

DE LA "GRANDE SALLE" AUX CUISINES

LES ÉLÉMENTS DE LA RÉSIDENCE NOBLE

Le programme de la résidence distingue d'abord les éléments nobles, ceux qui participent de la vie seigneuriale, des éléments communs ; on est donc amené tout naturellement, dans l'analyse des éléments du programme, à étudier au premier chef les trois composantes majeures de la résidence. Il est, à l'issue des lignes qui précèdent, suffisamment habituel de parler de la trilogie *aula/capella/camera*, que l'on peut traduire en "grande salle/chapelle/complexe des *chambres*", pour organiser la suite de l'analyse en fonction de cette trilogie. Mais il faut auparavant noter une fois encore la gradation dans l'application fonctionnelle de cette trilogie suivant le statut des constructeurs ; de telle sorte que l'examen analytique doit être perpétuellement remis en perspective par rapport au programme global effectif.

Les quatre éléments constitutifs : "grande salle", chapelle, appartements, cuisine

SALLES ET GRANDES SALLES

On commencera par l'élément majeur de tout édifice castral depuis l'époque carolingienne : la *salle*. On ne s'attardera point trop sur la mode "franglaise" qui l'intitule souvent aujourd'hui "hall" ; dérivé, on le sait, du mot latin *aula*, le "hall" anglo-saxon est appelé, dans tous les textes du Moyen Âge rédigés en langue française, *salle* ou *grande salle*. Aussi n'est-il aucunement nécessaire de recourir au vocabulaire anglais pour rendre compte de cette pièce indispensable de la résidence.

Si l'on s'en tient, en conséquence, au vocabulaire médiéval, quelle différence faire entre *salle* et *grande salle* ? Sans doute sera-t-elle, dans ce livre, considérée comme arbitraire, car reposant sur une vision a posteriori ; néanmoins, il est nécessaire de poser une distinction entre les *grandes salles* formant des volumes différenciés du reste de la résidence, ayant une existence par elles-mêmes, et les *salles* n'étant qu'une composante, parmi d'autres, de ladite résidence, s'intégrant à ses volumes.

En quelque sorte, la *grande salle* sera comprise ici comme l'espace bifonctionnel (justice-apparat) des princes, se différenciant de la simple *salle* formant partie intégrante de

l'espace résidentiel, la maison comme on l'a intitulée ci-dessus, de l'édifice seigneurial. Il reste que parfois, l'interprétation d'un bâtiment conservé comme *grande salle* n'est pas toujours évident ; les archéologues anglais, sur la base des typologies d'outre-Manche, ont une sérieuse tendance à réinterpréter certains monuments habituellement considérés comme des *grandes salles* en tant que *camerae*, ou "chamber-blocks".

L'évocation des *grandes salles* devrait, en théorie, remonter en premier lieu aux racines mêmes de l'existence de ces volumes affectés à des fonctions liées à l'expression du pouvoir souverain : la justice d'abord, l'apparat ensuite. C'est en cela que l'on peut tenter de distinguer les *grandes salles* des simples *salles* seigneuriales ; en effet, les secondes ont une troisième fonction, celle de la résidence, exclue dans les *grandes salles*.

Sans remonter pour autant à l'Antiquité, la fonction de *grande salle* fut sans doute, de tout temps, une composante majeure de la résidence souveraine : justice et apparat étaient deux manifestations primordiales du statut souverain, s'exprimant dans la pierre. Avant même le commencement de l'ère féodale, la *grande salle* du palais impérial d'Aix-la-Chapelle, bâtie par Charlemagne, représente l'un des plus beaux exemples de cette nécessité statutaire d'un édifice spécifique : grand bâtiment rectangulaire de 46 mètres par 20 hors-œuvre, prolongé par une abside semi-circulaire, doté de deux

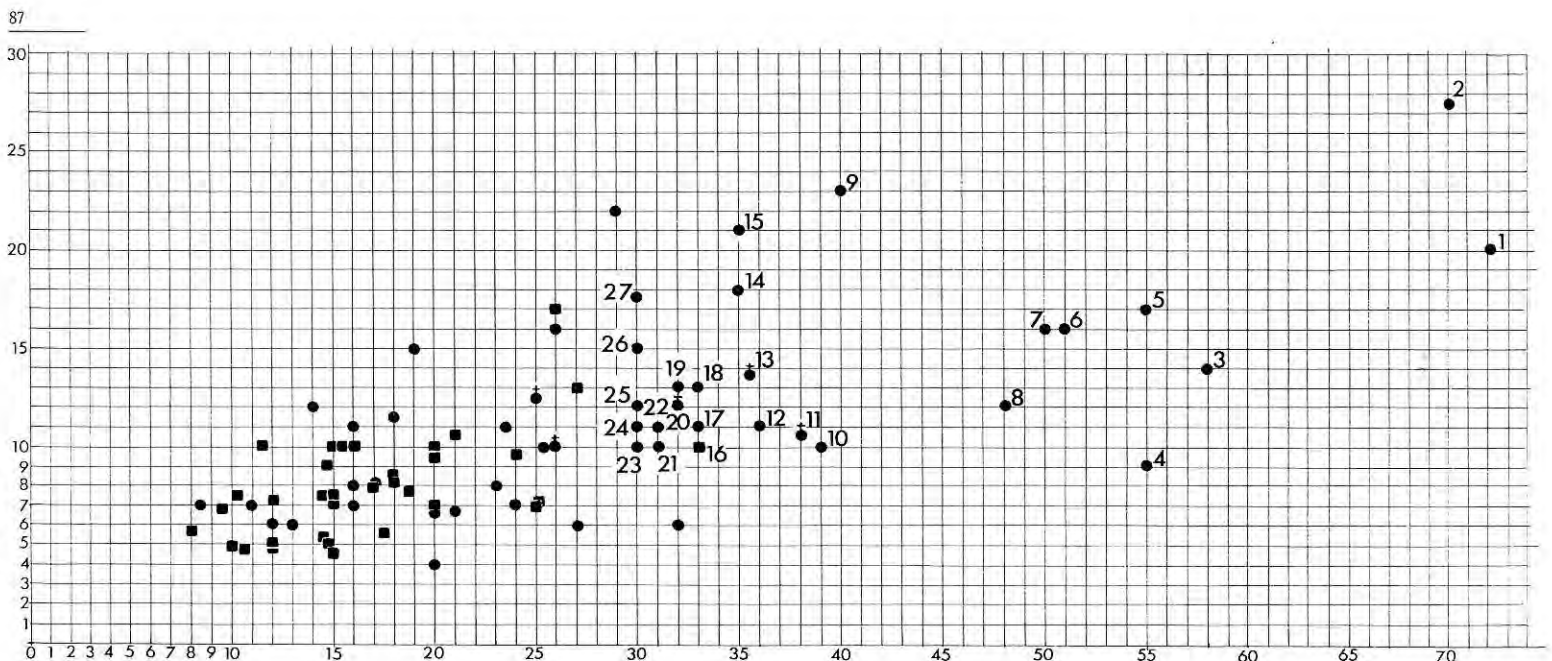
absidioles latérales, cet édifice était entièrement destiné aux fonctions d'apparat et de justice (fig. 4). A la même époque, dans le palais d'Ingelheim, la *grande salle* de 35 par 16 mètres hors-œuvre était, comme à Aix-la-Chapelle, prolongée par une abside semi-circulaire (fig. 6) ; le palais de Paderborn traduit la même exigence de programme, avec une *grande salle* de plan rectangulaire, de 32 mètres par 10 hors-œuvre, prolongée par un petit corps rectangulaire remplaçant peut-être les absides prévues dans les autres palais, et dotée de surcroît d'une galerie parallèle au grand côté (fig. 5).

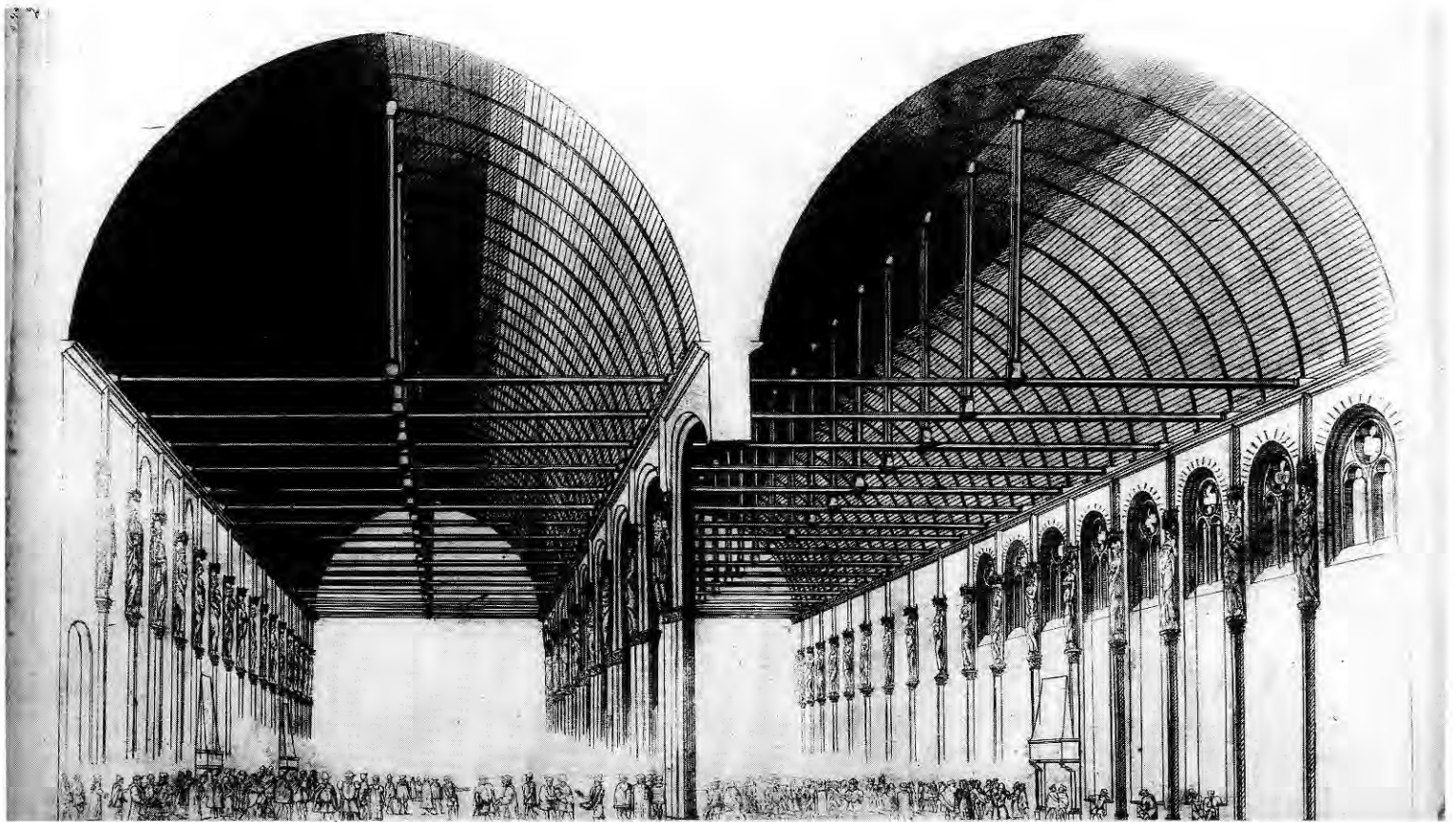
Il n'est sans doute pas utile de s'appesantir sur l'universelle présence de cet élément du programme dans le palais carolingien, et les palais dérivés qui furent ceux des grands dignitaires ; le palais rural d'Andone, aux IX^e-X^e siècles, possède une *grande salle* de forme irrégulière, d'une vingtaine de mètres par dix hors-œuvre (fig. 8).

LES DIMENSIONS DE LA GRANDE SALLE (fig. 87)

Si l'on examine les dimensions de ces *grandes salles*, indépendamment de leur structure, il semble possible de mettre en évidence deux zones d'accumulation privilégiées pour le couple longueur-largeur en œuvre : le premier est le couple 15-20 m / 5-10 m, nettement

87. LES GRANDES SALLES. Graphe des dimensions. 1 : Westminster (XII^e siècle). 2 : Paris/palais de la Cité (fin XIII^e siècle). 3 : Coucy (première moitié XIII^e siècle). 4 : Thiers-sur-Thève (seconde moitié XIII^e siècle). 5 : Montargis (début XIII^e siècle). 6 : Bourges (fin XIV^e siècle). 7 : Poitiers (début XIII^e siècle). 8 : Avignon (première moitié XIV^e siècle). 9 : Boulogne (première moitié XIII^e siècle). 10 : Angers/palais comtal (XII^e siècle). 11 : Sens/palais épiscopal (XII^e siècle). 12 : Troyes/palais comtal (XII^e siècle). 13 : Paris/palais épiscopal (XIII^e siècle). 14 : Angoulême (fin XIII^e siècle). 15 : Bordeaux (début XIV^e siècle). 16 : (début XIII^e siècle). 17 : Girbaden (XIII^e siècle). 18 : Lucheux (mi XIII^e siècle). 19 : Perpignan (début XIV^e siècle). 20 : Narbonne/palais épiscopal (début XIV^e siècle). 21 : Roquetaillade (deuxième moitié XIII^e siècle). 22 : Caen (XII^e siècle). 23 : Tours (XI^e siècle). 24 : Fougères (XIII^e siècle). 25 : Troyes. 26 : Provins (XIII^e siècle). 27 : Blois (XIII^e siècle).





88

prédominant, alors que le second est le couple 30-35 m / 10-15 m, moins important en nombre.

La seconde constatation est relative aux proportions longueur-largeur. Si, dans le premier groupe, la moyenne se situe autour d'une proportion double de la longueur par rapport à la largeur, il apparaît clairement qu'au-delà de longueurs de l'ordre de 30 mètres, la largeur se stabilise en-dessous d'une quinzaine de mètres, pour des raisons tenant tant à la structure de la charpente, qu'à la difficulté de chauffage des espaces internes.

Les grandes salles de dimensions exceptionnelles

Si l'on prend maintenant le critère de la superficie, la plus grande occurrence s'établit dans une fourchette de 100 à 225 m², qui représente en fait la *grande salle* d'ampleur moyenne, correspondant au couple longueur/largeur 15-20 mètres/5-10 mètres. Le quart de la population est formé par des grandes *salles* à la superficie supérieure à 400 m²; enfin, les *grandes salles* de superficie supérieure à 525 m² représentent

un peu plus de dix pour cent de l'effectif, s'imposant comme des édifices hors de la norme.

On a déjà évoqué les deux records, ceux de Westminster en Angleterre dès la fin du XI^e siècle, avec une longueur dépassant les soixante-dix mètres, pour une largeur de vingt mètres tout au plus. La *grande salle* du Palais de la Cité, à Paris, lui rend quelque peu de longueur avec tout juste soixante-dix mètres, mais s'impose en largeur avec vingt-sept mètres. Près de deux siècles séparent la construction de ces deux édifices : pourtant, je n'exclus en aucune façon que le second ait cherché à rivaliser par ses dimensions avec le premier, tous deux étant siège du pouvoir royal de deux pays concurrents. En tout cas, la *grande salle* de Paris, avec ses 1785 m², s'imposa largement à celle de Westminster avec ses 1440 m² (fig. 88).

Le troisième édifice qui prend rang par sa superficie est la *grande salle* du palais royal philippin de Montargis, avec ses 935 m², un peu plus de la moitié seulement du palais postérieur de la Cité (fig. 103, fig. 34, fig. 121). Il est suivi de peu par le palais comtal de Boulogne, édifié dans les années 1230, avec 920 m² (fig. 113).

La *grande salle* de Coucy, édifiée dans les

88. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue intérieure de la *grande salle* construite par Philippe le Bel, par Androuët du Cerceau (Cl.Bibl.Nat.).



89

89. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Vue de la grande salle du XIII^e siècle remaniée à la fin du XIV^e siècle par voûtement de la partie basse, et restructuration de la salle proprement dite. (Cl. Arch.M.-H.-SPADEM ; coll. Lefèvre-Pontalis, antérieure à 1917).

années 1225-1230, se situe nettement en deçà au plan de la superficie, avec ses 812 m² : cependant, sa longueur de cinquante-huit mètres en fait la troisième sur ce simple critère. Les dimensions qui lui furent données au XIII^e siècle justifient pleinement la fameuse devise de seigneurs de Coucy ; contemporaine d'une tour-maitresse édifée au double d'une tour philippienne, d'une enceinte à tours flanquantes équivalant chacune à une tour philippienne, il allait de soi que la grande salle de Coucy ne pouvait être construite que sur des dimensions dépassant celles des palais royaux existants (fig. 27, fig. 89).

Très proche, au plan de la superficie, fut la grande salle ducale de Bourges, bâtie par le duc

Jean de Berry, avec ses 816 m² ; ses similitudes dimensionnelles avec la grande salle de Coucy, remaniée on le sait dans les années 1380, ne fut sans doute pas fortuite (fig. 105).

Vient ensuite la grande salle de Poitiers (fig. 45, fig. 91), de 800 m² de superficie dans son état réaménagé de la fin du XIV^e siècle, dépassant légèrement l'état primitif du XIII^e siècle ; mais on doit noter, une fois encore, la similitude dimensionnelle avec Bourges, puisque les deux salles avaient la même largeur et une longueur peu différente. Similitude aussi avec la grande salle primitive de Coucy, légèrement postérieure à celle de Poitiers, mais qui s'en inspira peut-être.

Si l'on s'en tient aux superficies, la grande

salle du palais royal anglais de Bordeaux (palais de l'Ombrière) édifée à la fin du XIII^e siècle, est la suivante sur la liste avec ses 735 m², mais avec une disposition moins allongée que toutes les précédentes, puisque le rapport longueur/largeur est inférieur à deux.

Parmi ces records de surface, signalons encore la *grande salle* du palais comtal du Mans, avec ses 638 m², datable des premiers siècles du millénaire ; celle du palais d'Angoulême (fig. 33), avec ses 630 m², édifée dans les années 1280 ; enfin le Tinel du Palais des papes en Avignon, avec 576 m², édifé entre 1335 et 1342.

Les grandes salles princières

Si l'on revient maintenant aux *grandes salles* de plus de 400 m² de superficie, correspondant aux édifices dépassant la trentaine de mètres de longueur en œuvre, on peut mettre en évidence facilement une relation avec le statut des maîtres d'ouvrage. Tous les édifices dépassant cette barre sont des *grandes salles* princières, royales, duciales ou comtales, ou épiscopales. Dans une liste de vingt sept *grandes salles* de plus de trente mètres de longueur en œuvre, seules Roquetaillade, Luchaux, Girbaden, Châluçet, Coucy enfin sont dues à des maîtres d'ouvrage n'ayant pas le rang d'évêques, comtes, ducs ou rois ; le statut du constructeur étant, en chaque cas, celui d'un seigneur de haute volée, proche familialement ou politiquement du pouvoir en place.

GRANDES SALLES DE PLAIN-PIED

La plupart de ces *grandes salles* ne sont plus connues que par la fouille ; il est, en conséquence, difficile de se rendre compte de leur élévation passée, et de leur structuration verticale. Pourtant, ce point est fort important pour comprendre l'essence même du programme. Dès lors que l'on aborde ce sujet, il faut bien énumérer les programmes qui purent exister. Le premier, le plus évident apparemment, était celui où la *grande salle* constituait un volume unique placé en rez-de-chaussée ; à partir de ce premier stade, les constructeurs pratiquèrent des sophistications conduisant à une formalisation de la *salle* noble au premier étage, voire à une superposition de *salles* à l'intérieur même de la *grande salle*.

Grandes salles à un seul volume d'apparat en rez-de-chaussée

Malgré l'apparente évidence du programme à espace d'apparat de rez-de-chaussée, l'on ne rencontre guère d'exemples de *grandes salles* de ce type dans l'orbite culturelle française.

Cependant, le programme est représenté ; il tirait vraisemblablement son essence de la maison privée dotée d'un seul niveau. C'était le cas, par exemple, à Mirville, ou à Fécamp dans le premier palais, avec une *grande salle* faisant partie d'une maison à un seul niveau en rez-de-chaussée. Il semble qu'on le trouve dans bien des édifices des premiers siècles du millénaire, comme à Notre-Dame-de-Gravenchon où il est révélé par la fouille.

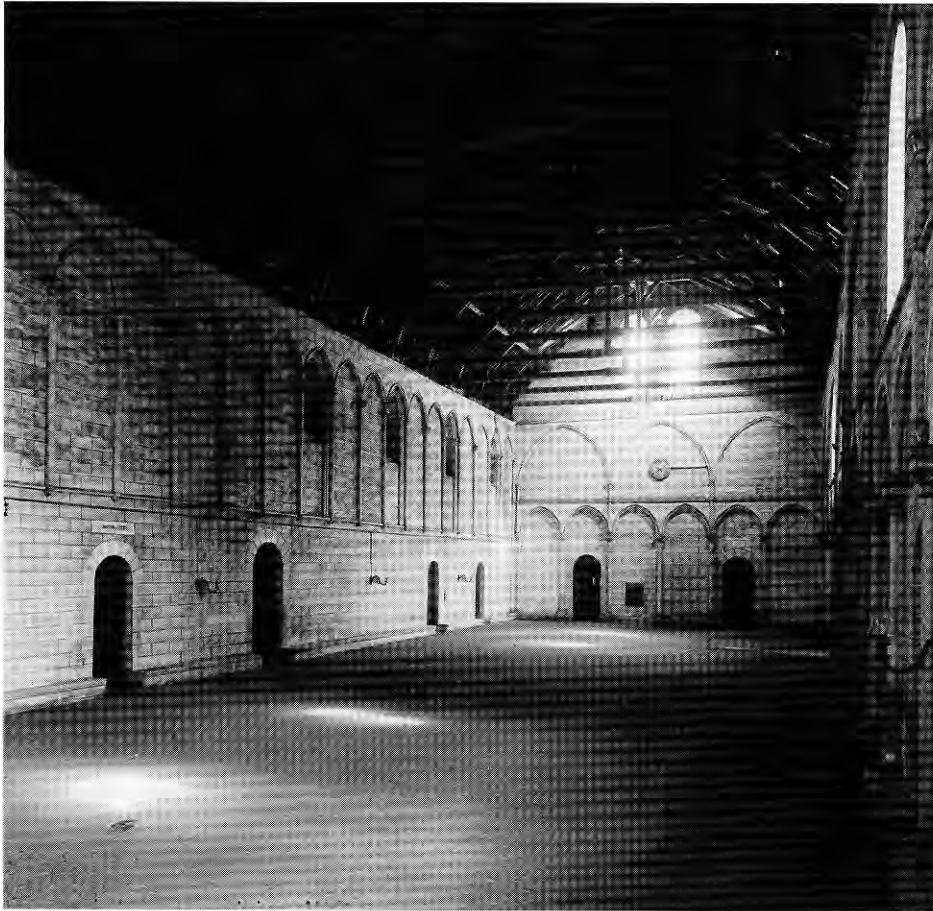
Un exemple en pierre est fourni par le palais comtal d'Angers aux XI^e-XII^e siècles : ici, la *grande salle* ne possédait qu'un niveau d'apparat desservi par une belle porte romane conservée tout au long de son existence, malgré les remaniements qui l'affectèrent au XV^e siècle, lorsque l'on subdivisa l'espace en *salle* sur cave (fig. 17, fig. 112).

Bien que non située sur le territoire français, la *grande salle* bâtie par Guillaume II le Roux à Westminster dans les dernières années du XI^e siècle fait figure, dans cette famille, d'exploit tant sont grandes ses dimensions. Mais l'important est ici de noter sa structure monovolumétrique, avec un seul niveau couvert par une charpente, éclairé par des fenêtres romanes hautes.

La *grande salle* de Caen, dite l'"Échiquier", construite par Henri I^{er} d'Angleterre dans le premier quart du XII^e siècle, a des dimensions

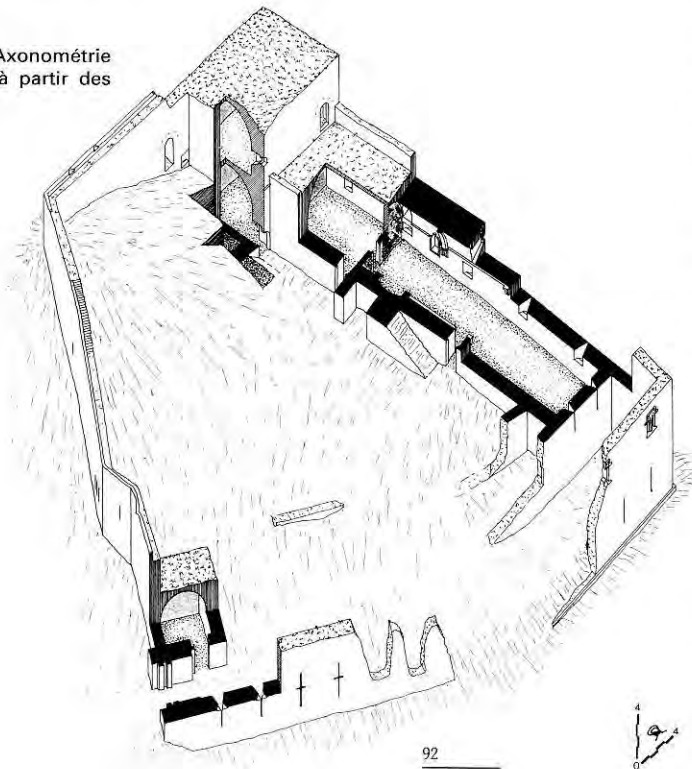
90. CAEN (Calvados). Vue de la grande salle de l'Échiquier, construite sous Henri I^{er} d'Angleterre. Au-devant se trouvait le palais primitif ; on distingue encore, sur le mur gouttereau, la trace d'une cheminée de la cuisine ajoutée au XIV^e siècle.





91. POITIERS (Vienne). *Grande salle* d'Aliénor d'Angleterre, bâtie vers 1200. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).

92. UCHAUX (Vaucluse). Axonométrie en écorché du château (à partir des relevés de l'Inventaire).



92

beaucoup plus modestes ; malgré l'analyse qu'en avait faite Michel DE BOÛARD concluant à une *grande salle* à deux niveaux, il n'existe à mon avis aucun indice patent qu'il se soit agi d'autre chose que d'une *salle* à un niveau, éclairé par des fenêtres hautes, accessible par une porte ménagée dans l'un des pignons. On peut placer, suivant toute vraisemblance, cette *grande salle* dans la lignée de Westminster, malgré la différence dans les dimensions (fig. 90).

C'est toujours dans l'orbite anglaise, ou plus exactement Plantagenêt, que prend place l'exemple suivant, celui de Poitiers, bâti suivant la tradition pour Aliénor d'Aquitaine vers 1200 ; ici la *grande salle* est luxueusement ornée d'arcatures, l'éclairage étant apporté par des fenêtres hautes, une fois encore (fig. 91). Il est possible que la *salle* du château d'Angoulême, construite vers 1282 ait eu une structure du même type ; cependant, l'épine de piliers figurée par les plans anciens suggère plutôt l'existence d'un plancher (fig. 33).

Pourtant, ces exemples de *grandes salles* en rez-de-chaussée à un seul volume ne furent pas si nombreux, en contradiction avec leur fréquence outre-Manche. On peut citer peut-être la *grande salle* romane de Châtillon-d'Azergues dans les monts du Lyonnais (fig. 50), superbement ornée à l'extérieur de lésènes, dont la grande porte en plein cintre s'ouvrait au rez-de-chaussée, regardant la chapelle castrale. La *grande salle* neuve édifiée dans le second quart du XIII^e siècle par Thibault IV de Champagne à Provins présente un parti primitif qui dut répondre au même programme, peut-être inspiré par Poitiers ; pourtant, elle fut, en cours d'édification, transformée en une *grande salle* à deux niveaux (fig. 101). Le château de Lucheu présente encore des restes superbes de la *grande salle* en rez-de-chaussée qui fut édifiée dans la première moitié du XIII^e siècle ; ici, la *salle* s'éclairait par des fenêtres gothiques à remplage pratiquées à hauteur d'homme, offrant ainsi, contrairement aux exemples cités plus haut, un espace public au sens premier du terme, délaissant une certaine conception romane inspirée de l'architecture de la nef ecclésiastique (fig. 122).

De la même époque vraisemblablement date la *grande salle* du petit château de Mont-Saint-Jean (fig. 70), elle aussi édifiée en rez-de-chaussée, sans étage ; mais, à vrai dire, cette *salle* est largement intégrée dans les autres bâtisses de l'enceinte, n'acquérant pas ainsi la véritable indépendance d'une *grande salle* au sens propre

du terme. En revanche, la *grande salle* du château d'Uchaux dans le Vaucluse constitue un remarquable exemple d'espace à un seul niveau. Cette *salle* voûtée ne mesurait pas moins de trente deux mètres de longueur, pour une largeur de six mètres seulement ; mais tout indique que des cloisons internes permettaient l'isolement de trois espaces dans ce volume voûté en berceau brisé, bâti dans la première moitié du XIII^e siècle, surmonté d'une terrasse accessible par une rampe (fig. 74, fig. 92). À Commarque en Périgord, on trouve au XIII^e siècle une *grande salle* voûtée en berceau brisé, succédant à une *salle* (ou maison ?) primitive ; cette *grande salle* est ménagée sur l'assiette d'une cave voûtée dont elle est cependant totalement indépendante (fig. 162).

Signalons également, pour la fin de ce siècle, la belle *grande salle* du château de la Rouquette ou de Belvezet à Vivieures ; elle aussi était couverte d'une voûte en berceau brisé à doubleaux (fig. 57).

Sans prétendre aucunement à l'exhaustivité, force est de constater pourtant que le nombre des exemples de ce type de programmes ne croît pas avec le temps ; la *grande salle* de Tonquédec, en Bretagne, ne possède qu'un niveau, de même que la *grande salle* neuve ajoutée un demi-siècle plus tard. A Castelnaud-Lévis, le complexe attenant à la grosse tour de la seconde moitié du XV^e siècle accueille également une *grande salle*, voûtée en berceau brisé, qui n'est pas sans rappeler les exemples languedociens ou provençaux.

Grandes salles à bas-côtés

Les *grandes salles* de rez-de-chaussée reconnaissables aujourd'hui sur le territoire français sont, en grande majorité, des édifices de plan rectangulaire simple. Cependant, des investigations récentes, dues à E. IMPEY, ont permis de matérialiser des *grandes salles* à bas-côtés, comme il en demeure de nombreuses outre-Manche. Une *grande salle* à bas-côtés se présente à l'égal d'une nef d'église non voûtée, avec le vaisseau principal bordé de piliers supportant les murs gouttereaux sur des arcades formant transition avec les bas-côtés couverts de toits en appentis.

Les fouilles de J. LE MAHO à Notre-Dame-de-Gravenchon ont permis de mettre en évidence une telle *grande salle*, entièrement de bois, à la fin du XII^e siècle, avec deux bas-côtés, l'un d'entre eux étant pourvu d'une cheminée

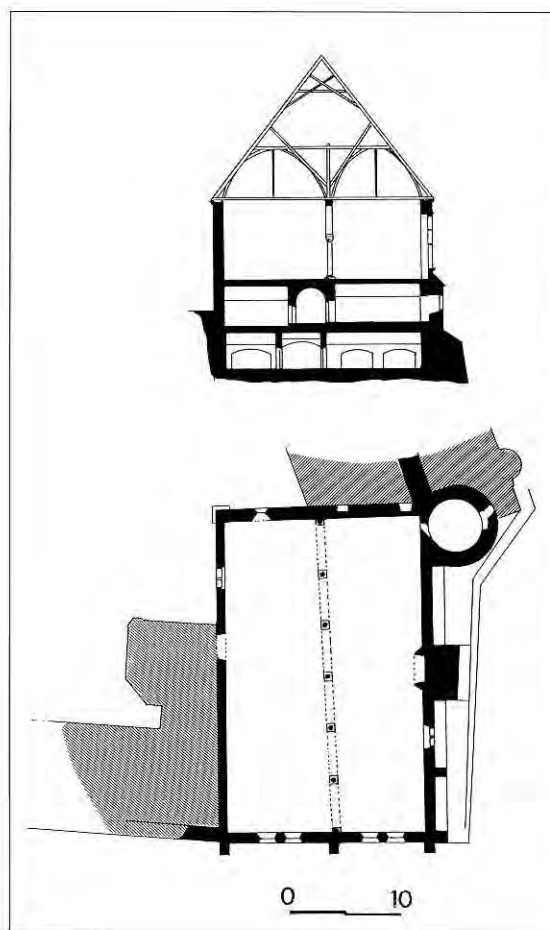
de pierre, alors que le vaisseau principal était, à son chevet, pourvu d'une autre cheminée de pierre (fig. 15). C'est en Normandie toujours que l'on peut mettre en évidence deux autres cas de *grandes salles* à bas-côté unique : celle de Beaumont-le-Richard, à Englesqueville dans le Calvados, datable de la première moitié du XII^e siècle, et celle de Bricquebec, dans la Manche, datable de la fin du même siècle, voire du début du siècle suivant (fig. 59). Dans les deux cas, la *grande salle* était de pierre ; le vaisseau principal était séparé du bas-côté unique par des arcades retombant sur des piliers circulaires (fig. 55, fig. 93).

Il va de soi qu'il faudrait de nombreuses fouilles, très soutenues, pour prétendre identifier de façon correcte cette mode qui paraît régionale et liée à l'influence royale anglaise, pour statuer en toute sécurité. Il n'en reste pas moins que ces exemples, trouvés en Normandie à l'exclusion de toute autre région, témoignent de la similitude des programmes de part et d'autre de la Manche dans les territoires soumis aux rois Plantagenêt.

93. BRICQUEBEC (Manche). Vue de la *grande salle* à bas-côté du début du XIII^e siècle. Les grandes arcades séparaient la nef principale, éclairée par les petites baies romanes, du bas-côté aujourd'hui disparu ; ces grandes baies ont été murées après la disparition du bas-côté.



93



94. BLOIS (Loir-et-Cher). Plan et coupe de la *grande salle* des années 1200, d'après le Dr. Lesueur.

94

Grandes salles à un volume d'apparat au-dessus de niveaux de stockage enterrés ou semi-enterrés

Ce type de programmes s'est imposé très tôt, dominant rapidement le concept à un seul niveau qui vient d'être décrit. Il consistait tout simplement à ménager le volume d'apparat de la *grande salle* au-dessus d'un niveau fonctionnellement attribué au stockage, enterré : ainsi le niveau d'apparat se trouvait-il de plain-pied, ou légèrement surélevé par rapport au sol de la cour, ne modifiant pas le programme de *salle* de rez-de-chaussée. On peut identifier un certain nombre d'édifices de ce type ; on peut également les différencier architecturalement de ceux où les niveaux de stockage furent ménagés au rez-de-chaussée, non sans remarquer cependant que la technique avait ici son mot à dire. En effet, tous les terrains ne se prêtent pas à l'édification de caves ; on y reviendra plus loin.

L'un des exemples les plus manifestes de cette catégorie est la *grande salle* du XIII^e siècle édifiée à Blois. Ici, l'espace d'apparat unique est ménagé au-dessus de deux niveaux de caves, le niveau supérieur prenant son éclairage sur la cour interne, de telle sorte que la *grande salle* est surélevée d'un demi-niveau par rapport à la cour intérieure (fig. 94).

Mais il est difficile de bien qualifier ce type de constructions, tant il est complexe de retrouver les niveaux initiaux des cours intérieures ; un siècle et demi après Blois, la *grande salle* de Bourges, due à Jean de Berry, s'élève au-dessus d'une superbe cave englobant des restes de murailles gallo-romaines. Elle se trouve ainsi à mi-niveau au-dessus de la cour intérieure du palais (fig. 105). Quant à la *grande salle* ducale d'Angers, primitivement à un seul niveau de plain-pied, elle fut réaménagée à la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle par surélévation et découpage vertical, de manière à posséder une cave sous la *salle* proprement dite (fig. 17).

Sans doute trouverait-on d'autres exemples de ce type de *grandes salles* ; mais l'essentiel est ici de noter qu'elles furent, en définitive, un type intermédiaire entre les *grandes salles* à rez-de-chaussée unique, et les *grandes salles* surélevées.

GRANDES SALLES SURÉLEVÉES

Ce type de programmes fut bien plus fréquent que les premiers dans l'orbite culturelle française : il suffit, pour s'en rendre compte, de parcourir la littérature médiévale. Or celle-ci est pratiquement unanime pour célébrer les *grandes salles* où l'espace noble, l'espace de réception, se trouvait en dénivellation par rapport à la cour. Il n'est guère d'exemples de romans, de lais, de poèmes qui n'insistent pas sur la "montée" à la *salle*. Voyons ainsi le forestier de Tristan et Iseut, qui "*vint as degrez de la sale*", et qui "*sus est montez*".

Le roi Évrain, dans *Érec et Énide* de Chrétien de Troyes, mène cette dernière "*an son palés a mont*". Dans le *conte du Graal*, le même auteur insiste sur un palais "*dont l'antrée molt haute fu*". Dans la *Queste del Saint Graal*, au XIII^e siècle, le roi, sortant de l'église, "*vint au palés en haut, et comanda que les tables fussent mises*" ; dans le même roman, Lancelot, à un moment de sa quête, "*vient as degrez et montre contremont, tant qu'il vient en la grant sale*".

Et l'on pourrait aussi citer la chanson de geste du *Charroi de Nîmes*, où le comte Guillaume "*monta tot le marbrin degré*" menant à la *grande salle* du roi Louis ; déçu par le roi, bientôt il "*par maltalent avale les degrez*". Pourtant, son neveu Bertrand parvient à le convaincre de retourner vers le roi, et ensemble "*as mains se prennent, el palés sont monté, / trusqu'a la sale ne se sont aresté*". Un peu plus tard encore Guillaume, avec un autre compagnon, "*tot main a main en montent le planchié*".

Plus tard encore, dans *Jehan et Blonde* de Philippe de Beaumanoir le père, le comte Jean et ses compagnons "*en tels souslas et en tel joie / ont tant maintenue leur voie qu'el castel au perron descendent*". Et ce ne sont là que quelques exemples parmi d'autres, innombrables dans la littérature médiévale française.

Il est donc clair que l'imagerie traditionnelle de la grande salle, dans la sphère culturelle française, est celle d'une surélévation institutionnelle : on y monte lorsque l'on y entre, l'on en descend lorsque l'on en sort. La symbolique est, d'évidence, très forte dans cette vision : la rencontre avec le souverain présent dans la *grande salle* ne peut s'effectuer qu'après une ascension quasi-rituelle ; le retour au monde est une redescente.

Cette vision traditionnelle littéraire ne fut pas si éloignée de la réalité, ne serait-ce que du fait que la littérature épousait les idées en vigueur dans l'orbite culturelle française. La mise en exergue de la souveraineté féodale de droit divin, à la française, n'y était pas étrangère.

Grandes salles à un volume d'apparat au-dessus de niveaux de stockage ou de services de plain-pied avec la cour intérieure

Dans la gradation des programmes, s'impose, après les *grandes salles* de plain-pied, la *grande salle* où le niveau d'apparat se trouve au premier étage, au-dessus de niveaux à destination domestique, qu'il s'agisse de stockage ou de services. Par rapport aux précédents schémas, l'apparence architecturale était toute différente, puisque, quelle que soit l'utilisation du niveau inférieur, la salle d'apparat proprement dite dominait largement la cour intérieure. Symboliquement, cette différence était fort importante, puisque la *salle* d'apparat se trouvait ainsi dominer l'espace commun : il faut ici faire la relation avec l'analyse des textes littéraires, qui

attribuent leur préférence à ce type de structures. Il n'est cependant pas évident que ce type ait résulté seulement de volontés architecturales, la technique pouvant parfois interdire le creusement en sous-sols d'espaces serviles.

On ne peut manquer, de ce point de vue, de faire la relation avec la structure du programme des *tours-résidences*, dont on a vu dans le volume précédent que, très souvent, le niveau inférieur, non accessible directement, était celui du stockage, alors que le premier étage formait le niveau public. Pourtant, la similitude n'est pas totale : même dans le cas de *grandes salles* à niveau inférieur affecté au stockage ou à des fonctions domestiques, l'accès principal pouvait être ménagé au rez-de-chaussée.

Parmi les édifices les plus anciens attribuables à l'époque féodale pour ce type, le palais de Fécamp semble fournir un très bel exemple au XI^e siècle, avec la seconde *grande salle* du palais (fig. 76). Elle se composait d'un espace en L, où la *salle* proprement dite occupait l'aile la plus longue : ses dimensions, quinze mètres par cinq, n'en faisaient pas un record, mais en revanche sa disposition était, d'après la fouille, clairement partagée en deux niveaux, le niveau supérieur d'apparat étant accessible par un escalier extérieur donnant sur le *perron* qui méritera un développement particulier.

Un autre exemple, extrêmement représentatif, est celui du palais épiscopal d'Angers, avec sa *grande salle* édifiée dans la première moitié du XII^e siècle au-dessus d'un niveau voûté (fig. 198) : le lavabo situé à côté de la porte principale de l'étage porte un distique latin gravé à rebours "*Clericus et miles pergant, ad cetera viles ; Nam locus hos primus decet, illos vilis et imus.*" (Que viennent le clerc et le chevalier ; ailleurs se tient le commun). Nulle part n'est mieux exprimé, dans la pierre, l'affectation des niveaux de l'espace d'apparat. Au premier étage n'ont droit d'entrer que clercs et chevaliers, alors que le rez-de-chaussée est réservé aux fonctions domestiques.

Le palais royal de Senlis, dans le premier tiers du XII^e siècle, sensiblement contemporain du palais d'Angers, confirmait cette structuration à double niveau (fig. 19) ; cependant, l'accès principal était ménagé au rez-de-chaussée, donnant sur des cuisines, des celliers, mais aussi sur le niveau bas de la chapelle. Au premier étage étaient les espaces d'apparat, constitués par la succession d'une *salle* publique,



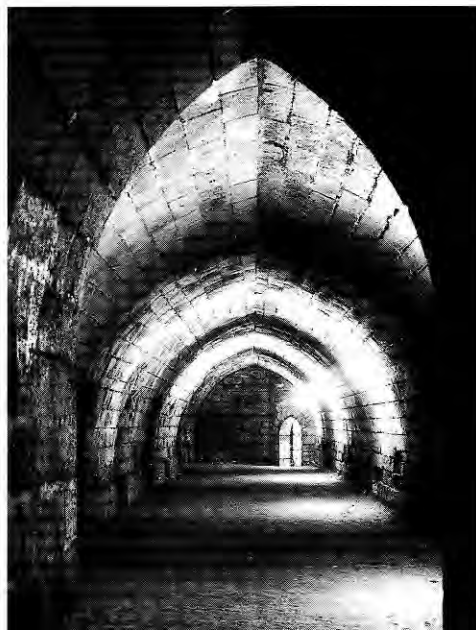
96

95. SENLIS (Oise). Vue des arcatures de la salle de parement royale, située au-dessus des cuisines. Dans le fond, le bâtiment de la camera royale.

96. DAMBACH-LA-VILLE (Bas-Rhin): Château de Bernstein. Vue extérieure des fenêtres de la salle du XIII^e siècle, associée ici à une tour maîtresse.

97. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue de la cave du XIII^e siècle située sous le niveau de stockage de rez-de-chaussée de la grande salle.

97



d'une *salle de parement* (fig. 95) et de la *chambre du roi*, avec une tribune regardant la chapelle ; cependant, rien n'indique explicitement que l'accès de ce niveau d'apparat se soit pratiqué par la grande porte du rez-de-chaussée ménagée à côté de la chapelle (fig. 18).

Ce type de structure se multiplie à l'avenant, son succès étant dû sans doute aucun à la volonté émanant du maître d'ouvrage de placer le lieu majeur de son pouvoir au-dessus de la vie commune exprimée dans la cour ; on citerait, pour le XII^e siècle, les *grandes salles* du palais épiscopal de Beauvais, du Mans, les *salles palatiales* du Haut-Barr, Ribeauvillé ou de Girbaden en Alsace, celle de Provins en Champagne, sans prétention à l'exhaustivité. Puis, au XIII^e siècle, en s'en tenant aux exemples conservés, on mentionnera par exemple la *grande salle* de Bernstein en Alsace (fig. 96), celles de Blois, de Boulogne-sur-Mer, du Bouquet en Languedoc, de Carcassonne (*salle neuve royale*), de Châlus, Collioure, Coucy, Entrechaux, Landsberg, Laon, Oppède, Penne-du-Tarn, Ribeauvillé, Roquetaillade, Salon-de-Provence, Thiers-sur-Thève, Vaison.

La charnière entre XIII^e et XIV^e siècle est superbement illustrée par la *grande salle* du Palais de la Cité à Paris. Longue de soixante dix mètres, elle ne surpassait pas dans cette dimension la *grande salle* quasi mythique de Winchester, qui lui rendait cependant en largeur, puis la *grande salle* du Palais de la Cité avait environ vingt sept mètres (fig. 88). La liste se poursuit au XIV^e siècle tout naturellement, à Annecy, en Avignon, à Beaufort-en-Vallée, Bourbon-l'Archambault, Moulins, Narbonne, Perpignan, puis au XV^e siècle à Chinon, Loches, etc.

Quelle fut la structure architecturale de ces *grandes salles* à deux niveaux ? De façon très fréquente, la séparation entre premier et second niveau était assurée par un plancher reposant sur des piliers médians ; parfois même, le premier niveau était voûté, comme par exemple à la *grande salle* du palais épiscopal d'Angers, à la *grande salle* primitive du palais comtal de Provins au XII^e siècle, à Boulogne-sur-Mer vers 1230, à Châlus en Haute-Vienne, Entrechaux, Lutzelsstein, Salon-de-Provence, Vaison-la-Romaine. Il en allait de même au palais ducal de Bourges, où une grande cave voûtée en berceau s'étendait sous la *grande salle* ; dans les années 1380, les *salles* de Coucy furent entièrement

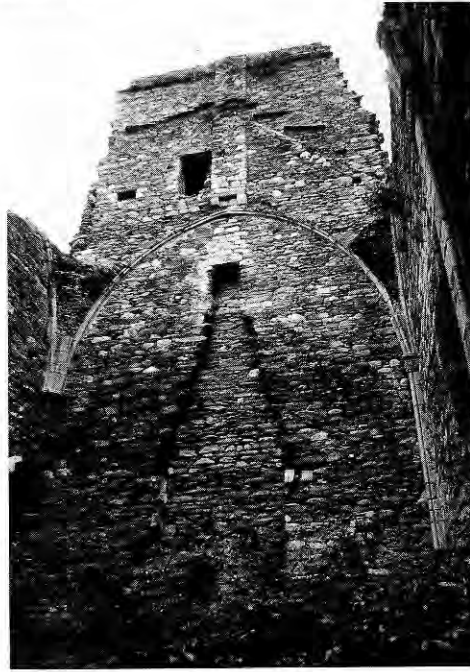
reprises au-dessus d'une voûte d'ogives ménagée au rez-de-chaussée, niveau domestique, alors que celui-ci surmontait une cave à deux nefs voûtées en berceau brisé (fig. 89, fig. 97).

Ce dernier exemple fournit toute la mesure des programmes les plus ambitieux : en effet, la *salle* d'apparat établie au premier étage dès le XIII^e siècle, remaniée à la fin du siècle suivant, ne possédait pas moins de deux niveaux inférieurs de stockage, l'un situé en rez-de-chaussée, l'autre en sous-sol. On est proche à nouveau des programmes de tours-mâîtresses telles Châtillon-Coligny, où l'espace d'entrée se trouvait placé au-dessus de deux niveaux de caves, le premier de plain-pied avec la cour, le second établi en sous-sol. Un autre exemple peut être identifié à la *grande salle* de Blois au XIII^e siècle (fig. 94).

Le plus souvent, la *grande salle* proprement dite, située au premier étage, était couverte d'une charpente lambrissée formant voûte ; il est bien rare, sinon dans les fortifications méditerranéennes, de trouver des voûtes de pierre au niveau d'apparat, comme à Entrechaux, au Bouquet, à Salon-de-Provence, à Vivieures. Citons néanmoins des contre-exemples : à Châluçet dans la seconde moitié du XIII^e siècle, une des trois *salles* qui occupaient l'aile résidentielle était voûtée sur ogives, au-dessus de celliers eux-mêmes voûtés (fig. 98). Un siècle et demi plus tard, la *grande salle* du château de Bourbon-l'Archambault était couverte d'ogives au niveau d'apparat, alors qu'un simple plancher séparait ce dernier du niveau inférieur domestique (fig. 99).

Grandes salles à plusieurs volumes publics superposés

À reprendre la présentation qui vient d'être faite, un risque est néanmoins fortement présent : celui d'assimiler, dans l'interprétation du premier niveau, des fonctions purement domestiques ou des stockages avec des fonctions publiques inférieures. Prenons l'exemple du palais épiscopal d'Angers : ici l'inscription lapidaire déjà citée témoigne du fait que le niveau inférieur était affecté au personnel, voire au peuple, ce que l'on retrouve dans la pierre à Senlis. Rien n'interdit donc de penser que ce premier niveau ait servi d'espace public pour le commun à côté de sa fonction purement domestique. Il en va de même à Senlis, où le



98. SAINT-JEAN-LIGOURE (Haute-Vienne) : Château de Châluçet. Vue intérieure de la chambre seigneuriale voûtée d'ogives, au-dessus d'un rez-de-chaussée également voûté ; l'ensemble date probablement de la seconde moitié du XIII^e siècle.



99. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Vue intérieure des restes de la *grande salle* réaménagée par les ducs de Bourbon (Louis II) dans le dernier tiers du XIV^e siècle. Noter les amorces des voûtes d'ogives qui couvraient l'espace noble, au premier étage.

programme n'interdit nullement l'existence d'une *grande salle* du commun directement accessible par le grand porche d'entrée, donnant sur le premier niveau de la chapelle, contiguë également aux cuisines. Cette interprétation prend d'autant plus de sens que ce genre de partition est bien illustré, au début du XVII^e siècle encore, dans la *grande salle* de Sully-sur-Loire : au-dessus des caves, le niveau de rez-de-chaussée accueille tout à la fois les services

domestiques et la *salle* du commun, alors que la *salle* du premier étage est affectée à l'apparat, voire réservée à la population noble (fig. 170).

Il convient donc d'être attentif : car entre deux *grandes salles* de trois niveaux à la même structure verticale apparente, on peut rencontrer une *grande salle* à deux niveaux de stockage inférieurs, et une *grande salle* avec un niveau de stockage, un niveau commun, un niveau noble. Ainsi comparera-t-on la *grande salle* de Coucy, ménagée sur une cave souterraine et un niveau de stockage, avec le palais édifié entre 1247 et 1269 par les évêques d'Auxerre : le texte relatant cette construction mentionne une "*geminam mire venustatis aulam, supra testitudinem lapideam in qua vinea consueverint reponi*", ("*Grande salle double étonnamment élégante, sur une cave voutée de pierre dans laquelle l'on conservait les vins*") contiguë à une "*capella gemina*," (chapelle double) soit un édifice à deux niveaux publics sur cave à vins.

La *grande salle* de Lillebonne, disparue, mais figurée par des représentations antérieures à la destruction, dans le premier quart du XIX^e siècle, fournit un bel exemple de *grande salle* à deux niveaux publics, identifiables à leur décor architectural (fenêtres). Il existait dans le mur-pignon une porte donnant directement accès à l'étage noble ; mais le rez-de-chaussée possédait des fenêtres montrant à l'envi que sa fonction dépassait le cadre strict du stockage.

C'est dans cette catégorie que l'on rangera par exemple les *grandes salles-tours* de Crépy-en-Valois (fig. 181) et de Montmélian (fig. 100),

assurément contemporaines et attribuables au début du XIII^e siècle : dans les deux cas, au-dessus d'un niveau de stockage, l'espace est hiérarchisé en deux niveaux destinés à des fonctions publiques. Le premier était certainement la *salle* commune, le second la *salle* d'apparat : ceci se manifeste bien à Crépy où une rampe droite dans le mur permet d'accéder directement au niveau supérieur. A Crépy, parallèlement au palais épiscopal neuf d'Auxerre, les deux *salles* publiques étaient en communication avec les deux niveaux d'une chapelle double. Une disposition que l'on retrouve, semble-t-il, dans la *salle-tour* de Castelnau-Bretenoux sensiblement à la même époque.

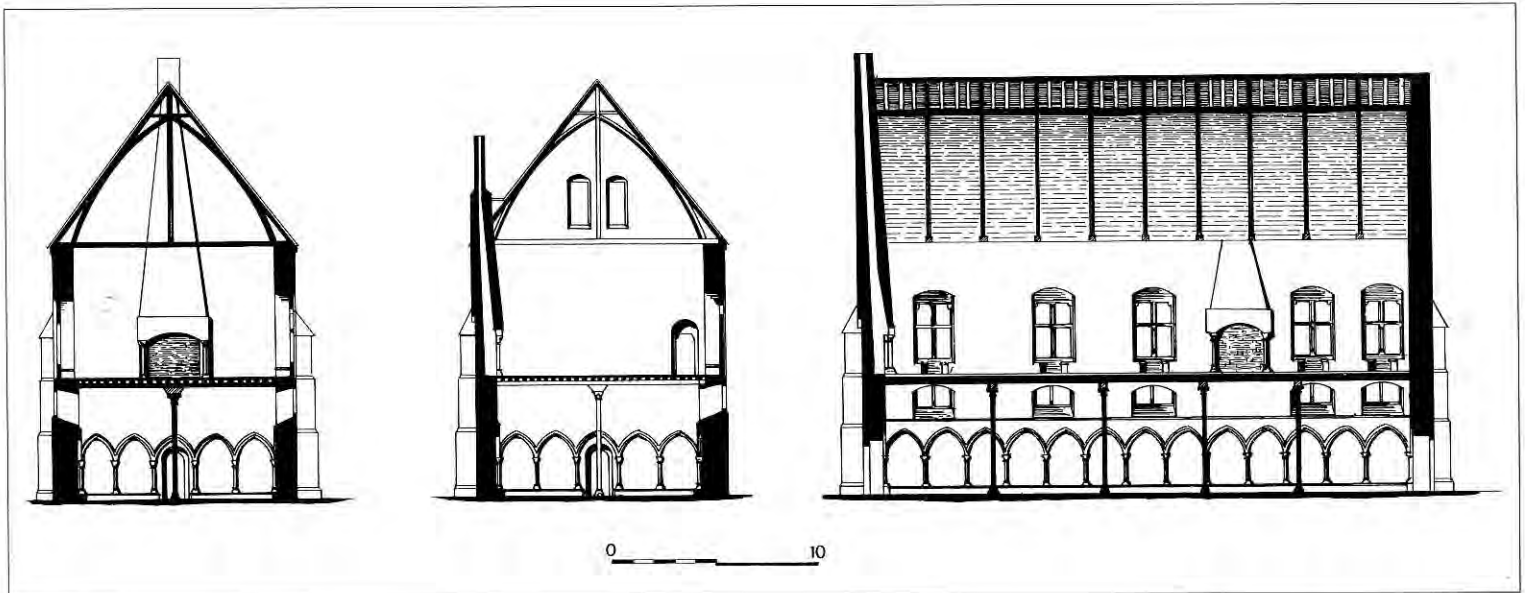
Mais n'est-ce pas là, en définitive, une reprise de modes de conception plus anciens ? On a déjà insisté, dans le volume précédent, sur les *tours-résidences* telles que Loches, qui offre une impressionnante superposition de *grandes salles*. Au-dessus d'un niveau de stockage, le niveau d'accès prend place, alors que le premier niveau d'apparat, communiquant avec la chapelle, se trouve au second étage, surmonté encore d'un autre niveau destiné sans doute à la résidence privée.

Un exemple particulièrement manifeste de cette dualité prenait place au château royal, en majeure partie disparu, de Montargis. Selon les relevés et perspectives d'Androuët du Cerceau, la *grande salle* édifiée par Philippe Auguste possédait deux niveaux séparés par un plancher ; le niveau inférieur ne rendait rien au niveau supérieur en matière de magnificence des percements, au moins côté cour. Côté fossés, les fenêtres, si l'on en croit les anciennes représentations du château avant destruction, étaient cependant moins ouvertes au rez-de-chaussée qu'au premier étage. Ceci ne suffit pas, bien évidemment, à attribuer une fonctionnalité équivalente pour les deux niveaux : la seule présence d'un escalier monumental donnant au premier étage permet, en effet, de postuler que celui-ci était tout-à-la fois niveau noble, niveau d'apparat, niveau de justice (fig. 121).

Au palais de Provins, la *grande salle* neuve qui fut vraisemblablement édifiée sous Thibault IV, dans le second quart du XIII^e siècle, reprit le même schéma : *grande salle* à deux niveaux séparés par un plancher sur piliers, niveau inférieur affecté au commun, niveau supérieur directement accessible par un escalier extérieur affecté à l'apparat. La destination du niveau inférieur est d'autant plus clairement affirmée que le périmètre intérieur de la *grande salle* y

100. SAINT-WITZ (Val-d'Oise) : Château de Montmélian. Vue de la tour-résidence édifiée à la charnière entre XII^e et XIII^e siècles.





101

était orné d'arcatures gothiques à banquettes, prouvant qu'il s'agissait là d'une sorte de lieu d'attente ; on ne manquera pas de faire la relation avec les arcatures à banquettes de la *grande salle* de Poitiers (fig. 101).

Evidemment, d'autres exemples s'en trouvent, ici et là, comme à Montfort-en-Auxois au début du XIV^e siècle, où le niveau inférieur de la *grande salle* possédait des cheminées prouvant un usage autre que de stockage (fig. 79). Et ce type de programmes n'était nullement destiné à s'éteindre, conforté par la reprise de mode des tours-résidences, ou des *salles à tours*. On citera, comme exemple manifeste dans cette catégorie, l'ensemble de Thermes-d'Armagnac, avec sa *salle* à trois niveaux - niveau de stockage et d'entrée, niveau commun, niveau noble, édifié dans les années 1300 ; cependant, on entre ici dans la catégorie des *salles castrales*, où les programmes de superposition furent sans doute plus fréquents, comme on va y revenir (fig. 75).

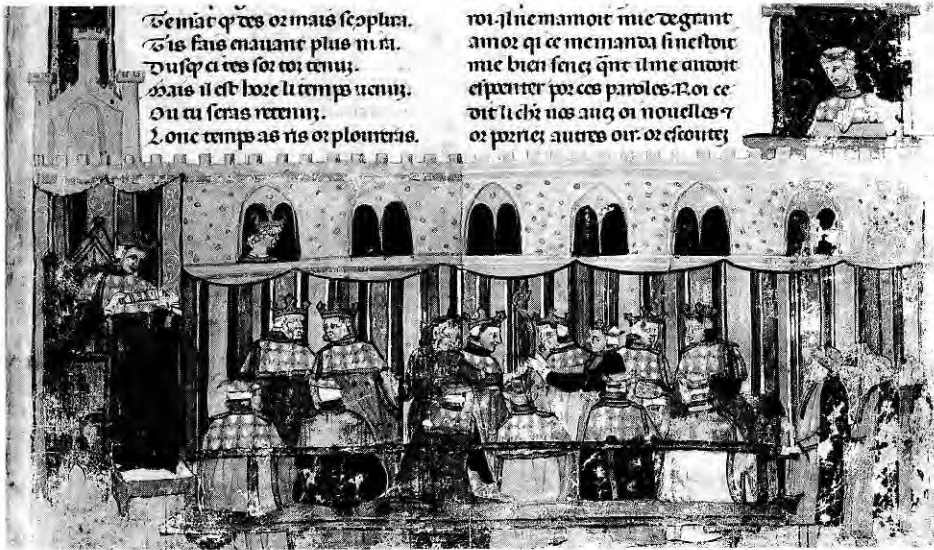
Si l'on en reste aux *grandes salles*, citons encore, à la fin du XIV^e siècle, celle de Bourbon-l'Archambault, avec son rez-de-chaussée à cheminées, comme à Montfort ; voyons Hérisson, ou Lavardin, avec des *tours-salles* de la fin du XIV^e siècle reprenant les us et coutumes déjà développés aux XI^e et XII^e siècles dans les grandes tours-résidences. A Suscinio, à la même époque, on trouve superposition d'un niveau domestique, d'un niveau commun, enfin du niveau ducal proprement dit.

Enfin, dans la première moitié du XV^e siècle, Tarascon offre un remarquable exemple de *grande salle* à superposition verticale : il n'existait pas moins de trois niveaux d'apparat superposés dans le bâtiment affecté au public dans ce château, vraisemblablement destinés aux diverses fonctions de la *grande salle*, festins, réception, justice (fig. 48).

ORGANISATIONS DE LA GRANDE SALLE

On a déjà évoqué certains aspects des fonctionnalités architecturales des *grandes salles*, évidemment différentes suivant leur structuration verticale. Avec la restriction qui a été faite, plus ou moins formalisée, sur les dimensions, le concept de *grande salle* se limite à des édifices aux fonctions bien spécifiques : ce sont des édifices à fonction publique et semi-publique, où le prince rend la justice, assemble ses États le cas échéant, donne ses banquets (fig. 102). Le plus souvent, la première fonction l'a emporté sur les autres en fréquence, pour des raisons évidentes ; de telle sorte que bien souvent, les *grandes salles* princières ont eu pour affectation principale d'accueillir les plaideurs, une proportion importante de la superficie accueillant la "salle des pas perdus" dont la tradition s'est perpétuée au cours des siècles. La *grande salle* du Palais de la Cité est très représen-

101. PROVINS (Seine-et-Marne). Palais comtal. Coupes restituées de la Grande salle. De gauche à droite, coupe Sud-Nord, Nord-Sud, Est-Ouest.



102

102. Le roi et son assemblée dans la *grande salle*. Miniature du XIII^e siècle. Cette scène traduit bien le rôle de la *grande salle* comme lieu de rassemblement, tout à la fois judiciaire et politique, du souverain (Cl. Bibl. Nat.).

tative de ce point de vue ; la plupart du temps, elle était ouverte au public des plaideurs, certaines zones étant affectées à l'exercice de la justice. Mais celles-ci n'étaient pas aménagées de façon définitive, au moins à l'origine ; de telle sorte que la *grande salle* pouvait se transformer, sur toute injonction du souverain, en *salle* de banquets ou d'apparat.

On a peine aujourd'hui à imaginer cette totale ductilité de l'espace, habitués que nous sommes à la monofonctionnalité des espaces dans un bâtiment ; il n'en allait pas de même au Moyen Âge.

L'entrée magnifiée : les grands degrés

L'expression des fonctions de justice et d'apparat s'accommodait naturellement d'une surélévation du volume noble ; on a vu que ce fut particulièrement le cas dans l'orbite culturelle française. La solution retenue fut, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, celle de *grands degrés*, c'est-à-dire de rampes droites menant depuis la cour jusqu'au premier étage. Si l'on en juge par la littérature déjà amplement mise à contribution dans les lignes qui précèdent, ces *degrés* constituaient un élément essentiel du palais.

Fécamp en offre, dès le X^e siècle, un exemple, sans que l'on sache bien s'il s'agissait d'une rampe droite perpendiculaire à la façade principale, ou d'un escalier rampant le long de cette façade ; au moins les chroniques en confirment-elles l'existence. Le thème se retrouve dans les tours d'escaliers des grandes tours-résidences, à commencer par celle de Doué-la-

Fontaine, l'escalier n'étant cependant pas extérieur : une disposition que l'on trouve, magnifiée encore, au palais de Montélimar, avec une superbe tour-porche donnant accès à une rampe interne (fig. 35).

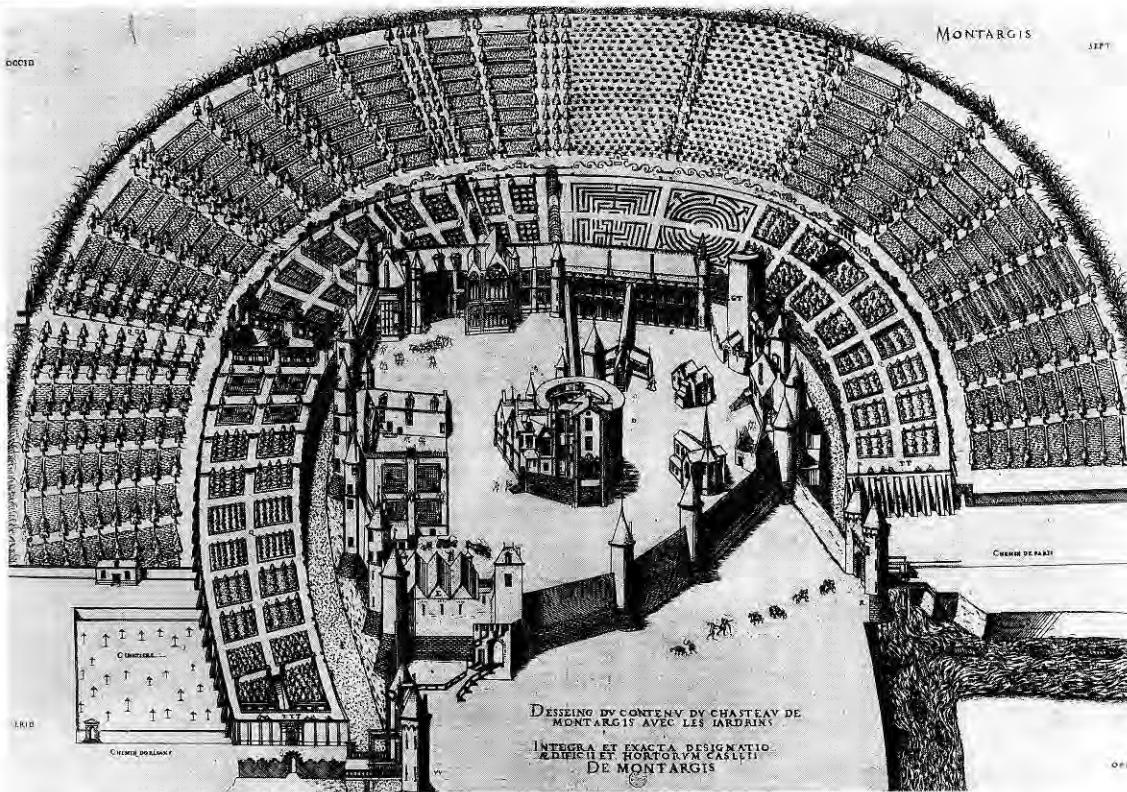
Il n'existe malheureusement plus de témoins maçonnés des escaliers qui purent ainsi desservir les salles hautes des *grandes salles* des XII^e-XIII^e siècles. Les textes apportent cependant des indices sur le caractère symbolique et ostentatoire de ces *grands degrés* : ainsi, la chronique des évêques du Mans relate-t-elle, entre 1145 et 1187, l'édification d'un escalier de pierre ("*gradus lapideus*") conduisant à la *chambre supérieure* ("*camera secunda*") qui peut être assimilée à la *salle d'apparat* d'une *grande salle* à deux niveaux ; au début du XIII^e siècle, le *Tristan* de Béroul signale les "*degrez de la sale*" du palais.

Les exemples plus tardifs apportent des éléments d'éclairage qui peuvent facilement y être transposés. A commencer par le palais royal de Montargis, édifié par Philippe Auguste, où Androuët du Cerceau représente un escalier d'accès formé de trois petites volées droites orthogonales conduisant à un palier commun, desservant lui-même une rampe unique perpendiculaire à la *grande salle*. On ne saurait assurer que ce dispositif soit contemporain de la *grande salle* ; il aurait pu être ajouté à une époque quelconque. Sa monumentalité est néanmoins frappante, son rôle symbolique ne l'est pas moins, avec ses trois volées composées comme ces gradins conduisant à des centres de pèlerinage édifiés au Moyen Âge (fig. 103).

On retrouve cette notion au palais des comtes de Champagne à Troyes, où les *grands degrés* accédant à la salle noble étaient constitués par un escalier à trois pans, précédé par une pierre de justice. On ne connaît pas la date de cet escalier, sans doute attribuable au second tiers du XIII^e siècle ; mais la similitude d'intention avec les *grands degrés* de Montargis est évidente, avec la tripartition de l'escalier correspondant à n'en point douter à la formalisation des cortèges souverains (fig. 22).

On retrouve ce concept de *grands degrés* au Palais de la Cité à Paris, sous le règne de Philippe le Bel. La *grande salle* elle-même fut dotée d'un grand escalier à trois pans ; mais le roi ménagea l'entrée principale du complexe juridico-résidentiel au centre de la Galerie mercière, avec de *grands degrés* à trois pans (fig. 104).

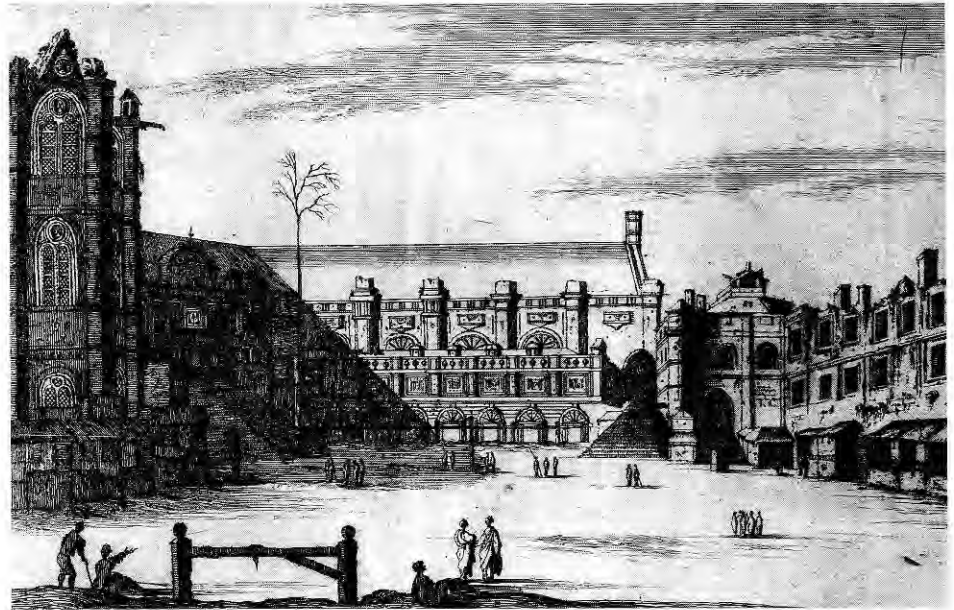
Le plus souvent, ces *degrés* semblent avoir été bâtis sous forme de rampes longeant les façades de la *grande salle*, et non perpendiculaire



103. MONTARGIS (Loiret). Plan-perspectif du château au début du XVI^e siècle, par Androuët du Cerceau. (Cl. Bibl. Nat.).

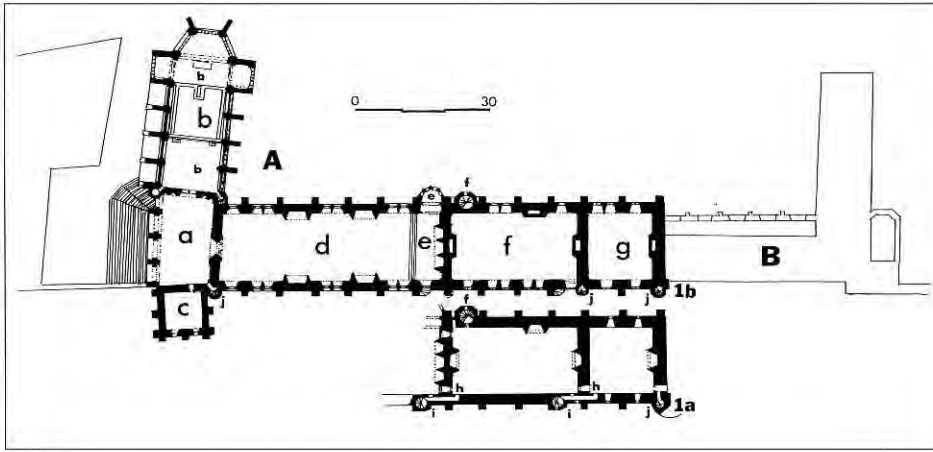
comme dans les exemples qui viennent d'être cités. La raison en était tout simplement le gain de place, d'une part, mais aussi la commodité de mise en œuvre dès lors que beaucoup d'entre eux étaient seulement constitués de structures en bois. Ainsi fut sans doute l'escalier desservant le premier étage de la *grande salle* neuve de Provins, dans les années 1240-1250, longeant tout simplement le pignon du bâtiment, comme, plus d'un siècle plus tard, l'escalier qui desservait la *grande salle* du palais de Dijon. À Armentières, au XIII^e siècle, un escalier ménagé le long du mur gouttereau menait de la cour à l'étage d'apparat ; il en allait de même à Larochette, au Luxembourg, ou à Vivieures, ou château de la Rouquette, à Yèvre. A Collioure, à la charnière entre XIII^e et XIV^e siècle, une grande rampe longeait également le pignon de la *grande salle*. On en trouve un autre bon exemple à Villandraut au début du XIV^e siècle, avec la rampe à deux volées qui conduisait à un palier desservant les deux portes du premier étage (fig. 39).

Plus spectaculaire, la grande rampe conduisant de la cour intérieure du palais royal de Perpignan vers la galerie haute, desservant au passage la *grande salle*, appartient à la même veine, mais avec une mise en scène architecturale autrement développée. Dans le même



104

104. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue du palais par Israël Silvestre au XVII^e siècle. Noter les deux *degrés*, à gauche le degré de la galerie Mercière, qui constituait les *grands degrés* en tant que tels, et à droite (de face) le degré de la *grande salle* de Philippe le Bel. (Cl. Arch.M.-H.-SPADEM).



105

105. BOURGES (Cher). Plans du palais (d'après les relevés de P. Gauchery). A : Grand Palais. B : Petit Palais (résidence). 1a : Premier étage ; niveau du plancher. 1b : Premier étage ; niveau des fenêtres. a : Galerie du Cerf. b : Sainte Chapelle. c : Tour du Trésor et de la Bibliothèque. d : Grande salle. e : Estrade ducale et loggia. f : Salle de parement et grande vis. g : Chambre de retrait. h, h : Couloirs muraux vers les vis descendantes. i, i : Vis descendantes, vers les jardins. j, j : Vis montantes.

106. BRANCION (Saône-et-Loire). Vue des *grands degrés* du palais des ducs de Bourgogne du XV^e siècle. La rampe débutait à côté de la porte de la salle commune du rez-de-chaussée.



106

esprit, mais avec une volonté ostentatoire plus marquée encore, fut l'escalier à deux rampes voûtées sur ogives du palais neuf de Clément VI en Avignon (fig. 40), à la charnière du milieu du XIV^e siècle ; certes, il desservait essentiellement la nouvelle chapelle, dite chapelle Clémentine, mais sa fonction s'assimile à celle de *grands degrés* poussés ici au degré maximal de sophistication. Voûtés, comme on l'a dit, larges de près de trois mètres, ces escaliers étaient manifestement un élément privilégié de la conception palatiale ; ils répondaient, bien au-delà, à l'escalier du palais vieux de Benoît XII, édifié entre 1339 et 1340, qui donnait accès sans appareil particulier à la chapelle primitive du palais.

Au château de Poitiers, restructuré sous Jean de Berry, la *grande salle* était accessible par un escalier droit : les comptes ducaux mentionnent en 1384-85 le "*degré de la salle*". Mais l'un des plus beaux exemples de *grands degrés* se trouvait au palais ducal de Bourges, édifié par Jean de Berry à la charnière entre XIV^e et XV^e siècle (fig. 105). Cet escalier à trois pans - une fois encore - conduisait à un hall voûté, ouvert sur l'extérieur, zone de distribution entre la Sainte Chapelle, la *grande salle* et la tour des Archives ou du Trésor. Dans ce hall voûté se trouvait une statue de cerf portant les armes ducales, figure porteuse de symbolique féodale, voire plus ancienne encore : évocatrice au premier chef du pouvoir

de chasse qu'avait le souverain, la figure du cerf était, plus profondément, porteuse d'une idée de légitimité du pouvoir souverain, au point de se retrouver dans d'autres sites, comme à Septmonts ou à Creil à la même époque.

Bourges doit être cependant considéré comme une exception à cette époque de la fin du XIV^e siècle ; un palais des ducs de Bourgogne tel que celui de Brancion, au XV^e siècle, utilisait la rampe droite longeant la façade principale pour donner accès à la *grande salle* du premier étage, avec tous les inconvénients architecturaux que ceci pouvait présenter pour l'élévation générale du bâtiment (fig. 106).

Les perrons

En certains cas, l'iconographie ou les sources anciennes attestent de la présence, au bas des *grands degrés*, d'un élément très particulier, le *perron*. L'escalier d'honneur semble, en effet, dans la *grande salle* princière, s'accompagner de ce *perron*, table de pierre servant tout à la fois à l'exercice de la justice, et à l'exercice de la fonction suzeraine.

À vrai dire, les textes anciens ne permettent pas véritablement de départager entre ces deux fonctions, et d'autres, plus utilitaires. Dans la *Quête du Graal* au XIII^e siècle est faite mention de la découverte d'un "*perron*" de marbre qui miraculeusement émerge d'un lac, percé d'une épée fichée en lui justifiant ce rôle très symbolique et nobiliaire ; de même, dans la *Chanson du cygne*, le roi fait apporter les reliques sur un *perron*, et fait jurer les chevaliers. Mais dans le même écrit, le *perron* sert plus prosaïquement pour descendre de cheval : "*Al perron descendirent li prince et li contor/ Et monterent el palais, qui estoit pains à or./...*" De la même façon, les *Lais de Marie de France* à la fin du XII^e siècle, ou encore le roman de *Jehan et Blonde* de Philippe I de Beaumanoir au milieu du XIII^e siècle confèrent au *perron* un rôle utilitaire : tout en étant table de marbre, il sert entre autres pour les chevaliers lourdement équipés à se hisser sur leurs montures. Ainsi, dans le *Lai de Lanval*, Marie de France écrit : "*Fors de la sale aveit un mis/ un grant perrun de marbre bis/, u li pesunt hume muntoënt...*". (En dehors de la salle on avait installé un grand *perron* de marbre gris, d'où les hommes lourdement chargés montaient à cheval). Dans le *Charroi de Nîmes*, le *perron* sert, à deux reprises, au comte Guillaume à se hisser au-dessus de la foule et à haranguer celle-ci. Il est probable que cette table surélevée, située au bas des degrés, servit tout à la fois aux



107

fonctions nobiliaires, découlant du statut souverain, et à des fonctions plus utilitaires.

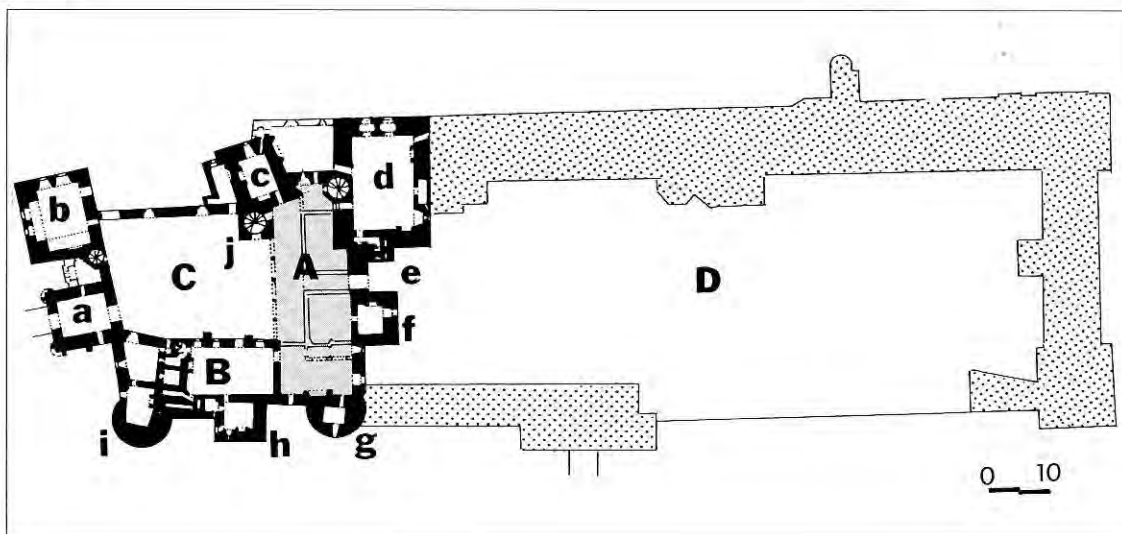
107. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue du perron aux lions conservé au château

Un magnifique *perron* demeure encore de cette époque : celui du château de Coucy, des années 1225-1230, constitué d'une table calcaire ornée de quatre lions. Il prenait très certainement place, à l'origine, devant le grand escalier de la salle : celui-ci empruntait la chemise de la tour maîtresse, conduisant à une salle, véritable narthex précédant la *grande salle*. Était-il au bas de l'escalier, ou justement dans ce narthex ? Malheureusement il est impossible d'en juger (fig. 107).

Les anciens témoignages permettent de restituer un *perron* du même type au palais de Troyes, au bas de l'escalier monumental, légendé comme une pierre de justice (fig. 22). Et on le trouvait aussi au bas des *grands degrés* du Palais de la Cité. On ne s'étonnera pas de retrouver dans ces édifices majeurs du XIII^e siècle des attributs symboliques aussi proches ; Coucy n'était-il pas dimensionné à l'égal d'un château royal ?

Des grands degrés aux grandes vis

L'impact des *grands degrés* était tel, au plan symbolique, et il se prêtait si bien aux cérémonies officielles entourées d'un protocole important, que l'on peut s'étonner de les voir disparaître à partir du troisième quart du XIV^e siècle. En revanche, on a l'habitude de voir l'origine des escaliers en vis qui les remplacèrent dans la *grande vis* du Louvre construite par Charles V ;



108. MOULINS (Allier). Plan du palais en 1777. A : Grande salle. B : Logis. C : Cour du palais médiéval. D : Cour du palais Renaissance. a : Tour-porte. b : Tour rectangulaire. c : Tour-logis. d : Tour maîtresse, dite la Mal Coiffée. e : Entrée secondaire. f, h : Tours carrées. g, i : Tours circulaires. j : Escalier d'honneur.

109. LAVARDIN (Indre-et-Loire). Vue de l'escalier ajouté à la fin du XIV^e siècle à la tour maîtresse primitive, transformée à l'époque en grande salle.

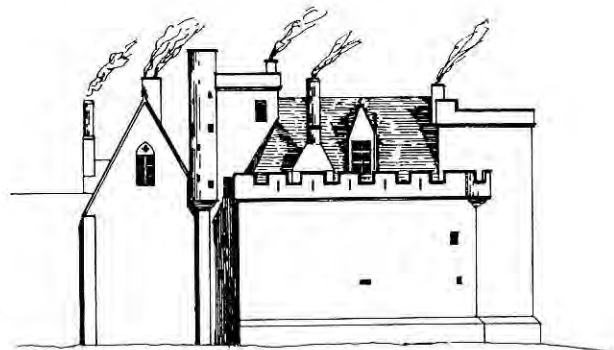
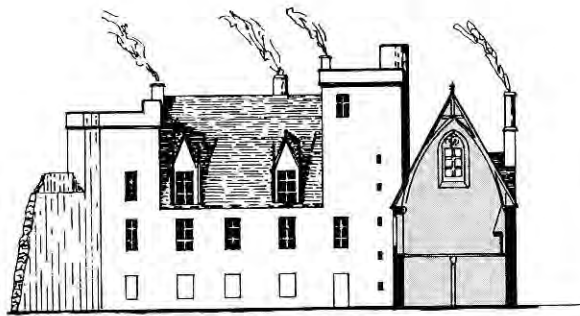
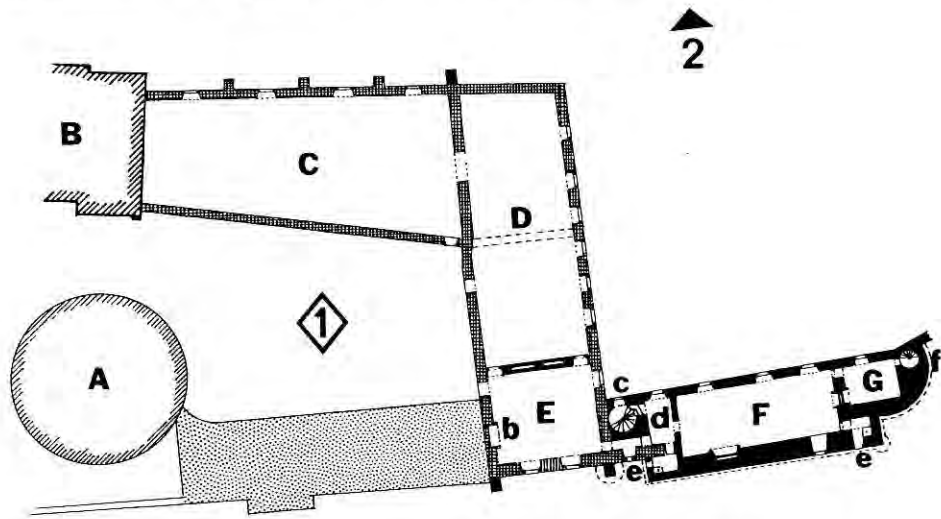
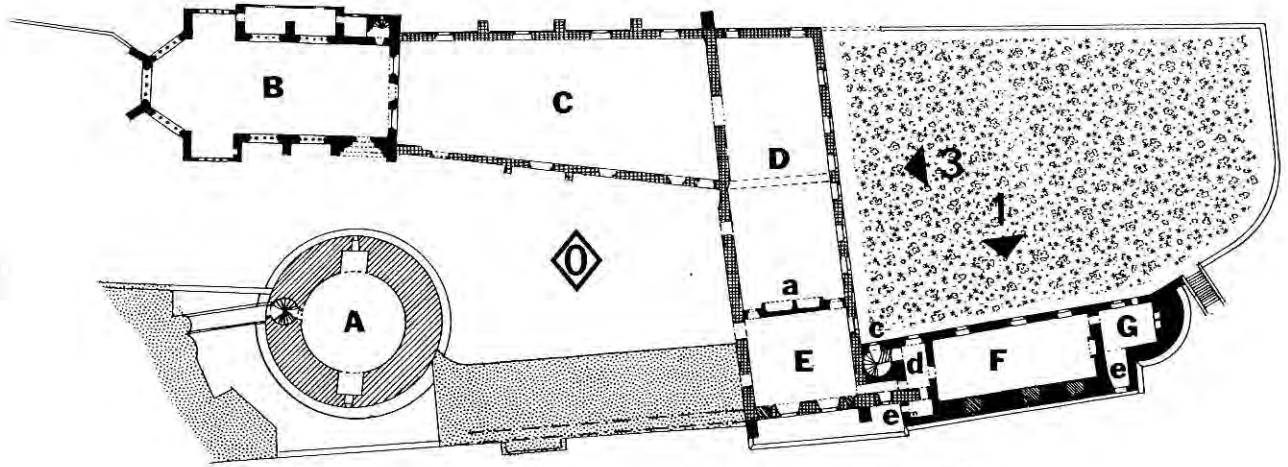


109

110. RIOM (Puy-de-Dôme). Palais ducal. Restitution des plans, élévations et coupes de l'ancien palais ducal, d'après les relevés de Charles Attiret (1780-1799), et la miniature de Guillaume Revel (milieu du XV^e siècle). A : Grosse Tour. B : Sainte Chapelle. C : Grande salle primitive (?). D : Chambres à parer (?). E : Chambres de retrait (?). F-G : Chambres ducales (F garde-robe, G chambre privative ?). a : Cheminée double monumentale. b : Cheminée de la chambre de retrait. c : Grande vis. d : Vestibule. e, e : Latrines.






mais, à vrai dire, cette vis monumentale n'avait pas pour but de desservir la *grande salle*, puisqu'elle alimentait les *chambres royales*. Pour autant, il semble que cette vis, sur laquelle on reviendra plus longuement dans la suite, fut l'origine d'une mode nouvelle remplaçant les *grands degrés* par de *grandes vis* pour la desserte des espaces d'apparat. Certes, dès le XIII^e siècle, on voit apparaître ici et là quelques escaliers en vis, mais l'on hésite à les qualifier de *grandes vis* : un bon exemple en est la vis de la *grande salle* de Salon-de-Provence (fig. 28), qui avait pour fonction de relier les niveaux de la *salle*, mais aussi de donner accès à la galerie desservant le premier étage. Pourquoi lui refuser la dénomination de *grande vis* ? Tout simplement du fait que cette cage d'escalier était masquée par des bâtiments annexes à la *grande salle*, sans extériorisation architecturale. Dans d'autres cas, plus nombreux encore, la vis, le plus souvent masquée à un angle où dans une tourelle flanquante (Laon), permettait les communications de niveau à niveau.

Si l'on en revient aux *grandes vis*, manifestées extérieurement à l'égal de *grands degrés*, l'on ne saurait ériger en règle absolue leur occurrence, pour la raison toute simple qu'elles acquièrent une existence en soi, devenant un élément du programme, sans être liées par essence à la desserte de la *grande salle*. Certes, on trouve dans les palais ducaux de Saumur et de Moulins (fig. 108), édifiés dans les années charnières autour de 1400, des *grandes vis* ayant pour seul but de ménager l'accès aux espaces d'apparat ; celle de Saumur est particulièrement remarquable, avec son aspect de loggia répétée verticalement sur la cour du château, formant


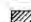


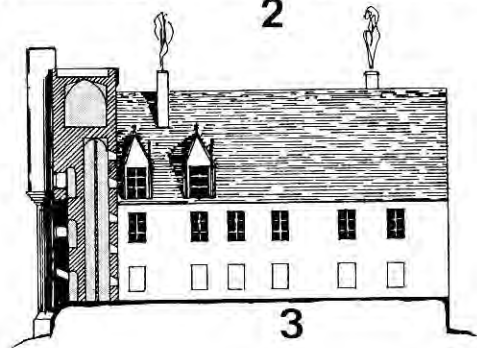
0 10

Plans :

-  XIII^e siècle
-  XIII^e - XIV^e siècles
-  Travaux de Jean de Berry (dernier quart du XIV^e siècle)
-  Ouvertures pratiquées à l'époque moderne (Révolution)
-  Bâtiments modernes (Révolution)

Élévations et coupes :

-  XIII^e - XIV^e siècles
-  Travaux de Jean de Berry





111. CHINON (Indre-et-Loire). Vue des logis royaux. De droite à gauche, la tour de latrines attenante aux chambres royales, le bâtiment contenant les chambres royales et chambres de parement, la grande vis dans une tour carrée, les logis primitifs. Le dernier pignon sur la gauche est celui de la grande salle.

un élément architectural tout à la fois intériorisé de par son emplacement géométrique, et extériorisé de par sa mise en forme (fig. 183). À Pierrefonds, peu après 1400, la *grande vis* desservait les *salles* publiques de la tour-maison qui formait le corps de la forteresse. De la même façon, nombre d'ancienne tours résidences furent ainsi dotées d'escaliers en vis monumentaux, comme Lavardin (fig. 109), ou Hérisson.

Mais, indépendamment de ces exemples, il ne faut pas oublier que bien des *grandes vis* édifiées à la fin du XIV^e et au XV^e siècle furent établies à des charnières de la résidence : ainsi, à Coucy, vers 1380, la *grande vis* neuve, placée à l'intersection de la *grande salle* et des logis, était véritablement une vis noble permettant au seigneur de gagner directement son espace résidentiel, et l'espace noble réservé de la *grande salle* (fig. 27). La même conception se trouve au palais du duc Jean de Berry à Riom, où la *grande vis* était à la charnière entre *chambres* de retrait et *chambres à parer* (fig. 100) ; à Bourges, dans le palais de Jean de Berry également, la *grande vis* desservait les *chambres à parer* avant de desservir la *grande salle*, elle-même accessible par les *grands degrés* déjà évoqués (fig. 43, fig. 147).

L'aménagement du palais royal de Chinon, attribuable au milieu du XV^e siècle, comporte une *grande vis* extérieure dont le seul but était de desservir les logis royaux, c'est-à-dire les *chambres de parement* de ces logis ; la *grande salle* possédait ses propres *grands degrés* accessibles directement depuis la cour (fig. 101, fig. 125).

Ainsi semble s'imposer, à partir du troisième quart du XIV^e siècle, une diminution du rôle symbolique des *grands degrés*, sans doute dépassés de par l'évolution même de la société féodale. Mais, alors que ces *grands degrés* semblent avoir été liés de façon biunivoque aux *grandes salles*, la disparition progressive des *grands degrés* ne s'est pas traduite par une mise en oeuvre systématique de *grandes vis* pour les remplacer. Ces *grandes vis* acquièrent, à cette époque, un statut moins directement lié à la *grande salle*, devenant des éléments de distribution de l'ensemble du palais.

L'organisation spatiale du volume noble : les accès et l'estrade noble

Qu'elle ait un ou deux niveaux, voire plus, la *grande salle* se caractérisait par l'existence d'un niveau noble ou niveau d'apparat, auquel conduisaient les *grands degrés*. Ce niveau était, par essence même, le niveau le plus richement décoré du château ou du palais, dont il constituait le morceau de choix, la pièce d'ostentation.

Les niveaux nobles de *grandes salles* conservés de nos jours ne sont pas si nombreux que l'on puisse établir une statistique fiable sur l'aménagement. Néanmoins, quelques édifices subsistant ici et là permettent, en s'appuyant sur les textes, d'établir quelques éléments basiques.

Le premier tient à l'organisation même de ce volume d'apparat pour autoriser le déroulement des diverses manifestations qui s'y déroulaient. Un volume nécessairement le plus libre possible, au maximum oblitéré par l'existence d'une épine de colonnes supportant les fermes de la charpente dans les exemples les plus archaïques. Ce volume était nécessairement orienté, son plan rectangulaire conduisant presque forcément à l'existence d'un secteur réservé au souverain.

Si l'on considère d'abord la question de l'accès public (ou des accès), on constate que dans la grande majorité des cas, il a été disposé pour ménager à l'entrant la découverte du volume intégral, comme dans une église. Ainsi trouve-t-on cet accès public dans l'un des pignons, comme à Caen, Lillebonne ou Senlis au XII^e siècle, au palais épiscopal d'Angers dans le même siècle, au palais épiscopal de Narbonne au XIII^e siècle, à la *grande salle* neuve de Provins dans la première moitié du XIII^e siècle, aux palais de Bourges dans les années 1400 et de

Chinon dans la première moitié du XVe siècle. Bien qu'il ne se soit pas agi de la formule la plus courante, car elle était difficilement compatible avec la mise en valeur des degrés conduisant au pignon, l'existence de cette formule est un premier indice (fig. 125, fig. 175).

Bien plus fréquemment, l'accès à la *grande salle* fut ménagé sur l'un des murs gouttereaux, généralement à proximité d'un angle, de façon à affecter le moins possible l'intégrité de l'espace interne en cas de grande manifestation. Cette disposition résultait de la même analyse que la précédente, tout en permettant mieux la mise en valeur des degrés d'accès sur cour lorsqu'ils existaient. Le plus bel exemple en est la *grande salle* du palais de la Cité, où l'escalier monumental à trois pans se trouvait à l'extrémité Sud-Est, libérant totalement l'espace intérieur (fig. 32, fig. 104) ; mais l'on en trouve des exemples dès le XII^e siècle, comme au palais comtal d'Angers, avec une porte de plain-pied sur cour à l'extrémité du mur gouttereau (fig. 112). Au XIII^e siècle, le palais de Coucy (fig. 27) offre une disposition analogue avec de *grands degrés* ménagés dans l'épaisseur de la chemise de la *tour maîtresse*, conduisant à une sorte d'*antichambre* à proximité du coin de la *grande salle*. Un parti similaire se manifeste à Boulogne dans les mêmes années (fig. 113). Mais on en trouvera bien d'autres exemples, comme celui de Vaison-la-Romaine, où l'accès à la *grande salle* est situé à l'extrémité de la *salle* (fig. 68), celui de Châluset, celui d'Armentières au XIII^e siècle toujours, avec un accès ménagé au sommet de *grands degrés* de bois longeant la façade sur cour (fig. 56). A Perpignan il en va encore de même, et cette formule se perpétue au cours des années, comme au château de Bicêtre du duc de Berry dans les années 1400, à Loches, dans le Logis Royal au XIV^e siècle (fig. 46).

En revanche, la formule de l'accès ménagé au milieu de l'un des murs gouttereaux fut relativement moins fréquente, dans la mesure où elle avait pour conséquence immédiate d'oblitérer une partie de l'espace interne ; on la trouve néanmoins en certains cas, en particulier dans les *salles* les plus importantes en dimensions. Ainsi la *grande salle* de Montargis possédait-elle à l'étage un accès médian, desservi par les *grands degrés* dont il a déjà été question plus haut (fig. 103). A Poitiers, la *grande salle* de la comtesse Aliénor possédait deux accès, approximativement médians, en face à face l'un de l'autre (fig. 45) ; l'organisation de la *grande*



112

112. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais comtal. Vue de la porte romane.



113

113. BOULOGNE-SUR-MER (Pas-de-Calais). Vue de la *grande salle*. (Cl. Arch. M.-H. SPADEM).



114. LE BANQUET DANS LA GRANDE SALLE. (Cl. Bibliothèque Nationale).

114

salle de Crépy révèle également un accès médian, desservi par de *grands degrés* intérieurs à l'épaisseur de la muraille (fig. 181). On mentionnera également, toujours au XIII^e siècle, le très bel exemple d'Uchaux en Vaucluse, où la porte d'entrée publique est ménagée à peu près au milieu de la façade sur cour (fig. 92), ainsi que celui d'Yèvre.

En définitive, l'essentiel des accès publics aux *grandes salles* fut ménagé de façon à respecter l'orientation privilégiée du volume, évidemment liée au grand axe du rectangle composant cet espace.

Mais, pour autant, il faut prendre en compte les accès privés, ou plus exactement l'accès du seigneur et maître, souvent indépendant de l'accès public. Or il est assez remarquable de constater, lorsque l'on peut l'appréhender, qu'il se situait en général à l'opposé de l'accès public, desservant les parties privées de la résidence en même temps qu'il assurait l'entrée solennelle du prince. Bien que cette disposition soit difficile à reconnaître en général, certains exemples ne manquent pas de frapper, surtout à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle (Paris-Cité, Coucy, Bourges, Poitiers, Riom par exemple, où à l'extrémité opposée à l'accès du public, on trouve de telles portes donnant aux appartements privés).

Or c'est ici, à l'autre extrémité du grand axe, que se tenait l'espace noble à proprement

parler, la table haute lors des banquets et la table de justice. Certes, on ne l'identifie plus aujourd'hui que rarement ; mais les témoignages anciens, comme ceux relatifs au Palais de la Cité à Paris, ou les plans anciens, comme celui de la *grande salle* de Coucy par Androuët du Cerceau, attestent que, bien souvent, cet espace noble était ménagé en surélévation par rapport à la *salle*, formant une estrade accessible par quelques marches. Les romans de chevalerie attestent de cette fonctionnalité ; ainsi, dans *Lancelot du Lac*, le roi Claudas reçoit à son "*haut mengier*", alors que plus loin Gauvain déjeunait "*en une haute tornelle el chief do palais*". Dans le *Lancelot en prose*, Lancelot, après avoir tué Méléagant, fut convié par le roi au haut bout de la table où il mangeait, juste en face de lui, ce qui fut considéré comme un grand honneur par tous les spectateurs (fig. 114). Bien que ce ne soit pas une règle, cette estrade pouvait être chauffée par une cheminée particulière placée sur le pignon ; cette disposition se généralisa surtout à partir du milieu du XIV^e siècle, comme on le verra en traitant du chauffage des grandes salles (fig. 118).

En revanche, la communication directe de ces estrades nobles avec les appartements princiers ou seigneuriaux était quasiment de règle, surtout dans le cas où les divers bâtiments étaient juxtaposés ; le prince ou le seigneur n'avaient pas à emprunter l'accès public de la *grande salle* pour se rendre dans les *salles* plus privées de leur résidence. On en juge dès le début du XIII^e siècle à Crépy, avec la porte donnant sur la *chambre* seigneuriale, ou à Armentières ; à Montargis, il semble, d'après le dessin d'Androuët du Cerceau, qu'une galerie couverte menait depuis la chemise sur motte, où devaient se trouver les appartements royaux primitifs, vers le pignon maître devant lequel devait être placée l'estrade (fig. 103).

Le couvrement

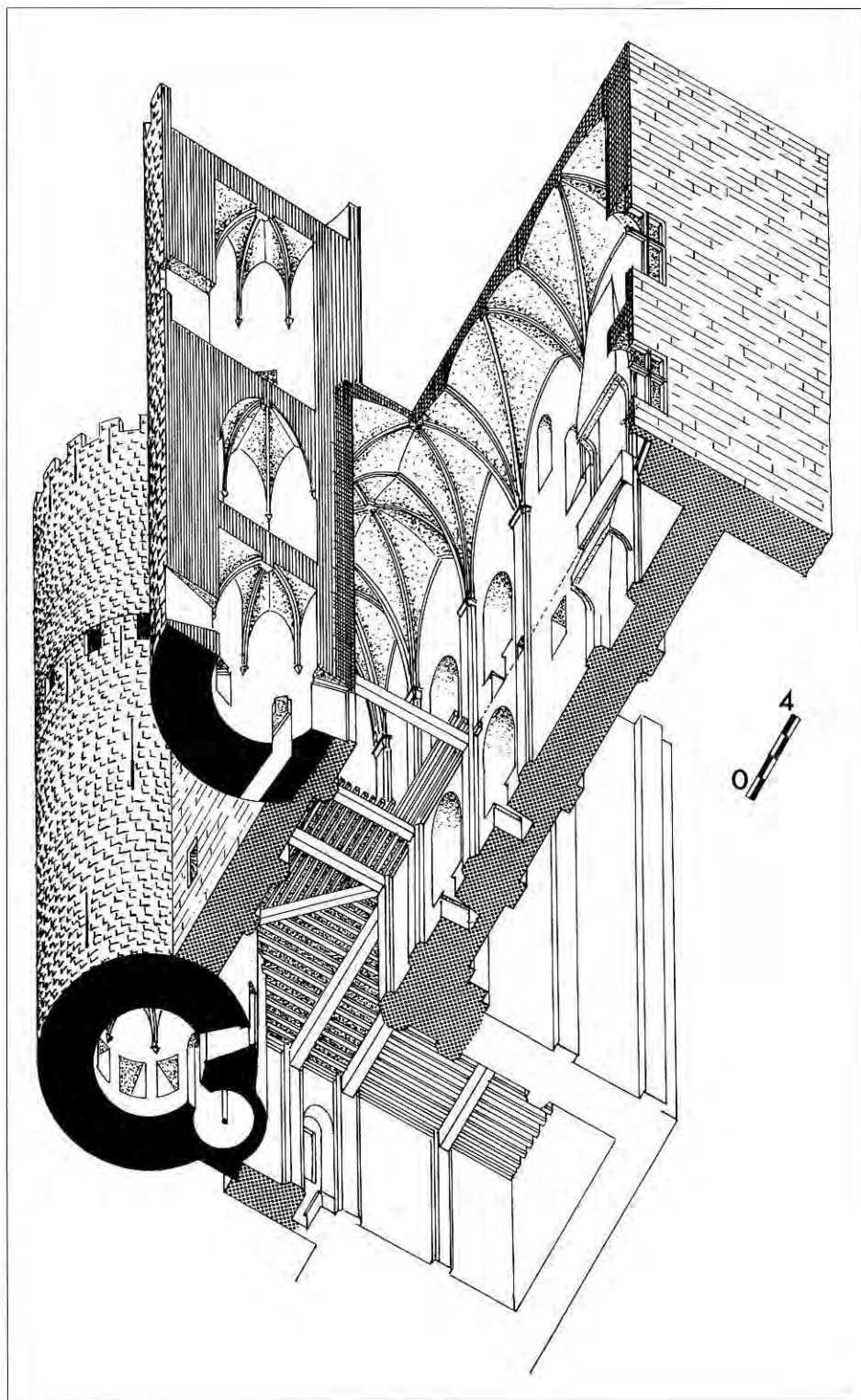
Le couvrement de l'étage noble de la *grande salle* est fonction de bien des paramètres, au premier chef, bien sûr, les dimensions, mais également la géographie. Commençons par traiter de ce critère : il est presque évident que les pays méditerranéens, les pays à soleil et à chaleur forte, ont privilégié la voûte garantissant une certaine fraîcheur. On en verra pour preuve dans le Vaucluse les *grandes salles* d'Uchaux (fig. 74), de Vaison-la-Romaine (voûte en berceau brisé),

celle d'Entrechaux (voûte sur ogives), et bien sûr le Tinel du vieux palais d'Avignon ; en Provence celle de Salon-de-Provence (voûte sur ogives), de Porchères (berceau brisé dans une *tour-salle*) ; en bas-Languedoc celles du Bouquet et de la Rouquette (berceaux brisés) ; en Roussillon celle de Collioure, en Albigeois la *grande salle* de Bertrand de Castanet à Albi (voûte sur ogives) ; en Dordogne les *grandes salles* de Commarque (seconde *salle*, voûtée en berceau brisé), et de Beynac (voûtement en berceau brisé postérieur à l'édification de la *salle*) (fig. 72).

Pourtant, ces exemples ne sauraient faire illusion : le voûtement de la *salle* noble resta relativement rare, même dans les pays à chaleur forte, alors que les étages inférieurs, lorsqu'ils existaient, furent presque partout voûtés, pour des raisons évidentes de conservation et d'hygiène de lieux destinés au stockage. Même dans la grande époque de renaissance des *grandes salles* princières, dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le voûtement fut rare : on citerait par exemple Bourbon-l'Archambault, avec une *grande salle* coudée voûtée sur ogives (fig. 99, fig. 115) ; plus fréquemment, ce furent des *salles-tours* qui reçurent de tels voûtements, comme Lavardin, ou Hérisson, voire encore Saint-Floret.

La charpente fut, de toute évidence, le mode privilégié de couvremet de l'espace noble des *grandes salles*, ceci à toute époque. Quelle signification faut-il y voir ? Certes pas l'incapacité des architectes à voûter ces espaces : juste à côté de ces *grandes salles*, les chapelles, ou Saintes Chapelles parfois, brillaient par la mise en valeur de volumes voûtés magnifiques. C'est donc à d'autres causes qu'il faut attribuer la prédilection pour le bois dans le couvremet des *grandes salles* : plus grande souplesse d'adaptation au programme architectural sans doute, mais ceci ne suffit pas. Très certainement d'autres critères jouèrent-ils : meilleure capacité à mettre en œuvre une décoration spécifique, mais aussi, peut-être avant tout, volonté de distinguer les volumes laïcs des volumes voués à la religion.

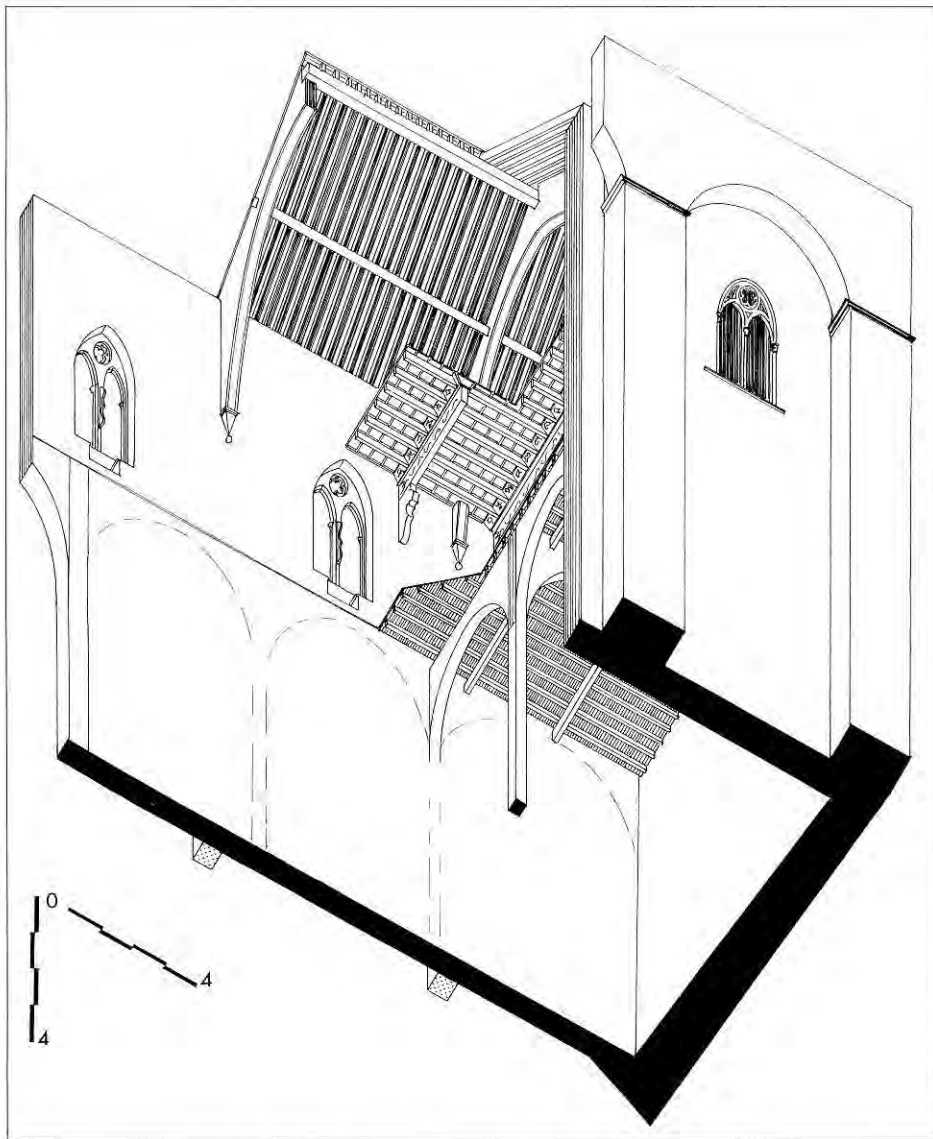
En effet, les couvremets en charpente des *grandes salles* furent souvent des chefs-d'œuvre en soi, rivalisant de technicité avec les voûtes des espaces religieux. Certes, l'on trouvait des couvremets tout simples, voire même lourds, comme ceux des *grandes salles* de Narbonne, Perpignan, ou encore Capestang (fig. 116), tous



115

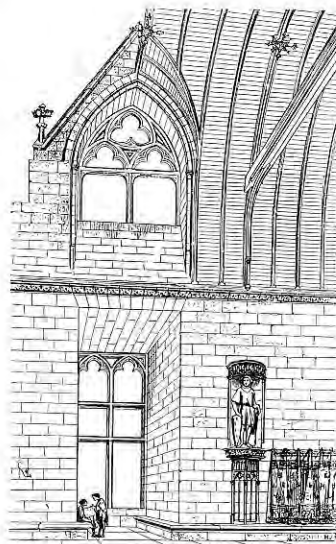
115. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Axométrie en écorché, partiellement restituée, de la *grande salle* du château de Bourbon-l'Archambault, élevée par Louis II de Bourbon dans le dernier tiers du XIV^e siècle au revers des

tours à bossage du XIII^e siècle, surélevées à l'occasion. Il s'agit sans doute de la seule *grande salle* à plan en L, dû à la configuration particulière de l'édifice (à partir des plans de Jullien-Féat, 1943, et des observations de l'auteur).



116. CAPESTANG (Hérault). Axonomie partielle en écorché de la *grande salle* au premier étage, montrant le dispositif de couverture primitif (pannes sur arcs doubleaux), remplacé entre 1436 et 1460 par un plafond à caissons décoré. On voit au rez-de-chaussée des arcades témoignant d'un état plus ancien du bâtiment, puisqu'elles ont été obturées lors de l'élévation de l'étage, et de la construction des petits contreforts à l'arrière. Noter en façade les mâchicoulis sur contreforts.

116



117. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Restitution par VIOLLET-LE-DUC de la charpente et du plafond de la *grande salle*, dans son état de la fin du XIV^e siècle.

117

des années 1300 : ici, la charpente était exclusivement constituée de pannes supportant les tuiles du toit par l'intermédiaire de chevrons et reposant sur des arcs doubleaux brisés. Rien n'était plus fruste que de telles charpentes, ressemblant fort à ce qui se pratiquait à la même époque dans les demeures montpelliéraines.

Mais ce ne fut pas le lot commun : il semble, en effet, que les maîtres d'ouvrage aient mis souvent un point d'honneur à faire réaliser de superbes couvertures de charpente. On peut distinguer deux types : les couvertures en berceau de charpente lambrissée, avec ou sans entrails, et les plafonds simples.

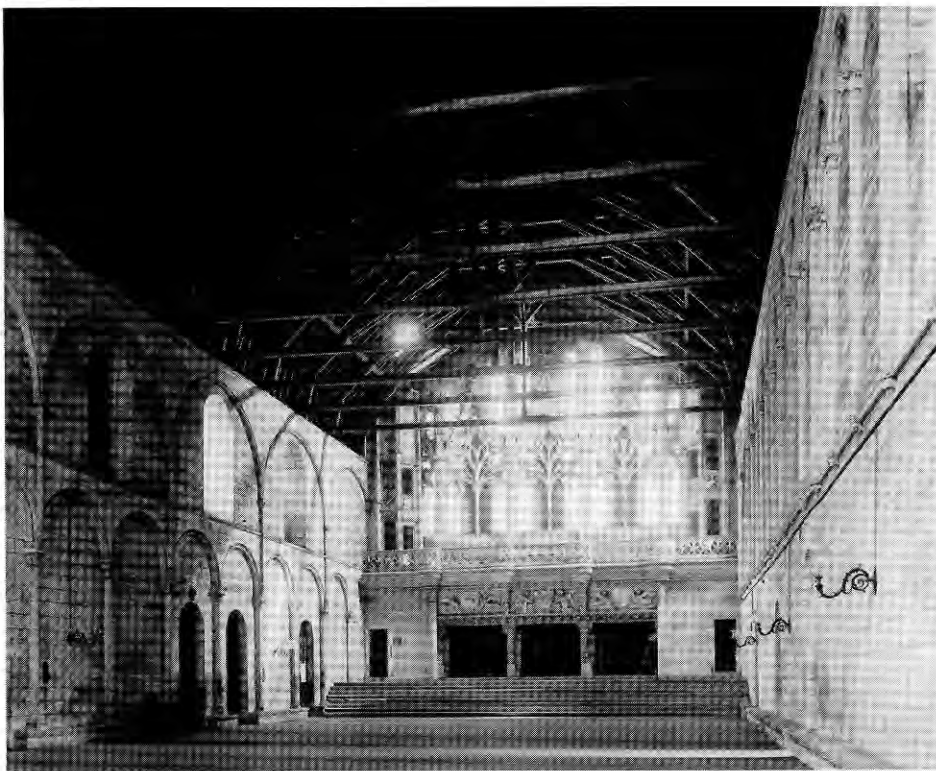
Les berceaux de charpente lambrissés, dédoublés dès lors que le volume l'imposait, comme à la *grande salle* du Palais de la Cité, furent certainement le mode de couverture le plus recherché pour les *salles* de grande ampleur (fig. 88, fig. 121) ; ils avaient l'avantage de dégager d'importantes hauteurs libres, formant contrepoint aux dimensions en plan de la *salle*. La technique classique était celle des charpentes à fermes dotées d'entrails et de poinçons, les arbalétriers courbes formant l'armature de la voûte lambrissée ; cependant, les charpentiers mirent un point d'honneur à alléger leurs structures, en supprimant parfois l'entrait, comme ce fut le cas par exemple à Sully-sur-Loire. Dans ce cas, illustré par VIOLLET-LE-DUC, la charpente fut, à une date inconnue, isolée de la *grande salle* par un plafond ; il n'est pas improbable que cette modification fut apportée au XVII^e siècle. Le plus souvent, des lucarnes ménagées dans le toit apportaient un jour supplémentaire à la *grande salle*, comme c'était le cas à Coucy (fig. 117, fig. 168).

Il ne demeure plus guère de tels berceaux d'époque : on signalera néanmoins un exemple qui, certes, ne fut pas celui d'une *grande salle*, celui de la chapelle de Farcheville, datée des années 1280 : le berceau y est décoré de caissons figuratifs peints, représentant des anges jouant de divers instruments de musique. Si le thème de la décoration était mieux adapté à une chapelle qu'à une *grande salle*, le type même du couverture devait être assez similaire de celui d'une *salle* de la même époque.

Cependant, ces berceaux lambrissés ne doivent pas faire oublier les plafonds simples, à vrai dire représentés essentiellement dans les édifices de moindre envergure. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une *salle* castrale, celle du doyenné de Brioude, construite en 1282-85, fournit un

magnifique exemple de plafond entièrement décoré et peint, à la fois sur les poutres, et dans les entre-poutres par le biais de caissons sculptés ; cette *salle*, bâtie à l'instar des *grandes salles* féodales par un doyen provenant d'une des grandes familles d'Auvergne, à l'issue d'un conflit de pouvoir qui dégénéra en guerre locale, reflète très exactement ce que purent être les couvrements de *salles* castrales "normales". Un peu moins de deux siècles plus tard, le plafond de Capestang, ménagé sous une charpente à arcs doubleaux plus ancienne, en fournit la preuve (fig. 82) ; non loin de là, le château des évêques de Béziers à Gabian présente, dans les années 1440, un plafond également décoré de peintures.

La charpente de la *grande salle* de Poitiers, l'une des seules qui garnissent encore un édifice médiéval, fait piètre figure par rapport aux divers exemples qui viennent d'être cités : la restauration n'y a laissé qu'un vaisseau brisé neutre, ni peint ni décoré, qui doit être bien éloigné de sa configuration d'origine (fig. 91, fig. 118).



Volumes et décor

Au travers de l'extrême diversité dimensionnelle, voire fonctionnelle, des *grandes salles*, il est quasiment impossible de définir un aménagement type de celles-ci, et moins encore un décor. Cependant, plusieurs principes peuvent être mis en exergue.

Le premier principe, on l'a vu déjà, est l'expression par l'architecture de la puissance du maître d'ouvrage. Il s'appuie sur les dimensions de la salle, sur la hauteur du couvrement, sur la mise en forme des éléments fonctionnels, comme la cheminée, enfin sur la mise en scène du haut-lieu de la *grande salle*, ce que l'on a appelé plus haut l'estrade seigneuriale.

Un second principe fut certainement l'utilisation de tous les modes décoratifs possibles pour mettre en exergue, une fois encore, la puissance du maître. Par ordre de fréquence, on donnera la première place à la peinture, la seconde à la sculpture : on y reviendra plus en détail dans un chapitre particulier. Mais, dès maintenant, on ne peut manquer de citer, une fois encore, Chrétien de Troyes, dans son *Cligès*, lorsqu'il décrit la tour où devait trouver abri l'impératrice Fénice : les étages y étaient peints à "images" belles et bien enluminées ; le même auteur, dans *Yvain, le*

chevalier au lion, décrit une *grande salle* dont le plafond était entièrement orné de clous dorés, et dont les murs étaient peints à riches couleurs. Dans le *conte du Graal*, sa description du palais idéal met en scène, en outre, un pavement de "verz et vermeus, indes et pers, de totes couleurs fu diverz".

Un troisième principe fut, sans aucun doute, le jeu sur l'utilisation même du volume, énorme parfois, de ces *grandes salles*. Il demeure un texte fameux d'Antoine d'Asti, secrétaire du duc Charles d'Orléans, vantant l'aménagement de la *grande salle* de Coucy, dotée de tribunes pour les musiciens, d'autres tribunes pour les nobles invités. De la même façon, la *grande salle* du palais de Dijon possédait, d'après les comptes du XV^e siècle, deux tribunes, l'une en largeur pour les musiciens, l'autre en longueur pour les invités. Tout ceci n'a laissé aucune trace dans l'architecture, car il s'agissait de structures non pérennes, vraisemblablement en bois ; mais on peut s'imaginer l'effet que pouvait produire telle de ces *grandes salles*, avec son volume imposant, son estrade seigneuriale en fond de *salle*, ses tribunes emplies de courtisans aux toilettes raffinées. On citera cependant la galerie de circulation, interprétable comme tribune,

118. POITIERS (Vienne). Vue de la *grande salle* du XIII^e siècle, réaménagée par le duc de Berry à la fin du XIV^e siècle. On note les monumentales cheminées, au dos de l'estrade ducale ; au-dessus des cheminées court une galerie ou tribune. Il est par ailleurs inutile de revenir sur l'extraordinaire virtuosité du réseau qui inclut les souches des cheminées. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM)

119. BOURGES (Cher). Palais Jacques Cœur. Vue de la tribune des musiciens, aménagée à l'un des angles de la *grande salle*.



119

ménagée au-dessus de l'estrade ducal dans le grand pignon neuf du palais ducal de Poitiers, accrochée aux manteaux des monumentales cheminées, et desservie par deux petites vis situées aux angles (fig. 118). La *grande salle* du palais de Jacques Cœur, à Bourges, offre un très petit aperçu de cet aménagement de l'espace, avec la tribune des musiciens ménagées dans l'un des angles de la *salle*, en encorbellement interne (fig. 119).

L'ÉCLAIRAGE DE LA GRANDE SALLE

L'un des éléments essentiels, au plan architectural, de la mise en forme de la *grande salle*, fut sans nul doute l'éclairage. Il suffit d'écouter Chrétien de Troyes, dans les années 1170, décrire dans le *conte du Graal* un palais merveilleux, dont la *salle* possédait des verrières si claires que l'on pouvait voir à travers, teintes de couleurs des plus riches et des meilleures. Le conteur n'hésitait pas à en dénombrer cinquante. Exagération sans doute ; mais aussi manifestation d'une exigence très présente de la part de la société féodale, dès la seconde moitié du XII^e siècle. La chronique des évêques du Mans rapporte, entre 1145 et 1187, sous l'épiscopat de Guillaume, la construction d'une *chambre* dotée de larges fenêtres de chaque côté, et celle d'une *grande salle* où fut mis en œuvre "*maxime*

fenestrarum opus", le qualificatif étant suffisamment significatif pour qu'il ne soit besoin de le traduire.

La lumière était indissociable de la *grande salle*, l'une ne pouvait aller sans l'autre, si possible parée de la palette chatoyante du vitrail coloré. Et, de fait, les *grandes salles* conservées se signalent par une omniprésence de l'ouverture, dès le XII^e siècle, dès l'époque où l'on peut en trouver des restes en élévation. La *grande salle* du palais épiscopal d'Angers en est un bel exemple, avec ses fenêtres géminées largement ouvertes du côté de l'enceinte gallo-romaine (fig. 198) ; de même que la *grande salle* de Druyes-les-Belles-Fontaines offre un autre témoignage. Il n'en reste pas moins que les *salles* romanes restèrent, comme les églises, assujetties à des modes architecturaux où le rapport du plein et du vide était à l'avantage du premier.

L'apogée de l'architecture gothique, déjà sous-jacente sous Chrétien de Troyes, allait fournir aux maîtres d'œuvre l'occasion de se surpasser dans l'art d'éclairer les *grandes salles* : celle de Montargis, du début du XIII^e siècle, montre à quel point les grands seigneurs de l'époque, à commencer par le roi, purent faire leurs les acquits de l'architecture religieuse pour alléger les murs au bénéfice de grandes verrières (fig. 121). De la même façon, la *grande salle* neuve de Provins, dans le second quart du XIII^e

siècle, traduit cette inclination (fig. 101) ; que dire aussi de celle qui demeure au château de Ribeauvillé, attribuable à la même époque ? La *grande salle* de Thiers-sur-Thève, dans le dernier quart du XIII^e siècle, offre la même vision d'un espace où la lumière, parée de couleurs déterminées par les vitraux, s'impose comme élément d'ostentation (fig. 30, fig. 120).

L'évolution n'était pas pour autant aboutie : le XIV^e siècle apporta pour sa part une surenchère, avec l'ouverture de fenêtres dépassant, par leurs dimensions, tous les usages. Il suffit de voir aujourd'hui encore les fenêtres du palais ducal de Bourges pour s'en rendre compte (fig. 147) : la lumière y acquit un rôle désormais inéluctable, les ouvertures dépassant largement l'échelle humaine. Le paroxysme fut celui de Coucy, dans les années 1380 : Enguerand VII fit ménager, dans le pignon de la *grande salle* regardant la basse-cour, l'une des plus superbes verrières connues que nous a rapportée Androuët du Cerceau. (t.I, fig. 85).

Fenêtres hautes

Ces fenêtres, nombreuses ou non, furent de deux types : fenêtres hautes non accessibles, fenêtres à coussiège. Il n'est sans doute pas vain de remarquer que beaucoup des *grandes salles* les plus importantes, statutairement ou dimensionnellement, furent conçues avec un éclairage haut ; d'abord la presque totalité des *salles* de rez-de-chaussée (si l'on excepte Luceux, par exemple), à plus forte raison les *salles* à bas-côtés : l'analogie avec l'architecture religieuse était ici évidente. Ainsi en fut-il d'Angers, de Caen, de Poitiers, ainsi que de Bricquebec avec son bas-côté ; il en aurait été ainsi à la *grande salle* neuve de Provins si le parti n'en avait pas changé en cours de construction.

Dans tous ces palais, il est certain que l'effet d'ostentation fut celui recherché, au détriment de tous autres : la magnitude du programme l'emportait sur des considérations d'ordre utilitaire, voire social. Dès lors qu'une *grande salle* possédait des fenêtres hautes, inaccessibles, on peut en inférer que le maître d'ouvrage lui conférait un rôle purement institutionnel : la *grande salle* acquérait de ce fait un caractère quasi spirituel, exacerbant les tendances à la sacralisation de la féodalité.

Nul étonnement donc si l'on trouve ce parti de façon tardive dans le palais de la Cité,

sous Philippe le Bel, alors que cette *grande salle* était une salle de premier étage : la mise en architecture du programme fut ici manifestement destinée à affirmer le caractère transcendant de la royauté (fig. 88).

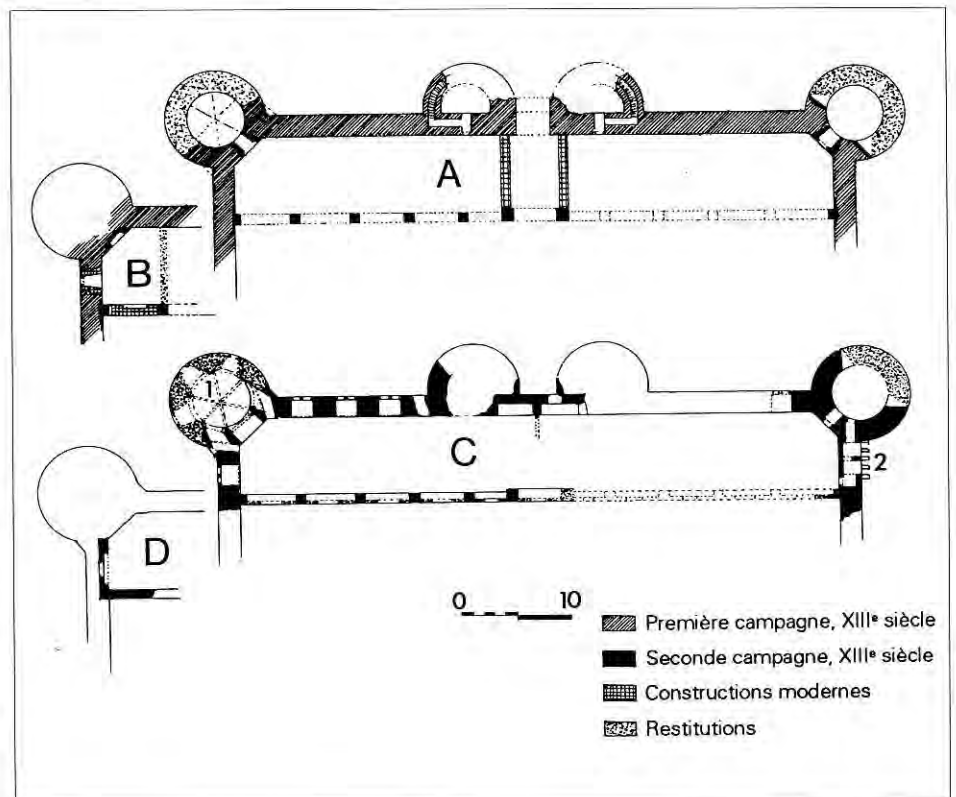
Au-delà de la volonté d'imposer par l'architecture la force de symboles, ce parti architectural de fenêtres hautes avait un avantage : celui de permettre un usage optimal des parois. On en trouve deux beaux exemples à Poitiers et à Provins : dans les deux cas, les parois de la *grande salle*, dépourvues d'interruptions, étaient occupées par des arcatures à banquettes de pierre. Le parti architectural permettait ainsi d'utiliser les parois de la *grande salle* pour augmenter la capacité d'accueil de celle-ci (fig. 91, fig. 101)

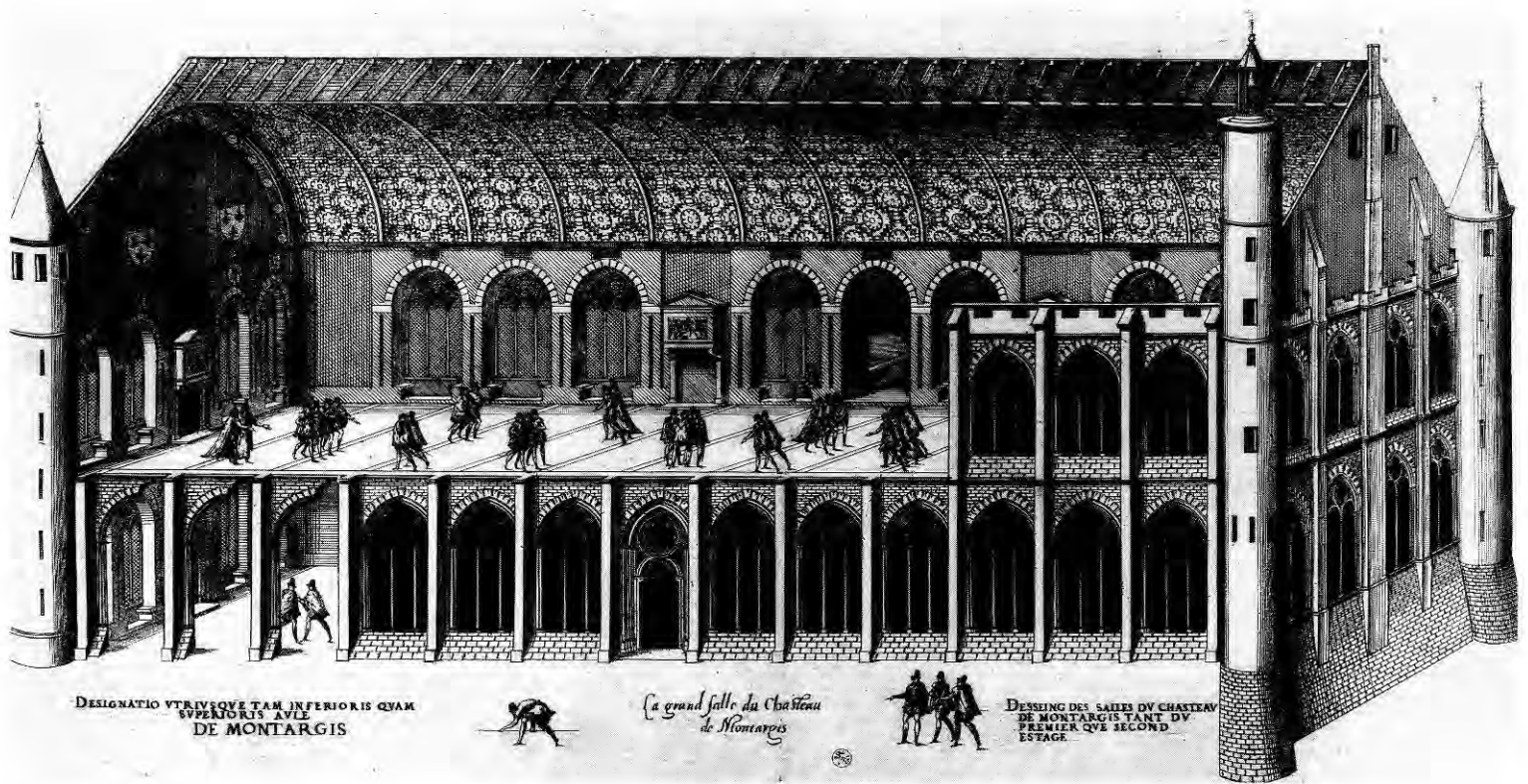
Fenêtres à coussièges

La disposition de la *grande salle* à fenêtres hautes intériorisait totalement le programme de celle-ci : tournée sur elle-même, elle n'était plus qu'un édifice bâti à la gloire du maître d'ouvrage, n'autorisant aucune vue externe, en particulier sur l'environnement. Aussi ne peut-on s'étonner, en raison du caractère multifon-

120. THIERS-SUR-THEVE (Oise). Plans du palais. A : Rez-de-chaussée. B : Entresol récent. C : Premier étage. D : Entresol du premier étage au second. 1 : Chapelle. 2 : Latrines.

120





121. MONTARGIS (Loiret). Vue en écorché de la *grande salle* au début du XVI^e siècle, par Androuët du Cerceau (Cl. Bibl. Nat.).

tionnel de la *grande salle* dans la majorité des châteaux ou des palais, de voir s'instaurer un mode d'éclairage plus convivial, basé sur l'utilisation de fenêtres accessibles, dotées de coussièges.

Si l'on fait abstraction du palais de la Cité, bâti à la fin du XIII^e siècle, l'ensemble des *grandes salles* construites dès la seconde moitié du XII^e siècle traduisent bien cette ambition de livrer aux visiteurs, ainsi qu'aux hôtes, une perspective extérieure à celle du bâtiment lui-même. Ouverture sur les paysages externes, voire seulement sur les jardins et vergers qui étaient l'accompagnement obligé d'un palais à l'époque. Dès le XII^e siècle, la *grande salle* du palais épiscopal d'Angers offrait des fenêtres accessibles, dotées de coussièges permettant aux utilisateurs de contempler les vues depuis celle-ci (fig. 198). Or le plaisir de disposer d'un point de vue, et d'en jouir, était très présent : qu'il suffise de lire le roman du *Chevalier de la charrette*, de Chrétien de Troyes, dans le troisième quart du XII^e siècle, pour s'en convaincre. Après une nuit passée au château du Lit Merveilleux, Lancelot s'en vint aux fenêtres sur la prairie, Gauvain contant fleurette à la demoiselle du château dans la fenêtre voisine, et c'est de là qu'ils purent observer le cortège de

Méléagant emmenant la reine. Dans le *Lai de Lanval* de Marie de France, la reine "à une fenestre entailliee s'esteit (...) apuïee".

Le plus bel exemple de ce programme se manifeste dans les perspectives de la *grande salle* du palais de Montargis qui nous ont été données par Androuët du Cerceau. Ici, malgré la taille des fenêtres à réseau gothique, les embrasures des fenêtres sont dotées de coussièges, ceci impliquant leur accessibilité depuis l'intérieur (fig. 121) ; à la fin du XIII^e siècle, la *grande salle* de Thiers-sur-Thève en offre un autre bel exemple, avec ses fenêtres donnant sur l'extérieur du palais (fig. 30, fig. 120). Disposition que l'on retrouve de façon presque inéluctable dans les décennies suivantes, jusques et y compris dans les grands palais princiers des XIV^e-XV^e siècles, qu'il s'agisse de Bourges, de Coucy, ou de tant d'autres.

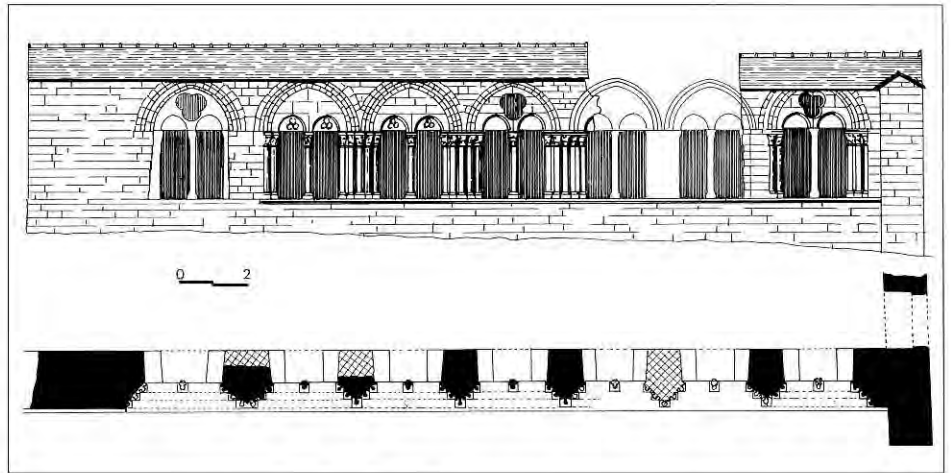
La fenêtre, quelle que soit sa taille, était accessible, permettant dès lors la découverte du monde extérieur depuis la *grande salle*. Ainsi cette dernière acquérait-elle une dimension supplémentaire à celle stricte de la sacralisation du féodalisme : il s'agissait, ni plus ni moins, d'une jouissance dominatrice de l'environnement, le plus souvent reconstruit de toutes pièces (jardins, vergers).

**Le rôle externe des ouvertures
de la grande salle :**
**files de fenêtres
et claire-voies**

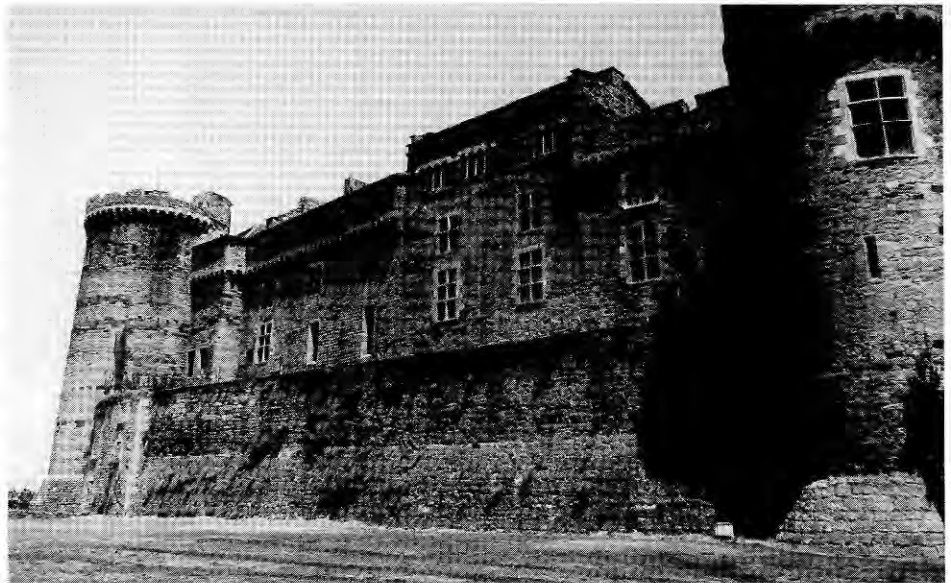
Le fenestrage de la *grande salle* figurait sans nul doute parmi les éléments d'appréciation externes les plus en vue pour déterminer l'importance et la noblesse de celle-ci. C'est ainsi que l'on peut interpréter la tendance manifeste qui fut, tout au long du Moyen Âge, de ménager des séries d'ouvertures aux décors prégnants. Alors que le fenestrage haut n'autorisait guère de débordements, les ouvertures étant rythmées par des considérations des travures de charpente, voire de voûtement, le fenestrage bas autorisait au contraire le déploiement de fastes décoratifs mettant en évidence toute l'importance du maître d'ouvrage.

Si les palais de l'orbite française ne traduisent, à l'époque romane, cette exigence que de façon tout à fait partielle - pour autant que l'on puisse prétendre connaître ces palais de façon exhaustive, ce qui est loin d'être vérifié - , les palais de l'orbite germanique traduisent ce souci de façon très explicite dès la fin de la seconde moitié du XII^e siècle. Qu'il s'agisse des *salles* de Wartburg (fig. 176), Wimpfen, Gelnhausen, voire Girsbaden en Alsace, la fenêtre y acquiert une évidente fonction architectonique. À la même époque, seuls les palais d'Auxerre ou de Druyes-les-belles-Fontaines, Lucheux, apportent, d'une certaine façon, un contrepoint. Auxerre présente, en particulier, l'une des plus belles claires-voies qui demeurent, à vrai dire d'ailleurs dans une galerie et non dans la *grande salle* (fig. 165); la *grande salle* de Lucheux offre, en revanche, une belle série de fenêtres très proches les unes des autres (fig. 122) ; mais qu'est-ce en regard des nombreux palais de la fin de l'époque romane dans l'aire germanique, où la claire-voie rivalise avec les séries de fenêtres géminées ou "tercées" ?

La *tour-salle* de Castelnaud-Bretenoux offre néanmoins un exemple remarquable du rôle du fenestrage dans la manifestation de la volonté d'ostentation seigneuriale de l'époque : ici, les ouvertures se présentent sous forme d'une série de trois fenêtres "quartées", divisées en quatre par des colonnettes. Manifestement gothiques, elles témoignent de l'ambition exprimée au travers de la mise en forme des ouvertures (fig. 123).



122



123

122. LUCHEUX (Somme). Élévation et plan, avec restitution partielle, de la série des sept fenêtres de la *grande salle*.

123. PRUDHOMAT (Lot) : Château de Castelnaud-Bretenoux. Vue externe de l'enceinte castrale, avec au centre la tour-résidence marquée, à son étage noble, le plus élevé, par une série de trois fenêtres à trois colonnettes (il en existe deux côté cour). Cette tour-résidence date selon toute vraisemblance de la seconde moitié du XII^e siècle.



124. NIEDERBRONN-LES-BAINS (Haut-Rhin) : Château de Wasenbourg. Vue intérieure de la fenêtre à sept lancettes, de la première moitié du XIV^e siècle.

L'aire germanique semble avoir été bien plus marquée par ce souci de ménager horizontalement des files de fenêtres, plus ou moins groupées, disposition que l'on trouve dans la majorité des palais des XII^e et XIII^e siècles, que l'aire française où semble se manifester un souci de fonctionnalité plus affirmé. Il suffit de comparer le palais de Montargis avec des palais contemporains germaniques pour s'apercevoir de la prise en compte manifeste, dans l'orbite française, de concepts "gothiques" privilégiant la verticalité et l'ouverture, alors que les palais germaniques mettaient en exergue l'horizontalité de la série ou de la claire voie.

On s'en persuade facilement en juxtaposant la grande verrière de Wasenbourg, toute romane dans son concept malgré sa taille, dessinée en neuf lancettes sous arc segmentaire, avec les verrières gothiques des palais du XIV^e siècle sur le territoire français (fig. 124).

Cependant, dans l'un et l'autre cas, prévalait la volonté de faire des fenêtres un élément architectural d'ostentation, en particulier vis-à-vis de l'extérieur.

LE CHAUFFAGE

Chauffer de tels volumes relevait de la gageure, et l'on ne saura sans doute jamais si les dispositifs de chauffage imaginés par les architectes suffirent à assurer dans les *grandes salles* une température relativement tempérée, telle qu'on aimerait à l'avoir aujourd'hui.

Cheminées centrales

La très grande majorité des *salles* reconnaissables aujourd'hui furent chauffées au moyen de cheminées murales. Cependant, avant d'entrer dans l'analyse de ce moyen de chauffage, facilement identifiable, il est bon d'évoquer d'abord les salles à foyer central, sans cheminées murales. Un très bel exemple en est celui de la *grande salle* de Caen, où M. de BOÛARD avait reconnu lors des fouilles au moins un foyer central, si ce n'est plus ; faisant l'hypothèse d'une *salle* à deux niveaux, il se perdait en conjectures sur le mode d'évacuation des fumées de ces foyers, qu'il attribuait à une fonction culinaire. Or la *grande salle* de Caen était une *salle* d'un seul volume, et les foyers identifiées par M. DE BOÛARD étaient ceux qui assuraient à la *salle* la chaleur, ainsi que la cuisine, bien entendu.

Un tel mode de chauffage se trouve dans d'autres sites anciens, comme par exemple le palais comtal d'*Andone* au X^e siècle ; il est nettement figuré dans le plan du monastère de Saint-Gall, en particulier dans la *grande salle* de la maison des hôtes, au début du IX^e siècle (fig. 171).

Dans les années 1120, un tel exemple pourrait paraître tout à fait archaïque, si l'on ne savait, par les analyses très poussées qui sont faites depuis des décennies outre-Manche, que la formule du foyer central accompagné d'une évacuation des fumées verticales, sans hotte, appelée "louvre" (du français "l'ouvert"), fut fréquent dans les "halls anglais" jusqu'au XIV^e siècle ; l'évacuation consistait en un orifice rectangulaire ménagé dans le toit, couvert d'un petit toit spécifique afin d'éviter l'entrée de la pluie. Les exemples en sont très nombreux, attestés tant par les monuments que par l'archéologie ou la documentation. Il va de soi que de tels modes de chauffage, destinés tout à la fois au confort intérieur et à la cuisine, étaient circonscrits aux *grandes salles* à un seul niveau ; nul étonnement donc si l'on en trouve de multiples exemples outre-Manche, alors que la

France en est singulièrement dépourvue, ne serait-ce que du fait de la rareté des *grandes salles* à un niveau qui furent édifiées sur le territoire. De plus, les quelques cas qui sont aujourd'hui bien reconnaissables encore, comme Angers ou Poitiers, ont été tant modifiés au XIV^e siècle qu'il est impossible d'en déterminer le mode de chauffage primitif. On trouve cependant une preuve de l'existence de ce procédé dans le *Conte du Graal* de Chrétien de Troyes, dans le troisième quart du XII^e siècle : il décrit, en effet, une *salle* chauffée par un grand feu brûlant entre quatre colonnes soutenant un "*cheminal d'arain espès et fort et lé*", ce qu'il faut comprendre comme une foyer central doté d'un manteau de cheminée métallique prismatique, reposant sur les quatre piliers.

Cheminées murales à hottes

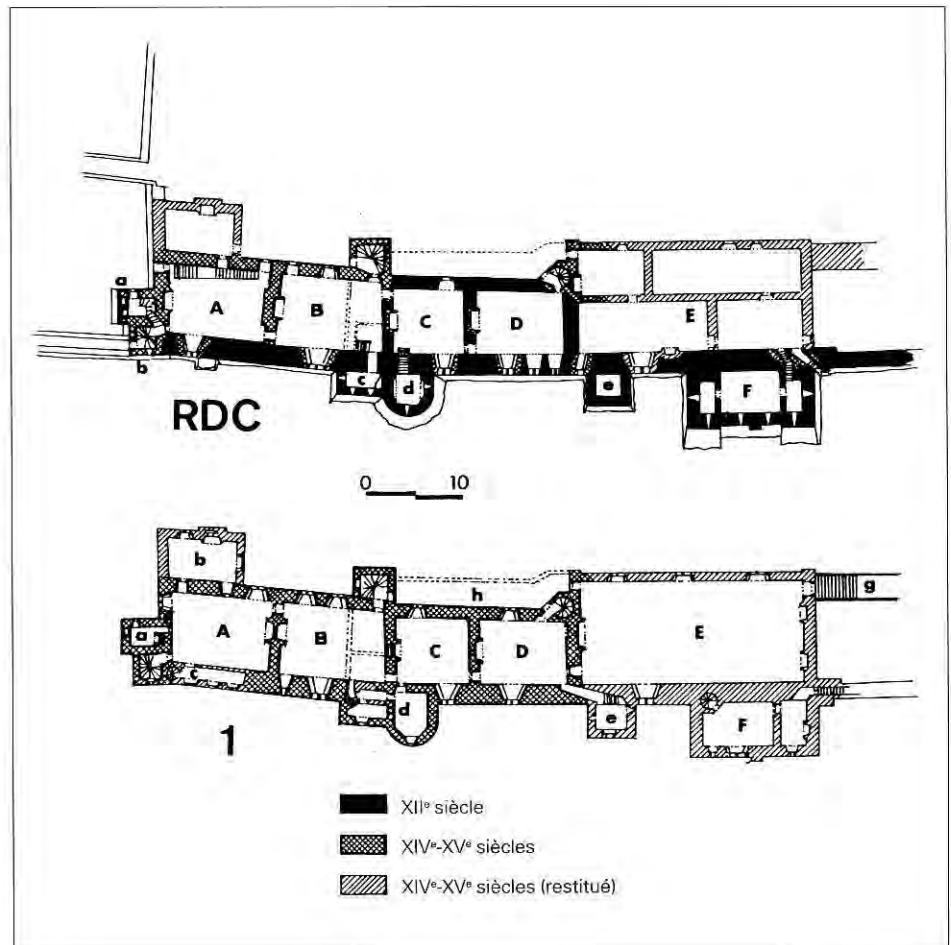
Le chauffage par des cheminées murales à hottes ne rend rien, en ancienneté, aux foyers centraux : il avait l'inappréciable avantage de ne pas détruire la perception du volume intérieur, mais comportait en contrepartie l'inconvénient de ne pas diffuser la chaleur de façon homogène dans la salle. Au palais royal germanique d'Elten, deux cheminées cornières se font face aux extrémités d'un des grands côtés de la *grande salle*. A Notre-Dame-de-Gravenchon, dans un bâtiment tout de bois, des cheminées murales de pierre sont insérées au milieu d'une des faces de presque chaque salle composant l'ensemble résidentiel de la seconde phase, au XII^e siècle ; lorsque cet ensemble fut remplacé, dans la seconde moitié du siècle, par une *grande salle* à bas-côtés et abside, une cheminée de pierre fut implantée le long d'un des murs latéraux d'un bas-côté, et une autre au chevet de l'abside, là où aurait pu se trouver l'estrade seigneuriale (fig. 15).

Dans la majorité des cas, la cheminée était unique, placée au milieu d'une des grandes faces de la salle ; ainsi par exemple à Crépy, à Uchaux, aux palais épiscopaux de Paris et de Narbonne, à La Rouquette (Vivieures) et à Thermes-d'Armagnac, à Penne-du-Tarn et Vaison-la-Romaine, à Blois, etc. Il est bien plus rare, lorsqu'elle était unique, qu'elle ait été implantée à l'un des pignons : cette position était évidemment moins satisfaisante pour une bonne diffusion de la chaleur, mais on citera néanmoins quelques exemples, comme Châluçet, Armentières, Montmélian, Loches (Logis royal).

Dès lors que les dimensions de la *salle* devenaient importantes, il n'était pas rare que l'on dédouble la cheminée sur la grande face, comme à Montfort près de Montbard, à Coucy (fig. 168) ; on pouvait également en placer sur les deux grandes faces (Paris-Palais de la Cité, Bourges avec deux cheminées par face), en placer une sur chacune des grandes faces (Bicêtre). On pouvait enfin compléter ces cheminées latérales par une cheminée de pignon destinée à chauffer l'estrade seigneuriale (Provins, Beynac) : ce fut le cas de plus en plus souvent dans les *grandes salles* princières à partir de la fin du XIV^e siècle (Coucy, Riom, Bourges, Poitiers).

Restent quelques cas plus rares, comme la *grande salle* de Montargis (fig. 121) qui était chauffée par une cheminée sur la grande face opposée aux degrés, et une sur chaque pignon, ou celle, de deux siècle plus tardive, de Chinon avec une grande cheminée sur le pignon "royal", et deux petites cheminées sur le pignon d'entrée (fig. 125).

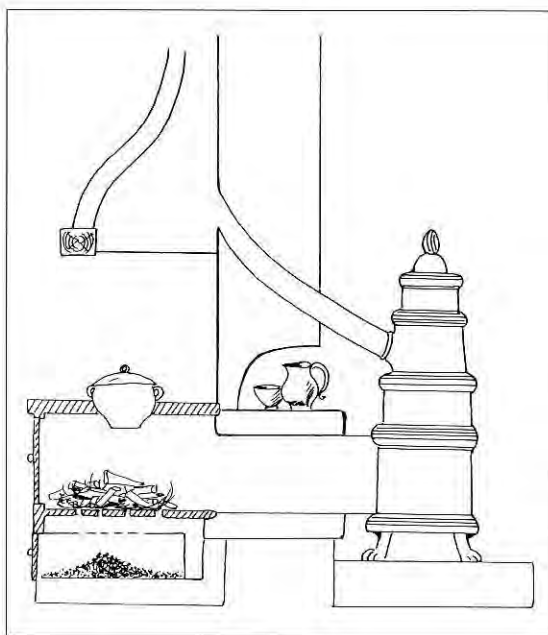
125. CHINON (Indre-et-Loire). Plans des logis royaux (à partir des relevés de A. Deverin). Rez-de-Chaussée : A : Sommelierie. a : Tour de latrines. b : Escalier vers le château du Coudray. B : Salle du Commun. C : Cuisines. c : Tour de latrines. d : Tour circulaire. D : Dépôt d'armes. E : Celliers. e : Tour de latrines. F : Tour du Trésor. Premier étage : A : Chambre du Roi ("chambre nattée") ; a : Tour de latrines. b : Garde-robe (?). c : Galerie/loggia (?). B : Chambre de parément (?) ("petite salle"). C, D, d : Appartements. E : *grande salle*. F : Appartements. g : Escalier d'honneur. h : Galerie.





126

126. NIEDERBRONN-LES-BAINS (Haut-Rhin) : Château de Wasenbourg. L'oriel, en fait lieu de chargement par l'extérieur du poêle de la *salle* des années 1330. On distingue au-dessus de l'oriel le départ de la souche de la cheminée de ce petit édicule.



127

127. Schéma de principe d'un poêle à chargement par l'arrière (Hinterlader), d'après B.Metz.

Les poêles ou "pêles"

On n'a pas abordé encore un mode de chauffage peu habituel : les poêles. Il est vrai que ce type d'organe de chauffage semble n'avoir été que très peu connu dans l'orbite française, par rapport à son usage dans l'orbite germanique. En fait, ce n'est que dans certaines des régions orientales du territoire actuel que l'on trouve mention d'usage de poêles : l'Alsace, la Lorraine, la Savoie au premier chef.

Une récente analyse du château d'Annecy par E.CHALMIN-SIROT met ainsi en jeu le "pêle", ou *salle* du poêle, attesté en 1340, ménagé pour le commun au rez-de-chaussée du bâtiment de la *grande salle* ; manifestement, il s'agissait d'une *salle* basse destinée aux usages domestiques, ou aux usages publics, dotée d'un poêle pour assurer un chauffage diffusant bien mieux qu'une cheminée. Ceci se retrouve également au château neuf des Allinges, où en 1339-40 fut aménagé de façon identique un "pêle" s'ajoutant à la *grande salle*. D'après G.GIULATO, à Lunéville, en Lorraine, les textes mentionnent au XIV^e siècle un "*grand palle avec son fournel*", un "*petit palle avec son fournel*", différents de la *grande salle*. Les textes plus tardifs confirment que ces *salles* des poêles étaient indépendantes de la *grande salle* proprement dite.

Si l'usage du poêle semble avoir été circonscrit, en Savoie ou en Lorraine, à des *salles* "inférieures", en Alsace il a certainement eu un rôle plus universel, s'imposant comme le dispositif de chauffage optimal, ceci dès le XII^e siècle. Il n'est pas vain de noter que, dans les contrées germaniques, ce type de chauffage se rencontre dès le début du millénaire, sous des formes frustes. Mais B.METZ et Th.BILLER ont montré récemment que le chauffage par des poêles n'était pas exclusif de l'existence de cheminées, dans les mêmes salles, ces dernières étant réservées à la cuisine. Les textes publiés par E.CHALMIN-SIROT à propos d'Annecy prouvent qu'il pouvait y avoir des poêles dans certaines annexes directement liées aux appartements, comme le "pêle" situé dans une galerie attenante à la *chambre* du Comte.

Le poêle offrait deux avantages : une meilleure diffusion de la chaleur, et une moindre pollution à l'intérieur de la résidence. Dès le XIII^e siècle, le chargement s'en effectuait par l'arrière, à l'abri d'un mur de refend, de même que l'évacuation : B.METZ en a reconnu plusieurs vestiges archéologiques dans les

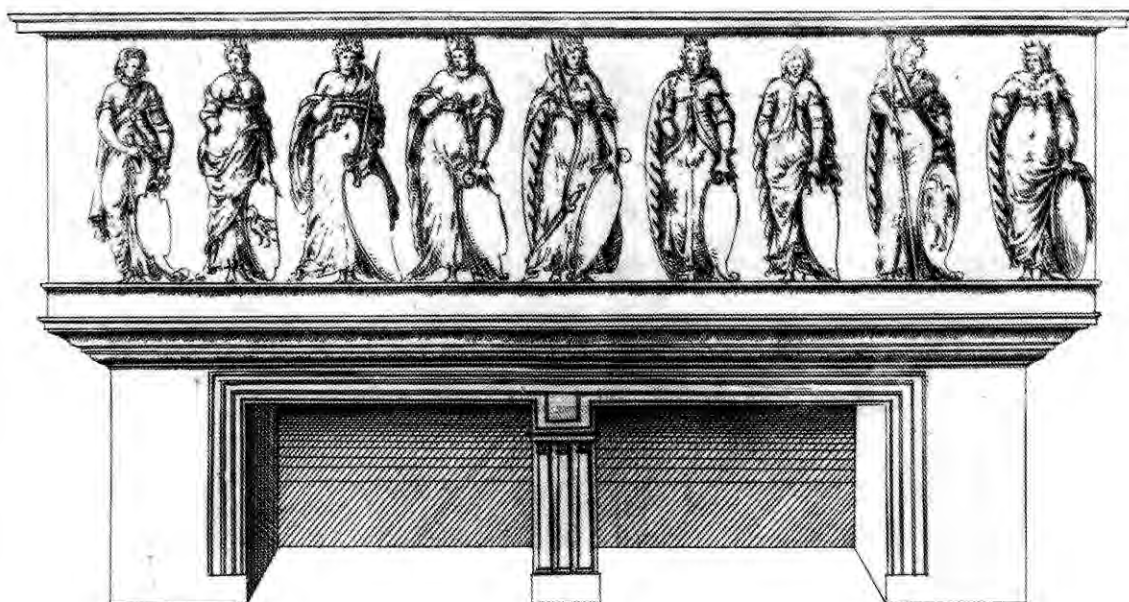
châteaux alsaciens, l'un des plus intéressants étant celui de Wasenbourg, où l'oriel qui orne la façade du logis a pu être interprété comme le lieu de chargement du poêle, à partir duquel une cheminée évacuait les fumées (fig. 126). Un dispositif analogue existait au château de Ratsamhausen à Ottrott. Les comptes relatifs au château de Coucy en 1387, sous Enguerrand VII, montrent que le sire de Coucy reprit exactement cette partition entre point de chargement et situation du poêle : ils distinguent le "four du pêle" du "pêle" lui-même, en tant que *salle* du poêle ; mais la ruine empêche de connaître exactement le mode d'évacuation des fumées (fig. 27). Les germanisants désignent ces poêles sous le nom d'"Hinterlader", c'est-à-dire poêles à chargement par l'arrière (fig. 127).

Malgré les qualités du poêle en matière de chauffage diffusant, s'imposant largement par rapport au feu de cheminée, vif et radiant, la zone culturelle française demeura largement rétive au procédé, peut-être par simple ignorance, mais sans doute aussi pour des raisons de doctrine architecturale. Par essence, le poêle est un élément sans ostentation, sur lequel il est difficile de déployer des chefs d'œuvre décoratifs ; compact, il n'offre que des surfaces cachant le principe même de la chaleur, le feu, quand bien même il abrite en son sein une source de

chaleur bien mieux adaptée, la braise et l'air chaud. Bien que l'aire germanique ait su produire de magnifiques objets, superbement carrelés, ils ne pouvaient pas rivaliser avec les déploiements de moulures, chapiteaux, sculptures ornant la cheminée "à la française".

Aussi les maîtres d'ouvrage préférèrent-ils, d'une façon générale, privilégier la cheminée, élément s'adaptant magnifiquement au support de fantaisies décoratives. La meilleure preuve en est la *grande salle* privée, qu'on pourrait appeler *chambre de parement*, du château de Coucy vers 1380. Enguerrand VII, familier des cours orientales, en fit un "pêle", dotée d'une *chambre* de chauffe extérieure, afin d'apporter à ses invités de marque le confort le plus adapté. Pourtant, à peine vingt ans plus tard, le duc d'Orléans fit aménager, dans la même *salle*, une monumentale cheminée décorée des statues des neuf Preuses (fig. 128). Le besoin d'ostentation avait remplacé ici la fonctionnalité du chauffage.

Sans doute y-eut-il aussi, pour chauffer ces *salles* souvent immenses, des dispositifs d'essence plus mobile, du brasero à la chauffe-rette ; évidemment, l'architecture n'en fournit plus la moindre trace, mais le simple réalisme se devant de la remplacer, alors que les sources en fournissent la preuve, ne serait-ce qu'en Alsace ("Glutbecken").



128. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). La cheminée des Preuses qui décorait la salle du poêle, par Androuët du Cerceau (Cl. Bibl. Nat).

DES GRANDES SALLES AUX SALLES NOBLES DANS LE LOGIS

Si l'on a traité essentiellement, jusqu'à présent, des *grandes salles* formant des bâtiments bien identifiés dans l'ensemble résidentiel, certains exemples cités appartiennent manifestement à un groupe moins typé, celui des *salles nobles* intégrées dans un logis n'ayant pas d'indépendance fonctionnelle.

Citons-en un exemple, celui d'Armenières sur Ourcq, où la salle n'est qu'un élément de l'ensemble intégré *salle/chambres/cuisine/logis* (fig. 56) ; il n'est pas éloigné, au plan de son intégration, de l'exemple fourni par le logis de Jean IV de Bretagne à Suscinio. Tout au plus ce dernier se trouve-t-il posséder une distribution verticale bien plus riche que celle d'Armenières : un niveau d'entrée, un niveau public, un niveau réservé au duc, un niveau en galetas réservé à la duchesse. En quoi différent-ils d'exemples de châteaux à *grande salle* ? Tout simplement du fait de l'intégration totale des fonctions au sein d'un même édifice, alors que, jusqu'à présent, on s'est essentiellement intéressé aux *grandes salles* ayant une existence propre, adjacente à celle d'autres bâtiments nobles de la résidence.

Il n'est pas utile, pour ces *salles nobles*, de

revenir sur les principales typologies qui viennent d'être développées ; car on retrouve les mêmes caractères dans les unes et les autres, si ce n'est cependant la fonction solennelle intimement liée à la *grande salle stricto sensu*, manifestée en particulier par les symboles extérieurs tels que les *grands degrés*. Car la *grande salle* est, dans l'édifice seigneurial et princier, un lieu d'expression de sa puissance civile, judiciaire, sociale, à l'exclusion d'un lieu de vie ; au contraire, dans la résidence intégrée d'un seigneur, voire d'un prince, la *salle noble* est tout à la fois ce lieu d'expression, et un lieu de vie quotidienne.

Ceci explique que, plus fréquemment que dans les *grandes salles*, les *salles nobles* ont été conçues avec superposition d'un niveau public et d'un niveau réservé au seigneur. Armenières en est un exemple, mais Suscinio également à une échelle bien plus développée (fig. 129), ainsi que la majorité des *salles à tours*, *tours-salles*, manoirs construits à toute époque, et dans toutes les strates sociales, depuis les strates princières (Annecy, Brest) jusqu'aux strates les plus humbles que l'on trouve représentées dans certains manoirs bretons. Il est clair que, dans tous ces exemples, la salle inférieure est un lieu d'accueil, très souvent directement connecté à la cuisine ; on songera à nouveau aux "pêles" d'Annecy et des Allinges, *salles inférieures* où le

129. SARZEAU (Morbihan) : Château de Suscinio. Vue intérieure du logis de Jean IV, sur le passage d'entrée. Le niveau ducal se situe au second étage, au-dessus de la *grande salle* et d'une salle de parément ; le niveau réservé à la duchesse se trouvait au-dessus, dans les galetas. On reconnaît la présence des escaliers par les nombreux alignements verticaux de fentes d'éclairage.



129

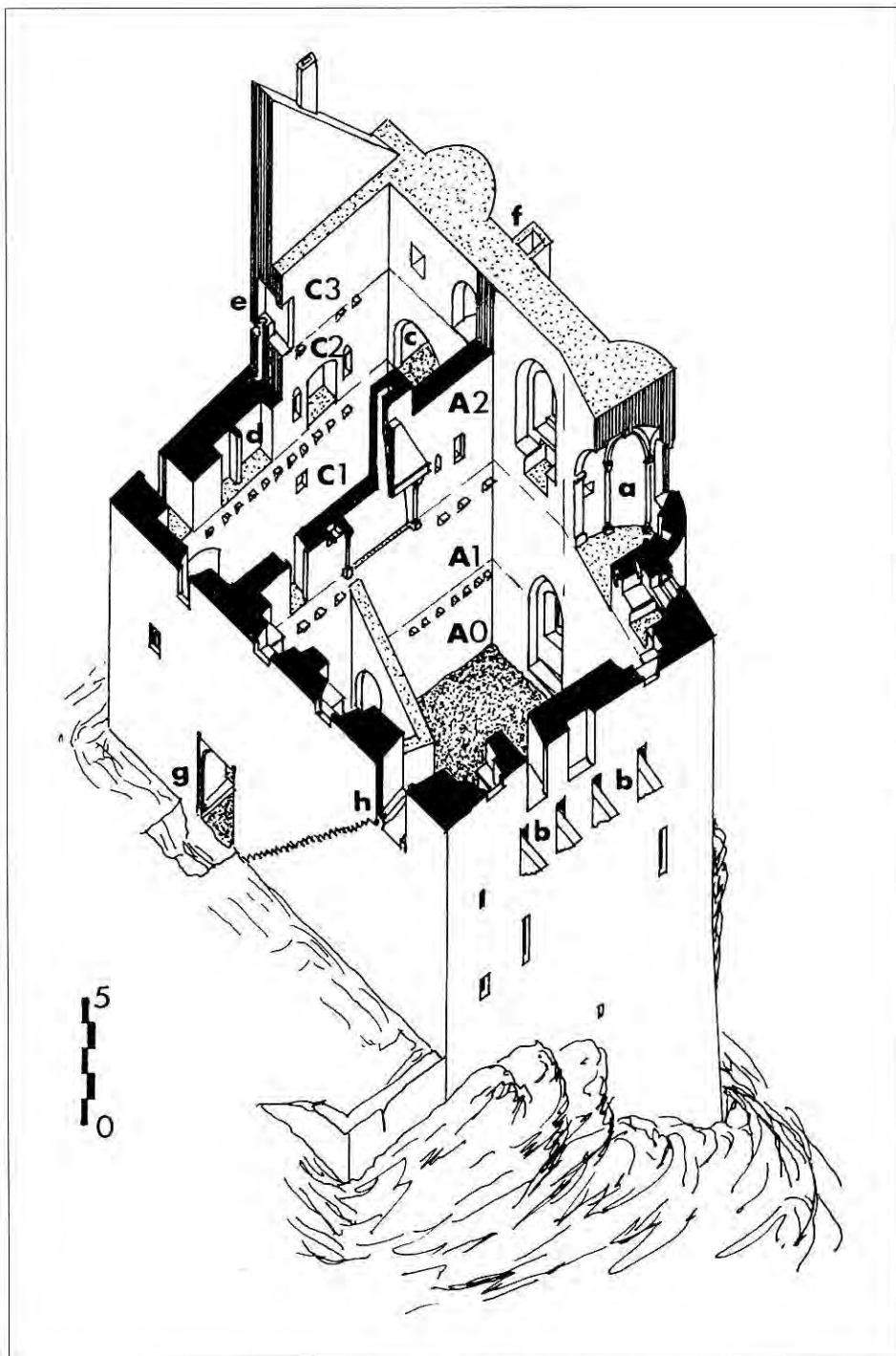
poêle avait pour objet de tenir chaud un espace ouvert au public, on songera aux exemples de La Roche-Jagut, du Hac, ou de Brest (Logis d'Anne de Bretagne), où la salle inférieure est reliée aux cuisines par des passe-plats montrant le rôle de salle de banquets (voire de réfectoire?) (fig.143).

Une seconde différence, elle est de taille, réside dans les relations entre cette *salle* et les éléments connexes, chapelle, cuisines, appartements. Car dans les bâtiments intégrés, qu'ils soient, encore une fois, *salles à tours* ou *tours-salles*, toutes les fonctions se juxtaposent et se commandent les unes les autres. Si l'on reprend l'exemple d'Armentières, on trouve au rez-de-chaussée la cuisine et la salle du commun, au premier étage la *grande salle* et la chambre seigneuriale, celle-ci donnant sur la chapelle ménagée dans l'une des tours d'angle (fig. 56). De la même façon, La Roche-Jagut offre un schéma avec au premier niveau cuisine, *salle* du commun, chambre, et au premier étage la *grande salle*, avec son oratoire, et de chaque côté une chambre, la chambre seigneuriale étant située à l'opposé de la cuisine (fig. 62).

La tour de Larochette, au Luxembourg, offre un exemple tout aussi remarquable, car compact : au-dessus d'un niveau comprenant cuisine, puits et local de stockage, l'espace supérieur, directement accessible par un escalier extérieur, possédait sa *salle* avec oratoire, ainsi que la chambre seigneuriale à mezzanine (fig. 130).

Reprenons, à l'autre extrémité de l'échelle des statuts, le cas de Suscinio, avec son logis sur passage dû à Jean IV de Bretagne dans les années 1380 : l'intégration est remarquable, avec le niveau 0 affecté aux fonctions serviles, le niveau 1 affecté aux usages publics (en particulier les banquets, avec un superbe passe-plat-réchauffoir), le niveau 2 affecté à la *grande salle* et aux appartements ducaux, se commandant l'un l'autre, enfin le niveau 3, dans les galetas, affecté aux appartements de la duchesse (fig. 129).

Alors, tout n'est dès lors que statut social ; l'usage de la *salle* répond exactement à l'importance du seigneur dans la hiérarchie féodale, on dirait mieux sociale, quitte à se répéter.



130

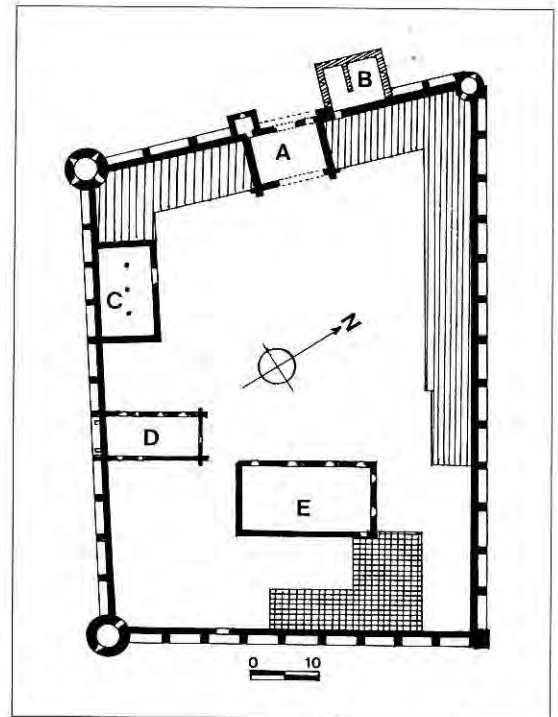
130. LAROCLETTE (Grand-Duché du Luxembourg). Château de Créhange. Axonométrie du château (à partir des relevés de J.Zimmer). A0 : Cuisines. A1 : Mezzanine. A2 : *Grande salle*. a : Oratoire Saint-Pierre-de-Milan. bb : Balcon d'agrément. C1 : Mezzanine accueillant le four à pain. C2 : Chambre seigneuriale. c : Alcôve. d : Emplacement du poêle. C3 : Chambre supérieure. e : Latrine dans l'épaisseur du mur. f : Latrine du galetas. g : Porte du RdC. h : Porte du premier étage. g-h : Trace de l'escalier d'honneur.

LA CHAPELLE

Dans le triptyque *aula/capella/camera*, dont on se gardera de trop systématiser l'usage, la chapelle occupait un place privilégiée. En effet, alors que la *grande salle* formait le symbole de la puissance et du pouvoir matériels, la chapelle était censée, d'une certaine façon, manifester l'essence de ce pouvoir, son origine et son aboutissement. Aussi la chapelle fut-elle, dans un grand nombre d'édifices, élément d'ostentation, d'un ordre différent de celui de la *grande salle*, mais tout aussi présent pour imprégner l'imaginaire des assistants, à commencer par les sujets du prince.

On peut distinguer en fait deux axes de programme assez différents dans l'expression de ce lieu privilégié : le premier est celui de la chapelle indépendante, le second celui de la chapelle dépendante, commandée, se transformant souvent en un simple oratoire seigneurial.

131. BOUVILLE (Essonne) : Château de Farcheville. Plan du château. A : Porche. B : Tour-logis. C : Grenier. D : Chapelle. E : Salle.



131

CHAPELLES INDÉPENDANTES

La relation entre *grande salle* et chapelle n'apparaît clairement que dans les édifices maçonnés, comme Angers et Senlis au XII^e siècle (fig. 16, fig. 18) ; dans un cas, la chapelle est perpendiculaire, dans l'autre parallèle et adjacente, mais, dans les deux cas, elle n'est pas desservie directement depuis la *grande salle*, se trouvant de fait placée d'angle à angle avec elle. A Salon-de-Provence, la chapelle prolonge le logis et la *salle* primitifs (fig. 28) ; mais à Caen, suivant les fouilles de M. DE BOÜARD, la chapelle forme un édifice indépendant de la *grande salle* primitive, à plus forte raison de la *grande salle* conservée, celle de l'Échiquier (fig. 11). A Druyes-les-Belles-Fontaines, à la fin du XII^e siècle, la chapelle est établie parallèlement à la *grande salle*, mais de façon indépendante (t.I, fig. 33).

Ces quelques exemples montrent que, malgré l'apparence de logique qui voudrait que la chapelle soit directement liée à la *grande salle*, par mimétisme des fonctions, souvent par mimétisme des structures puisque bien des chapelles furent ménagées sur deux niveaux, l'un commun, l'autre noble, l'examen des monuments prouve un éclectisme certain de la part des maîtres d'ouvrage. Mieux que tout autre, le palais royal de Senlis prouve, dès la première moitié du XII^e siècle, que la chapelle vivait mieux en symbiose avec l'espace public,

puisqu'elle se trouvait en contact direct avec les deux niveaux de la *grande salle* que l'on pourrait appeler commune ; le roi y avait facilement accès, il y possédait même sa tribune, partagée avec les dignitaires qui pouvaient fréquenter aussi la *grande salle* publique haute, mais cette chapelle n'était pas accessible directement depuis la *grande salle* royale (fig. 18).

De ce point de vue, le Palais de la Cité à Paris est particulièrement représentatif du fait de son rôle naturel de modèle : or la chapelle publique, devenue Sainte Chapelle, était un édifice totalement disjoint de la *grande salle*, certes reliée par un système de galeries, mais pourtant indépendante (fig. 32, fig. 38). De la même façon, le palais royal de Perpignan offre une nouvelle preuve de cette indépendance : chapelle et *grande salle* y sont reliées par des galeries, mais il n'y a aucun contact direct entre l'une et l'autre (fig. 29). Il en va de même à Montélimar, où le palais est totalement indépendant de la chapelle, d'ailleurs plus ancienne. Au château royal de Montlhéry, la chapelle est même extérieure à l'enceinte (t.I, fig. 36), de même que le fut celle du château de Suscinio, dont ont été retrouvés les pavages des XIII^e et XIV^e siècles au-delà des fossés, en 1976-78.

D'autres exemples, fort nombreux, fournissent des témoignages supplémentaires de cette vie indépendante : ainsi, à la fin du XIII^e

siècle, on peut citer un petit château comme celui de Farcheville (fig. 131), où la chapelle est parallèle à la *grande salle*, mais séparée d'une dizaine de mètres, suivant un schéma identique à celui de Druyes-les-belles-fontaines. Au début du XIV^e siècle, Villandraut (fig. 39) offre un succession de bâtiments au long de l'enceinte très voisine de celle de Perpignan, sans connexion directe entre *grande salle* et chapelle. On songera également au Palais des papes d'Avignon, avec la *grande salle* ou Tinel perpendiculaire à la chapelle, la communication étant assurée, un peu comme à Perpignan, par des galeries extérieures (fig. 135). Un palais comme celui de Bourges, bâti par le duc de Berry à la fin du XIV^e siècle, prouve que la liaison directe n'était nullement souhaitée : la Sainte Chapelle est séparée, dans ce cas, par le vaste hall d'entrée avec ses grands degrés, de la *grande salle* (fig. 105).

Chapelles à deux niveaux, chapelles à un seul niveau

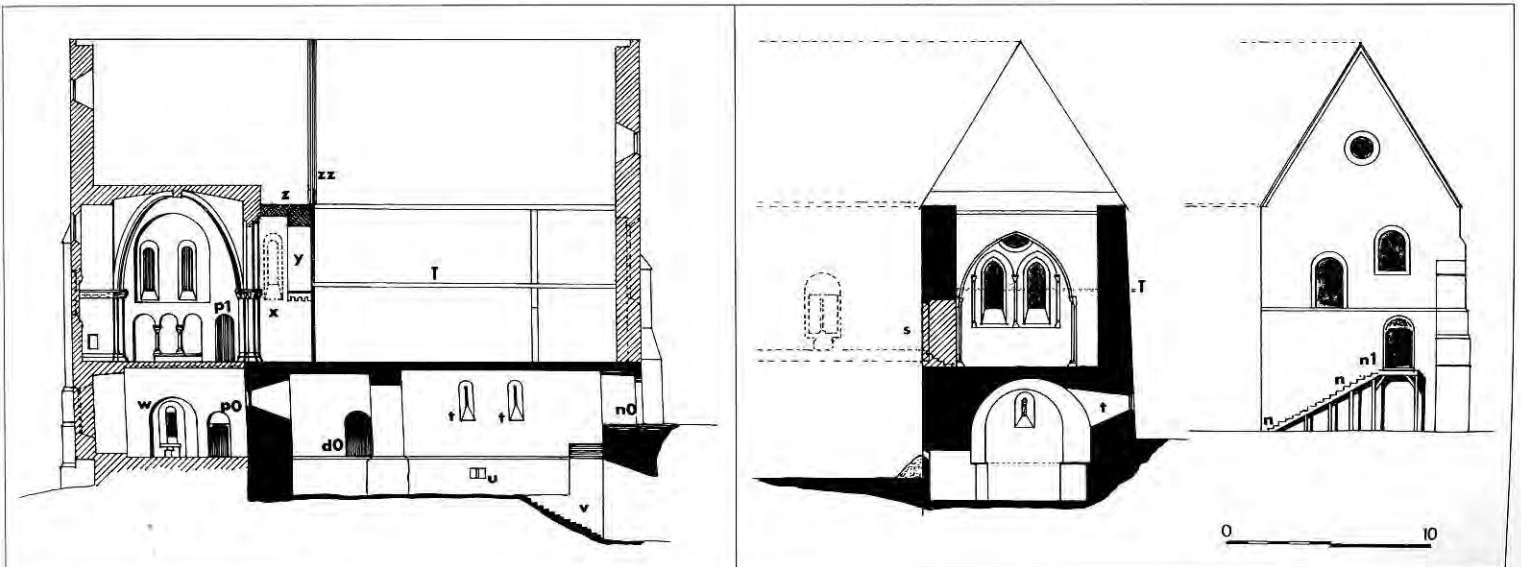
Les chapelles à deux niveaux, comme les églises à deux niveaux, remontent, on le sait, à des époques assez hautes. Dans la palais, elles avaient leur place presque par construction, en raison de la césure qui exista entre fonctions serviles et fonctions nobles, répondant d'une certaine façon à la dichotomie remarquée à propos de la *grande salle*. Cependant, la fréquence de ce procédé ne semble pas avoir été très grande, ne serait-ce qu'en raison du coût, d'une part, de l'encombrement d'autre part.

C'est dans les résidences princières, tout naturellement, que ce type de chapelles se développa : voyons ainsi la chapelle à deux niveaux de Crépy-en-Valois, de la seconde moitié du XII^e siècle (fig. 181) ; quelques décennies plus tard, la chapelle palatiale des comtes de Champagne à Provins possédait également deux niveaux, l'un dédié à Saint Blaise, l'autre à Sainte Marie, cet état de fait résultant sans aucun doute d'un remaniement et d'une surélévation d'un édifice primitif dans la seconde moitié du XII^e siècle (fig. 132).

Palais phare, s'il en fut un, le Palais de la Cité à Paris comporta également une chapelle à deux étages, la Sainte-Chapelle ; dans un édifice de bien moindre importance, lui aussi dû aux maîtres d'œuvre de saint Louis, la chapelle de Peyrepertuse dans les Corbières, on trouvait deux niveaux. Sans doute dans ce début du XIII^e siècle, la chapelle de Saint-Saturnin-d'Apt offrait la même structuration. Plus tard, à nouveau dans un palais royal, on retrouve cette séparation horizontale : à Perpignan, dans le palais des rois de Majorque. Citons encore les chapelles plus tardives, de la fin du XIV^e siècle, de Saumur, du Vivier-en-Brie, de Vez. Au XV^e siècle, Tarascon offrait également une chapelle à deux niveaux indépendants, le premier niveau provenant sans aucun doute d'une chapelle préexistante (fig. 48)

Plus fréquentes furent certainement les chapelles simples, à un seul niveau. Il est bien sûr tout à fait inutile de les passer en revue, ne serait-ce que du fait de leur nombre incommensurable, sans doute aussi grand que celui des châteaux.

132. PROVINS (Seine-et-Marne). Palais comtal. Coupe Est-Ouest du bâtiment de la Chapelle. En noir, les constructions primitives, en hachuré les constructions du dernier quart du XII^e siècle. Coupe Nord-Sud du bâtiment de la Chapelle, et élévation Ouest restituée.





133



134

133. BOURBON-L'ARCHAMBAULT (Allier). Vue ancienne de la Sainte-Chapelle, par Pérelle, (Cl. Bibliothèque Nationale). De droite à gauche, la Sainte Chapelle du XV^e siècle, et la *grande salle*.

134. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais ducal. Vue du chevet de la chapelle des ducs d'Anjou, édifée par Louis I^{er} d'Anjou dans le dernier quart du XIV^e siècle ; on reconnaît à gauche le châtelet édifié par René d'Anjou.

Saintes Chapelles

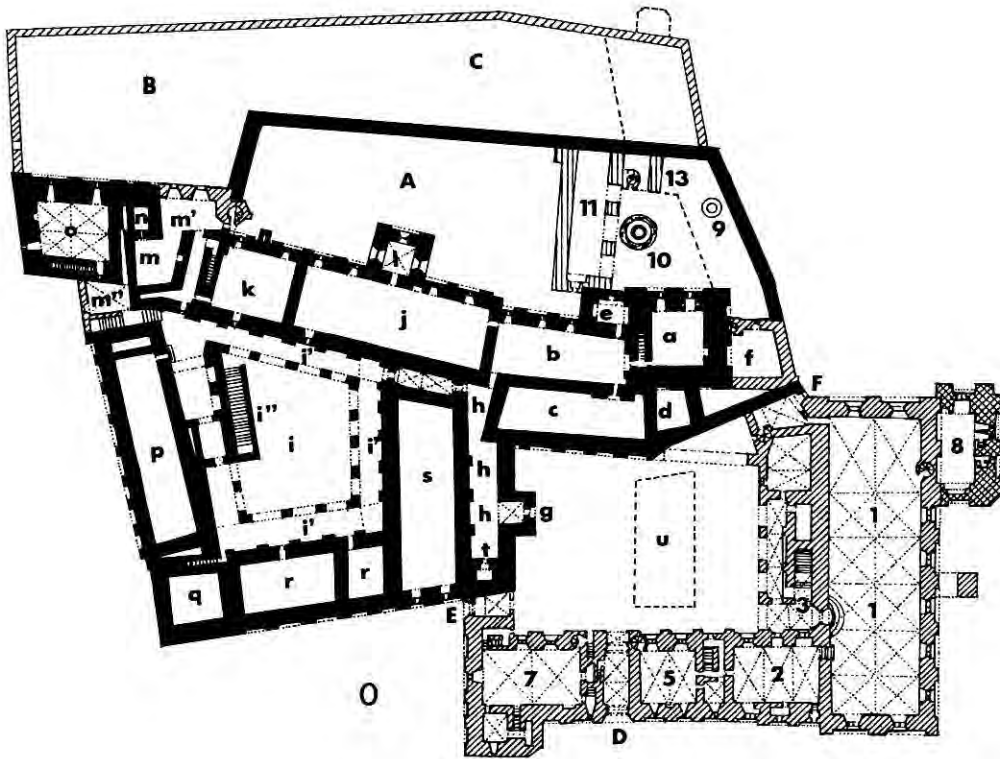
Seuls les palais princiers s'enorgueillirent de saintes reliques de la Croix ou de la couronne d'épines, permettant d'attribuer à la chapelle castrale la dignité de Sainte Chapelle. La première fut celle du Palais de la Cité à Paris, chapelle double édifée par Saint Louis ; bien d'autres suivirent, tout spécialement au XIV^e siècle. La Sainte Chapelle de Bourbon-l'Archambault, édifée au début du XIV^e siècle, fut curieusement doublée sous Louis II de Bourbon (fig. 133) ; suivirent celles du Vivier-en-Brie (royale) (fig. 61), de Vincennes (royale), de Bourges (duc de Berry) (fig. 105), de Riom (duc de Berry) (fig. 110) de Dijon (duc de Bourgogne). La dignité de Sainte Chapelle était donc tout aussi recherchée que le faste architectural, la présence d'une sainte relique, touchant au Christ lui-même, appartenant à l'ostentation princière du moment.

La plupart des Saintes Chapelles qui s'élevèrent dans la seconde moitié du XIV^e siècle furent des édifices tout à fait prestigieux, dont l'architecture se situait au *summum* de ce qui pouvait se pratiquer en architecture religieuse. Vincennes et Bourges furent sans doute, de ce point de vue, des records. Mais l'on ne doit aucunement se leurrer ; ce dépassement architectural relatif aux Saintes Chapelles était très certainement plus lié à la nécessité d'ostentation princière qu'à la stricte fonctionnalité, voire à la foi pure. Angers, où le duc Louis d'Anjou fit construire une chapelle à l'égal des Saintes-Chapelles les plus grandes, n'avait rien à voir avec une relique, quelle qu'elle soit (fig. 134). Mais le duc avait besoin, pour son image, d'une chapelle à l'égal des plus grandes. Sans doute en alla-t-il de même avec la chapelle ducal de Tarascon, au XV^e siècle (fig. 48).

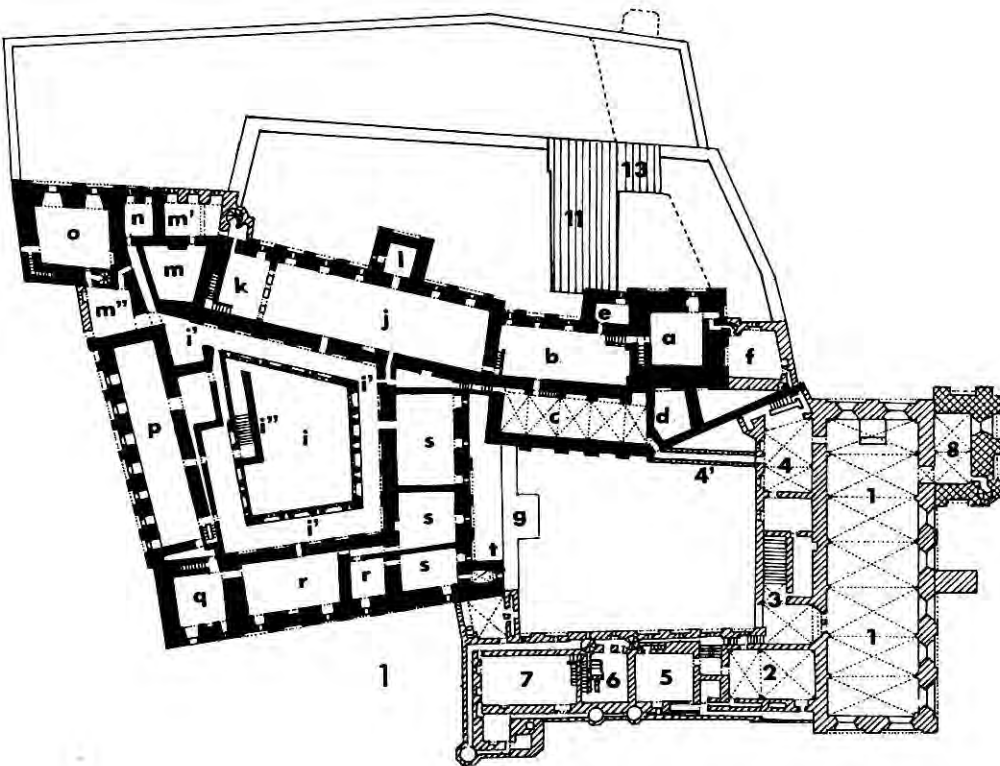
De la même façon, la fameuse chapelle Clémentine du Palais des papes en Avignon, sans s'honorer d'une relique de la Croix, fut une des plus vastes de son temps, aux dimensions presque d'une cathédrale (fig. 135). Aussi, au risque de choquer, considérera-t-on ici la dignité de Sainte Chapelle plutôt comme un artifice destiné à mettre en exergue la chapelle castrale, l'élément purement religieux ne jouant qu'un rôle confortatif du pouvoir en place.

135. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes. Plan du Palais.

Palais Vieux. a : Grande Tour, dite Tour des Anges, niveau 0 : chambre antique du camérier ; niveau 1 : chambre du pape. b : Aile orientale des appartements privés, niveau 0 : salle de Jésus ; niveau 1 : chambre de parement. c : Aile occidentale des appartements privés, niveau 1 : petit tinel. d : Appartements privés, niveau 1 : cuisine secrète. e : Tour de l'Étude ou du Conseil, niveau 0 : vestiaire du pape ; niveau 1 : étude de Benoît XII. f : Tour de la Garde-Robe, niveau 0 : garde-robe supérieure ; niveau 1 : chambre du cerf, étude de Clément VI. g : Porte majeure. h-h-h : Rampe d'accès. i : Cloître du Palais Vieux. i' : Galeries du cloître. i'' : Escalier du cloître. j/k/l : Aile des salles de réception. j, niveau 0 : salle du Consistoire ; niveau 1 : salle du tinel. k, niveau 0 : cellier à vin ; niveau 1 : dressoir. l, niveau 0 : chapelle Saint-Jean ; niveau 1 : chapelle Saint-Martial. m/m'/m''/n : Bâtiments de service. m, niveau 0 : cuisine basse antique. m', niveau 1 : cuisine haute. m'', niveau 0 : chambre du charbon. n : tour des latrines. o : Tour de Trouillas, niveau 1 : chambre des sergents d'armes. p : Chapelle pontificale Saint-Jean de Benoît XII. q : Tour de la Campane ou Tour Saint-Jean. r/r/r : Aile des familiers, niveau 1 : chambre du camérier, puis étude de Benoît XII. s/s/s : Aile du Conclave, niveau 1 : appartement des hôtes. t : Tour du Cardinal Blanc. u : Audience de Jean XXII. A : Jardin de Benoît XII. Palais Neuf. 1 : Aile de la chapelle Clémentine, niveau 0 : salle de la grande Audience ; niveau 1 : chapelle pontificale neuve, dite la Clémentine. 2 : Aile de la petite Audience, niveau 0 : salle de la petite Audience ; niveau 1 : chambre neuve du camérier. 3/4 : Aile des passages. 3 : grand escalier du Palais Neuf. 4 : sacristie pontificale du Nord. 4' : pont d'Innocent VI. 5/6/7 : Aile des grands dignitaires. 5/7 ; niveau 0 : salles des gardes. 5, niveau 1 : salle des notaires. 6, niveau 1 : chambre du trésorier. 8 : Tour Saint-Laurent, niveau 1 : sacristie Sud. 9 : Puits des jardins. 10 : Fontaine de Clément VI, dite le Griffon. 11 : Galerie d'Urbain V, dite la Roma. 13 : Tour du jardin. B : Jardin de Clément VI. C : Jardin d'Urbain V. D : Porte des Champeaux. E : Porte Notre-Dame.



0 10

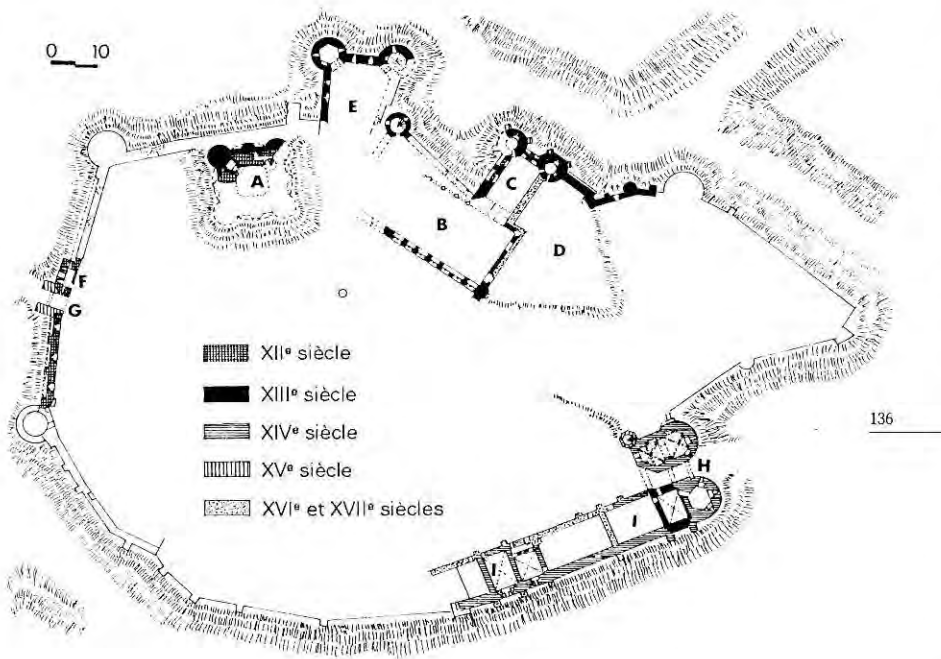


- Construction de Benoît XII (1335-1342)
- Construction de Clément VI (1342-1352)
- Construction d'Innocent VI (1352-1362)
- Construction d'Urbain V (1362-1370)

CHAPELLES DÉPENDANTES ET ORATOIRES SEIGNEURIAUX

Mais on trouvera aussi le contraire, avec une position de la chapelle en dépendance totale ou partielle de la *grande salle*. Coucy, dans le second tiers du XIII^e siècle, fournit un exemple de dépendance totale : la chapelle formait un appendice perpendiculaire à la *grande salle*, dotée d'un seul niveau sur voûtes servant de magasins et d'accès à la *salle basse* (fig. 27). La

136. LUCHEUX (Somme). Plan du château (d'après Chauliat). A : Tour maîtresse. B : Grande salle. C : Chapelles. D : Emplacement des anciens logis. E : Dépendances. F : Porte romane. G : Porte du Haut-Bois. H : Porte du Bourg. I : Corps de logis.



chapelle était donc, dans ce cas, directement accessible depuis la *grande salle*, formant une sorte de contrepoint à la tribune noble en offrant, perpendiculairement au grand axe de la salle, un point d'orgue à la composition architecturale. Il en allait de même au château, sensiblement contemporain, de Lucheux, quoique la chapelle n'y ait pas été centrée par rapport à la *salle* (fig. 136). Dans les années 1270, la chapelle de Thiers-sur-Thève est aménagée dans une tour d'angle, alors que la *grande salle* occupe tout le côté d'une courtine ; un arc triomphal assure la liaison dans un des angles de cette dernière (fig. 30, fig. 120).

Citons aussi Châlucaet avec une chapelle perpendiculaire à la *grande salle*, si l'on admet que celle-ci formait le centre de la composition de l'aile principale de la résidence ; au siècle suivant (fig. 31), Vez offre un exemple de *grande salle* flanquée après coup d'une chapelle perpendiculaire (fig. 137). Mais l'essence de cette juxtaposition n'est pas aussi pure, dans la mesure où cette *grande salle* semble avoir formé à l'origine la résidence proprement dite, jusqu'à la construction de la superbe *tour-résidence* à la fin du XIV^e siècle ; ce n'est qu'à cette époque que fut édifiée la chapelle.

Il est plus fréquent de trouver une dépendance partielle seulement, la chapelle se trouvant spatialement en prolongement de la *grande salle*, sans être pour autant commandée par cette dernière. La palais primitif de Provins offrait cette disposition, puisque la chapelle, perpendiculaire à la *grande salle*, était sise à son extrémité et pouvait fonctionner indépendamment (fig. 21). Elle n'était donc pas un appendice perpendiculaire de la *grande salle*, mais bien un édifice perpendiculaire à celle-ci, pouvant fonctionner sans elle. Au palais royal de Laon, bâti au début du XIII^e siècle, la chapelle était en prolongement de la salle, comme à Boulogne-sur-Mer dans les années 1230, au palais de Riom aux XIII^e-XIV^e siècles. A Crépy-en-Valois, la chapelle était physiquement indépendante de la *grande salle*, mais celle-ci communiquait à l'étage noble par une porte et une galerie spécifiques (fig. 181).

A Bourbon-l'Archambault, dans le dernier quart du XIV^e siècle, il existait une continuité directe entre la *grande salle* et les deux chapelles juxtaposées, Saintes Chapelles en l'occurrence ; mais, une fois encore, celles-ci n'étaient aucunement commandées par la *grande salle* (fig. 115, fig. 133).

En définitive, il semble, au travers de ces quelques exemples, qu'il n'y a pas eu de relation nécessaire entre *grande salle* et chapelle, les cas où la seconde commande la première se révélant assez rares, et d'ailleurs justiciables de programmes de construction cohérents et ramassés dans le temps. Si la logique pouvait favoriser une proximité, voire une position adjacente des deux bâtiments, elle ne l'imposait nullement, les impératifs de place et les contraintes liées à l'existant s'avérant sans doute plus fortes.

Ceci sans compter avec toute la série des logis intégrés où la chapelle-oratoire constituait un appendice de la *salle* seigneuriale, comme à Nemours dès le XII^e siècle (t.I, fig. 140), à Armentières au XIII^e siècle, à Suscinio au XIV^e siècle, à la Roche-Jagut au XV^e siècle, etc. Et l'on ne doit pas oublier, à cette occasion, les oratoires ménagés dans les *tours-résidences* de la même époque, comme à Largoët-en-Elven (t.I, fig. 172), à La Rochelle, (t.I, fig. 244) mais aussi à la tour de Vincennes (t.I, fig. 168), à celle de Septmonts (t.I, fig. 174).

Certes, la liste, toute incomplète qu'elle soit, qui vient d'être esquissée, amalgame des situations bien différentes pour la chapelle/oratoire par rapport à l'ensemble résidentiel, ne serait-ce que du fait de la variabilité de ce dernier. Peu importe en définitive : l'essentiel est, en effet, la mise en évidence d'un type de lieu de prière et d'offices dépendant, soit de la *salle*, soit de la *chambre* parfois.

Le rôle, et la fonction de ces chapelles/oratoires furent très certainement différents de ceux des chapelles indépendantes, dont certaines eurent, dans des cas rarissimes, le rôle de paroisses ; il s'agissait de lieux spécifiquement affectés au service religieux seigneurial. Dans les années 1380, ceci est particulièrement manifeste à Coucy, où, à côté de la chapelle dépendant de la *grande salle*, existait une chapelle, on préférerait dire oratoire, lié à la chambre seigneuriale (fig. 148).

Ainsi peut-on approcher une certaine gradation, depuis la chapelle indépendante, rarement paroissiale, souvent collégiale, jusqu'à la chapelle privative, servant aux besoins exclusifs du seigneur. Mais, quand bien même l'on en arrive au stade le plus privé dans cette évolution, c'est-à-dire à l'oratoire seigneurial stricto sensu, vient encore se surimposer l'élitisme princier.



138

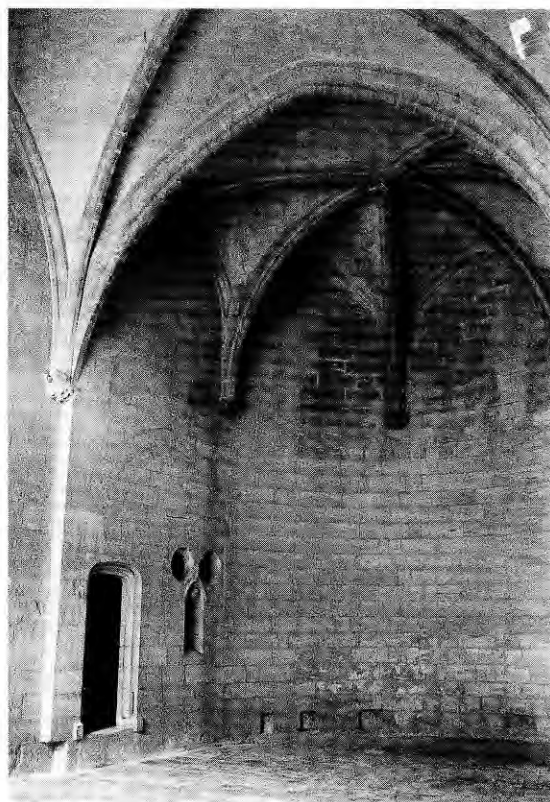
TRIBUNES ET LOGGIAS SEIGNEURIALES

Le premier stade de l'élitisme princier, en matière de chapelles, se traduit par la bipartition verticale. Mais on aurait tort de croire qu'il fut panacée : ainsi, à Senlis, au XII^e siècle, la solution retenue fut celle d'une tribune seigneuriale, l'office étant le même pour le commun et les princes, ceux-ci se tenant sur leur tribune (fig. 138). Cette solution architecturale est intéressante, dans la mesure où elle n'effectuait pas de partition définitive entre les classes sociales occupant le palais ; on la trouvait vraisemblablement au palais des comtes de Champagne à Troyes, à la charnière entre XII^e et XIII^e siècles.

La différenciation entre strates sociales conduisit, de façon tout à fait certaine, à la séparation des niveaux ; la Sainte Chapelle de Paris, la chapelle royale de Perpignan, en sont des témoins exemplaires. Sans doute ceci suffisait-il dans les années 1200-1300 pour préserver l'intimité du prince. L'évolution élitiste à partir du milieu du XIV^e siècle conduisit à une nouvelle mutation : au sein même de l'espace noble, le prince se fit aménager des loggias préservant son intimité. D'une façon générale, on trouve, de chaque côté du chœur de l'oratoire, une loggia pour le prince, une loggia pour son épouse : les exemples en sont nombreux, comme à la chapelle de Louis II d'Anjou à Saumur, à la Sainte-Chapelle de Vincennes, aux oratoires seigneuriaux de

138. SENLIS (Oise). Vue de la tribune royale, décorée de grandes arcatures. Au fond, la porte donnant accès à la *grande salle* publique. La tribune est assise sur le porche d'entrée de l'ensemble palatial ; elle donnait sur la nef aujourd'hui rasée (à droite).

137. VEZ (Oise). Vue de la chapelle ajoutée perpendiculairement au logis primitif dans les dernières années du XIV^e siècle. (d'après Tavernier de Jonquères ; cl. Arch.M.-H.-SPADEM).



139. TARASCON (Bouches-du-Rhône).
Vue de la chapelle haute, avec l'une des
loggias ducales, dotée de fenêtres
(hagioscopes) regardant le chœur.



140. GERMOLLES (Saône-et-Loire).
Loggia de la duchesse de Bourgogne
(Cl. Lacoste-Chalon-sur-Saône).

Tonquédec et de la Roche-Jagut, à celui de Largoët-en-Elven, à la Sainte-Chapelle du Vivier-en-Brie, à la chapelle du palais de Suscinio, à celles de la chapelle haute du château de Tarascon, etc. tous exemples datant des années 1375-1425 (fig. 139).

Souvent, ces loggias faisaient figures de véritables petits appartements, chauffés par leur propre cheminée, accessibles extérieurement à l'espace public de la chapelle. Le prince y était préservé du commun, même restreint au cercle privilégié des nobles de cour qui se contentaient de la nef. On retiendra, comme la plus parfaite et la plus achevée des images relatives à de telles loggias, l'oratoire aménagé pour Marguerite de Flandre au château ducal de Germolles, entre 1381 et 1396, par Drouet de Dammartin et Jean de Marville ; construit dans une échauguette faisant l'angle de la chapelle, cet oratoire était délicatement orné de sculptures remarquables (fig. 140).

LES APPARTEMENTS PRIVÉS

La notion d'appartements privés, que l'on voudrait faire correspondre au terme générique latin de *camera*, n'a rien de particulièrement explicite au plan de son contenu exact. Pas plus, d'ailleurs, que le terme latin auquel on voudrait l'accoler ; car la *camera*, dans les textes latins, peut avoir une signification diverse, concurrentement au terme de *solarium*, le "solier" en vieux français n'ayant rien à voir avec le soleil comme de nos jours, mais désignant de façon plus explicite le lieu de l'habitation privée du prince.

Parler d'appartements privés au pluriel a un avantage certain ; ceci permet d'englober la totalité de la résidence privée du prince ou du seigneur. Or celle-ci pouvait comprendre exclusivement une chambre, au sens moderne du terme ; elle pouvait comprendre un ensemble de chambres, par exemple destinées au seigneur, à son épouse, éventuellement à ses enfants ou à des proches ; elle pouvait enfin s'enrichir de salles que l'on appellera semi-publiques, faisant tampon entre la *grande salle* et l'appartement.

Mais la matière est sans doute, de toutes celles qui touchent au château, la plus complexe, la plus floue, la moins bien étudiée encore : en effet, les appartements privés n'ont pas de caractérisation évidente, contrairement par exemple à la *grande salle*, à la chapelle, ou aux cuisines. Plus grave encore, la majorité ont disparu, constituant les éléments les plus fragiles de la résidence, les moins fonctionnels dans la durée ; de telle sorte que l'on doit aujourd'hui bien souvent raisonner en fonction des textes anciens, à partir de vestiges archéologiques tragiquement muets.

LA COMPLEXITÉ STRUCTURELLE AU TRAVERS DE L'ÉCHELLE STATUTAIRE ET DU DÉROULEMENT CHRONOLOGIQUE

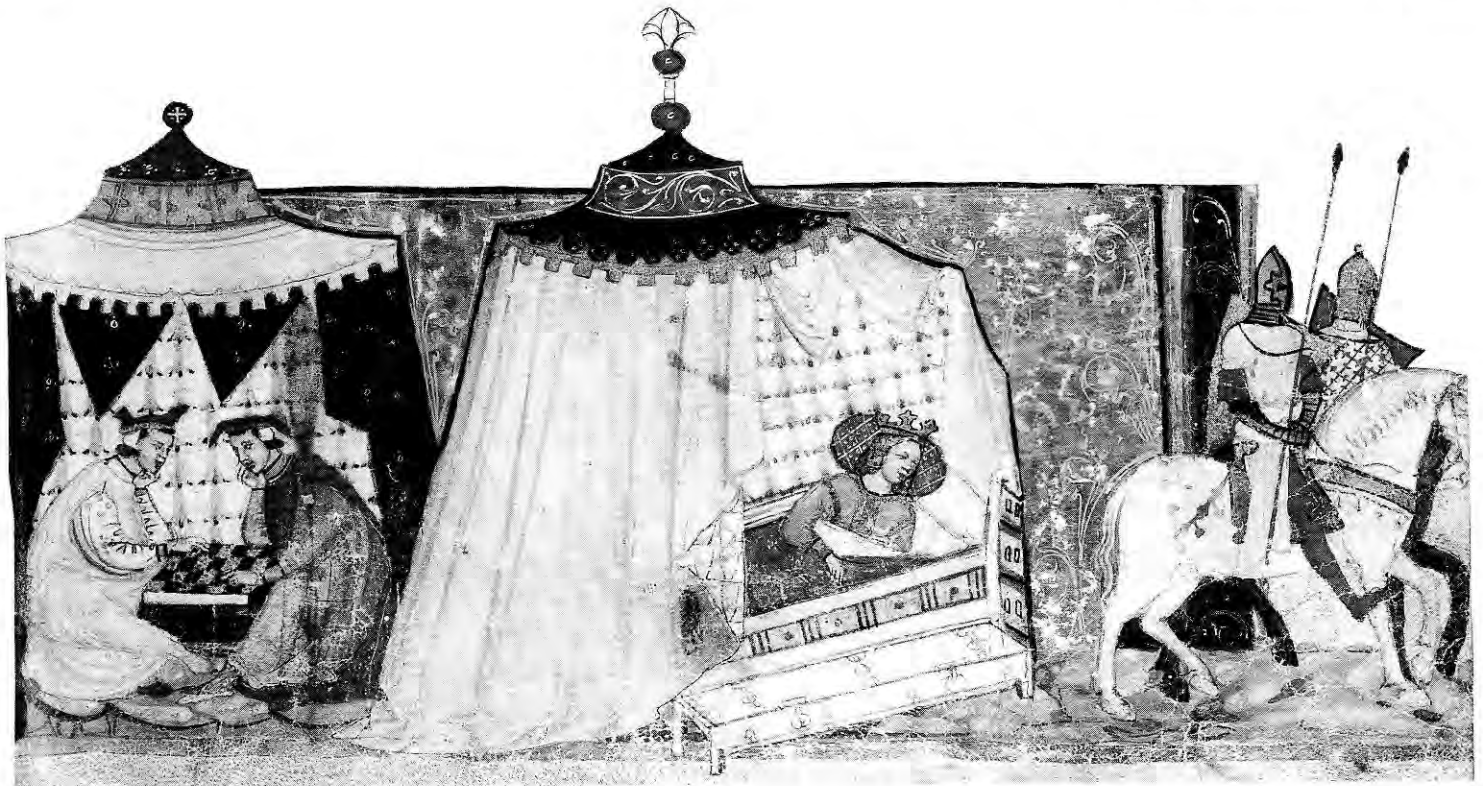
Le premier point sur lequel on doit insister est l'incertitude dans laquelle on se trouve aujourd'hui pour restituer ce qui fut le cadre de la résidence primitive, voire celui de la résidence dont demeurent aujourd'hui les vestiges, sachant au demeurant que la passerelle entre l'un et l'autre est extrêmement ténue.

La structure des appartements au fil de la littérature

Si l'on se fie à certaines descriptions, la plus détaillée étant celle de la résidence du seigneur d'Ardres, au XII^e siècle, il apparaît que l'imbrication des fonctions résidentielles avec les fonctions autres était totale, et qu'au demeurant, dans cette maison d'Ardres, il n'existait pas de distinction formelle entre le logis du seigneur et de son épouse (supposés faire lit commun), et celui de leurs enfants, les fils se mélangeant avec la valetaille dans un niveau supérieur, les filles étant relativement protégées à proximité de la couche parentale.

Une lecture attentive de la littérature romancée des XII^e et XIII^e siècles permet de poser quelques jalons supplémentaires. Le premier est relatif à la chronologie. Au XII^e siècle, les diverses versions du *Tristan et Iseut* montrent clairement une structuration des appartements en deux ensembles distincts, celui du roi, que l'on pourrait appeler l'ensemble des hommes, et celui de la reine, que l'on pourrait appeler symétriquement l'ensemble des femmes. La couche royale est aussi la couche nuptiale (fig. 141) : la reine y vient lorsque le roi le désire, alors qu'inversement l'appartement

141. LE LIT DANS LE PALAIS. Le lit est ménagé sous une courtine de draps formant un espace réservé (Cl. Bibl. Nat.).



des femmes ne s'ouvre pas aux hommes (Tristan y est soigné en secret après sa lutte contre le dragon). Qu'il s'agisse de l'une ou l'autre des versions du roman, un épisode au moins, si ce n'est deux, ceux des mises à l'épreuve de Tristan dans la chambre du roi, prouvent que celle-ci accueillait la nuit les fidèles du souverain, même si la reine y était présente : ainsi, après avoir regagné la confiance royale, Tristan reçoit "congié d'estre a la chanbre (...)". Il "vait a la chanbre et vient, nule cure li rois n'en tient". Et le roman ajoute qu'"entre son lit et cel au roi avoit bien le lonc d'une lance", soient trois mètres environ, Tristan n'hésitant pas à sauter de son lit à la couche royale pour y rejoindre la reine dès que le roi dort, ou lorsqu'il s'absente.

Pour autant, maints interpréteurs n'ont pas manqué de noter que les circonstances relatées par le récit de Tristan remontent plus haut que le XII^e siècle, et que, selon tout vraisemblance, de tels épisodes, voire de telles mœurs, n'avaient plus cours dans les palais royaux ou princiers à l'époque où ils furent couchés par écrit. On sait que la trame du roman de Tristan remonte au IX^e siècle au moins, à travers des contes gallois ou irlandais ; la convivialité du couple royal doit s'y lire comme une réminiscence de temps anciens. Cependant, le fait qu'elle ait été acceptée en tant que telle aux XII^e et XIII^e siècles prouve très certainement que cette convivialité était encore reconnue comme possible, voire réaliste, à l'époque.

Cependant, la lecture de Chrétien de Troyes, dans la seconde moitié du XII^e siècle, fournit une autre vision des appartements : dans *Yvain, le chevalier au lion*, Chrétien écrit, comme s'il s'agissait d'une évidence, qu'il n'est de maison qui ne contienne plusieurs étages, loges et chambres. L'ensemble de ses romans, mais bien au-delà les continuations de celle-ci dans le cycle du Graal, ne mettent en scène des palais que pourvus au moins d'une chambre pour le roi, d'une chambre pour la reine, et de chambres autres, souvent nombreuses. Il n'est plus question, dans tous ces romans, d'une chambre royale à l'égal d'un dortoir, comme dans Tristan ; dans le *Lancelot en prose*, il est un épisode où, au contraire, pour honorer Lancelot, le roi fait faire le lit de Lancelot dans la plus belle et plus grande chambre, n'hésitant pas à faire enlever le sien pour le laisser seul.

Le fait d'occuper une chambre seul fut, à mesure de l'avancée dans le temps, signe de richesse et d'honneur : dans le même roman, un

épisode relate la rencontre de Lancelot, Bohot et Hector, dont on fit les lits dans les chambres du château. Or Lancelot en eut une pour lui tout seul, avec un écuyer pour le garder. De la même façon, dans *Érec et Énide*, le roi fait coucher Érec dans sa chambre, dans un lit seul, pour que nul ne touche ses plaies ; quant à Énide, elle dort dans une chambre proche, avec la reine.

Si l'ensemble de ces romans est certainement imprégné de la vie de cour, ne reflétant qu'un monde privilégié, il n'en reste pas moins que l'on y décèle facilement une tendance très nette à la possibilité d'isolement, dès lors que statut et richesse le permettaient. Si Guenièvre parvient à rencontrer souvent Lancelot, et à passer de multiples nuits avec lui, c'est que le roi fait chambre à part, n'hésitant pas parfois à découcher ; c'est aussi que les chambres sont nombreuses qui peuvent accueillir chevaliers et maîtresses dans le palais royal ou princier...

Encore faudrait-il le traduire dans la vie de tous les jours du seigneur rural : la crédibilité du *Tristan* montre que la possibilité matérielle d'isolement fut certainement moindre que l'inclination manifeste qui s'exprime à l'époque. La convivialité nocturne fut sans doute une contrainte imposée par le cadre de vie, plus qu'une aspiration dans les constructions de second ordre qui s'édifièrent à l'époque des romans courtois des XII^e et XIII^e siècles, à plus forte raison plus tard.

Mais les romans révèlent un trait supplémentaire : celui de la volatilité structurelle de la résidence, dès lors qu'elle comporte un nombre d'espaces de vie supérieur au strict besoin. On trouve constamment, dans l'ensemble des romans, l'habitude de dresser les lits après dîner, une fois les tables enlevées ; le roi choisit alors le lieu où il couchera, et celui où ses fidèles, ou encore ses invités, coucheront. La reine agit de même. Ainsi un épisode du *Lancelot en prose* indique-t-il que le roi Arthur alla se coucher dans une chambre donnant sur l'eau ; Arthur avait dit à la reine de se coucher dans une pièce de son choix, lui laissant ainsi la faculté, à son corps défendant, de rencontrer Lancelot. À un autre moment, Arthur ordonne de faire le lit de Bohort dans une chambre du rez-de-chaussée, inquiet des phénomènes étranges qui se produisaient dans la *grande salle*.

Ainsi, bien que les appartements comprennent très certainement une chambre du roi affectée, et le plus souvent une chambre de la

reine, ce qu'il faut traduire par chambre du seigneur, et chambre de son épouse, les usages étaient sans doute très différents autrefois que de nos jours. Dès lors qu'il existait suffisamment de chambres dans le palais, le seigneur pouvait décider de faire dresser son lit dans l'une ou l'autre.

Si l'on quitte la littérature romancée, pour examiner les historiographies épiscopales, il n'est pas neutre de constater que l'affectation fut, de fait, la règle commune pour la plupart des grands maîtres d'ouvrage. On citera ainsi l'évêque Guillaume, au Mans, qui dormait dans la "chambre supérieure" qu'il avait fait construire, éclairée de larges fenêtres ; en 1207-1220, l'évêque d'Auxerre se reposait également dans sa "chambre supérieure" contiguë au palais ; c'est à l'étage inférieur que le seigneur de Druyes faisait antichambre. Un siècle plus tôt, l'archevêque de Lyon avait aménagé dans son palais, à l'étage supérieur, une chambre d'une qualité remarquable, ornée de colonnes de marbre et de peintures. Faut-il citer encore la chronique des évêques d'Auxerre, qui édifièrent entre 1247 et 1269 à Beuretour un appartement charmant, avec une chambre réservée au repos propre de l'évêque ?

Les deux axes : le statut et la chronologie

Ainsi faut-il effectuer une analyse suivant deux axes : l'axe chronologique en premier lieu, car les coutumes du seigneur du XV^e siècle n'ont pas de raison de ne pas avoir évolué par rapport à celles du seigneur du XII^e siècle ; l'axe statutaire en second lieu, car les modes de vie du prince, à toute époque, ont certainement différé de ceux du petit seigneur de campagne. Mais l'ensemble des appartements seigneuriaux recensés et identifiés sur le territoire forme une nébuleuse qu'il est malheureusement impossible d'organiser, comme on le souhaiterait, suivant ces deux axes.

Au regard de quelques exemples conservés, si l'on se tient dans l'axe statutaire au niveau princier, et si l'on décrit l'axe chronologique, il ne fait quasiment aucun doute que, du palais royal de Senlis aux palais ducaux du XV^e siècle, une évolution a joué. A Senlis, au XII^e siècle, les appartements royaux sont ménagés sur un seul étage. Il n'en va pas autrement du palais comtal de Crépy, avec sa chambre unique liée à la *grande salle* ; très certainement, on assiste

ici à un concept fruste de la résidence, où seul l'appartement du seigneur est clairement identifié (fig. 181). Trois siècles plus tard, la majorité des palais royaux ou ducaux comportent au contraire des appartements sur au moins deux niveaux, permettant d'isoler les appartements du prince, et ceux de son épouse. Mieux, ces palais ducaux des XIV^e-XV^e siècles possèdent des espaces spécifiquement réservés à tel ou tel des enfants, le plus souvent l'aîné, voire à un oncle ou un proche de la famille. Un très bel exemple, bien documenté par les comptes médiévaux, est celui du palais de Dijon, où l'on trouvait aux XIV^e-XV^e siècle la chambre ducale, celle de la duchesse, celles des enfants du duc ménagées dans la tour de Bar construite entre 1366 et 1387, sans compter la chambre de gésine de la duchesse, voire les chambres ménagées au fil du temps dans les bâtiments intermédiaires pour tel ou tel enfant du couple ducal.

On citera aussi l'hôtel de la Poterne de Louis d'Orléans, dans les années 1400, où l'on trouve, au fil des comptes, les *chambres* de Louis, de Valentine son épouse, de ses cousins Charles d'Albret et Louis de Bourbon, celles de ses proches Ogier de Nantouillet, Philippe de Fleurigny, Jean de Roussay. Soient, en sus du couple ducal, cinq autres appartements présents, et bien identifiés, dans la résidence. Il n'en allait pas autrement dans une résidence royale telle que celle de Gisors, où en 1392, à côté des appartements du roi et de la reine, on pouvait dénombrer la chambre de Messieurs de Bourbon, d'Orléans, d'Ivry, de Chavannes, d'Omont, ainsi que celle du personnage dit "le Bègue", toutes étant plus ou moins dotées d'appendices. Sans compter également les chapelles ou oratoires, et garde-robes diverses, formant annexes de ces chambres.

Il va de soi que cette évolution fut graduelle, et qu'elle put s'exprimer de façons diverses. À la fin du XII^e siècle, et au début du XIII^e siècle, trois exemples bien typés prouvent qu'il existait dès cette époque une volonté d'individualisation des appartements. A Druyes-les-belles-fontaines, la *grande salle* était encadrée par deux appartements résidentiels, qu'on attribua volontiers au seigneur et à son épouse (fig. 20) ; une situation analogue peut être mise en évidence à Châlusac en Limousin, avec, de chaque côté de la *grande salle*, comme à Druyes, un appartement formé par une *salle* et une tour, dans ce cas dotée de latrines (fig. 31, fig. 98). Un peu moins d'un siècle plus tard, le palais

royal de Perpignan présente un programme où le roi et la reine ont chacun leur appartement, très clairement disjoints, symétriques par rapport à la chapelle (fig. 29).

Si l'on décrit l'axe chronologique sur une autre valeur statutaire, inférieure à celle du statut princier, le même constat s'impose, cependant avec moins de force. En se basant, pour le XI^e siècle, sur un exemple tel que celui de Cadrix, découvert par M. FIXOT, on peut constater que la demeure seigneuriale de base consiste en une simple maison, où l'*aula-grande salle* sert également de chambre, voire d'appartement. N'en va-t-il pas de même dans une demeure seigneuriale telle que Rubercy, mise au jour par Cl. LORREN, où la *salle* est unique, malgré le caractère relativement aristocratique du propriétaire ? Un peu plus tard dans le XIII^e siècle, la maison-forte d'Armentières-sur-Ourcq ne présente qu'une chambre seigneuriale, connectée directement à la *grande salle*. Mais les tours flanquantes offraient sans aucun doute des possibilités de chambres annexes, augmentées encore par les combles : on retrouve ici la traduction, dans la pierre, de la description du logis d'Ardres, avec une juxtaposition-imbrication des chambres, au sens moderne du terme (fig. 56).

Dans la même veine statutaire, les innombrables *tours-maisons*, *salles-tours*, qui ont parsemé le territoire, traduisent cependant une évolution progressive. En effet, ces édifices, qui se multiplient au fur et à mesure de la montée en puissance des chasements vassaliques, font de plus en plus souvent appel à des superpositions d'appartements résidentiels. On pourrait en prendre pour preuve un édifice tel que Thermes-d'Armagnac, avec ses deux tours jumelles destinées à accueillir les chambres seigneuriales, sur plus de trois niveaux, assurant ainsi une répartition au sein de la famille seigneuriale (fig. 75) ; moins élaborées, d'autres *salles-tours*, telles que Labastidette en Quercy, offraient dans la tour plusieurs niveaux de *chambres*, certainement destinés au seigneur et à sa progéniture, la règle étant vraisemblablement le lit commun pour les époux. La même volonté de ménager des appartements séparés se traduit dans un édifice comme la tour de Sarzay, où à chaque étage l'on trouve un appartement entier, avec sa *salle* (garde-robe), sa *chambre*, et ses espaces annexés dans les tourelles d'angle, peut-être espaces destinés à la chambre proprement dite.

Or il est curieux de constater qu'à ce stade de la chronologie, c'est-à-dire aux XIV^e-XV^e siècles, l'axe statutaire se révèle inopérant : car la tour royale de Vincennes ne traduit pas d'autre programme des fonctions que celui d'une tour, seigneuriale, telle que Sarzay. À Vincennes, au-dessus d'une *salle* publique, l'on trouvait l'appartement du roi, au-dessus l'appartement du Dauphin, au-dessus encore des appartements réservés sans aucun doute aux serviteurs ; un programme proche de celui développé dans des grandes *tours-résidences* comme Dinan, ou Largoët-en-Elven.

Et, indépendamment des *salles-tours* et *tours-salles*, quantité d'édifices manoriaux, en particulier les manoirs de Bretagne, traduisent au XV^e siècle cette évolution d'espaces uniques indifférenciés vers des superpositions d'appartements ; on citera par exemple La Roche-Jagut, ou le manoir du Hac.

Il paraît donc s'imposer un constat, au travers de près de cinq siècles de résidences castrales : l'évolution naturelle est allée vers une sophistication, tendant à l'identification d'appartements différents pour les membres de la famille. Mais, dans ce constat primaire, les variations ont été fort importantes, depuis le palais princier où l'on aménagea un appartement par membre de la famille, élargie parfois aux oncles ou aux proches, jusqu'au logis seigneurial où la différenciation ne s'étendait pas sur plus de deux niveaux, celui du couple et de ses enfants, voire celui du seigneur et de son épouse, la famille se répartissant dans les espaces laissés libres la nuit, *grande salle* ou combles.

Structuration verticale des appartements

Si l'on cherche à déterminer quelques règles d'usage, en ce qui concerne la position respective des appartements les uns par rapport aux autres, il semble que la fréquence la plus grande fut en faveur d'une superposition des appartements du seigneur et de son épouse, ou du couple et de ses enfants, voire encore du prince et de son fils premier né. Y eut-il une règle quant à la position respective en élévation ? Il ne semble pas.

Souvent, l'appartement du seigneur se trouvait au niveau inférieur (au-dessus des services) ; dès lors, l'appartement de son épouse, ou de son fils premier né, ou encore de ses enfants, se trouvait ménagé directement au-

dessus. On trouve cette configuration à Vincennes, récemment mise en évidence par M. WHITELEY ; le même schéma peut être mis en évidence au palais ducal de Suscinio, où l'appartement de la duchesse se trouvait au-dessus de celui du duc, les chambres étant reliées par un escalier en vis privatif. Une situation décrite par le sire de Joinville au Palais de la Cité, avec un escalier menant directement de la chambre du roi à celle de son épouse ; on le retrouve à Coucy à la fin du XIV^e siècle (fig. 177).

Malgré quelques exemples contradictoires, comme l'hôtel de Bohème du duc d'Orléans où l'appartement ducal se trouvait au-dessus de celui de son épouse dans les années 1400, ou le palais de la Cité, sous Charles VI, dans lequel l'appartement de la reine Isabeau était situé au-dessous de celui de son époux, on peut considérer que l'usage, en cas de superposition, fut de ménager au niveau inférieur l'appartement du prince ou du seigneur, et au-dessus celui de son épouse, ou de ses enfants. Il se trouve d'ailleurs qu'en de nombreux cas, ceci conduisait à ce que l'appartement de madame (ou des enfants), se trouvait sous les combles : un très bel exemple en demeure à Suscinio, contemporain de Coucy qui offrait la même disposition.

Structuration horizontale

Mais, on l'a vu plus haut, la structuration entre appartements put être différente, avec une indépendance totale. Druyes-les-belles-fontaines pourrait en être l'une des premières manifestations, à la fin du XII^e siècle ; on citera ensuite Châlucaet, puis Perpignan. La conception est ici plus "égalitaire", n'imposant pas de hiérarchie verticale dégressive. A Perpignan, l'appartement de la reine était ménagé au contact direct de la *grande salle*, alors que l'appartement du roi communiquait directement avec la salle du sceau, c'est-à-dire la salle de gouvernement. Le palais comtal d'Annecy, au XIV^e siècle, offrait une disposition du même type, mais plus ramassée, la chambre du duc et celle de la duchesse donnant sur la *grande salle*.

On ne peut dire que cette structuration ait véritablement eu une grande diffusion, bien au contraire. Ceci peut être attribué au manque de place horizontale. Mais cette raison ne saurait s'imposer par rapport à ce qui fut une traduction de la hiérarchie sociale, consistant à superposer les appartements.

APPARTEMENTS PRIVÉS À UN SEUL VOLUME PRINCIPAL PAR NIVEAU

Indépendamment de la structuration verticale, il s'agit de la forme la plus fruste de l'appartement, si l'on excepte évidemment les cas où l'on n'identifie aucun appartement privé.

Appartements à une seule pièce par niveau

On rangera dans cette catégorie les résidences où la chambre seigneuriale se constitue, par niveau, d'une pièce unique, sans dépendances d'aucune sorte telles que des tourelles ; on verra, en effet, que les tourelles, voire les tours flanquantes, contribuèrent bien souvent à fournir des espaces complémentaires aux appartements.

Cette catégorie, le premier degré de l'échelle au-dessus de la *grande salle* multifonctionnelle, telle qu'elle apparaît par exemple à Cadrix, a eu une fréquence d'usage très rapidement décroissante en fonction de la progression dans l'échelle statutaire, et ce quelle que soit l'époque. En effet, l'analyse des bâtiments reconnus aujourd'hui semble témoigner assez clairement d'une relation entre statut, et complexité du plan de l'appartement, niveau par niveau.

Si l'on en reste aux appartements à une seule pièce, parmi les témoins les plus anciens on trouve par exemple le palais de Tours, où l'appartement seigneurial était certainement établi dans la tour carrée flanquant la *grande salle* ; ce palais du XI^e siècle était donc articulé en une *grande salle* flanquée, à chaque étage (?) par une *chambre* résidentielle (fig. 13). C'est le schéma classique de la *salle à tour*, dont les exemples sont innombrables au fil du temps ; voyons ainsi, au XII^e siècle, l'ensemble résidentiel d'Albigny, avec sa *salle* flanquée d'un côté par l'église paroissiale, de l'autre par la tour à chambres superposées (fig. 67). A la charnière entre XII^e et XIII^e siècles, l'ensemble de Crépy-en-Valois présente la même distribution, avec une tour affectée aux chambres, la chambre principale communiquant avec la *grande salle* au second niveau (fig. 181).

Cette référence de la *salle à tour* constitue l'une des plus sérieuses pistes pour emplir cette catégorie des appartements à pièce unique. On citera, à peu près à la même époque, le château d'Uchaux dans le Vaucluse, celui de Bernstein en Alsace, plus tard celui de Commarque en



142

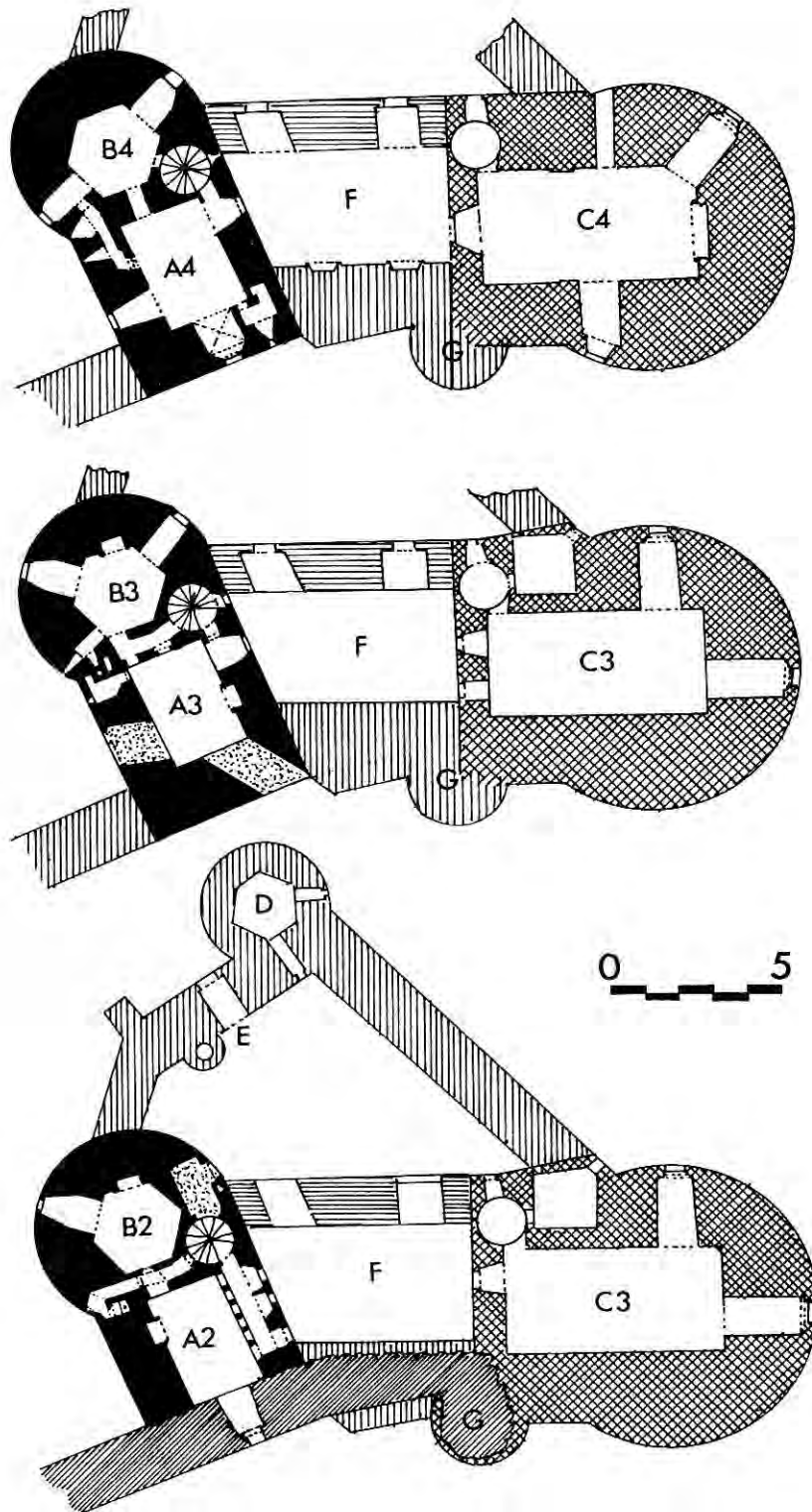
142. THERMES-D'ARMAGNAC (Gers).
Vue de l'ensemble castral des vicomtes
d'Armagnac, édifié à la charnière des XIII^e
et XIV^e siècles.




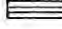
Dordogne (fig. 162), parallèlement à celui de Beynac dans la même région (fig. 72) ; au XIV^e siècle celui de Thermes en Armagnac (fig. 75, fig. 142), ou ceux des châteaux dits gascons, tels Sainte-Mère (fig. 77), Plieux, et beaucoup d'autres ; à la même époque celui, parmi d'autres, de Labastidette en Quercy, ou encore celui d'Arques dans les Corbières, celui de Puivert aussi. Mais il faut cependant se garder d'assimiler dans la même fonctionnalité toutes les *salles à tour*, ou toutes les *tours-salles*. Encore faut-il que dans ces espaces résidentiels, la *salle* soit d'un seul niveau : dès lors que la *salle* possède plusieurs niveaux, en correspondance avec ceux de la tour, il y a fort à parier que les niveaux supérieurs du bâtiment *salle* ont été des espaces liés à la fonction privée, des *chambres de parement*. Le meilleur exemple en est celui du château ducal de Brest, au XV^e siècle, qui, contrairement à l'impression que pourrait donner son plan, n'est nullement une résidence à *chambre sur salle*, mais bien un édifice complexe, doté d'une *grande salle* sur cuisine, avec au-dessus un complexe bipartite *chambre de parement/chambre* (fig. 143).

On ne le limitera pas, il s'en faut, aux *salles à tours*. Dans les années 1300, Viviourès (La Rouquette), offre un bel exemple de logis à une seule pièce flanquant la *grande salle* (fig. 57). Plus tard, les manoirs bretons traduisent un programme similaire : l'appartement seigneurial s'y limite à la chambre, établie en entresol par rapport à la salle du commun (Le Hac), ou de plain-pied avec la salle noble.

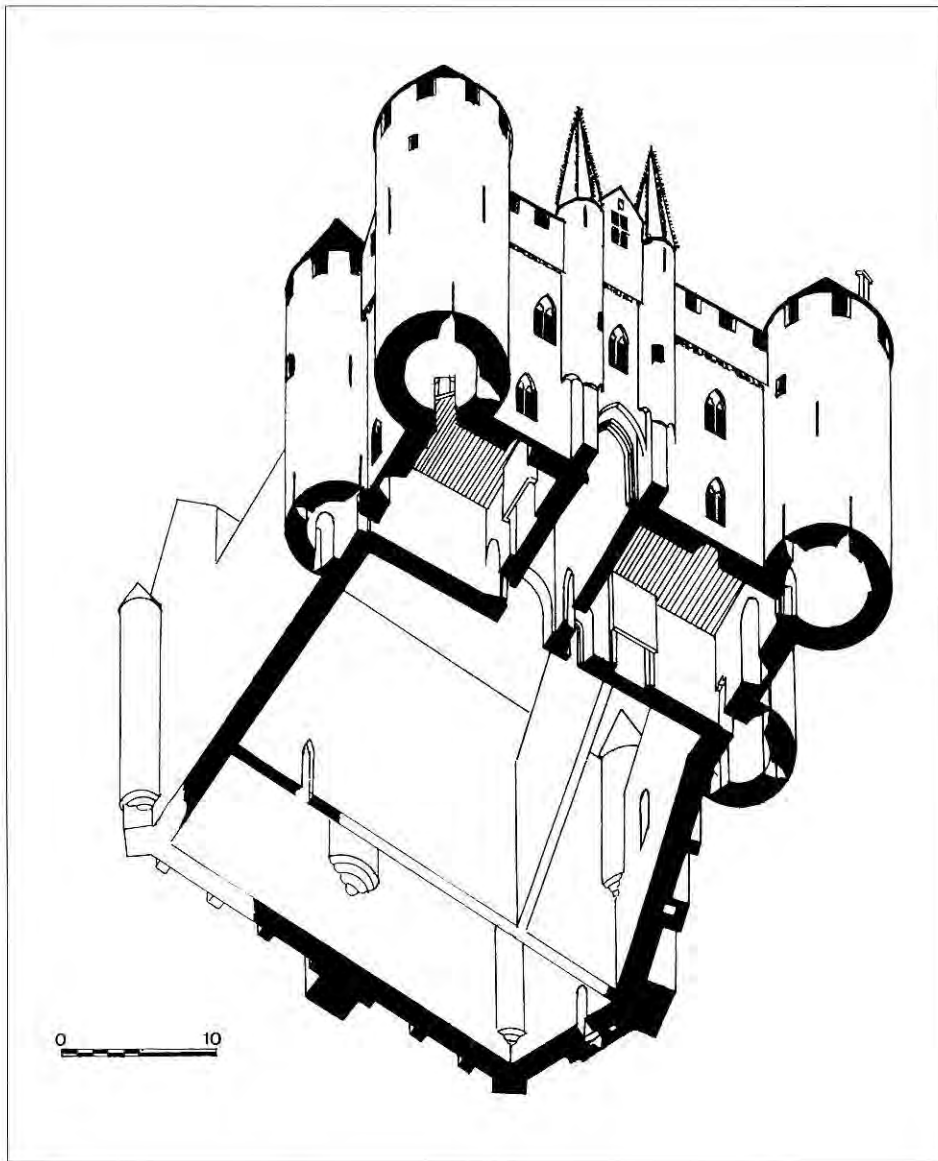
Et l'on n'oubliera pas, bien évidemment, les *tours-résidences* isolées composées d'une pièce par niveau, qui furent légion du XII^e au XV^e siècle, comme on l'a vu dans le volume précédent. De Chambois au XII^e siècle, à Bassoues à la fin du XIV^e siècle, la liste est longue.

D'une façon générale, la chambre, formant l'unique élément par niveau de l'appartement, est alors dotée du minimum de confort et d'hygiène. Cheminée bien évidemment, mais aussi latrines, que l'on trouve répétées à chaque niveau ; fenêtres, parfois solennelles au niveau seigneurial, comme la magnifique claire-voie de Commarque au niveau noble.



-  Époque gallo-romaine
-  Première campagne médiévale
-  Seconde campagne médiévale
-  Troisième campagne médiévale
-  Remaniements du XVII^e siècle

0 5



144

144. ARMENTIÈRES-SUR-OURCQ (Aisne).
Axonométrie de l'ensemble résidentiel
à quatre tours du XIII^e siècle.

Appartements à une seule pièce par niveau, flanquée d'appendices (tourselles)

Par rapport aux appartements à pièce unique par niveau, la série des édifices dotés de tourelles, qu'il s'agisse de *tours-résidences*, ou de maisons complètes, apporte un nouvel axe de programme. On ne citera pas des cas tels Ambleny, Etampes, ou Houdan, car l'espace central y servait de *grande salle*, alors que les tourelles fournissaient des volumes pour chambre, latrines, chapelle. Dans ces édifices du XII^e siècle, le schéma classique *aula/capella/camera* était reproduit en réduction, comme il le fut, deux siècles plus tard, dans un édifice tel que la tour de Largoët. On a vu d'ailleurs, dans le volume précédent, qu'il en allait de même dans les grandes tours-résidences multifonctionnelles du début du millénaire, telles Ivry-la-Bataille, la tour de Londres, Falaise, et d'autres encore. Mais, ici encore, il faut se mettre en garde contre une interprétation trop rapide : la reproduction verticale des programmes par niveau permettait de différencier les espaces, et en particulier de ménager des salles faisant filtre entre la fonction publique et la fonction privative : après tout, rien n'interdit de reconnaître, dans la tour d'Étampes, un niveau affecté à la *grande salle*, et un niveau, supérieur, affecté à la *chambre de parement*, encadrée de la chambre, de l'oratoire ; rien non plus ne l'interdit à Ambleny.

Ce qui nous intéressera ici est plus spécifique : il s'agit des espaces résidentiels agrandis par des appendices, au premier chef les tourelles ou tours flanquantes, offrant des volumes aptes à des fonctions résidentielles. On pensera ainsi à Nemours, avec sa *salle-tour* flanquée de tourelles, dont une accueillait la chapelle (t.I, fig. 140) ; on peut supposer que les trois autres tourelles pouvaient accueillir des chambres, mais l'on reste ici dans le schéma déjà décrit de la réduction du trio *grande salle/chambre/chapelle*. Ici encore, le doute s'insinue du fait de la répétition verticale du programme, autorisant la présence d'une *grande salle* à l'un des niveaux, et d'un complexe *chambre de parement/chambre/oratoire* au niveau supérieur.

Bien plus intéressant est l'exemple fourni par Armentières-sur-Ourcq. Ici, l'on trouve un logis formé au rez-de-chaussée par cuisine et salle commune, au premier par chambre seigneuriale et *grande salle*. Celle-ci commu-

nique, à l'un de ses angles, avec une chapelle ménagée dans une tour flanquante ; restent trois autres tours flanquantes, l'une donnant sur la *grande salle*, deux autres donnant sur la chambre seigneuriale. On peut alors se poser la question de l'utilisation de ces espaces annexes, tout spécialement ceux qui garnissaient la chambre seigneuriale. Peut-on penser qu'il y avait partition, dans cet espace résidentiel, entre une chambre d'honneur, chambre de parement, avec des chambres à coucher situées dans les tours (fig. 56, fig. 144) ?

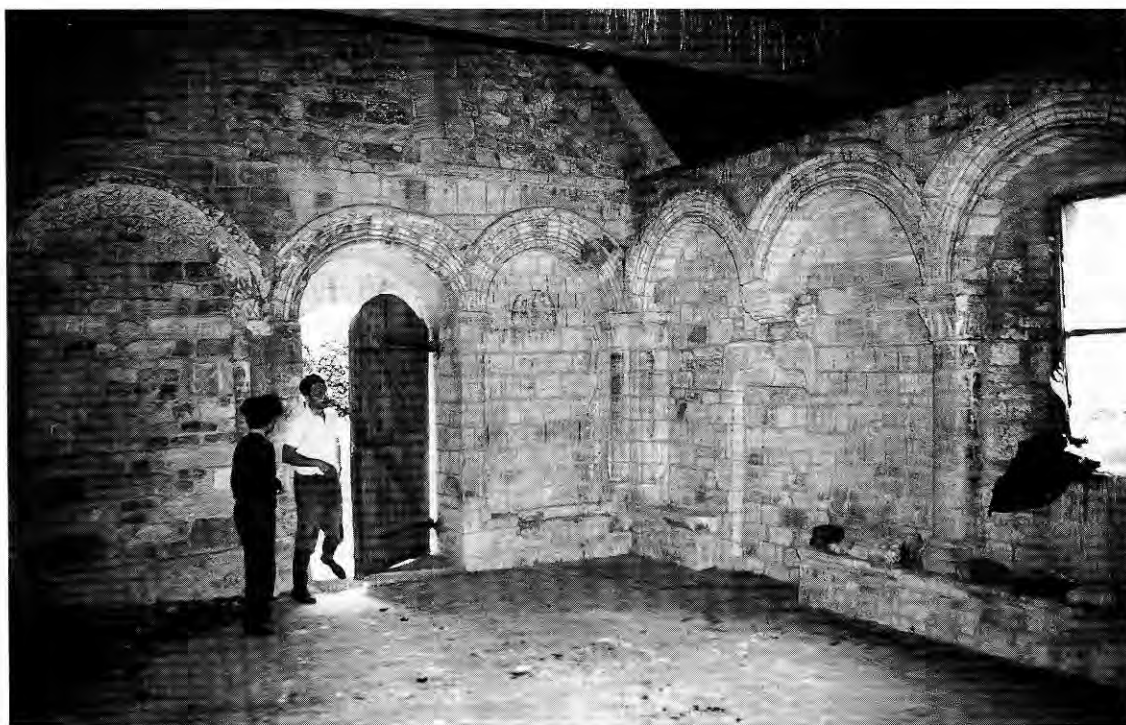
La tour de Vincennes offre, de ce point de vue un très curieux exemple, marqué du sceau royal. A chaque niveau, on y trouve une chambre principale : au premier étage la *grande salle*, au second la chambre du roi, au troisième la chambre du dauphin. La chambre est constituée par l'intégralité du volume disponible dans le corps carré de la tour ; mais elle est complétée par des espaces ménagés dans trois des quatre tourelles flanquantes, la quatrième accueillant un escalier en vis monumental. L'une de ces trois tourelles était affectée à l'oratoire, comme l'a montré M. WHITELEY ; les deux autres étaient très certainement réservées à des fonctions domestiques, y compris peut-être le couchage privé. A l'étage royal, il existait de surcroît, à côté de la tour de latrines, une petite *sallette* voûtée qui fut très certainement l'une des études royales (t.I, fig. 168, fig. 263).

Ainsi paraît se dégager un concept de programme résidentiel sophistiqué autour de l'apparence simple d'un appartement à une pièce par étage : celui où la pièce principale forme, de fait, la chambre de réception, que l'on pourrait appeler semi-publique ; à côté d'elles, des volumes annexes offraient la possibilité de chambres privatives, ou de cabinets.

Mais, une fois encore, il faut ici faire preuve de prudence : à Vincennes, la superposition des fonctions donnait verticalement un cuisine, une salle commune, puis la chambre du Roi, celle du Dauphin. On peut assez facilement imaginer que la salle inférieure était, de fait, une *chambre de parement* annexe de la chambre royale.

APPARTEMENTS PRIVÉS À PLUSIEURS VOLUMES PRINCIPAUX PAR NIVEAU

Ainsi s'introduit (au plan des programmes, non au plan de la chronologie) une organisation de l'appartement en fonction de deux espaces. Le premier est celui que l'on pourrait appeler semi-public ; il s'agit d'un espace intermédiaire entre la *grande salle*, totalement publique, et la chambre privative proprement dite. Le second est celui de la chambre où dort le seigneur (respectivement son épouse, ou ses enfants dans



145. ENGLÈSQUEVILLE-LA-PERCÉE (Calvados) : Château de Beaumont-le-Richard. Vue intérieure de la *chambre de parement* attenante à la chambre privative du seigneur ; on comparera cette salle avec la salle royale de Senlis, sensiblement contemporaine.

le cas d'appartements à plusieurs niveaux). Dès le IX^e siècle, le plan de l'abbaye de Saint-Gall fournit un témoin d'une telle bipartition de l'appartement de l'abbé, subdivisé en *camera* et *solarium* au premier étage (fig. 171).

L'un des exemples les plus parfaits de cette organisation, mis en évidence par E. IMPEY, se trouve, dès le XII^e siècle, au château bas-normand de Beaumont-le-Richard. Ici, l'appartement seigneurial, totalement indépendant des autres édifices résidentiels, se constitue d'une cave surmontée par un ensemble à *chambre de parement* et chambre privative. La *chambre de parement*, luxueusement agencée, était bordée d'arcades à banquettes sur trois de ses faces ; une cloison, peut-être simple tenture, la séparait de la chambre proprement dite (fig. 145).

Cette disposition est identifiable au palais royal de Senlis, également au XII^e siècle ; ici, au-delà de la *grande salle* royale, déjà doublée par une *grande salle* publique, l'on trouvait la succession d'une grande chambre qui fut remodelée au XIV^e siècle, devenant la chambre royale, et d'une chambre privative ménagée dans une tour gallo-romaine, transformée plus tard en oratoire. Il s'agissait ici manifestement d'un doublon *chambre de parement*/chambre privative (fig. 18, fig. 19). Or il est tout à fait significatif de comparer cette résidence royale senlisienne avec la résidence d'un grand dignitaire du royaume, le comte de Vermandois, édifiée à moins de cent mètres dans la même ville ; ici, la *chambre* privative était ménagée aussi dans une tour de l'enceinte gallo-romaine, mais elle donnait directement sur la *grande salle* qui formait le cœur de la maison : la différence statutaire explique, dans ce cas, l'absence de *chambre de parement*.

Cette structure à deux composantes ne suffit pas, à l'évidence, pour rendre compte de l'évolution selon l'axe diagonal statut/chronologie ; lorsque l'on décrit cet axe, c'est-à-dire que l'on progresse tout à la fois en statut et en chronologie, on s'aperçoit que l'appartement seigneurial distingue de manière de plus en plus formelle des espaces différenciés annexes permettant au maître de s'isoler progressivement, depuis la *chambre de parement* jusqu'à la chambre privative, en passant par la *chambre de retrait*, l'oratoire privé, les *cabinets* et les *études*. Une différenciation sensible essentiellement par les documents qui nous sont parvenus de plus en plus nombreux au fil du temps, comptes ou inventaires ; une différenciation qui n'est plus

nécessairement reconnaissable dans les édifices, qu'ils soient anciens ou plus récents, ne serait-ce que du fait de la disparition des structures non maçonnées. Aussi se gardera-t-on d'attribuer quelque poids que ce soit à l'absence de documents pour les époques situées entre le XII^e et le milieu du XIV^e siècle : cette absence de documents n'est en aucune façon une preuve d'absence de distinctions fonctionnelles dans la résidence.

En d'autres termes, dans le système d'axes statut/chronologie, le facteur chronologie est largement biaisé par l'image trompeuse que donne la meilleure conservation des documents originaux dans les époques les plus tardives. Rien ne prouve que la résidence du prince du XIII^e siècle n'a pas été conçue avec la même complexité fonctionnelle que celle de son successeur un ou deux siècles plus tard. Il suffit de lire les romans de chevalerie, par exemple *Lancelot du Lac*, écrits au début du XIII^e siècle, pour se rendre compte de la complexité des appartements dès cette époque : ainsi, au château du Lac, Lionel et son frère Bohordin occupent une *chambre "o li anfant sont"*, dotée d'une "*chambre arrières*" et d'une "*garderobe*".

Salle ou chambre de parement, salle ou chambre à parer

L'espace de parement, traduit plus tard en espace de parade, ce qui correspond mieux au vocabulaire moderne, ne s'impose dans les documents anciens qu'à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. C'est à cette époque qu'on trouve la trace de ces espaces dans la majorité des comptes princiers. Autant que l'on puisse en juger, d'une façon générale, il s'agissait d'une chambre, voire d'une salle, située spatialement et fonctionnellement entre la *grande salle* et la chambre de couchage ; son nom même traduit sa fonction, celle du "paraître", lieu privilégié du seigneur pour montrer son luxe et son train de vie aux yeux d'une catégorie d'initiés.

Il s'agissait donc, sans conteste, d'une *salle*, mais, contrairement à la *grande salle*, elle était liée à l'appartement. Ainsi put-il exister une *salle* ou *chambre de parement* pour chaque appartement, celui du prince ou du seigneur, celui de son épouse, voire ceux des proches.

On a vu dans les lignes qui précèdent que l'expression architecturale précéda la dénomi-

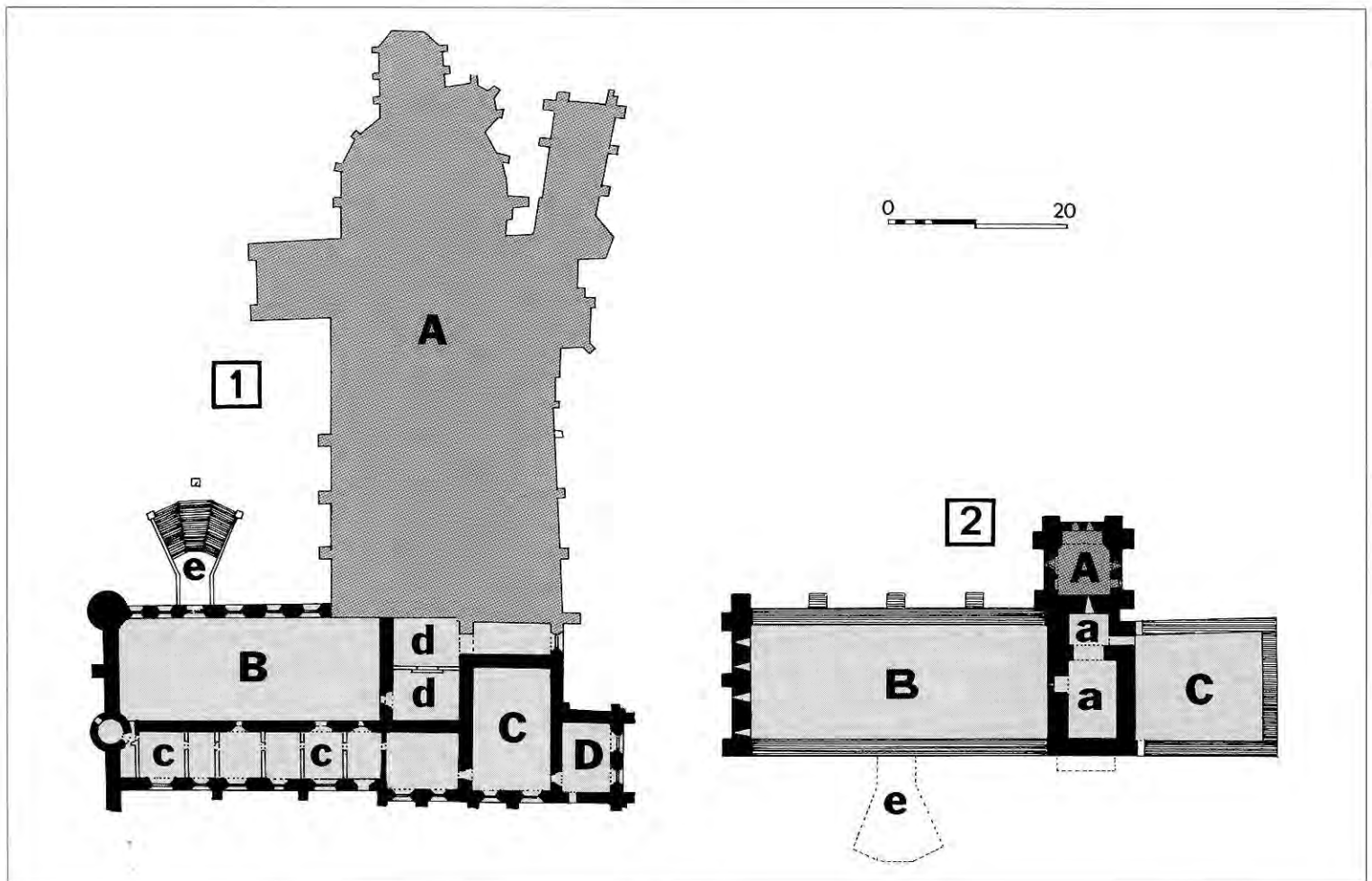
nation officielle : Beaumont-le-Richard, Senlis en sont de bons exemples. Peut-on, dès lors, en supposer l'existence dans tout édifice seigneurial ? Tout dépend en fait du statut du constructeur ; et l'on peut légitimement en faire l'hypothèse dans les résidences de seigneurs de haut niveau. Le plan du XVIII^e siècle relatif au palais comtal de Troyes, édifié très certainement entre 1150 et 1250, permet d'identifier un appartement à deux espaces principaux : la chambre privative (fig. 146, D sur le plan), et une salle semi-privative située entre *grande salle* et chambre qui ne put être qu'une *chambre de parement*. Voyons aussi le palais épiscopal d'Albi, où la tour Sainte-Catherine accueillait à la fin du XIII^e siècle, du temps de l'évêque Bertrand de Castanet, un appartement avec chambre privative, chambre de parement, garde-robe, à son deuxième étage, en continuité avec la chapelle Saint-Michel aménagée dans la tour de la Berbie-vieille par le même évêque. Cette analyse de la résidence épiscopale fortifiée d'Albi ne repose malheureusement que sur des

inventaires de 1383. Il est intéressant, à cette occasion, de noter que la *chambre de parement* est à cette époque pourvue d'un lit, certainement d'apparat, et de six banquettes destinées aux invités.

L'un des premiers exemples rencontrés dans les textes est celui d'Annecy, palais des comtes de Savoie, où cette chambre est mentionnée en 1340 ; mais, une fois encore, cette date n'indique rien, les textes antérieurs à 1350 conservés relatifs aux édifices castraux français étant extrêmement rares. Il est curieux de s'apercevoir qu'elle se situait au-dessus de la chambre du comte, alors qu'un autre texte mentionne un petite *chambre de parement* chauffée par un poêle dans une galerie attenante à la même chambre.

En Avignon, quelques années plus tard, la position de la *chambre de parement* est, à l'époque de Benoît XII, dans l'avant-dernière décennie de la première moitié du XIV^e siècle, située plus normalement entre le Tinel et la chambre privée du pape avec laquelle elle communique

146. PROVINS (Seine-et-Marne)
TROYES (Aube). Comparaison des plans des deux palais comtaux. 1 : Plan schématique du palais de Troyes, d'après le plan de Coluel au XVIII^e siècle. A : Collégiale Saint-Etienne. B : Grande Salle. C : Logis comtaux. D : Chambre (?). d : Tribune comtale. e : Grands degrés. 2 : Plan du palais primitif de Provins. A : Chapelle du comte Henri I^{er}. B : Grande salle ancienne. C : Logis (?). a-a : Chapelle primitive (?). e : Grands degrés (reconstitution libre).





147

147. BOURGES (Cher). Palais ducal. Vue actuelle de la façade intérieure du bâtiment de parement, seul reste de l'ancien palais. On reconnaît, à droite de la photo, le demi-cylindre de l'ancienne *grande vis* élevée à la charnière entre le bâtiment de parement et la *grande salle*, malheureusement disparue sur la droite. Le dernier contrefort médiéval sur la droite doit correspondre au départ de l'ancienne loggia ducale.

directement (fig. 135). Il suffit ensuite de quelques décennies, à travers le filtre de la conservation des documents, pour trouver des mentions de plus en plus nombreuses de cet espace, et pour le repérer dans l'architecture, lorsqu'elle demeure.

Faut-il citer tous les cas où se manifestèrent, dans les textes, ces *chambres de parement* ? Alors l'on pourrait, au fil des comptes, mentionner Bourges, Riom, Poitiers, le Louvre, et tant d'autres encore, en particulier dans les résidences urbaines parisiennes des grands princes, décrites *a posteriori* par Sauval. On se contentera néanmoins de mettre en avant quelques exemples où ce concept de *chambre de parement* s'impose au travers de l'analyse de l'édifice subsistant, ou de ses descriptions.

Mais il faut prendre garde de ne pas penser que l'espace réservé au "parement", au paraître, fut nécessairement limité à une seule chambre. Il suffit de lire les comptes relatifs à l'hôtel de la Poterne réaménagé par Louis d'Orléans dans les années 1400, pour s'apercevoir qu'il existait une *salle du parement* située au-dessus de la *salle du commun*, alors que le duc faisait aménager par ailleurs une *chambre de parement* en lieu et place de l'ancienne chambre de l'armurerie. Il existait donc, dans l'hôtel ducal de la Poterne à Paris, une *salle* et une *chambre* destinées à la fonction de parade.

On mettra en parallèle trois hôtels princiers, celui de Bourges dû à Jean de Berry, celui

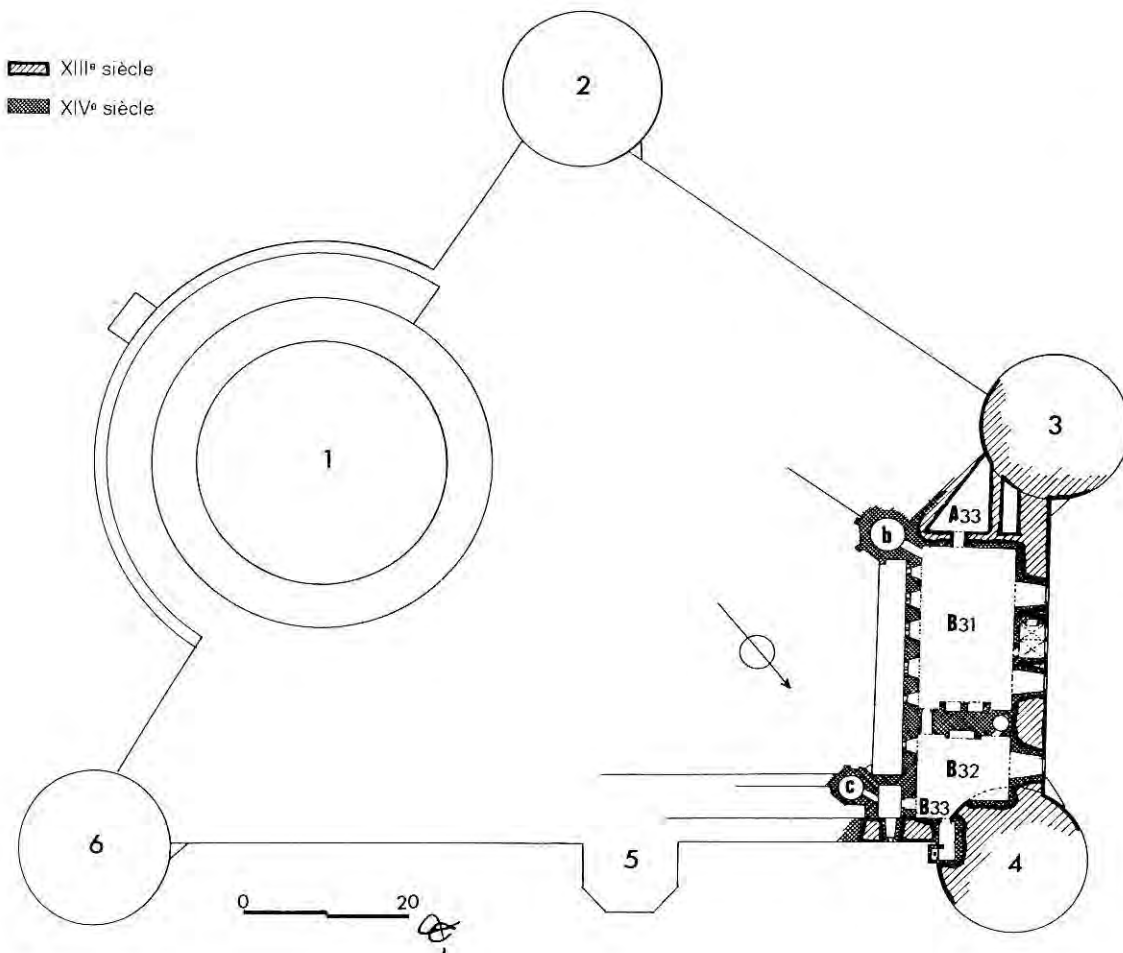
de Coucy modelé par Enguerrand VII de Coucy, enfin celui de Suscinio édifié par Jean IV de Bretagne, à des époques homogènes, c'est-à-dire dans le demi-siècle 1375-1425, pour tenter de restituer ce que purent être ces espaces de parade.

À Bourges, la *grande salle* se prolongeait par un bâtiment à deux niveaux sur caves ; chacun des niveaux était articulé en deux pièces, dotées de leur cheminée, faisant filtre entre la *grande salle* monumentale, à un seul niveau, et les appartements privés disparus. Il est intéressant de remarquer, dans cet exemple, les trois caractères majeurs : accolement d'un bâtiment du parement à deux étages, desserte de ce bâtiment par un escalier en vis propre, connexité du bâtiment de parement au bâtiment des chambres privées. Et l'on peut penser qu'ici le bâtiment de parement fut articulé en deux niveaux correspondant aux deux niveaux de la résidence princière ; dès lors, à chacun des niveaux de ce bâtiment, on peut penser qu'il exista une *salle du parement* et une *chambre du parement* connexes (fig. 105, fig. 43, fig. 147).

À Coucy, l'on peut tenter de restituer par l'esprit les dispositions de la résidence princière : au-dessus d'un étage, le premier étage de la résidence, l'on trouvait une *chambre de parement* jouxtant la chambre seigneuriale, flanquée d'une garde-robe apparemment enclavée dans les murailles construites au siècle précédent. Cette *chambre de parement* se superposait à la chambre du poêle de l'étage inférieur, la garde-robe se trouvant au-dessus du petit local de chargement du poêle ; il n'est nullement improbable que la chambre du poêle ait été primitivement la *salle de parement* de l'étage inférieur. Comme à Bourges, l'escalier en vis principal donnait directement sur la *chambre de parement* (fig. 27, fig. 148).

À Suscinio enfin, l'étage ducal se composait, au-dessus de la *grande salle* proprement dite, d'une *salle de parement* donnant accès à une zone interfonctionnelle située entre logis et tour, permettant elle-même l'accès à la chambre ducale située dans la tour flanquant l'entrée, à l'escalier menant à l'appartement de la duchesse à l'étage supérieur, enfin à une petite étuve privée réservée au duc. Un escalier en vis donnait accès directement à la *salle de parement* (fig. 129).

Ainsi semble s'imposer, au travers de l'axe statutaire, la présence d'un espace, ou de deux dans les résidences les plus huppées, spécifique-



148. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Plan du second étage de la résidence, restitué d'après les comptes anciens. Voir légende de la fig. 27.

ment destiné aux réceptions semi-privatives du prince ; à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, il est directement accessible depuis l'extérieur par un escalier en vis, comme ceci se confirme à Bourges, à Riom, à Loches ou à Chinon (fig. 111). À l'hôtel de la Poterne de Louis d'Orléans à Paris, une vis spécifique dessert les espaces de "parement". On a vu que, dans l'axe chronologique, rien n'interdit d'en supposer l'existence dès une époque ancienne, quand bien même elle n'est pas attestée par les comptes ou les textes.

Mais l'on sera bien en peine de définir de façon concrète la portée, sur l'axe statuaire, de la présence ou de l'absence de *chambres de parement* ; dans les édifices mineurs, qu'il s'agisse de *salles à tour*, de *tours-salles*, la *chambre de parement* fut souvent multifonctionnelle, espace différencié de la chambre, accueillant les fonctions de garde-robe, de salle noble réservée aux intimes. Prenons-en pour exemple le manoir de La Roche-Jagut, en Bretagne : ici, le niveau infé-

rieur était articulé en cuisine, *grande salle* du commun, chambre. Au-dessus, le plan se répétait, avec une chambre au-dessus de la cuisine, une chambre noble au-dessus de la chambre du rez-de-chaussée. La salle intermédiaire, dotée d'un oratoire, peut être aujourd'hui interprétée comme une *grande salle* noble, mais aussi comme une *chambre de parement*. Dans une résidence du second ordre, la différence entre ces deux fonctions est finalement mineure (fig. 62, fig. 149).

De façon plus insidieuse encore, les *tours-salles* qui s'édifièrent tout au long de la seconde moitié du XIV^e siècle, et au demi-siècle suivant, posent un problème d'identification d'espaces : voyons par exemple Oudon, édifié à l'extrême fin du XIV^e siècle, où l'on trouve à chaque étage une bipartition entre deux chambres dotées chacune d'une cheminée. S'agissait-il d'une superposition d'appartements à *chambre de parement/garde-robe*, ou d'une superposition de chambres doubles ? On inclinera pour la première solution.



149

149. PLOËZAL (Côtes-d'Armor) : Château de La Roche-Jagut. Vue de la façade du manoir. On reconnaît à droite la chambre seigneuriale, manifestée par un décor particulier de la fenêtre (Cl. Gwyn Meirion-Jones).

La partition de l'espace de parement : la chambre de retrait

L'espace réservé au parement put être subdivisé en deux fonctionnalités : celle du parement au premier chef, celle du retrait ensuite, dans les palais les plus importants au plan statutaire – et, de façon collatérale – les plus avancés chronologiquement. On voit apparaître dans maints comptes d'aménagement ou de réaménagement du dernier quart du XIV^e siècle ou du XV^e siècle la notion de *chambres de retrait* : ce type de chambres formait un espace tampon supplémentaire entre la fonction publique et la fonction purement privative.

Il semble que la succession fonctionnelle logique ait été : *grande salle/ chambre à parer/ chambre de retrait/ chambre privative*. C'est ainsi que l'on peut interpréter les comptes relatifs au château de Poitiers réaménagé sous Jean de Berry, au château de Lusignan ou au palais de Riom restructurés sous le même maître d'ouvrage. Le programme avait été défini dès la restauration du Louvre sous Charles V, au début du dernier tiers du XIV^e siècle : on y trouvait à l'étage royal, en effet, la succession fonctionnelle *grande vis/ chambre à parer/ chambre de retrait/ chambre privative*.

Il n'est pas impossible que la structure du bâtiment de parement du palais de Bourges, encore reconnaissable, réponde exactement à

cette définition : on a vu plus haut que ce bâtiment était divisé en deux chambres par niveau, l'une servant au parement (sans doute la plus proche de la *grande salle*), l'autre servant au retrait (fig. 105).

Que signifiait la fonction de retrait ? On n'a guère de mal à comprendre qu'il s'agissait d'une fonction liée au besoin du prince, ou du roi, de se retirer d'une réunion publique dans la *grande salle* pour se livrer à des activités plus confidentielles. Au Louvre, c'est dans cette chambre que se tenait le Conseil du roi. Mais, dès lors, cette fonction pouvait, par rapport au parement, se trouver aussi bien du côté de la *salle* que du côté de la chambre. À Saumur, dans les années 1370, le palais fut entièrement restructuré sous Louis II d'Anjou : l'aile Ouest abrita la *grande salle* à plusieurs niveaux, l'aile Nord abritant la série *chambre de retrait/ chambre de parement/ chapelle à loggias*. Enfin, les ailes Est et Sud contenaient les chambres du duc et de la duchesse, par la suite roi et reine.

Dans le cas de Saumur, la *chambre de retrait* constituait donc la première chambre sur le parcours *grande salle-chambres privatives*. Preuve d'une souplesse certaine du programme de juxtaposition des fonctions dans les palais complexes (fig. 150). Encore faut-il nuancer ce constat en remarquant que la *chambre de retrait*, avec l'escalier principal, communiquaient avec le côté public de la *grande salle* ; l'estrade noble

était à l'opposé, avec une cheminée monumentale et un accès privatif donnant sur un petit couloir situé dans l'aile Sud, permettant une communication directe avec les appartements.

À l'inverse, l'hôtel de Saint-Pol, résidence des rois Charles V et Charles VI à Paris, comprenait une succession *chambre de parade/ chambre du roi/ garde-robe/ chambre du petit retrait ou étude/grande chambre de retrait*. Le retrait n'était donc plus, dans ce cas, sur le parcours *grande-salle-chambres privatives*, mais constituait un espace annexe aux chambres privatives ; c'était-là une seconde fonctionnalité que l'on va trouver maintenant.

Les espaces annexes : retraits, garde-robes, études, cabinets, oratoires

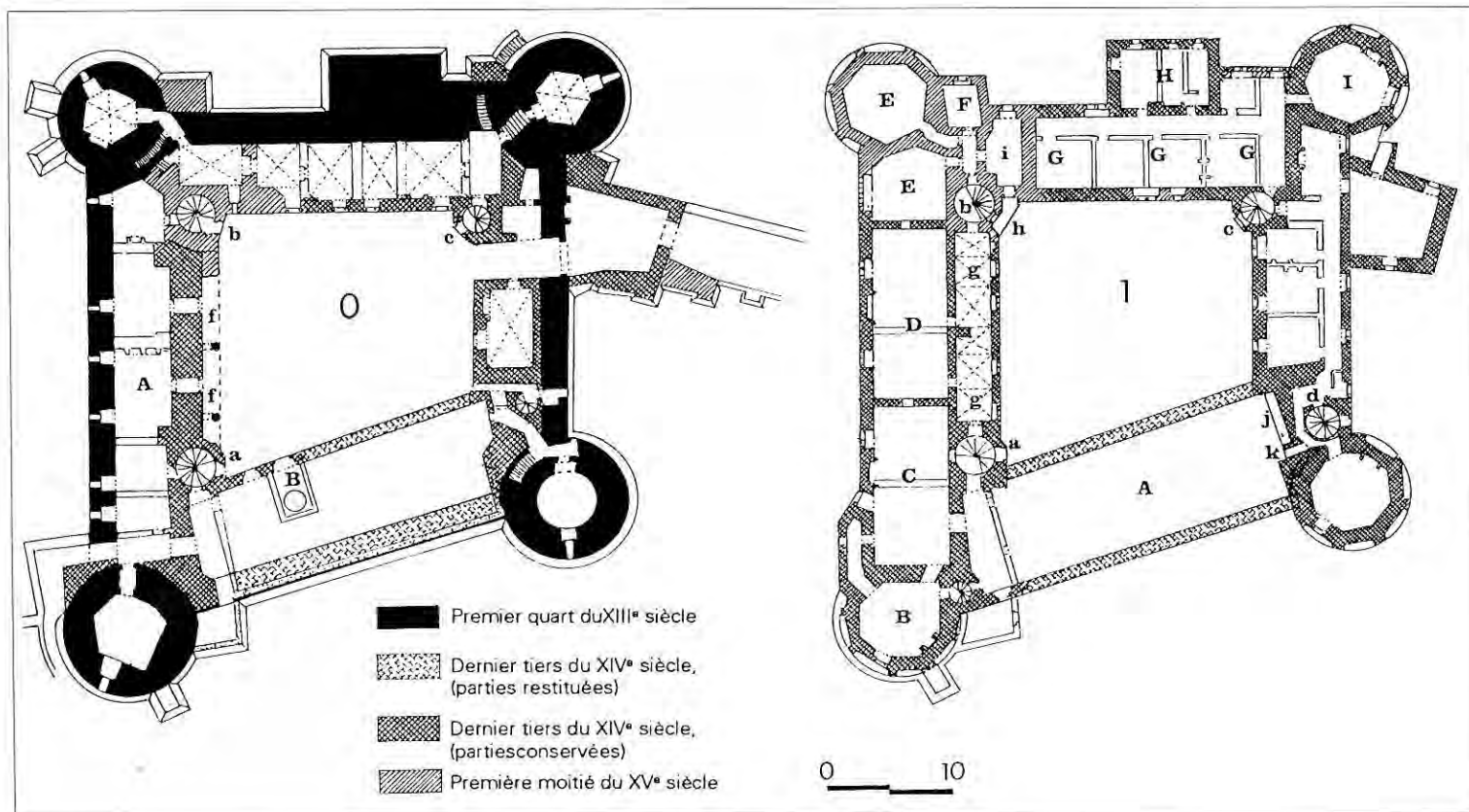
À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, les textes font état d'une multiplication d'espaces annexes aux appartements, sans que les édifices conservés permettent aujourd'hui d'en reconnaître la trace. Au premier chef figurent les espaces affectés au *retrait*, souvent multiples, qui se greffaient sur la partie privative de l'apparte-

ment, qu'il faut différencier soigneusement des *chambres de retrait* qui viennent d'être évoquées. Malheureusement, les comptes anciens ne les distinguent pas aussi clairement, d'autant qu'il n'est pas rare d'en trouver une, deux, voire même trois affectées au même appartement. On citera aussi les *études*, parfois dénommées *cabinets*, espaces affectés au prince pour ses travaux en chambre ; les *garde-robes* figurent également parmi les annexes de l'appartement, alors que l'oratoire privé est également fréquent.

D'une façon générale, ces espaces annexes ne sont pas sans poser problème : comme on vient de le dire, il est excessivement rare qu'on les reconnaisse encore dans la structuration conservée des appartements, ce qui est un indice manifeste pour qu'en de nombreux cas, ils n'aient été isolés que par des cloisons non pérennes. En second lieu, les comptes princiers des années 1350-1450 les mentionnent de façon généreuse : est-ce-à-dire qu'ils étaient l'apanage des plus grands, ou, une fois de plus, doit-on faire preuve de prudence en raison du caractère sélectif de la conservation des documents médiévaux, chronologiquement et statu-

150. SAUMUR (Maine-et-Loire). Plans du rez-de-chaussée et du premier étage du château, à partir de fonds de plans réalisés entre 1830 et 1848 par Dupuy, capitaine d'Artillerie, complétés et amendés par les observations de l'auteur. 0. Rez-de-chaussée. A : Bas cellier. B : Puits primitif. a : Escalier majeur de Louis II d'Anjou. b : Escalier mineur de René d'Anjou. c : Escalier des appartements. 1 : Premier étage. A : Grande salle. B : Garde-robe. C : Chambre de retrait. D : Chambre de parement. E-E : Chapelle de Louis II, remaniée sous René d'Anjou. F : Oratoire de René d'Anjou. G-G-G : Appartements (de la duchesse ?). H : Chambre privative (?). I : Chambre dite du roi (chambre privative ducale ?). a : Escalier majeur de Louis II. b : Escalier mineur de René d'Anjou. c : Escalier des appartements. d : Escalier à double révolution et couloir d'accès à l'estrade noble de la grande salle. g-g : Galerie-couloir. h : Balcon reliant la galerie au corridor de René d'Anjou. i : Corridor de René d'Anjou.

150





151. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue extérieure des cabinets voûtés des premier et second étage ; ces cabinets étaient dotés de cheminées.

151

tairement très circonscrits à la sphère princière des princes du XIV^e siècle finissant ?

Si l'on cherche une traduction concrète de ce que purent être ces espaces annexes, alors la tour de Vincennes offre, une fois encore, une remarquable synthèse : autour de l'espace central affecté à la chambre, les tourelles offraient des espaces dédiés, l'un à l'oratoire, le second à une étude royale (à côté de la tour de latrines), les autres peut-être à des garde-robes et cabinets divers. Voyons, de façon très tranchée, la résidence de Coucy, où la garde-robe était située à côté de la *chambre de parement*, alors que dans le mur de celle-ci était ménagé un petit espace voûté, *cabinet* ou *étude* où les comptes de 1387 situent l'"écriin" du seigneur, et où la description d'Antoine d'Asti, au milieu du XV^e siècle, place les conférences secrètes du prince (fig. 148, fig. 151). Quant à l'oratoire seigneurial, il se situait vraisemblablement à proximité de la chambre seigneuriale, desservi par une vis particulière (fig. 177).

Les comptes des années 1400 montrent, de façon nette, que ces espaces annexes à l'appartement étaient constitués sans règle aucune : ainsi à Angers au milieu du XV^e siècle, on trouve le "petit retraits du roi", la "chambre du haut du retraits du roi", enfin la "petite chambre du haut

retraits du roi", visiblement situées à deux niveaux différents. Quant à l'affectation exacte de ces espaces, elle est plus floue encore ; si le nom de "retraits" semble suggérer un espace réservé au prince pour son intimité, les comptes de René d'Anjou, au XV^e siècle, montrent que ces retraits étaient des lieux affectés aux activités privées du prince, quand bien même il n'en était pas l'acteur. Ainsi certains retraits étaient-ils équipés d'écritoirs, d'autres servaient à l'enlumineur du prince, d'autres enfin étaient affectés aux valets de corps.

Il ne faut pas penser, d'ailleurs, que ces *retraits*, *études*, *cabinets* n'étaient que de petits cagibis : ainsi l'*étude* du premier étage de l'hôtel Saint-Pol comprenait une antichambre dans laquelle se trouvait un lit.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble des documents montre sans aucun doute que le XIV^e siècle fut marqué par une multiplication de ces espaces annexes à l'appartement, souvent interprétée comme une évolution chronologique vers une plus grande affectation et différenciation fonctionnelle de ses espaces. Il suffit de constater que l'appartement papal en Avignon comportait, dès le milieu du XIV^e siècle, une *chambre de parement*, une *garde-robe*, une *étude*, pour se rendre compte de cette évidence

(fig. 135). Mais, une fois encore, si l'on demeure sur le même axe statuaire en décrivant l'axe chronologique, rien n'indique que les résidences antérieures n'aient pas été dotées de telles distinctions spatiales, dont on a vu qu'elles furent certainement bâties en matériaux non pérennes.

APPARTEMENTS À RÉPARTITION VERTICALE, OU MIXTE

À plusieurs reprises déjà, on a évoqué certains cas où la structuration interne des appartements reposait sur une organisation verticale, et non horizontale. À commencer par les tours maîtresses, où fréquemment la logique de la juxtaposition horizontale ne pouvait s'exprimer ; dès lors, il est tentant d'interpréter la succession verticale des salles comme une transposition, à la verticale, d'organisations ailleurs exprimées sur l'horizontale. Il en va de même pour les *tours-salles* ou *salles-tours* ; en l'absence d'indices architecturaux, l'identification exacte du type de structuration reste du domaine de la spéculation.

Ceci d'autant plus qu'il a pu exister des bâtiments mêlant les logiques horizontale et verticale ; l'usage d'un édifice doté, sur plusieurs niveaux, d'une bipartition répétitive de niveau à niveau, ne peut s'interpréter qu'assez difficilement en l'absence de textes. Suivant le statut du maître d'ouvrage, suivant le nombre de niveaux, on peut mettre en exergue des organisations purement verticales, comme à Vincennes à la fin du XIV^e siècle (chambre de parement sous la *chambre* du Roi), et des organisations purement horizontales, comme à Sarzay, ou à Fourchaud (superposition d'appartements à deux chambres jouant le rôle de *chambre de parement/garde-robe* et de chambre privative). Des édifices tels que la tour de Dinan, ou celle de Largoët, offrent en intermédiaire des structurations mixtes, où les appartements semblent se mélanger dans une grande complexité de programmes, ceci sans compter avec les aménagements d'intérieur qui nous sont aujourd'hui totalement inconnus, avec les séparations en cloisons légères qui n'ont laissé aucune trace.

LES CUISINES

Les cuisines furent, de tout temps, un élément majeur de la résidence seigneuriale ; elles formaient l'outil primordial de la bonne réception, au point que, dès le Moyen Âge, s'imposait l'expression "faire bonne chère" dès lors que l'on souhaitait honorer un invité. Cependant, l'identification en tant que tel d'un lieu affecté à la fonction culinaire ne fut certainement pas l'inclination primitive : la fonction culinaire fut très certainement, dans les premiers siècles de la féodalité, intégrée aux autres fonctions de réception. Mais une évolution considérable s'imposa, dès le XII^e siècle, allant vers une spécialisation de plus en plus forte de la fonctionnalité.

STRUCTURATION ET POSITIONNEMENT DES CUISINES

La fusion avec la grande salle

Les fouilles menées sur les palais seigneuriaux les plus anciens semblent attester d'une proximité extrême de la fonction culinaire et de la *salle* ; plus encore, d'une véritable fusion, la fonction culinaire étant partie intégrante de la résidence, voire de la *grande salle*.

De fait, l'on trouve dans la plupart des *salles* anciennes la trace de foyers à même le sol : foyers ménagés au sein même de la *grande salle*, comme par exemple à Caen dans le premier tiers du XII^e siècle, ou prévus dans une annexe directe de la *salle*, comme à Fécamp le siècle précédent. Il ne fait guère de doute que la fonction culinaire a été primitivement très proche de la fonction ostentatoire, la cuisine, se résumant souvent en la rôtisserie, se pratiquant sur les lieux mêmes de la réception. Ce n'est que plus tardivement qu'à Caen, par exemple, au XIV^e siècle, fut édifié sur l'un des flancs de l'Échiquier, proche de la grande porte d'entrée, le Tinel, cuisine destinée à la préparation des mets servis dans la *grande salle*.

Dès lors que la *grande salle* possédait plusieurs niveaux, il était possible de pratiquer une séparation, la cuisine se cantonnant alors au rez-de-chaussée. La structuration du palais de Senlis en est un bon exemple au XII^e siècle, avec la cuisine en rez-de-chaussée, sous la *salle* noble : ceci imposait des circulations internes

aujourd'hui mal identifiables. Mais on se gardera de penser que ce fut une marque d'archaïsme : au début du XVII^e siècle, le "Donjon" de Sully-sur-Loire fonctionnait encore de cette façon, sur la base d'un programme du tout début du XV^e siècle (fig. 170). De même, on trouve une telle structure à la Roche-Jagut au début du XV^e siècle, ou encore au complexe ducal de Brest au milieu de ce siècle (fig. 143). Dans les logis intégrés, qu'il s'agisse de *tours-salles*, de *salles-tours*, de *salles à tours*, la cuisine fut le plus souvent ménagée à l'étage le plus bas de l'espace jouant le rôle de *salle*, quelle que soit l'époque, et sans que l'on puisse en aucun cas mettre en avant un quelconque archaïsme.

Ainsi, à Armentières-sur-Ourcq, la cuisine bien identifiable se tenait sous la chambre noble ; l'édifice du XIII^e siècle ne faisait qu'anticiper le programme de La Roche-Jagut, un siècle et demi plus tard, où la cuisine de rez-de-chaussée était située sous une chambre, qui n'était pas cette fois la chambre noble. À Suscinio, dans les années 1380, la cuisine se trouvait au rez-de-chaussée, et communiquait avec la *grande salle* par un escalier ; à Brest, au XV^e siècle, la cuisine occupait une place équivalente, les communications étant facilitées par un passe-plats (fig. 143).

Les contraintes de l'hygiène en fonction des programmes

Dès lors, on peut assez facilement se représenter les différences qui purent exister pour les cuisines, entre les *salles* à un seul niveau de rez-de-chaussée, et les *salles* à plusieurs niveaux. Dans les premières, en effet, il était possible de se contenter de foyers centraux servant tout à la fois au chauffage et à la cuisine ; au contraire, dans les secondes, la présence de planchers entre le niveau inférieur et le niveau supérieur exigeaient que la cuisine se fit dans des cheminées murales : ce fut le cas de Senlis.

Or, on l'a vu, les *salles* de l'orbite française furent, en grande majorité, des édifices à deux niveaux au moins, contrairement peut-être aux *salles* d'outre-Manche : dès lors, il s'imposait de prévoir pour les cuisines des cheminées murales. Mais, pour autant, l'hygiène, ou plus spécifiquement le confort, devaient dans un cas comme dans l'autre pousser à d'autres solutions. En effet, la pratique de la cuisine dans les *salles* de rez-de-chaussée comportait l'inconvénient

d'une pollution interne directe ; celle de la cuisine dans les espaces inférieurs à des *salles* de premier étage n'était pas moindre, ne serait-ce que du fait de la diffusion des fumées à travers les planchers. Sans doute peut-on voir là l'origine de la spécialisation et de l'isolation du bâtiment des cuisines qui se manifesta au cours du temps, semble-t-il à partir du XII^e siècle.

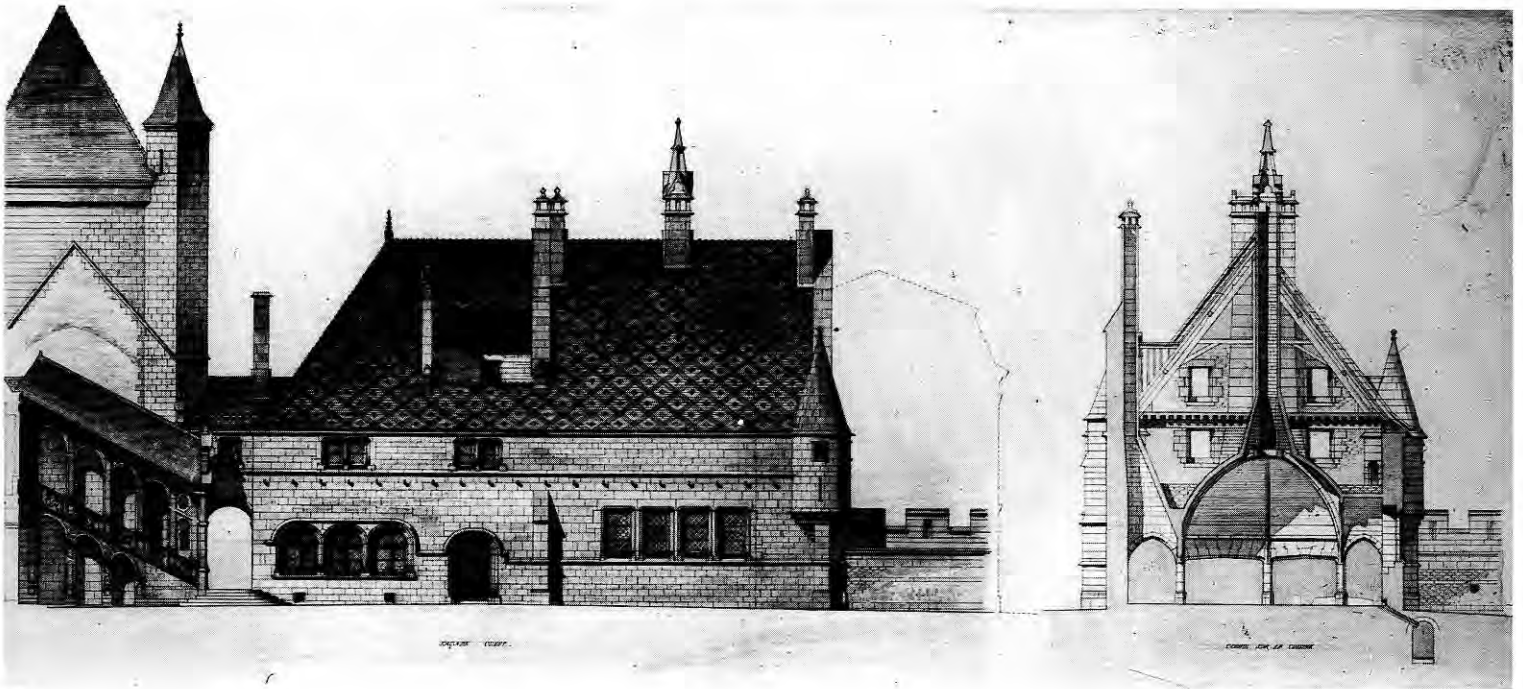
Le découplage des cuisines par rapport à la salle

Dès le XII^e siècle, au palais comtal d'Angers, on trouve un exemple de ce découplage, la cuisine se trouvant extérieure à la *grande salle*, dans un bâtiment isolé. J.MALLET a pu récemment, à partir des plans du Génie, mettre en évidence l'existence de cuisine primitive à cheminée centrale, sur le modèle de celle de Fontevault ; elle se trouvait dans une aile perpendiculaire à celle de la *grande salle*, la distance entre l'une et l'autre n'étant pas négligeable.

Il est probable que cet exemple ne fut qu'un des témoins, parmi d'autres, d'une plus grande partition fonctionnelle. À Coucy, dans les années 1225-1230, les cuisines se tenaient entre la *grande salle* et la tour maîtresse, indépendantes de l'une et de l'autre, justifiant dès lors des dispositifs intermédiaires permettant de préparer les plats : ce furent les réchauffoirs, sur lesquels on reviendra. Le bâtiment à deux niveaux ne possédait pas de connexion directe avec la salle, ce qui tend à prouver que l'acheminement des plats s'effectuait par le grand degré. Ce n'est qu'à la fin du XIV^e siècle qu'un escalier en vis relia les deux niveaux de ces cuisines. Il n'en demeure aujourd'hui que de pitoyables ruines, montrant en particulier un grand évier (fig. 27).

À Provins, dans les années 1225 également, les cuisines furent ménagées dans une encoignure entre la *grande salle* neuve et l'ancien complexe palatial : comme à Coucy, il fallait depuis ces cuisines de rez-de-chaussée, sortir sur la cour intérieure, puis emprunter l'escalier d'honneur pour apporter les plats. (fig. 21)

À Paris, au Palais de la Cité, il semble d'après J.GUEROUT, qu'une cuisine "de bouche" ait été aménagée à l'Est de la *grande salle* ; si l'on prête foi à cet auteur, il se serait agi d'un édifice extrêmement étroit, placé au revers du pignon de cette salle. Mais les cuisines véritables se trouvaient au Nord ; édifiées sous



152

152. DIJON (Côte-d'Or). Palais ducal. Élévation du bâtiment des cuisines par Selmersheim en 1873. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).

Philippe le Bel, elles manifestent parfaitement la tendance au découplage fonctionnel. Il s'agissait d'un bâtiment indépendant, communiquant avec la *grande salle* palatiale à ses deux niveaux ; aujourd'hui, il n'en demeure que le niveau inférieur, consistant en une vaste salle carrée, avec quatre cheminées d'angle à grande hotte, mais on a l'assurance que les cuisines étaient autrefois structurées en deux niveaux, chacun d'entre eux desservant un niveau de la *salle*. Édifiées au Nord de celle-ci, elles appartenaient aux extensions du palais décidées par le roi (fig. 160).

Il est malheureusement bien peu de cuisines identifiables, au fil du temps ; les fouilles du château de Longueuil-Sainte-Marie, dans les années 1930, avaient permis de mettre au jour une cuisine indépendante de la tour maîtresse primitive du XII^e siècle, sans malheureusement que l'on puisse fixer la date de leur construction. Mais l'évolution du palais de Caen entre le XIII^e et le XIV^e siècle prouve, sans le moindre doute, la tendance des maîtres d'ouvrage vers une individualisation des fonctions : alors que la fonction culinaire s'exprimait sur le sol même de la *salle* de l'Échiquier primitive au XII^e siècle, la remise en ordre de l'édifice durant le XIII^e siècle conduisit, avant 1344, à l'édification d'une cuisine externe, le "Tinel", adjacente à la *grande salle*.

En Avignon, au Palais des papes dans les années 1350, les cuisines occupaient une place identique à celle des cuisines de bouche du Palais de la Cité ; situées totalement à l'extrémité du Tinel, elles étaient coincées entre *grande salle*, Tour de Trouillas et chapelle, formant un secteur affecté aux usages domestiques, y compris celui des latrines, peu à peu amplifié au cours des générations. Mais l'accès direct à la *salle* était, ici encore, difficile, au point que l'on a de la peine aujourd'hui à s'imaginer comment transitaient les plats cuisinés dans des escaliers étroits et mal adaptés au transport de vivres préparés (fig. 135).

La tendance au découplage ne fit que s'affirmer au cours du temps, les besoins en matière culinaire s'affirmant de plus en plus dans les cours, qu'elles soient royale ou seigneuriales. On mentionnera par exemple le palais ducal de Dijon, où les cuisines furent réédifiées en 1436-1439, peut-être sur des bases plus anciennes : il s'agissait d'un bâtiment indépendant de la *grande salle*, à un seul niveau, avec une cheminée centrale tout à fait monumentale (fig. 152) ; de la même façon, le château de Montreuil-Bellay offre l'exemple d'une cuisine totalement indépendante, faite d'un seul niveau doté d'une cheminée centrale, ceci pour la seconde moitié du XV^e siècle (fig. 157).



153

153. CLISSON (Loire-Atlantique). Vue des cheminées de la cuisine du XV^e siècle.

Lorsque Louis d'Orléans prit possession du château de Coucy, déjà doté d'une cuisine flanquant la *grande salle*, le premier soin de ses officiers fut de faire bâtir une nouvelle cuisine capable de répondre aux besoins d'une cour nombreuse ; elle fut conçue à ce point indépendante qu'elle se trouva reléguée à l'extérieur du château proprement dit, devant la culée de son pont-levis. Les distances s'en trouvaient d'autant augmentées.

Mais, d'une façon plus générale, les cuisines s'insérèrent au mieux qu'elles le purent entre des bâtiments existants dès lors que les maîtres d'ouvrage tentèrent d'en augmenter la capacité. Ce fut le cas par exemple à Clisson, où les cheminées de la cuisine du XV^e vinrent empiéter sur la résidence primitive. Entre la *grande salle* du XIII^e siècle sans doute remaniée au XV^e siècle, et le complexe des tours maîtresses du XIII^e siècle, les cuisines furent un espace gagné sur la résidence, doté de deux cheminées monumentales (fig. 153).

Le dédoublement des cuisines en fonction de la partition des appartements

L'exemple déjà cité de Coucy, sous Louis d'Orléans, montre à lui seul que la fonction culinaire put être dédoublée, selon les besoins existants ; ces dédoublements purent être motivés par plusieurs types de contextes. Mais, en tout état de cause, ils restèrent peu fréquents, circonscrits aux résidences statutairement les plus importantes.

Il semble que le palais de la Cité à Paris fut l'exemple type d'un tel dédoublement, sous Philippe le Bel à la fin du XIII^e siècle ; il s'agissait en l'occurrence d'un dédoublement lié à la partition verticale de la *grande salle*. Les cuisines voûtées possédaient deux niveaux, chacun étant lié à l'un des niveaux de la *grande salle*. Le seul conservé, au rez-de-chaussée, suffit par son ampleur à témoigner du "besoin culinaire" qui fut celui d'un grand palais (fig. 160).

Avignon, dans le second quart du XIV^e siècle, fournit une autre occurrence de dédoublement. En effet, ce palais était marqué par une différenciation nette de l'espace privatif du pape, et de l'espace de réception (qu'il s'agisse des réceptions courantes, ou du Consistoire). La zone privative du palais avait donc sa propre *salle*, ainsi qu'une cuisine dite "cuisine secrète". Le Tinel, *grande salle* institutionnelle, était quant à lui flanqué d'une tour affectée aux cuisines, heureusement conservée aujourd'hui. Le dédoublement était horizontal, lié à la structuration palatiale (fig. 135).

On trouvera un troisième exemple de dédoublement au palais ducal d'Angers, similaire dans son origine à celui de Coucy. J. MALLET a mis en évidence, à partir des plans anciens du palais, la juxtaposition entre une cuisine du XII^e siècle, et une cuisine neuve, plus vaste, de la fin du XIV^e siècle, pour satisfaire aux besoins de la cour des ducs d'Anjou. À Coucy, l'évolution fut identique ; mais le manque de place à l'intérieur de l'enceinte castrale primitive obligea le maître d'ouvrage à prévoir une cuisine nouvelle extérieure à cette enceinte.

Le dédoublement des cuisines s'est certainement manifesté essentiellement dans les palais statutairement les plus élevés, à partir de la fin du XIII^e siècle : il put être purement lié à la structure verticale de la *grande salle*, lié au contraire à la structuration fonctionnelle horizontale du palais, lié enfin à l'évolution chronologique de ce dernier. Cependant, il n'est pas rare, au travers des comptes conservés pour tel ou tel château, de trouver mention de cuisines dédoublées : le château de Châteauneuf-sur-Loire, certes château royal (ou ducal suivant les époques) sans être un grand palais, possédait en 1407-1408 une grande et une petite cuisine, physiquement distinctes, la seconde étant située dans une tour, et vraisemblablement affectée à la résidence royale.

LA COMMUNICATION PHYSIQUE ENTRE CUISINES ET SALLES

On peut s'étonner aujourd'hui de la distance qui sépare les cuisines reconnaissables, des parties résidentielles du palais. Si, dans les exemples les plus anciens, la cuisine est très proche de la *salle*, si elle le demeure dans la construction vernaculaire, la tendance est manifestement, au fil du temps, à une indépendance de plus en plus grande au plan spatial.

Certes, l'on observera qu'entre deux palais contemporains, ceux d'Angers et de Senlis, la situation de la cuisine fut très différente : dans le premier, la cuisine était indépendante, dans le second elle se trouvait au rez-de-chaussée de la *salle* d'apparat. Pourtant, la conséquence au plan des communications ne fut guère différente : si, dans le premier cas, les servants devaient porter les plats au travers d'une cour jusqu'à la salle, dans le second ils devaient emprunter un système d'escaliers extérieurs ou intérieurs. Si l'on fait abstraction des exemples les plus anciens où, peut-être, la fonction culinaire était indissociable de la fonction de réception, la situation presque inéluctable était celle d'une perte de charge due soit à une traversée d'espace libre, soit à une montée d'escalier. Pire encore, la perte de charge pouvait combiner ces deux inconvénients : ainsi, le parcours des cuisiniers de Coucy obligeait, primitivement, à sortir de cuisines situées en rez-de-chaussée, et à gravir le grand escalier de la chemise, pour parvenir à l'étage de la *grande salle*.

Les réchauffoirs

Une solution pouvait être, comme ce fut le cas au palais de la Cité à Paris, de dédoubler verticalement les cuisines, de manière à les rapprocher le plus possible de l'espace qu'elles devaient desservir. Mais ce type de solutions, coûteux, ne fut sans doute pas la panacée. On peut donc imaginer qu'il exista des relais entre les cuisines et les tables, relais destinés à réchauffer la nourriture. De ce point de vue, les multiples cheminées des *grandes salles* devaient permettre ce genre de fonctions : mais, au-delà des cheminées, il est attesté par les textes anciens qu'il exista des espaces spécifiquement affectés au réchauffement des plats.

On en trouve un bel exemple à Coucy, dans les années 1380-90, après la restructura-

tion du palais d'Enguerrand III. Un compte de 1387 mentionne le "reschauffoir emprès la grande salle" ; bien qu'aujourd'hui il soit impossible de l'identifier, il semble évident qu'il s'agissait d'un espace destiné à réchauffer les plats cuisinés au rez-de-chaussée, avant de les porter en *grande salle*. S'agissait-il d'une chambre dotée d'une cheminée, ou au contraire d'un local doté d'une source de chaleur radiante ? Rien dans le compte n'autorise à trancher.

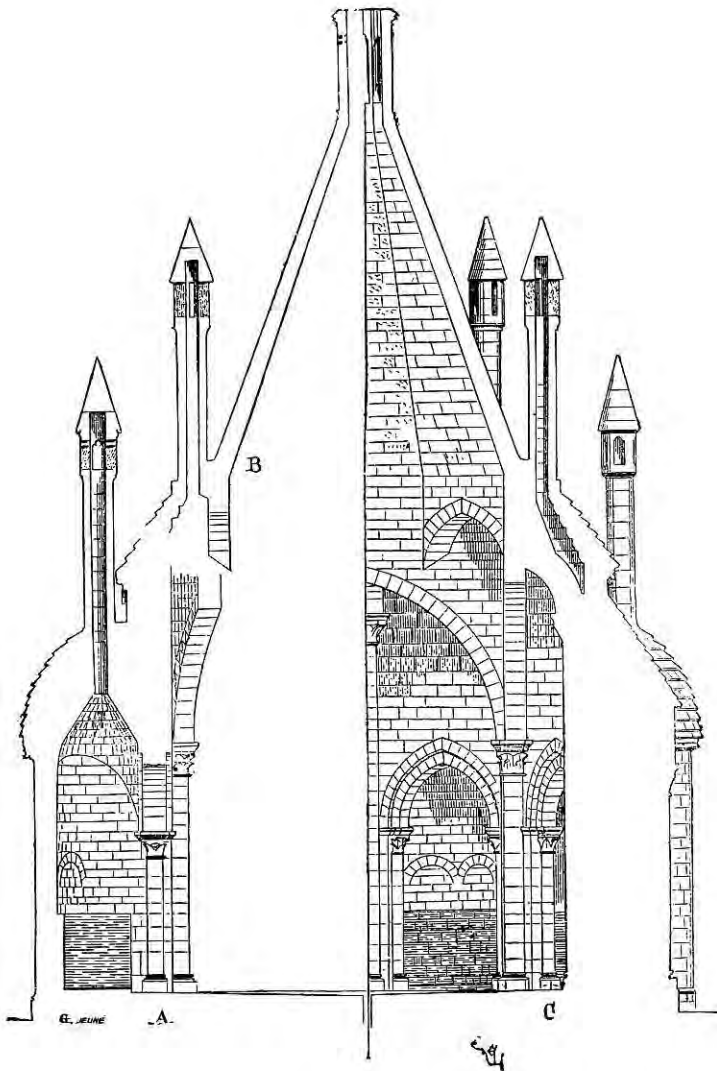
Les passe-plats

La rapidité de fourniture des plats cuisinés était impérative, afin d'éviter leur refroidissement. Aussi, lorsque la cuisine était suffisamment proche de la *grande salle*, de simples dispositifs de passe-plats pouvaient assurer l'optimisation du service. On en trouve de beaux exemples, différents dans leur fonctionnalité, dans plusieurs manoirs bretons du XV^e siècle. À la Roche-Jagut, manoir du début du XV^e siècle, la cuisine se trouvait au rez-de-chaussée, à côté d'une *salle* commune ; un dispositif d'arcades allégeant le mur intermédiaire permettait un passage des plats sans perte de charge (fig. 154). Il permettait aussi d'améliorer les performances du service vers la *salle* privée du premier étage, grâce à l'escalier en vis ménagé au coin entre la *salle* et la cuisine.

À Brest, quelques décennies plus tard, le programme est plus intégré dans le logis palatial,

154. PLOËZAL (Côtes-d'Armor) : Château de La Roche-Jagut. Vue des arcades du passe-plats ménagé entre la cuisine et la *grande salle* publique (Cl. Gwyn Meirion-Jones).





155. FONTEVRAULT (Maine-et-Loire).
Vues des cuisines de l'abbaye, d'après
VIOLLET-LE-DUC.

qui comprend une *salle* et une *tour-résidence*. Mais la structuration apparaît clairement, avec une cuisine ménagée au niveau 2, occupant la presque totalité de l'espace de la *salle* ; elle communiquait par l'intermédiaire d'une série d'arcades passe-plats avec un couloir desservant un escalier en vis conduisant aux salles supérieures (fig. 143).

Antérieure à ces exemples de quelques dizaines d'années, l'organisation du palais ducal de Suscinio, palais ducal de Bretagne, permet de reconnaître une disposition intermédiaire entre réchauffoir et passe-plats. La *grande salle* du palais de Jean IV possédait, en effet, un petit réduit desservi par l'une des grandes vis montant depuis la cuisine ; il communiquait avec la *salle* par une arcade servant manifestement de passe-plats, et il devait servir de réchauffoir, grâce à un système de chauffage radiant.

L'ARCHITECTURE ET L'ORGANISATION DE LA CUISINE

Il demeure malheureusement trop peu de cuisines castrales pour que l'on puisse prétendre à une restitution valable et fiable. Les quelques cuisines dont on peut reconnaître les vestiges sont liées à des édifices statutairement trop marqués pour tirer des conclusions définitives ; dans beaucoup d'édifices de second ordre, la localisation n'en est plus attestée, et la consultation des comptes-rendus de fouilles prouve, par ailleurs, que souvent elles ne sont plus reconnaissables que dans des foyers à même le sol. Chronologiquement, il est difficile, par surcroît, de bien identifier les cuisines d'édifices : si Fécamp offre, au XI^e siècle, l'exemple type d'un bâtiment à *salle* et cuisine attenante, toute généralisation est impossible.

Aussi, dès lors que l'on cherche à mettre en évidence quelques caractères communs à l'architecture des cuisines, il est presque impossible de ne pas s'en arrêter aux cuisines dont on trouve la trace monumentale, non sans que la restriction statistique éclate dès lors.

Cuisines à cheminée centrale

En ce domaine des cuisines monumentales, la matière a déjà été analysée par E. VIOLLET-LE-DUC dans son *Dictionnaire*, à partir des exemples remarquables donnés par l'architecture monastique. Le paradigme premier, dans ces cuisines monastiques, est fourni par le bâtiment des cuisines de Fontevault : il s'agissait d'un édifice octogonal, dont cinq faces étaient occupées par des cheminées ménagées dans des absidioles, accueillant les foyers de cuisine (fig. 155). Au-dessus des arcs triomphaux de ces absidioles, un système d'arcs intermédiaires permettait d'amortir le plan octogonal en un plan carré, les voûtures entre l'octogone et le carré accueillant des cheminées vouées au désenfumage et au désembuage ; enfin, le carré central accueillait une cheminée haute, conique, destinée à l'aération générale du volume.

Ainsi les cuisines de Fontevault, qui appartenaient à un courant identifiable également à Vendôme, à Marmoutier par exemple, ou encore à Saint-Père de Chartres, offraient-elles une structuration très évoluée, avec trois niveaux de cheminées : le niveau primaire était celui des foyers, le niveau secondaire était celui du désenfumage (utilisé à Chartres comme

niveau de fumage pour les jambons de l'abbaye), le niveau tertiaire, le plus haut, étant destiné à l'aération générale et à l'évacuation de la fumée restante.

Une telle sophistication conceptuelle des cuisines ne paraît pas avoir été coutumière dans le château, voire même dans le palais ; cependant, on se gardera d'une appréciation définitive quant à la rareté du procédé, car il en existe des exemples. Ainsi le palais comtal primitif d'Angers, au XII^e siècle, possédait une cuisine du même type que celle de Fontevrault, d'après les plans anciens que J. MALLET a pu utiliser. La cuisine, indépendante de la *grande salle*, avait un plan octogonal, avec cheminée centrale ; malheureusement, il est impossible de connaître aujourd'hui le nombre de cheminées à foyer qui furent ménagées au long des murs pour permettre la cuisson des venaisons.

À Angers également, le palais épiscopal possédait une cuisine circulaire similaire à celle de Fontevrault ; il en demeurait des ruines en 1693, reportées sur un plan publié par L. de FARCY (fig 24). Je ne connais pas, pour cette époque, d'autre exemple du même type ; pour autant, il est impossible d'en tirer quelque conclusion que ce soit. Les fouilles menées dans les années 30 au château de Longueil-Sainte-Marie ont permis de mettre en évidence une cuisine rectangulaire, avec quatre piliers centraux, une cheminée sur l'une faces, et des tuyaux à chacun des angles. Il semble bien qu'il se soit agi d'un bâtiment fonctionnant comme Fontevrault, avec une cheminée principale à foyer, quatre tuyaux de désenfumage aux angles, et un espace central doté lui-même d'une cheminée, servant à l'apprêtement des venaisons.

La notion de cheminée centrale mérite que l'on en fasse un type en soi : car elle était l'indice d'une volonté d'hygiène et de salubrité de l'espace culinaire manifeste, impliquant par elle-même l'impossibilité de superposition de niveaux, qu'il s'agisse de niveaux de cuisines ou de niveaux résidentiels. Nul étonnement si la formule resta limitée à des édifices statutairement prééminents. On citerait par exemple le palais d'Avignon, avec sa tour des cuisines du milieu du XIV^e siècle : ici encore, il s'agit d'une pyramide octogonale accueillant une cheminée centrale, alors que les foyers se trouvaient le long d'une des parois. Cette cuisine monumentale se trouvait ménagée à l'étage de la tour, au niveau du Tinel (fig. 156).



156. AVIGNON (Vaucluse). Palais des Papes. Vue intérieure de la cheminée de la Tour des cuisines, ajoutée sous le règne de Clément V.

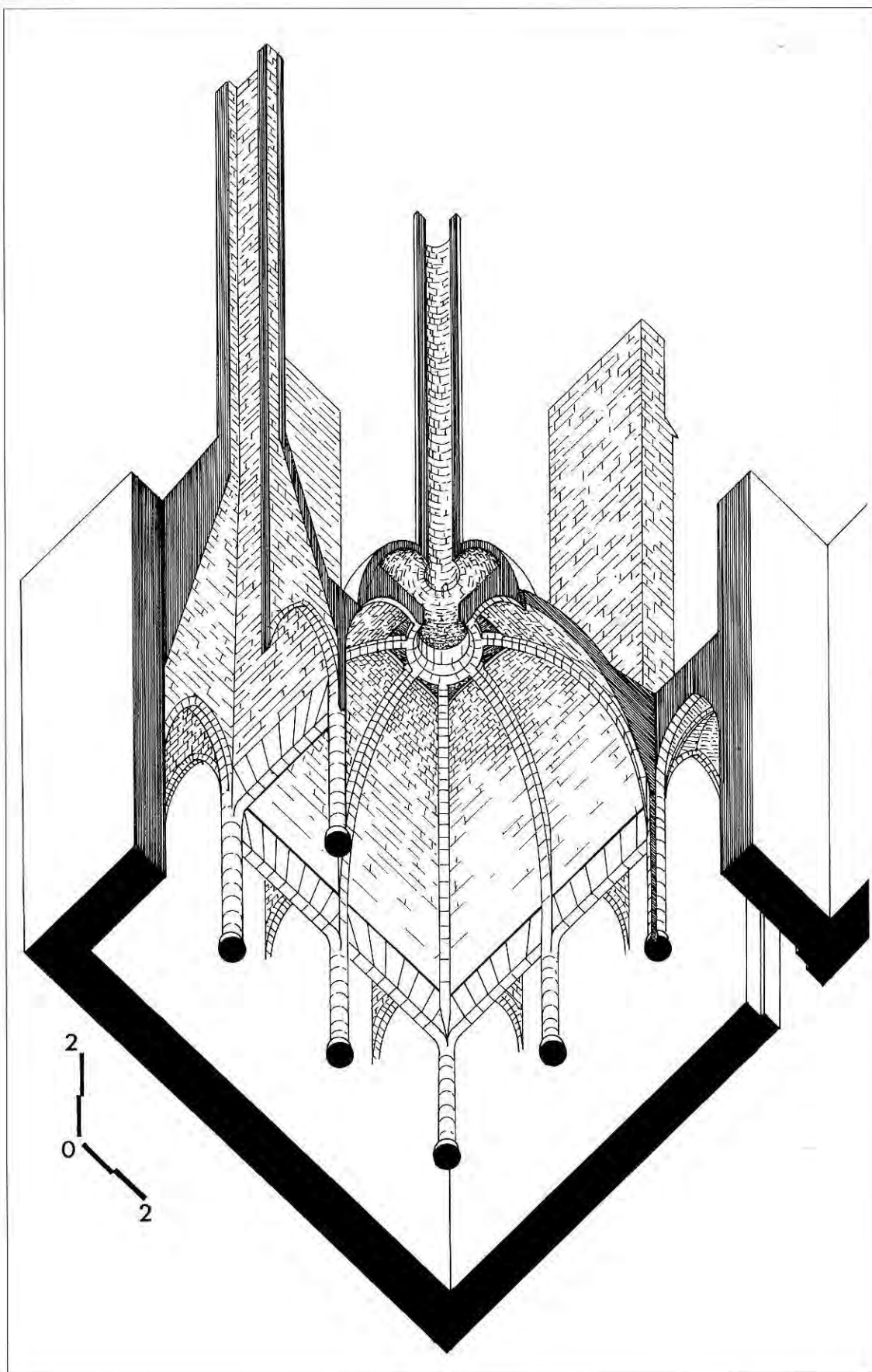
156



157. MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire). Vue de la cuisine (à gauche de la photo). Dans le fond, les logis canoniaux.

157

À la fin du XIV^e siècle, deux édifices offraient des dispositions équivalentes, avec une sophistication propre à un besoin culinaire moins important : la première fut construite à Angers par Louis II d'Anjou, la seconde, sur le modèle d'Angers, fut édifiée à Montreuil-



158. DIJON (Côte-d'Or). Palais ducal.
Axonométrie en écorché des cuisines du
XV^e siècle.

Bellay (fig. 157). L'avantage de la seconde est de demeurer aujourd'hui en élévation et en fonctionnement.

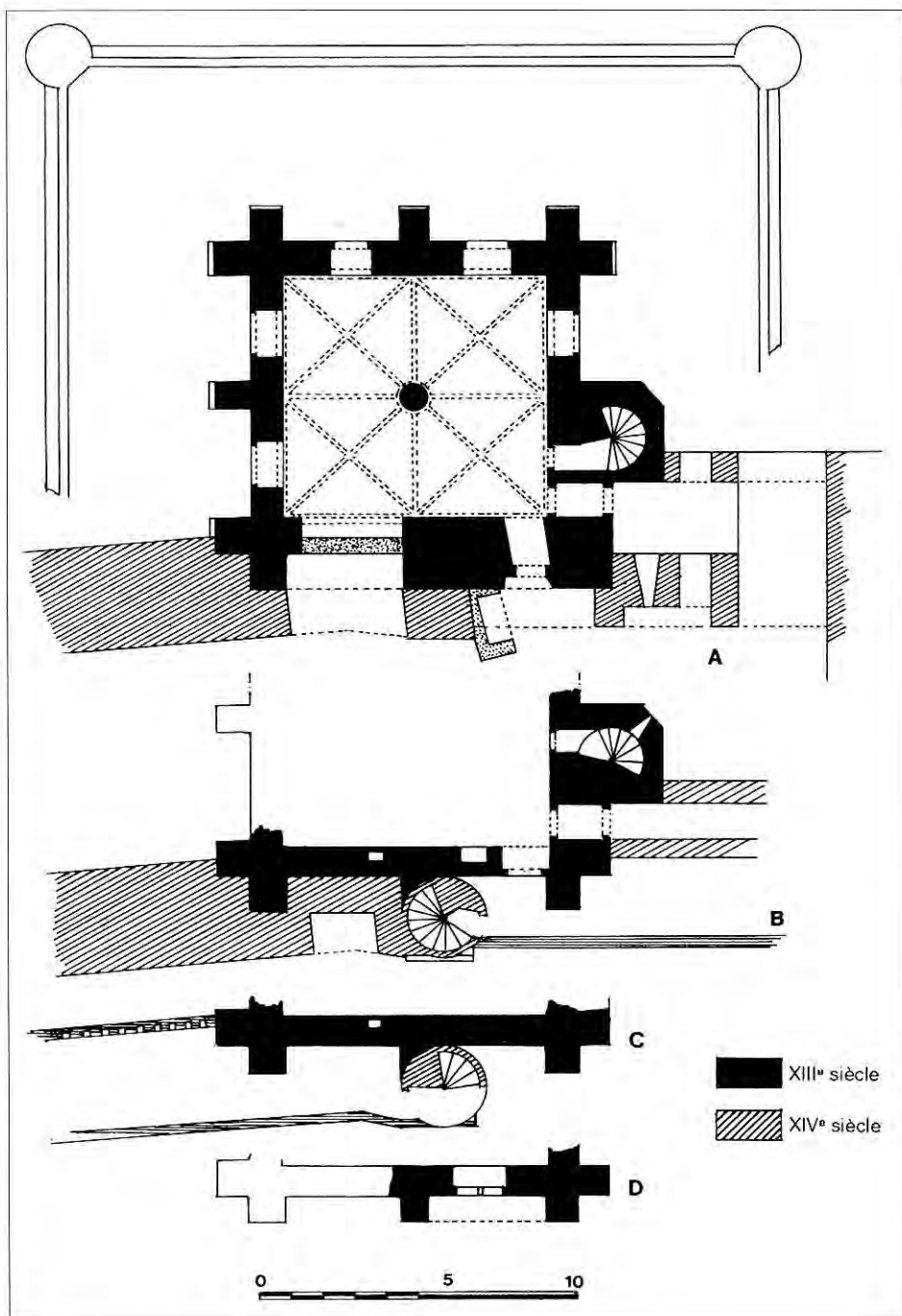
Dans l'un et l'autre cas, le bâtiment de la cuisine, doté d'une cheminée centrale, était nécessairement indépendant de la *grande salle*. Édifié sur plan carré, il n'accueillait de foyers que sur deux de ses faces opposées ; la troisième était aveugle, la quatrième était percée d'une grande fenêtre pour les approvisionnements. Il existait aussi, à côté des foyers principaux, des fours à potages mentionnés dans les textes à partir du XIV^e siècle. Au centre, quatre piliers supportaient le manteau en pyramide à quatre pans d'une cheminée centrale destinée au désenfumage et au désembuage ; on y trouvait la table de découpe des plats (fig. 164).

Le même genre de structure existait au palais ducal de Dijon, dans le bâtiment des cuisines construit dans les années 1430-1440. Le plan en était carré, trois faces étant occupées par les foyers principaux, ici divisés chacun en deux conduits indépendants l'un de l'autre ; dans les angles étaient ménagés des fours annexes servant à la préparation des potages et des sauces. Au centre du bâtiment, une cheminée disposée au-dessus d'un espace voûté surmontait la table de découpe, permettant le désenfumage de la pièce (fig. 158).

Cuisines voûtées sans ventilation centrale

La sujétion de la ventilation centrale amenait de façon nécessaire et suffisante l'indépendance du bâtiment cuisines par rapport au reste de la résidence. On ne peut donc s'étonner qu'en la majorité des cas, l'impossibilité de rendre effective cette indépendance entraîna la minoration du niveau d'exigence quant au désenfumage.

Le niveau inférieur d'aménagement fut celui des cuisines voûtées, dotées de foyers latéraux sans désenfumage central. Il existait au palais des comtes de Champagne à Provins une cuisine, collée à la *grande salle* neuve : il s'agissait d'une salle carrée, voûtée (d'ogives ?), dotée d'une cheminée murale (fig. 21). Dans le logis dit de Saint-Louis à Septmonts, il existe une salle inférieure carrée, voûtée sur ogives, dont la cheminée primitive, supprimée au XIV^e siècle au bénéfice d'une grande arcade, atteste sans aucun doute du rôle de cuisine (fig. 159). Plus significativement, le palais de la Cité offre un remarquable cas rentrant dans ce programme : la cuisine possédait deux niveaux, seul le niveau



159

inférieur étant conservé aujourd'hui. L'espace était voûté sur ogives, quatre cheminées étant ménagées dans les angles du carré (fig. 160). On peut penser que, s'il n'y avait eu un étage supérieur de cuisines desservant la *grande salle*, ce plan se serait parfaitement adapté à une ventilation centrale, car on retrouve dans le plan d'ensemble cette idée maîtresse qui semble être celle de l'aménagement des foyers à la périphérie, avec expansion des fumées ou de la

159. SEPTMONTS (Aisne). Plan du Logis Saint-Louis. A : Plan au premier niveau. B : Plan au niveau du logis neuf. C : Plan au niveau de la courtine neuve Nord. D : Plan au troisième niveau du logis.



160. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue de l'une des cheminées de la cuisine basse du Palais, édifiée sous Philippe le Bel (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).



161

161. PRÉCY-SOUS-THIL (Côte-d'Or) : Château de Thil. Vue intérieure des cuisines du château, édifiées au XV^e siècle.

vapeur au centre. Dans le cas particulier parisien, il faut penser que l'évacuation des vapeurs et fumées résiduelles devait s'effectuer par les fenêtres de l'édifice.

Un autre exemple, datable de la fin du XIV^e siècle, existe à Thil en Bourgogne : les cuisines étaient ménagées dans une grande salle voûtée en berceau brisé, trois énormes cheminées latérales permettant la cuisson des gibiers.

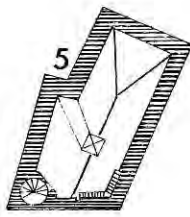
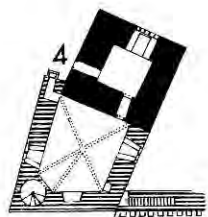
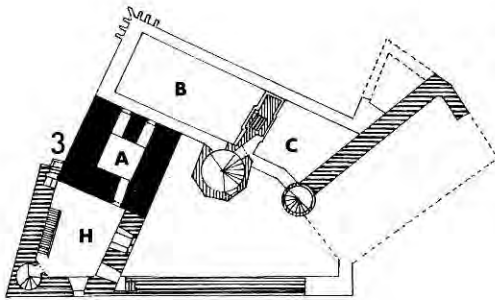
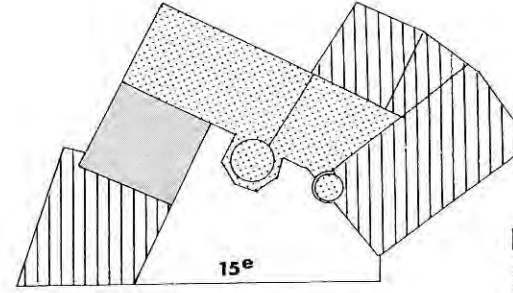
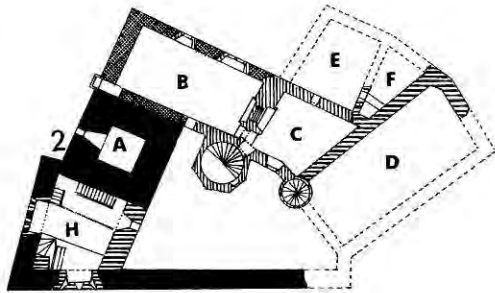
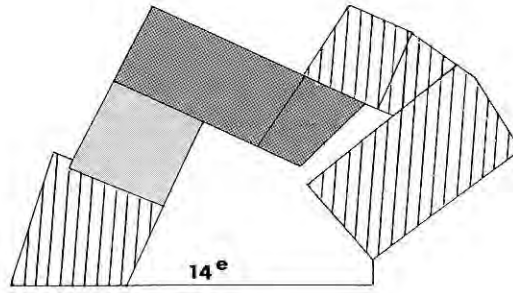
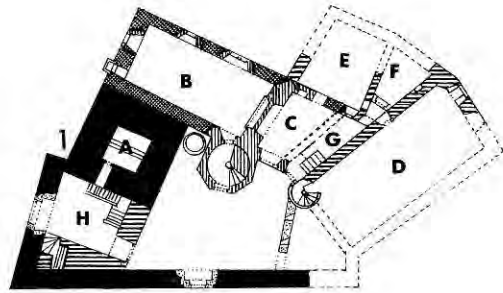
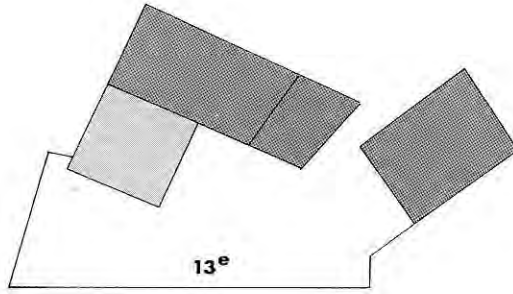
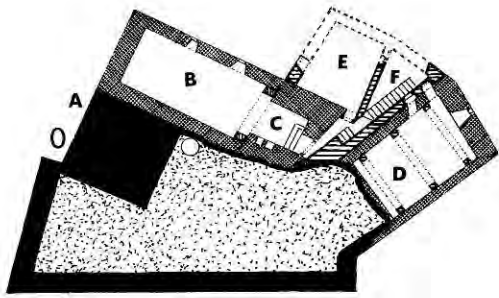
Cette cuisine était construite de façon indépendante de la *grande salle*, à côté de l'entrée du château. Par rapport à tout ce qui a pu être examiné jusqu'à présent, on note que le plan de ces cuisines n'était pas centré : l'idée de la ventilation centrale était donc, bel et bien, non prise en compte (fig. 161).

Cuisines non voûtées, à cheminée murale

Mais, indépendamment de ces exemples, la plupart des cuisines a été constituée de salles dotées de cheminées murales simples. Non voûtées, malgré le risque inhérent à l'utilisation du feu de façon intensive dans ces espaces, les cuisines de niveau inférieur pouvaient n'être que le dessous des *grandes salles*, comme au palais royal de Senlis au XII^e siècle, pour autant que l'on puisse étendre au XII^e siècle l'utilisation des locaux attestée au XVIII^e siècle.

Les exemples en sont nombreux, sans pour autant être tous identifiés. Qu'il suffise de signaler des exemples relativement tardifs bien conservés, comme les cuisines de Clisson aux deux cheminées monumentales, placées sous le logis XV^e siècle, et à proximité immédiate de la *grande salle* (fig. 153) ; la cuisine de la Roche-Jagut était encore plus intégrée, disposée qu'elle était dans une tour rectangulaire joutant la *salle* ; mais on citerait aussi, parmi les cuisines conservées de ce type, celles de Coëtfrec en Bretagne, de Commarque en Périgord, de la Hunaudaye en Bretagne à nouveau. En Savoie, le château de Sallenoves à Marlioz offre également un bel exemple de cuisine de rez-de-chaussée, située sous les appartements du logis ; elle s'ouvrait sur une salle contigüe, contenant le puits.

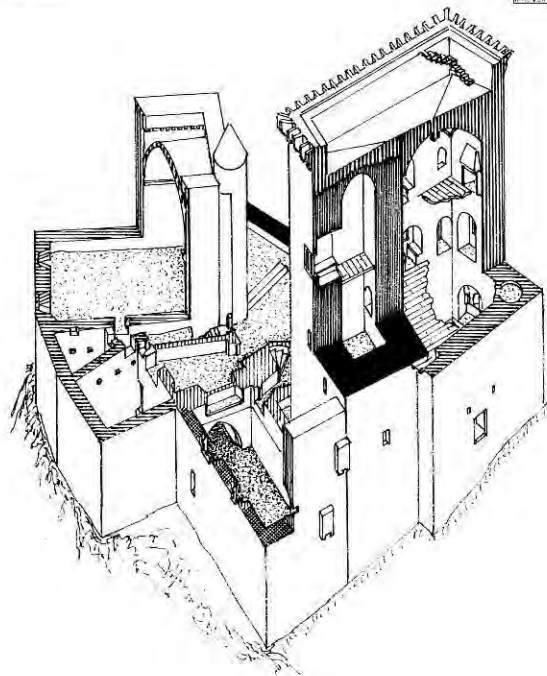
Dans de tels cas, les maîtres d'ouvrage n'hésitèrent pas à utiliser les retombées positives, en termes énergétiques, de la cuisine : le feu y étant dispensé souvent sans retenue pour la cuisson des plats, il était tentant de ménager au-dessus des cuisines des espaces logeables bénéficiant directement de la chaleur produite. Commarque en Périgord en offre un bel exemple, puisque selon toute vraisemblance la chambre seigneuriale, ou pour le moins son antichambre, était ménagée au-dessus de la cuisine du XV^e siècle (fig. 162) ; à la Roche-Jagut, il en allait sensiblement de même, mais la chambre située directement au-dessus de la cuisine n'était pas la chambre seigneuriale, ménagée à l'autre extrémité du bâtiment.



162. SIREUIL (Dordogne) : Château de Commarque. Plans et axonométrie (à partir des relevés d'O. Choppin de Janvry et Thierry Plat). Niveau 0. A : Tour maîtresse romane. B : Grande salle romane. C : Soubassement d'une tour ? D : Cave romane. E, F : Chambres XIII^e siècle. Niveau 1 : B : Salle du commun, réaménagée au XV^e siècle. C : Cuisine du XV^e siècle. D : Grande salle du XIV^e siècle. E, F : Chambres XIII^e - XIV^e siècles. G : Couloir de circulation. H : Extension XIV^e siècle de la tour maîtresse. Niveau 2 : B : Salle noble (garde-robe ?). C : Chambre noble.

- Première campagne, XII^e siècle (?)
- ▨ Seconde campagne, XII^e siècle
- ▧ Troisième campagne, XIII^e - XIV^e siècle
- ▩ Quatrième campagne, XV^e siècle
- Cinquième campagne, XV^e siècle

0 10





163

163. PLOUBEZÉRÉ (Côtes-d'Armor) : Château de Coëtrec. Vue du pignon de la cuisine, avec sa cheminée et la niche d'égoût pour les eaux usées.

Les équipements de la cuisine

Sans doute s'agit-il ici du domaine le plus évolutif, au fil de la chronologie, mais aussi dans l'axe statutaire déjà décrit. Si l'on ne trouve guère, dans les cuisines les plus anciennes, que les traces des foyers et des fosses-dépotoirs, la progression dans le temps et dans les statuts permet de mettre en évidence une sophistication et un affinement.

La cuisine devient, en effet, au fil du temps, un espace où l'hygiène s'impose : dallages de sol, systèmes d'évacuations de l'eau pour le nettoyage, enfin évier ou pierres à eau qui sont, au XV^e siècle, le fin du fin, comme on peut en juger par exemple à Coëtrec (fig. 163) ou à la Hunaudaye. Ici, des niches existent pour accueillir les fonctions de nettoyage, voire de vaisselle. De la même façon, la cuisine du château de Sallenoves à Marlioz, en Savoie, comprend une telle pierre à eau. Dès le XIII^e siècle, des dispositifs similaires existaient, comme à Coucy, avec un puisard destiné aux eaux de vaisselle, ménagé dans une niche sous le grand escalier conduisant à la *salle*. Un tel puisard existait également à Dijon, dans la cuisine ducale du XV^e siècle (fig. 27).

Plus la cuisine était vaste, plus elle avait des chances de posséder en outre un mobilier durable, de qualité : la table à découper formait l'élément essentiel de ce mobilier, comme à la cuisine palatiale de Dijon au XV^e siècle. Mais, à

côté de cette table destinée à la découpe des gibiers qui constituaient l'essentiel de la nourriture seigneuriale, fleurirent à partir du XIV^e siècle des "potagers", fourneaux destinés à la préparation des sauces et des potages qui viennent agrémenter les menus princiers. À Dijon encore subsistent de tels fourneaux "potagers", de même qu'à la cuisine de Montreuil-Bellay (fig. 164). Ces fourneaux étaient, ni plus ni moins, des cuisinières pourvues de plaques chauffantes portées à la température voulue par les braises prélevées dans les foyers de la cuisine.

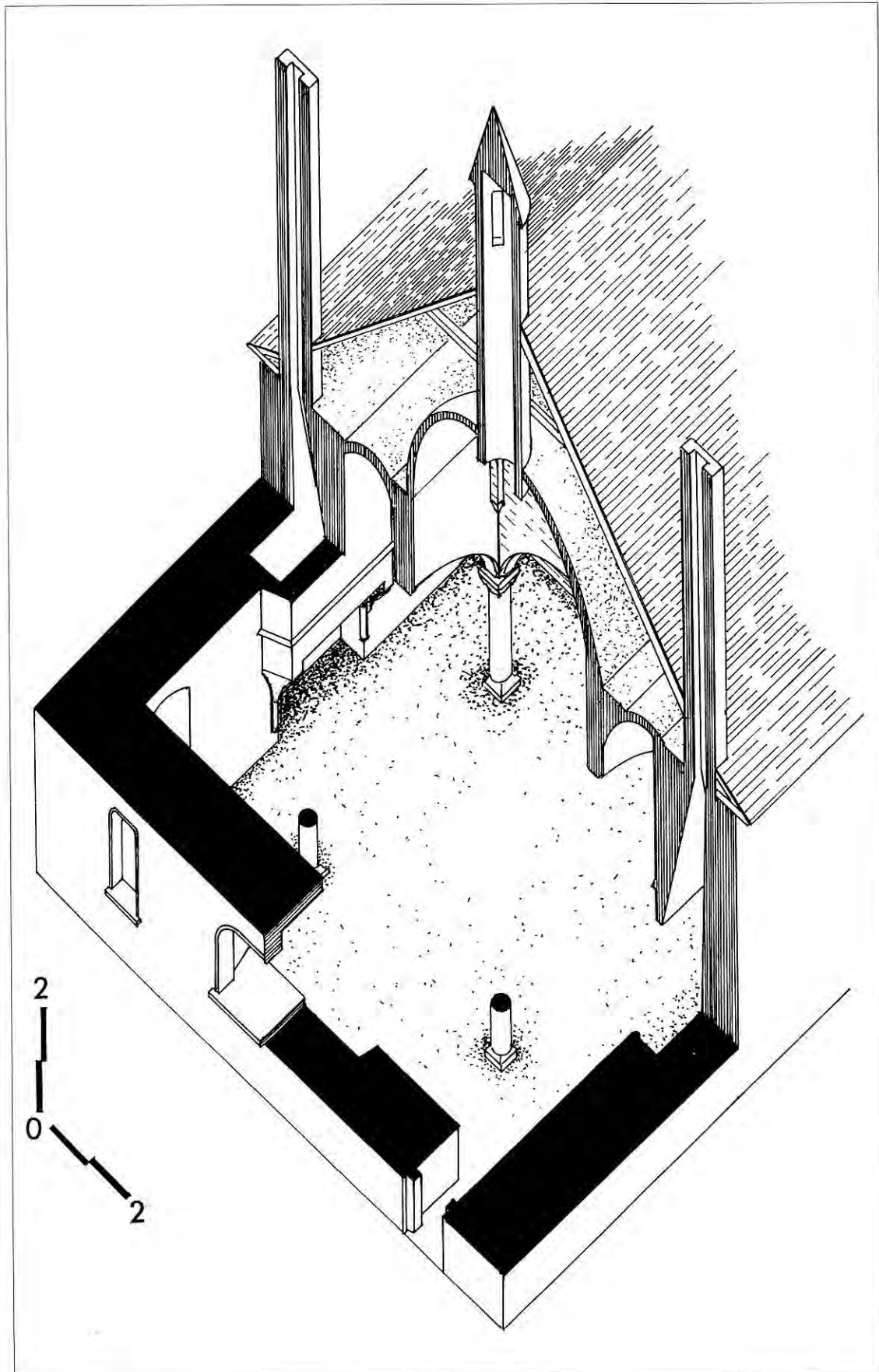
Il est à noter d'ailleurs que ces équipements pouvaient justifier l'existence de locaux annexes à la cuisine principale : ainsi, à Gisors en 1392, trouve-t-on la saucerie et la cuisine où on fait les potages du roi, l'échansonnerie également.

Eau et cuisine

Élément vital dans le château, l'eau l'était d'autant plus dans le cadre des fonctions culinaires. Aussi n'est-il pas étonnant d'en remarquer la mise à disposition de façon connexe aux cuisines. Un très bel exemple demeure sur la motte de Gisors, où le puits voisine avec des éviers ménagés dans les murs de la chemise ; ces éviers sont le témoignage manifeste d'une cuisine que révélerait vraisemblablement la fouille, sa structure ayant certainement été de pans de bois.

Cette situation privilégiée de la source d'approvisionnement en eau et de la cuisine s'avère en un nombre de cas finalement restreint. Un très bel exemple en demeurerait, jusqu'au siècle dernier, à la *grande salle* neuve du palais de Provins ; ici, la cuisine, collée à la *grande salle*, possédait un puits en propre, situé à l'angle de deux de ses murs. Ce puits avait d'ailleurs un double accès, puisqu'il pouvait aussi être desservi depuis les jardins comtaux.

Un autre exemple de ce statut privilégié de la source d'approvisionnement en eau demeure au château de Sallenoves à Marlioz ; ici, le puits occupe le centre d'une salle immédiatement connexe à la cuisine. Mais, dans la majorité des cas, le puits avait une fonction plus centrale, non nécessairement liée à la cuisine ; cependant, par essence même, la cuisine ne pouvait en être trop éloignée. Ainsi, par exemple, à Coëtrec en Bretagne, où le puits, situé au milieu de la cour, voisinait directement le bâtiment de la cuisine.



164. MONTREUIL-BELLAY (Maine-et-Loire). Axonométrie en écorché de la cuisine du XV^e siècle.

La communication entre les éléments de la résidence

Les quatre fonctions primaires de la résidence, *grande salle*, *chambres* ou appartement, chapelle, cuisine, ne doivent pas faire oublier les fonctions transverses, tout à fait importantes, que furent les communications d'une part, l'hygiène d'une autre. Sans compter avec les fonctions communes, sur lesquelles on ne s'étendra pas ici tant elles sont aujourd'hui encore mal connues.

La fonction de communication horizontale est la première à s'imposer, avant celle des escaliers assurant la communication verticale. Cette fonction de communication horizontale s'est exprimée au travers de *galeries* universellement attestées par les textes anciens ; la fonction verticale, quant à elle, s'est exprimée au travers d'escaliers attestés comme *degrés* ou comme *vis*.

165. AUXERRE (Yonne). Palais épiscopal. Vue de la galerie du palais par V. Petit en 1847. On distingue fort bien la salle synodale à laquelle se raccordait la galerie. (Cl. Arch. M.-H. SPADEM).

165



LA COMMUNICATION HORIZONTALE : LES GALERIES

Le concept de *galerie* est, parmi tous ceux qui émaillent la forteresse ou le palais médiéval, l'un des plus flous, ou des plus étendus : car il peut s'appliquer, dans les désignations compatibles qui nous sont transmises, à tout élément assurant une communication horizontale entre éléments. Une *galerie* est une zone rectiligne où l'on marche, d'un endroit à un autre, voire même autour d'un endroit; mais elle peut être aussi toute salle formant liaison entre deux zones fonctionnellement définies.

Dès lors, il faut, malgré l'amalgame des comptes médiévaux, chercher une typologie de ces espaces de communication horizontale. Cette analyse sera menée en fonction de termes très concrets : en premier lieu, on recherchera les *galeries* indépendantes, formant des liens externes entre bâtiments de la résidence ; seront ensuite examinées les galeries participant du programme d'ensemble de la résidence, soit qu'elles aient été, parmi d'autres, éléments constitutifs de ce programme, soit encore qu'elles aient été de simples éléments résultant du programme.

LES GALERIES EXTERNES, RELIANT LES BÂTIMENTS DE LA RÉSIDENCE

Comme on l'a vu, les divers bâtiments de la résidence n'étaient pas nécessairement voisins, voire connexes ; pour autant, le besoin de circuler de l'un à l'autre à l'abri des intempéries fut certainement ressenti de tout temps comme une nécessité.

C'est la première raison des galeries couvertes dont les textes anciens font état de plus en plus souvent au fur et à mesure qu'avance le temps. À vrai dire, de telles galeries couvertes existaient dès les époques les plus anciennes : le palais impérial d'Aix-la-Chapelle ne comportait-il pas une telle galerie reliant la *grande salle* à la chapelle impériale, au début du IX^e siècle ? Cette galerie formait un véritable portique, coupé en son milieu par la porte d'entrée solennelle de l'édifice ; son rôle était donc magnifié, puisqu'elle acquérait ainsi le statut de couloir d'accès universel (fig. 4).

La mise en espace du palais carolingien d'Aix-la-Chapelle peut être considérée cepen-

dant comme exceptionnelle ; en tout cas, les structures des palais médiévaux les plus anciens ne reflètent pas une telle mise en espace, sophistiquée au point d'imposer un espace apparemment gratuit pour la circulation entre bâtiments, voire même pour la circulation générale dans l'ensemble palatial.

Si les témoignages archéologiques manquent singulièrement pour situer la fréquence de telles galeries dans les palais ou résidences des premiers siècles du millénaire, aucun constat définitif ne saurait en résulter. Il suffit d'examiner la galerie que fit réaliser, entre 1116 et 1136, l'évêque d'Auxerre afin de relier les bâtiments de son palais, pour se rendre compte que le thème était présent dans la programmation résidentielle ; pour des raisons fonctionnelles bien sûr, mais aussi pour des raisons de confort et d'apparat. La galerie d'Auxerre, largement ouverte sur le paysage extérieur par de belles arcades romanes, en témoigne (fig. 165).

L'archétype des galeries externes entre bâtiments : le palais de la Cité de Paris

Le palais de la Cité à Paris offre, sous Louis IX au milieu du XIII^e siècle, l'un des plus beaux exemples de cette volonté d'offrir entre bâtiments de la résidence des espaces de circulation à l'abri : ainsi naquit la galerie dite des Merciers, reliant le complexe de la *chambre royale* et de la *grande salle* à la sainte chapelle établie en lieu et place de l'ancienne chapelle Saint-Nicolas ; une autre galerie reliait, dès cette époque, le même complexe *grande salle/ chambre du roi* à l'embryon du futur Logis royal, alors constitué par un oratoire à l'Ouest. Ces deux galeries étaient bien plus que de simples couloirs de circulation entre bâtiments : il s'agissait véritablement d'espaces chargés de symboles, destinés à magnifier le souverain.

D'ailleurs, la galerie des Merciers devint, au fil du temps, bien plus qu'un simple espace de circulation entre bâtiments fonctionnels ; initialement constituée de deux niveaux, le premier étage étant voûté et largement éclairé de fenêtres à réseau gothique, elle fut percée sous Philippe le Bel en son milieu d'une porte monumentale, dotée d'un escalier à trois pans et d'un *perron*, qui fut instituée comme la porte solennelle du palais. Cette transformation fut d'importance, puisqu'elle eut aussi pour conséquence de transformer la galerie primitivement



VUE DE LA DÉMOLITION DU PALAIS, TELLE QU'ELLE ÉTOIT A LA S^T JEAN DE L'ANNÉE 1777. Dessiné par Thiery.

166

166. PARIS (Seine). Palais de la Cité. Vue de la galerie des Merciers durant sa destruction, en 1777, par Thiery. À gauche, la Sainte Chapelle. Au centre, les *grands degrés* conduisant à la porte ajoutée par Philippe le Bel, et par derrière la *grosse tour* attribuée à Louis VI (?). À droite, la *grande salle*. (Cl. Bibl. Nat.).



167

167. NEMOURS (Loiret). Vue de la galerie reliant la *salle-tour* à la *tour-beffroi*. Noter la hauteur croissante des arcatures, qui pourrait faire penser au support d'un escalier.

réservée aux circulations nobles entre *chambre, salle et chapelle* en un espace public affecté au commerce, correspondant à la transformation de la *grande salle* en une salle des pas perdus. Pour autant, ce percement de la fin du XIII^e siècle ne doit pas faire oublier la vocation première, qui n'est pas sans rappeler le long portique du palais carolingien d'Aix-la-Chapelle (fig. 166).

Plus tard encore, sous Jean le Bon dès avant 1360, la galerie des Merciers fut transformée en un des bâtiments de la résidence princière, le galetas étant remplacé par un étage pour devenir l'appartement du dauphin : signe d'une évolution remarquable, dont on trouvera d'autres exemples (Dijon), utilisant l'espace de circulation inférieur pour constituer la base d'un appartement de premier étage.

Sans entrer encore dans l'analyse de ce phénomène, on peut citer un deuxième exemple important de telles galeries indépendantes reliant des bâtiments aux fonctionnalités différentes. Les dessins d'Androuët du Cerceau relatifs au château de Montargis apportent la preuve que ce concept de galeries de circulation à l'abri des intempéries put être fondamental : les gravures de cet auteur mettent en scène une galerie couverte par un toit, reliant le "shell-keep" formant l'édifice souverain primitif sur une motte, à la *grande salle* manifestement gothique (fig. 103). Cette galerie n'est malheureusement pas datée ; mais son existence au XVI^e siècle prouve, en tout état de cause, la nécessité qui fut ressentie d'une communication directe entre le secteur noble et le secteur d'essence publique dont le centre était la *grande salle*.

Un troisième exemple, très certainement attribuable au XIII^e siècle comme les deux précédents, peut être mis en évidence au château de Nemours. Ici, la *salle-tour* du XII^e siècle fut reliée à une *tour-beffroi* par une triple galerie formant courtine externe sur le Loing. Cette triple galerie date manifestement de l'époque où la seigneurie fut rachetée par les rois de France ; chacun des couloirs donne sur l'un des niveaux de la *tour-beffroi*, aménagés en latrines ; au rez-de-chaussée, les gravures anciennes montrent l'existence d'arcades vers l'extérieur qui purent être des mâchicoulis sur arcs, ou plutôt de simples élégissements de la structure en zone compressible (t.I, fig 140, fig. 167).

Les galeries de liaison dans les palais des XIV^e et XV^e siècles

La mise en évidence de telles *galeries* de circulation entre bâtiments s'avère assez difficile sans l'appoint de sources comptables ; leur caractère souvent non pérenne, leur destruction fréquente dans les travaux de restructuration, en rendent la mise en évidence difficile.

Les comptes du château d'Annecy, dans la première moitié du XIV^e siècle, montrent que ces *galeries* revêtaient une importance spatiale considérable, bien qu'il n'en reste plus trace aujourd'hui : ainsi existait-il une grande galerie à deux niveaux reliant le logis primitif à la tour maîtresse en 1340, soutenue par vingt cinq piliers, et éclairée par vingt quatre fenêtres.

On peut trouver, dans les divers châteaux ou palais des XIV^e et XV^e siècles, plusieurs types de telles *galeries* reliant les bâtiments entre eux. Du type d'Annecy, ou plus loin du type du palais de la Cité à Paris.

Au palais ducal de Dijon, par exemple, dans la première moitié du XV^e siècle, les témoignages comptables sont nombreux sur de

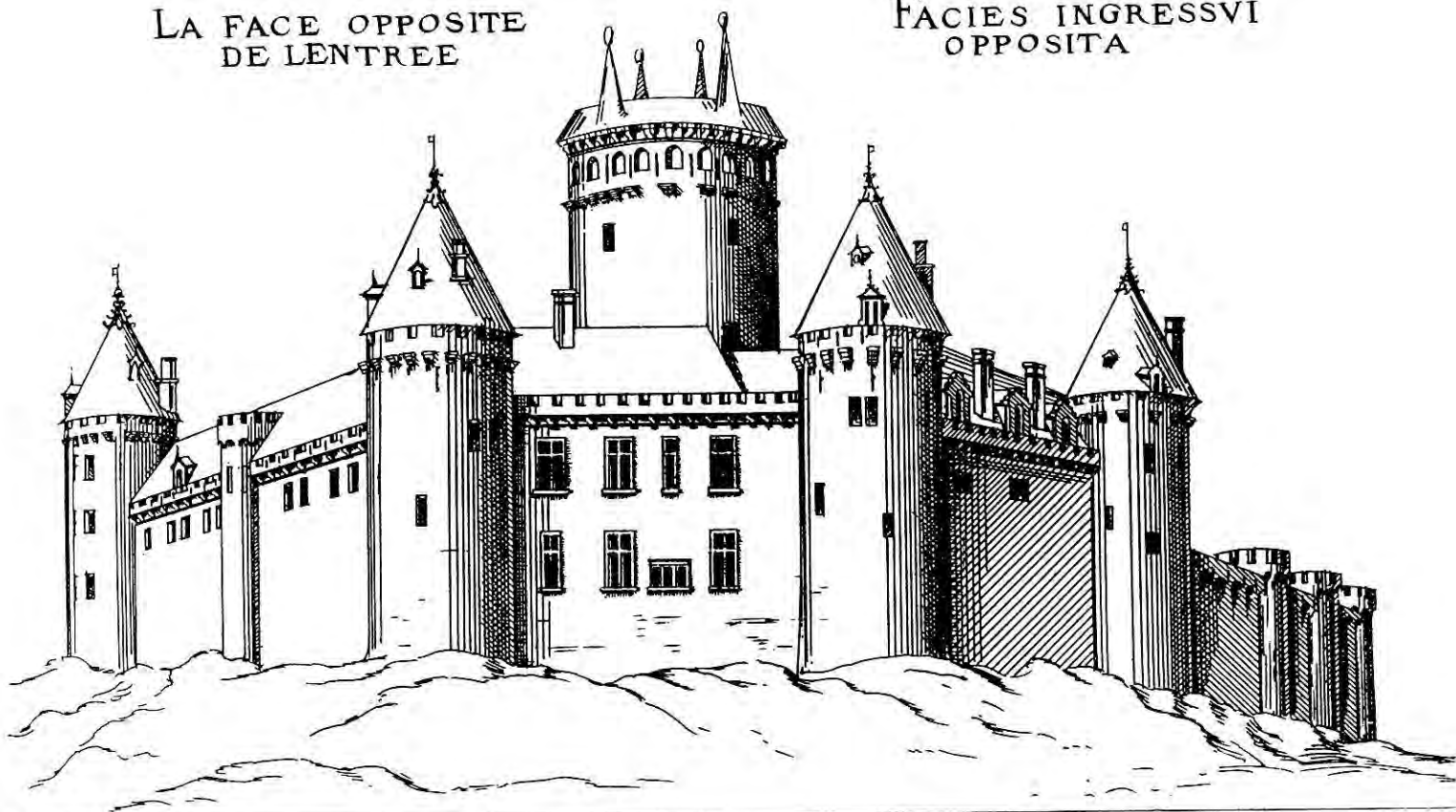
tels couloirs de circulation. Ainsi trouve-t-on mention des "allées rouges", situées entre la tour de Bar et la *grande salle*, peintes en rouge et dotées de cheminées en 1376-77 ; en 1432 ces "allées rouges" devaient être transformées en logis, comme la galerie des Merciers de Paris fut transformée à l'étage en appartement princier au XIV^e siècle. Et l'on trouvait aussi des "galeries rouges", construites en 1414-15 sur des piliers, ainsi qu'une galerie pour aller aux étuves. À Talant, château des ducs de Bourgogne également, il existait une galerie extérieure, couverte en tuile, soutenue par des colonnes ; cette galerie, longeant la *grande salle*, gagnait la chapelle en traversant la cour.

Les comptes du château de Coucy dans les années 1380 signalent aussi des *galeries* entre bâtiments ; elles prenaient place sur la seule courtine libre. Il s'agissait d'un couloir de circulation remplaçant le chemin de ronde primitif, couvert, s'appuyant sur des arcatures internes élargies pour la cause. Les galeries étaient donc manifestement ici des couloirs couverts établis au niveau des circulations nobles, pouvant remplacer le chemin de ronde (fig. 27, fig. 177).

168. COUCY-LE-CHÂTEAU (Aisne). Vue extérieure du château par Androuët du Cerceau. De droite à gauche les fenêtres et les lucarnes de la *grande salle*, le logis (trois fenêtres pour les chambres de parement superposées, une fenêtre pour les chambres, la chambre ducale ayant la plus grande fenêtre.), enfin la galerie, largement éclairée par des fenêtres nombreuses.

LA FACE OPPOSITE
DE L'ENTRÉE

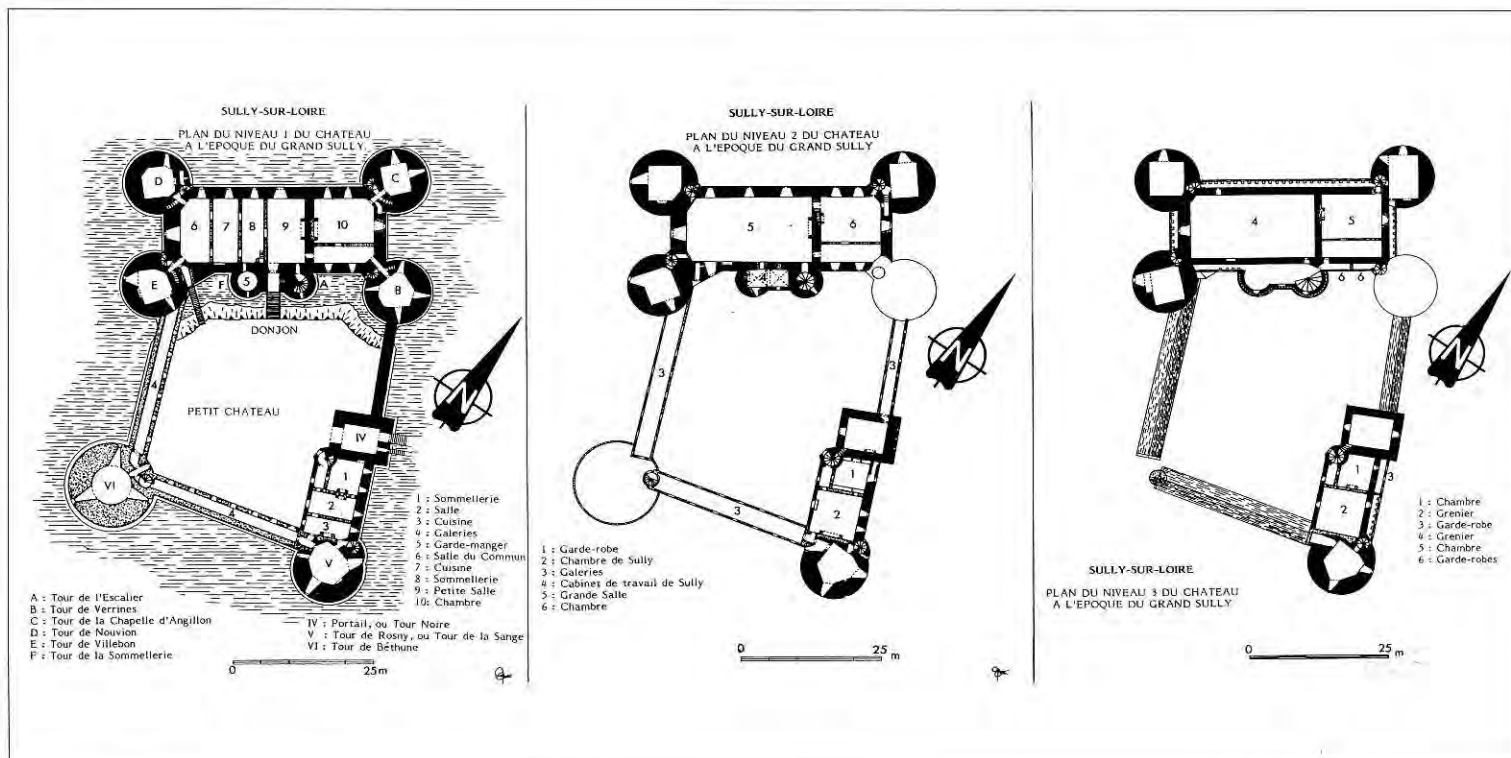
FACIES INGRESSVI
OPPOSITA





169. CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS (Saône-et-Loire). Vue d'une galerie d'agrément du XV^e siècle appuyée sur une des courtines du château.

Sans doute ces quelques exemples ne suffisent-ils pas à créer une typologie ; pour autant, ils montrent l'importance d'un concept très présent à l'époque où vivaient ces résidences : celle d'une communication aisée, à l'abri des intempéries. Plus encore, le cas de Coucy semble mettre en évidence, à la fin du XIV^e siècle, la notion de galerie d'agrément, destinée aux occupants du palais, transformée au détriment d'anciens circuits défensifs en couloirs de circulation (fig. 168). Corcelles-en-Beaujolais offre un bel exemple d'une telle réutilisation des circulations de chemin de ronde pour former des couloirs d'agrément (fig 169). Plus tard encore, le réaménagement du château de Sully au début du XVII^e siècle devait confirmer ce genre de fonctionnalités : le grand Sully ne ménagea-t-il pas, le long de deux courtines libres de bâtiments, des galeries de circulation couvertes au niveau de l'ancien chemin de ronde, au-dessus de couloirs non nobles voûtés ou planchéiés, dans le seul but de permettre une circulation aisée autour de la cour (fig. 170) ?



170. SULLY-SUR-LOIRE (Loiret). Plans restitués, d'après les comptes anciens, du château.

LES GALERIES DE CIRCULATION SUR COUR ACCOLÉES À DES ÉDIFICES DE LA RÉSIDENCE

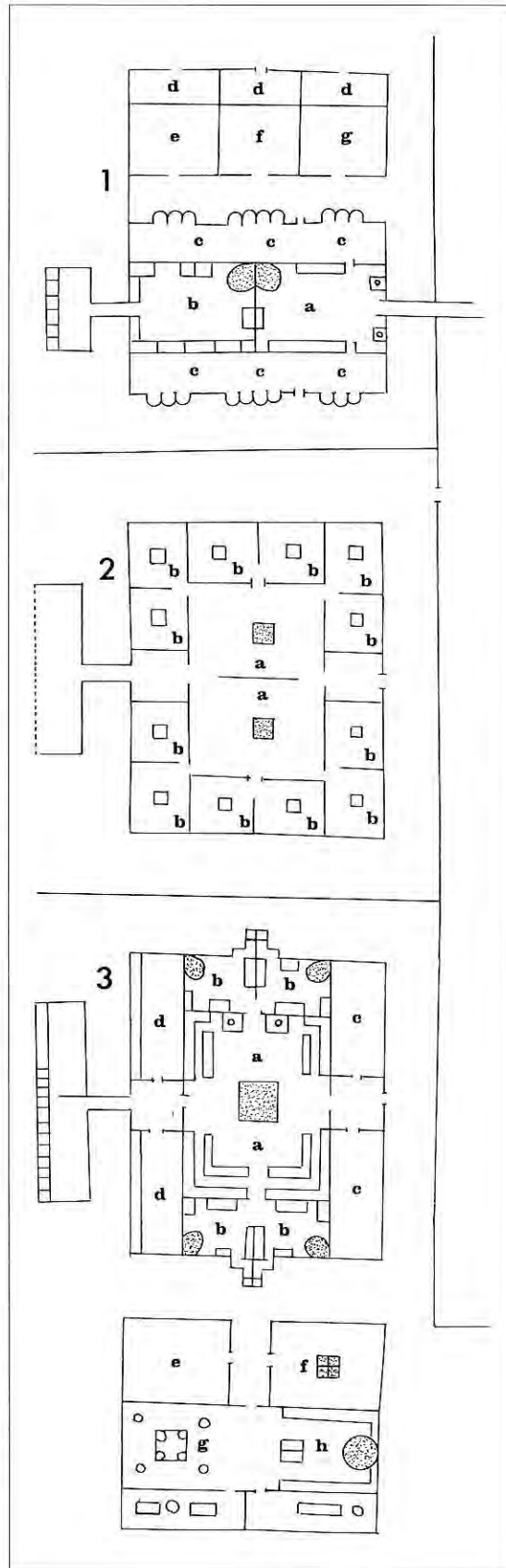
Galeries à vocation structurelle sur deux niveaux

Mais les galeries de circulation ne se limitèrent nullement à ces éléments reliant des bâtiments différents. Le palais de Perpignan, à la charnière entre XIII^e et XIV^e siècle, offrait un remarquable exemple de galeries de circulation, cette fois non traversantes par rapport à la cour (fig. 29) : l'un des côtés du palais carré était bordé par une coursive voûtée reposant sur des piliers, répondant symétriquement à une autre coursive de même type. Se regardaient, de part et d'autre de la cour carrée centrale, deux "loges" pourvues d'un décor sophistiqué. Les deux coursives avaient pour but de relier les bâtiments de ce complexe ramassé ; celle de la chapelle avait une fonction particulière, raccordant les deux ailes du roi et de la reine à la chapelle édiflée en position centrale.

Peut-être trouvait-on à Villandraut une conception similaire (fig. 39). Elle était constituée sur deux faces opposées par une coursive à deux niveaux longeant les bâtiments, formant galerie sur cour : sur les deux autres faces se trouvaient les escaliers d'accès aux galeries supérieures, prolongées sur ces faces par de simples encorbellements sans appuis sur la cour. Si l'on en juge par l'existant, ce château du début du XIV^e siècle serait, avec Perpignan, l'un des premiers où s'exprimerait avec autant de netteté un programme de communications horizontales jouant un rôle triple : relier les diverses fonctionnalités, offrir un espace de circulation, un véritable déambulatoire sur cour, enfin constituer une zone privilégiée pour les effets ostentatoires de la vie seigneuriale. Il ne fait pas de doute, de ce point de vue, que les loges de Perpignan furent conçues à cet effet.

Même au palais de la Cité à Paris, on retrouve ce concept de galeries à deux niveaux, établies en partie le long de la *Grande salle* reconstruite sous Philippe le Bel, en partie au-delà à l'Ouest, pour relier la *salle* aux logis royaux, désormais placés vers les jardins de la pointe, à l'Ouest, ainsi qu'aux services judiciaires établis au Nord-Ouest (fig. 32).

En Avignon, le parti acquérait plus de force encore, s'imposant comme un



171. SAINT-GALL (Suisse). Extrait du plan du monastère, dessiné vers 830, d'après le fac-similé publié par H. Reinhardt. Les points de chauffage sont remplis en pointillés : les ovales désignent sans doute des cheminées murales ou des poêles, alors que les carrés représentent des cheminées centrales à évacuation verticale. 1 : Résidence de l'abbé. a : Pièce de séjour de l'abbé (*Mansio abbatis*). b : Dortoir pourvu de huit lits. Au premier étage, chambres et *salle* (*camerae et solarium*). c-c-c : Portiques à arcades (*porticus arcubus lucida*). d-d-d : Chambres des domestiques. e : Bains (*balneatorium*). f : Cellier. g : Cuisine. 2 : École extérieure pour les jeunes. a-a : Salles à foyer central. b-b-b. : Petites chambres des écoliers. 3 : Maison des hôtes de marque. a-a : Grande salle et réfectoire à foyer central. b-b-b-b : Chambres avec lits. c-c : Dortoirs des serviteurs. d-d : Écuries. e : Cellier. f : Cuisines à foyer central sur arcades (*fornax super arcus*). g : Brasserie. h : Boulangerie et pâtisserie.

programme de desserte global : dans le vieux palais, les galeries de circulation voûtées sur deux niveaux formaient des espaces de distribution de première importance entre les divers éléments fonctionnels du palais. La circulation s'imposait ainsi comme élément majeur du programme de l'ensemble palatial, non sans ressemblances avec des palais moindres tels que Villandraut ou Perpignan.

Galeries de circulation et d'agrément en rez-de-chaussée : galeries de cloître

Si l'on cherche à dresser le panorama de tous les types de galeries qui purent être conçues autour de la résidence, comment ne pas citer également

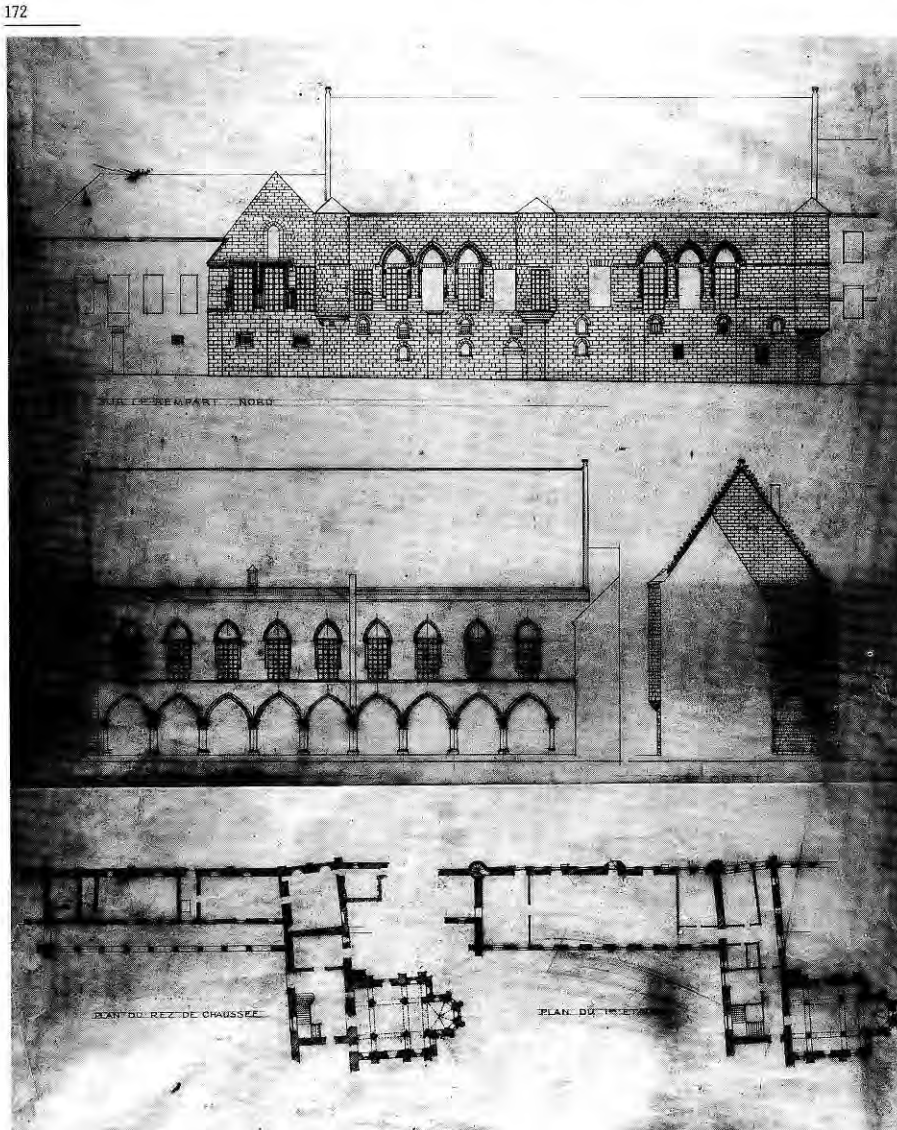
les galeries de rez-de-chaussée, formant une circulation d'agrément sur la cour, supportant à l'étage supérieur un élargissement des bâtiments. Bien que l'on ait coutume d'en situer l'apparition de façon tardive, il est presque certain que ce type de galeries, formées d'arcades de cloître, eut une faveur dès le XII^e siècle. Il suffit d'examiner les représentations que fournit des résidences de l'époque la Tapisserie de Bayeux, avec des arcades ménagées sous les salles ; certains palais, plus anciens encore, en fournissent également la preuve dans l'orbite germanique. Ainsi par exemple Ingelheim, palais carolingien où les fouilles ont révélé l'existence d'un tel portique ; très explicitement également, le plan de la maison abbatiale de Saint-Gall, au début du IX^e siècle, est ainsi représenté avec un portique d'agrément au rez-de-chaussée sur les deux grands côtés de la maison (fig. 171).

Ce programme ne saurait cependant être qualifié de fréquent : il supposait, en effet, l'existence d'une cour sur laquelle puissent s'ouvrir les arcades de la galerie ; il supposait également l'existence d'une vie de cour, au sens propre et au sens figuré, suffisamment évoluée pour que s'impose la notion de déambulateurs ménagés à l'abri d'arcatures supportant l'étage. On citera encore, dans l'orbite germanique, le cas, daté des années 1200, de Babenhausen ; et, dans l'orbite française, le palais épiscopal de Laon offre une disposition de ce type au XIII^e siècle, avec une longue galerie de cloître supportant le mur goutterot intérieur de l'étage supérieur, celui de la *grande salle* (fig. 172).

Peut-on faire le parallèle, à ce stade, entre ce type de programmes à arcades sur cour, et les programmes de maisons bourgeoises où, de façon si fréquente, furent mises en œuvre des arcades sur rue ? Certes, la fonctionnalité en était extrêmement différente : dans le cas des maisons bourgeoises, les arcades ouvraient sur des espaces commerciaux, alors que dans les maisons seigneuriales, elles ouvraient sur des galeries de circulation. Mais on peut se demander s'il n'y eut pas une certaine osmose architecturale, avec reproduction d'un modèle formel sur l'autre.

Ce type de galeries n'eut de succès véritable, et définitif, qu'à partir de la fin du XIV^e siècle : ce fut l'époque des galeries d'agrément de rez-de-chaussée, ceinturant tout ou partie de la cour intérieure. Saumur (fig. 173), Tarascon, plus tard Fougères-sur-Bièvre, Talcy, en offrent

172. LAON (Aisne). Palais épiscopal. Élévations et plan du palais épiscopal par Boeswillwald. (Cl.Arch.M.-H.-SPADEM).





173. SAUMUR (Maine-et-Loire). Vue de la galerie sur cour, bâtie sous Louis I^{er} d'Anjou dans les années 1370. Encore timide dans son expression, cette galerie sous arcades ne forme pas encore un espace de détente, mais résulte vraisemblablement de besoins constructifs liés à l'élargissement des étages résidentiels sur une fondation neuve.

173

de remarquables exemples : galeries généralement voûtées, décorées d'arcades moulurées et d'ogives aux modénatures recherchées. L'espace de la cour était, dans tous ces exemples, volontairement agrandi par ces couloirs de circulation, alors que l'étage refermait le volume, les murs goutterots s'élevant au droit des arcades de ceux-ci.

Galeries d'agrément indépendantes de la circulation sur cour

Mais les galeries ne furent pas seulement éléments de circulation entre bâtiments divers, liens entre ces éléments ; elles ne furent pas non plus seulement éléments structurants, voire cheminements d'agrément sur la cour servant de cœur au palais. Il est manifeste, au travers des comptes conservés, qu'il exista des galeries d'essence plus conjoncturelle, liées à l'un ou l'autre des bâtiments, la résidence étant par essence privilégiée. Ce fut le cas des galeries identifiables, au travers des textes, sur telle ou telle face d'un logis, dont on apprend par ces mêmes textes qu'il s'agissait de balcons totalement déconnectés des circulations au niveau de la cour.

La matière est pour le moins difficile, pour ce type de galeries : car ce terme générique put désigner de simples hourdages couverts, mais aussi de véritables balcons d'apparat en liaison directe avec les appartements, édifiés en surplomb. Annecy en offre un exemple premier, s'il n'est certainement pas primitif, avec la mention de galeries flanquant le logis de la reine dans la première moitié du XIV^e siècle ; ces galeries étaient pourvues d'un poêle, prouvant ainsi, de façon manifeste, la volonté du maître d'ouvrage de ménager un espace chauffé au dehors de la simple enveloppe maçonnée.

Le château, on devrait-dire plutôt maison-forte, de Plieux dans le Gers fournit au XIV^e siècle un bel exemple d'une telle galerie en surplomb, dotée d'une cheminée dont le foyer apparaît aujourd'hui extérieur, en raison de la disparition de la galerie (t.I, fig. 82). Celle-ci était ménagée à l'étage noble, bâtie en pans de bois, en encorbellement sur l'extérieur. Il est pour le moins vraisemblable que, dès le XIII^e siècle, c'est le même parti de galerie extérieure formant balcon qui se traduit à la *tour-résidence* d'Ottrott, ou encore au château de Seyssuel sur le Rhône, où l'on distingue facilement le solin d'un toit de galerie garnissant toute la façade sur le fleuve, à l'étage noble, vraisemblablement en encorbellement (fig. 174).



174

174. SEYSSUEL (Isère). Vue de la *salle à tour*, avec le solin de la grande galerie de la salle.

Yèvre-le-Châtel, vers 1407-1408, offre une autre exemple, cette fois au travers des comptes : ceux-ci montrent clairement que les galeries furent, dans ce cas, non pas du tout tournées vers l'intérieur de la place, mais au contraire qu'elles furent balcons d'apparat sur les fossés. Disposition que l'on pourrait sans doute retrouver à la tour Montréal de Sauverre-de-Béarn, où l'on a peine à distinguer entre galeries d'agrément en encorbellement ou simples hourdages, comme à Sainte-Mère (fig. 77), maison-forte du début du XIV^e siècle où, très certainement, les trous de boulins identifiables se rapportent à un aménagement du type de celui de Plieux.

Dans le même ordre d'idées, bien qu'il ne s'agisse pas exactement du même type d'aménagement architectural, on citera la galerie-loggia dont ne subsistent que des restes très ténus au premier étage du palais royal de Chinon, datant manifestement du milieu du XV^e siècle : il s'agissait, en bordure de la chambre royale, d'un couloir largement éclairé, donnant sur la Vienne et permettant de jouir du panorama sur la rivière. Elle n'était pas en encorbellement, ce qui justifie son intérêt : pour la première fois, l'on prenait sur la surface disponible dans le bâtiment pour ménager une circulation d'agrément, au demeurant à usage purement privé.

DE LA GALERIE AU COULOIR

En somme, les divers types de galeries furent extrêmement variés, correspondant de fait aux besoins de circulation inhérents à tel ou tel palais, à telle ou telle structuration résidentielle. Mais on ne peut oublier de signaler, dans cette évocation, l'évolution manifeste qui se traduit au fil du temps, consistant à réserver au-devant des espaces résidentiels des galeries mieux identifiées dans le langage moderne en tant que couloirs.

Certes, l'on ne doit pas exclure que les divers types de galeries rencontrés jusqu'à présent aient pu jouer ce rôle de couloir. Cependant, on ne peut manquer de remarquer à quel point la conception de la résidence se fit, jusqu'au XV^e siècle, par une juxtaposition en série des divers éléments, depuis la *grande salle* jusqu'à la chambre seigneuriale, en passant par les diverses chambres de parement ou de retrait. On a, de longtemps, mis en exergue cette caractéristique pour identifier les structures les plus anciennes, où la notion de couloir était absente. Il suffit, par exemple, de lire le *Lai de Yonec* de Marie de France pour reconnaître que la structure la plus évidente était celle d'une dépendance mutuelle des chambres : la dame du lai pénètre successivement dans trois chambres consécutives avant de trouver son amant.

L'évitement des chambres et salles

La volonté de distinguer les espaces de circulation des espaces de vie, en excluant toute circulation traversant les espaces successifs, ne se manifeste de façon formelle qu'à la fin du XIV^e siècle. Ainsi, à Gisors en 1392, des travaux sont menés sur la chambre royale pour ménager une cloison de plâtre destinée à éviter que les écuyers ne traversent la chambre royale.

À Chinon, dans le réaménagement du palais royal au XV^e siècle, l'édification d'une *grande salle* et d'un bâtiment purement résidentiel, affecté aux appartements royaux, de part et d'autre du logis primitif, s'accompagna de la construction d'une galerie qui n'était finalement qu'une coursive de bois entre *salle* et appartements : cette coursive ménagée sur piliers de bois constituait un couloir extérieur, encore très proche dans son essence des galeries décrites plus haut (fig. 125, fig. 175). Cependant, on ne peut manquer de remarquer l'affec-

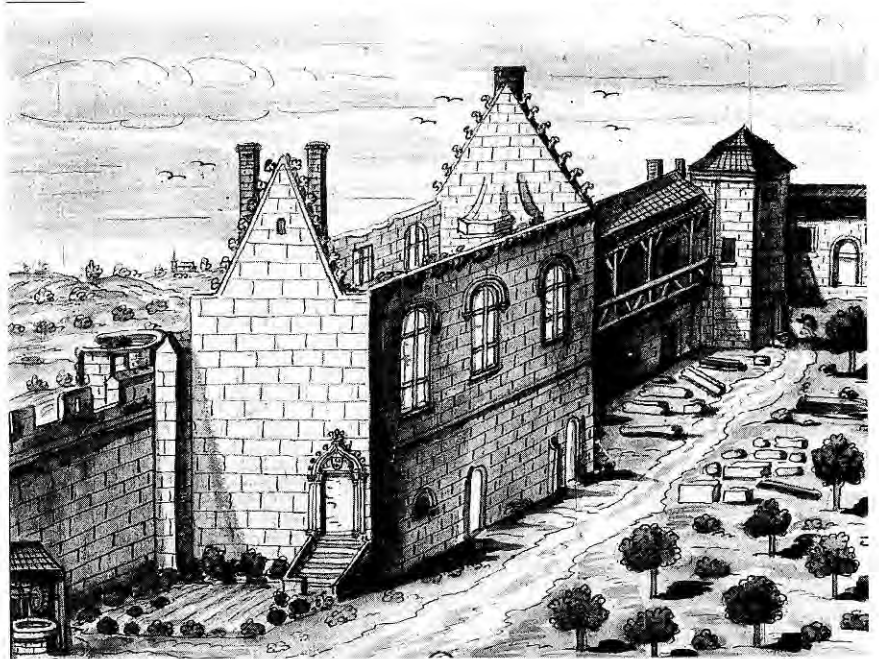
tation très précise de cette course : relier, sans traverser les espaces du logis primitif réaffecté à des fonctions domestiques, les appartements royaux à la *grande salle*.

L'évitement semble donc s'imposer dans la seconde moitié du XIV^e siècle ; et, de fait, la comptabilité des résidences de cette seconde moitié du XIV^e siècle et de la première moitié du siècle suivant, montre sans aucun doute la fréquence de ces galeries conçues pour éviter les chambres, pour offrir un espace de circulation indépendant, les desservant sans pour autant en dépendre.

Il n'est que de regarder la description de l'hôtel royal de Saint-Pol de Charles V qui nous a été livré par Sauval au XVII^e siècle, ou celui de l'hôtel de la Poterne du duc d'Orléans retracé par les comptes des années 1400, pour être impressionné par le nombre de galeries longeant ainsi les *chambres*. Ainsi l'hôtel de la reine à Saint-Pol comprenait-il au moins trois galeries, l'une de 50 m de long, une autre de 22 m, une autre enfin de 84 m de longueur ; l'hôtel du roi possédait également trois galeries de dimensions similaires. Toutes étaient à deux niveaux, le niveau supérieur fermé et couvert sur portiques au niveau bas ; et les descriptions qui en sont faites par Sauval prouvent qu'elles furent tout à la fois couloirs de circulation internes des appartements, et liens entre bâtiments divers, ce qui ramène au paragraphe précédent : nul doute que l'on trouvait tout à la fois, dans ces galeries décrites par Sauval, des coursives, des galeries de liaison, voire même des couloirs. Richement décorées le plus souvent, lambrissées, peintes, elles pouvaient posséder des cheminées, voire même des poêles, comme au palais d'Annecy décrit plus haut.

Il semble donc que les palais de l'époque furent largement flanqués de telles galeries, aussi hautes que l'était la partie résidentielle des bâtiments, constituées d'un étage sur cour à l'image des galeries de cloître, et surmontés d'étages fermés formant couloirs pour desservir les chambres. Il n'en demeure pas un exemple en élévation ; mais la fréquence en est prouvée universellement, jusqu'à des châteaux aussi reculés que celui de Lourdes. N'édifiait-on pas dans ce château, au début du XV^e siècle, une grande galerie double qui est, à n'en pas douter, l'ancêtre de la galerie à deux niveaux garnissant aujourd'hui encore le logis principal ?

175



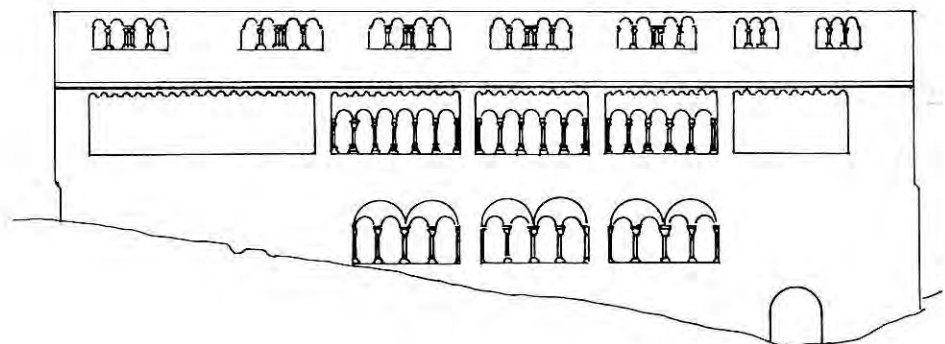
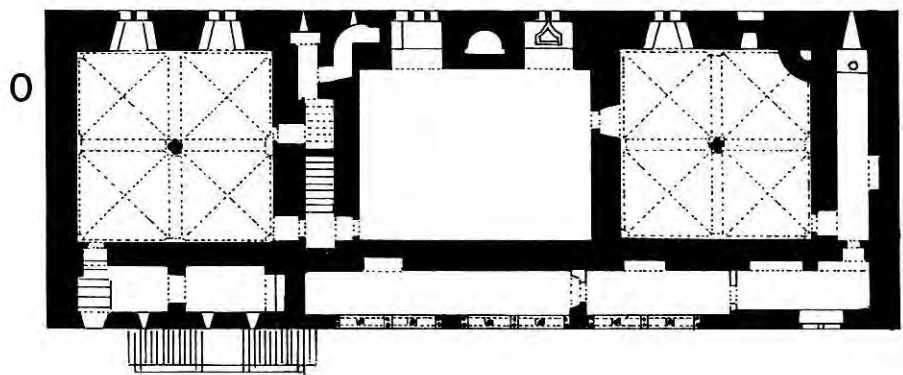
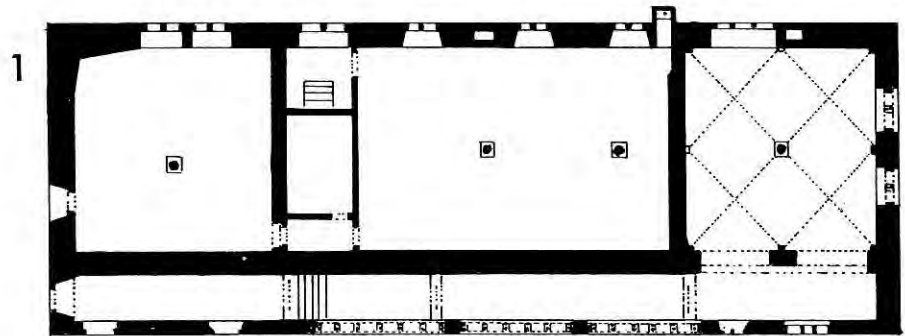
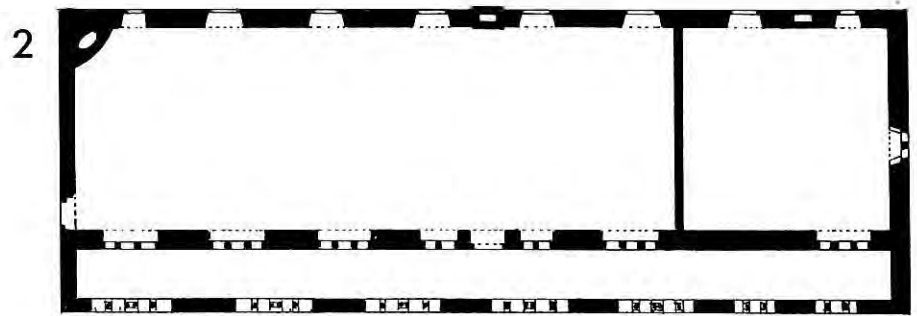
175. CHINON (Indre-et-Loire). Vue de la grande salle et de la galerie la reliant à la grande vis de Charles VII, par Gaignières (Cl. M.-H.-SPADEM).

Galleries formant couloir dans un bâtiment

Pour autant, ces galeries servant à l'évitement des salles et chambres internes furent, dans la majorité des cas, externalisées : les bâtiments accueillant salles et chambres étaient articulés en successions d'espaces dépendant mutuellement les uns des autres, l'enveloppe maçonnée ne tenant compte d'aucun espace de circulation. Les galeries venaient, extérieurement à ces bâtiments maçonnés, offrir des potentialités d'évitement, de circulation indépendante.

Si le besoin de disposer de tels espaces de circulation longeant salles et chambres se manifeste essentiellement à compter de la seconde moitié du XIV^e siècle, si de plus il s'exprime prioritairement, de façon externalisée on ne peut exclure que ce genre de besoins put engendrer des solutions plus internalisées, dès une époque ancienne. On ne peut manquer de signaler ainsi le palais de Wartburg en Allemagne, célèbre pour d'autres causes que son architecture, qui fut structuré à la fin du XII^e siècle avec un couloir intégré aux trois niveaux.

176. WARTBURG (Allemagne). Plans et élévation de la *grande salle* de la fin du XII^e siècle, en partie restitués d'après le relevé de 1840 publié par Swoboda. Le niveau 3 est légèrement postérieur aux niveaux inférieurs ; le couloir, simple galerie de circulation tournée vers l'extérieur à ces niveaux, prend au 2^e étage une dimension supplémentaire, puisque la salle s'ouvre largement sur lui.



Couloir intégré puisqu'il formait, sur le devant de la cour, une galerie à triple niveau totalement incluse dans le bâtiment : ce couloir, largement et richement éclairé, avait cependant moins pour programme de desservir les espaces intérieurs (ce qu'il ne faisait qu'imparfaitement dans les deux niveaux inférieurs, les plus anciens), que de former une galerie d'agrément sur la cour, particulièrement prestigieuse. (fig. 176).

Certes, l'on ne peut extrapoler cet exemple particulièrement remarquable à l'ensemble des constructions contemporaines, voire plus tardives. Le palais de la Wartburg fut très isolé, et, selon certaines interprétations, son programme ne serait qu'un succédané de programmes architecturaux des palais et *villae* romaines. Mais ces interprétations ne convainquent guère ; car la tradition romaine fut celle de bâtiments à portiques, qu'il s'agisse de portiques externalisés ou internalisés, et on en trouve la descendance bien plutôt dans les galeries de rez-de-chaussée analysées plus haut. L'esprit présent dans le programme de la Wartburg est bien celui d'une galerie d'agrément triple, permettant aux habitants du bâtiment palatial d'assister aux spectacles de la cour, et, accessoirement, de disposer d'un couloir de

circulation entre chambres, internalisé au bâtiment : comment ne pas noter que la fonction de portique en était totalement exclue ? Alors, ce programme ne s'exprimait-il pas en d'autres édifices sous une forme plus fruste, délimité par des cloisonnements de plâtre ?

Les indices sont malheureusement le plus souvent absents pour résoudre cette question ; mais le fait de la poser permet de proposer parfois des interprétations différentes de certains plans. Ainsi, le plan du palais de Troyes au XIII^e siècle ne peut-il être interprété comme possédant un couloir de circulation parallèle à la *grande salle*, allant rejoindre les chambres comtales en desservant au passage la tribune (fig. 146) ?

Au moins faut-il conserver cette question à l'esprit dès lors que l'on analyse un programme résidentiel, tout en sachant que la présomption d'internalisation reste rare par rapport à l'externalisation. Si l'on prend un exemple comme celui de Coucy, à la fin du XIV^e siècle, c'est bien extérieurement à l'aile du logis que fut ménagé le couloir à deux étages desservant chambre de parement et chambre proprement dite (fig. 27, fig. 177). Il s'agissait, tout simplement, d'une traduction en pierre du programme de galeries externes déjà analysé ci-dessus.



177. COUCY-LE-CHATEAU (Aisne). Vue du logis antérieure à la Première Guerre mondiale. De gauche à droite, après la tour d'angle, le massif contenant le four du poêle et au-dessus la garde-robe ducale ; la salle des Preuses et au-dessus la chambre de parement ; l'escalier privatif ducale ; une chambre non identifiée, et au-dessus la chambre ducale, agrandie au XIV^e siècle grâce à une trompe. La salle de la tour, à ce niveau, devait être affectée au couchage ducale ; on aperçoit les restes de la latrine en encorbellement qui fut ménagée pour son confort. La porte ouverte permettait au duc de se rendre dans les galeries qui occupaient la courtine de droite (Cl. Lefèvre-Pontalis, Arch.M.-H.-SPADEM).

Deux palais des ducs d'Anjou offrent, de ce point de vue, une remarquable mise en œuvre. Le plus ancien fut apparemment celui de Saumur, pour lequel on attribue à Louis II d'Anjou l'édification d'une galerie sur arcades à deux niveaux, voûtée, longeant l'aile de retrait et de parement (fig. 150) ; cette galerie, véritable couloir indécélable de l'extérieur, permettait de relier l'escalier en vis majeur à l'escalier en vis mineur situé à l'angle entre l'aile de parement et celle des appartements. Sous René d'Anjou, elle fut prolongée par un balcon extérieur à l'escalier mineur, communiquant avec le corridor de l'oratoire ducal. On peut

admettre que l'édification à Angers, sous le même duc-roi, d'un bâtiment-galerie accolé au bâtiment primitif de résidence, entre 1435 et 1453, ne fut en définitive qu'une reprise de ce concept. Dans les deux cas l'architecte intégra entièrement le bâtiment-galerie, celles-ci apparaissant dès lors, pour l'œil externe, comme internalisées : l'architecte avait créé des couloirs *a posteriori*. mais ces couloirs, constitués par deux galeries voûtées superposées à une arcature de rez-de-chaussée, doivent être considérés tout simplement comme la traduction en pierre d'un programme déjà présent plusieurs décennies auparavant (fig. 178).

178. ANGERS (Maine-et-Loire). Palais ducal. Vue de la galerie formant couloir ajoutée par René d'Anjou au logis de Louis II d'Anjou (après restauration des années 1950) (Cl. M.-H. SPADEM).

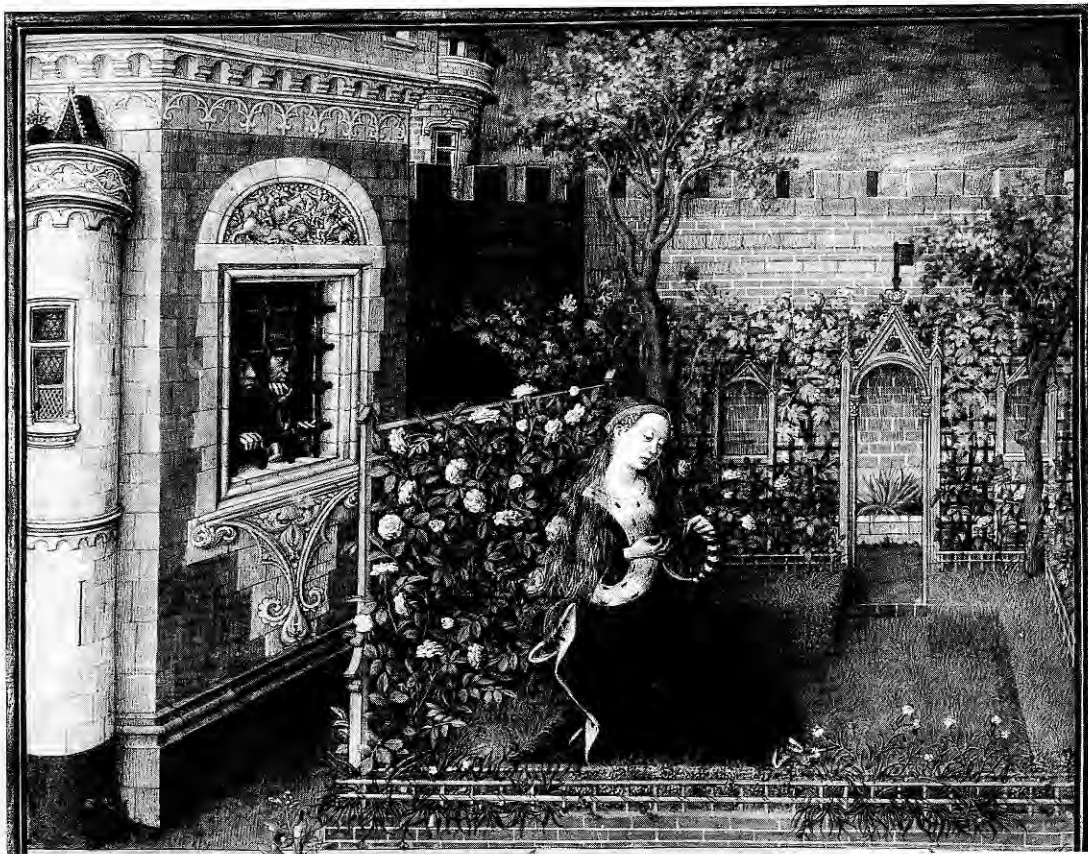


LES GALERIES D'AGRÉMENT MÉNAGÉES DANS LES ESPACES EXTERNES

Au-delà de ces exemples de galeries à vocation fonctionnelle – lien entre bâtiments, au-delà des galeries formant couloir, il exista manifestement, au moins à des époques tardives que nous permettent d'approcher les comptes, des galeries d'agrément, extérieures au complexe résidentiel, permettant de communiquer en particulier avec les jardins. On a eu l'occasion de remarquer l'importance de cette connexion avec l'espace naturel dans le palais : aussi ne peut-on s'étonner de la fréquence de telles "galeries" sur jardin. Une bonne preuve en est fournie par le réaménagement du château de Châteauneuf-sur-Loire, en 1407-1408 : à cette date, en effet, sont détruites les galeries qui garnissaient la grande terrasse de ce château, pour la simple raison qu'elles n'étaient plus en état de demeurer. Preuve, d'une part, de leur ancienneté ; preuve, d'autre part, de la prégnance du concept de circulations d'agrément utilisant les bords de la forteresse.

Il suffit de consulter les analyses des comptes de la maison d'Anjou, au XV^e siècle,

pour confirmer la force de cette volonté d'aménagement de l'espace naturel : déjà construit par la multitude de ses treilles, par la présence de ses jardiniers, celui-ci recevait en outre des espaces de circulation autorisant la circulation à l'abri du soleil ou des intempéries, conduisant à des pavillons habitables, autorisant de véritables pique-niques ou barbecues... Il n'en demeure aucun exemple ; mais on reconnaît dans le plan ancien du palais d'Avignon cette volonté, puisque le pape Urbain V agrandit le palais de ses prédécesseurs par une galerie à étage sur piliers encadrant le jardin palatial, dite la *Roma*, dans les années 1360-70 (fig. 135). Nul doute que les nombreuses galeries du palais de l'hôtel Saint-Pol, à Paris, jouaient le même rôle, connectées qu'elles étaient à des "préaux" paysagèrement indépendants. De la même façon, les sources relatives aux palais urbains des princes des fleurs de lys attestent du même souci, celui de disposer d'espaces de circulation regardant et communiquant avec le jardin, sans autre utilité fonctionnelle. Gageons cependant que ce type d'aménagements resta l'apanage des édifices statutairement les plus élevés, chronologiquement les plus avancés (fig. 179).



179. PALAIS ET JARDINS. Les galeries sont souvent des espaces privilégiés de relation avec les jardins ; elles peuvent être aussi des treilles comme on peut en voir dans l'arrière-plan de la miniature représentant une scène de la *Théséide* (Cl. Bibl. Nat. de Vienne).

LA COMMUNICATION VERTICALE : LES ESCALIERS

Les escaliers ont déjà été évoqués à propos des dispositifs d'entrée des *grandes salles* : *grands degrés*, *grandes vis* ont, en effet, formé une infrastructure majeure de la résidence seigneuriale, en ce qu'ils ont constitué l'accès solennel à celle-ci.

Pour autant, les circulations internes de la résidence ne sauraient se réduire à ces éléments qui furent tout autant de prestige que de besoin. Après avoir brossé un tableau de ce que furent être les communications horizontales, il est bon de s'interroger sur ce que furent les communications verticales dans l'ensemble résidentiel.

DU X^e AU XIV^e SIÈCLE : UN PREMIER AXE, CELUI DE LA DISCRÉTION DES DISPOSITIFS MAÇONNÉS DE COMMUNICATION VERTICALE

L'un des points les plus frappants, lorsque l'on examine en parallèle les ensembles résidentiels conservés, ou ceux dont demeure la trace figurée, pour toute la période comprise entre le début de la féodalité et le milieu du XIV^e siècle, est l'extrême discrétion de la communication

verticale dans le parti d'ensemble. Seul l'escalier d'accès principal s'affirme, lorsqu'il est nécessaire : en revanche, les communications de niveau à niveau dans les parties nobles et les parties moins nobles semblent ne pas exister.

Si l'on prend, par exemple, des palais comme Senlis, Angers, voire même comme Druyes-les-Belles-Fontaines, comment ne pas remarquer, au premier coup d'œil, l'absence de communications verticales de quelque nature qu'elles aient pu être ? Or la grande majorité des ensembles résidentiels des XI^e, XII^e, XIII^e, voire même XIV^e siècle se laissent analyser sans que l'on y trouve la trace apparente d'un escalier intérieur.

Il faut, bien sûr, analyser plus finement cette problématique. Car l'ensemble résidentiel se devait de posséder, à toute époque, des communications verticales assurant la circulation entre niveaux. Cependant, ce besoin de communications était nécessairement lié à l'élévation des espaces résidentiels. S'ils n'utilisaient que le rez-de-chaussée, ce qui fut fréquemment le cas dans les périodes les plus anciennes, l'escalier ne s'imposait nullement : tel fut le cas du palais primitif de Fécamp, où la *grande salle* voisinait la cuisine au rez-de-chaussée, la *salle* se révélant donc multifonctionnelle, tout à la fois résidence et édifice d'apparat (pour autant que l'on puisse affirmer qu'il n'existait pas, au X^e siècle d'édifices joints). Dès le siècle suivant, le palais de Fécamp, doté d'un espace d'apparat à l'étage, exigeait un escalier externe où s'exprimait le symbole du *perron*.

Mais, dans ce cas comme dans tant d'autres, la communication entre niveaux internes ne s'imposait pas : la question majeure était celle de l'accès au niveau noble, réalisée le plus souvent de façon externe par les *grands degrés*, voire par des degrés moins solennels, mais tout aussi déterminants en matière de programmes. On ne reviendra pas ici sur les *grands degrés*, qui furent sans aucun doute l'un des éléments les plus importants au plan de la symbolique ; en revanche, il est bon de s'interroger sur l'existence de communications annexes permettant la circulation entre niveaux.

180. ENGLÉSQUEVILLE-LA-PERCÉE (Calvados) : Château de Beaumont-le-Richard. Vue d'une fenêtre (reconnaisable aux colonnettes l'encadrant) et de l'entrée de la vis mineure de la *grande salle*. Cette vue montre que des bâtiments apparemment modernes peuvent, à force de perspicacité, livrer des vestiges romans : ici, E. JIMPEY a mis en évidence les restes d'une superbe *grande salle* à bas-côté.

180



Les vis mineures : une réalité géographique, voire socio-politique

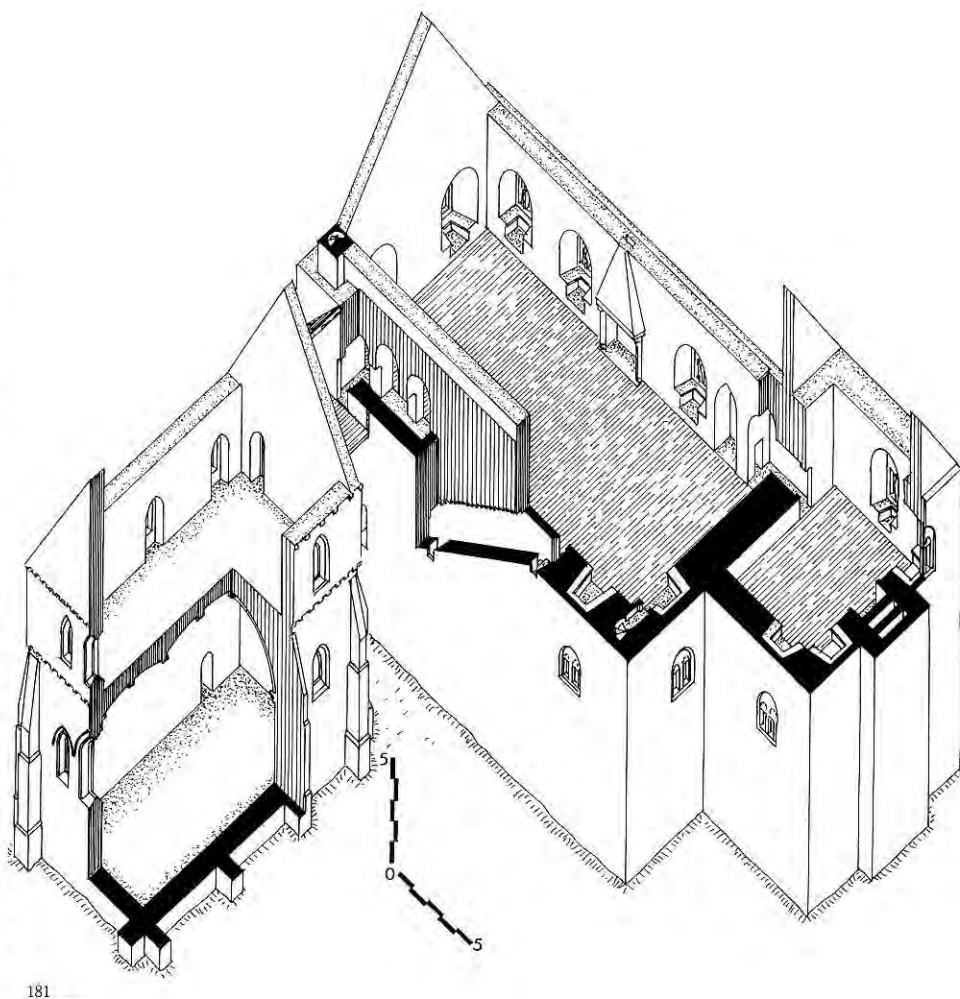
La recherche de dispositifs de circulation verticale indépendants de la fonction primaire d'accès aux espaces résidentiels s'exprime dans des exemples du XII^e siècle : Beaumont-le-Richard (fig. 180), dans la Normandie occidentale, en est un bon exemple au XII^e siècle. On reconnaît encore à l'un des angles de la *grande salle* primitive de cet édifice une vis d'angle que l'on peut appeler mineure, en raison de son diamètre de 1,60 m ; cette vis est prise dans un angle de la *salle* sans déborder aucunement sur elle, son couvrement étant réalisé par une voûte en berceau rampante.

On ne peut manquer de mettre en relation cette tendance du logis seigneurial à posséder un escalier propre, le moins volumineux possible, avec une volonté de décroissement assez manifeste à cette même époque. Mais la prise en compte de ces circulations dans des vis mineures traduit plus encore que ce simple besoin de décroissement : il s'agissait tout simplement d'assurer une cohérence verticale de la résidence. On ne peut éviter la comparaison avec les *tours-résidences* bâties à la même époque : n'y trouve-t-on pas, en particulier en Grande-Bretagne, des cas où l'ensemble des communications verticales s'exerça au travers de vis disposées dans les angles de certains bâtiments ? Pour autant, la fréquence de ces dispositifs de communication verticale reste dépendante au nombre de résidences interprétées, c'est-à-dire connues et analysables.

Peut-on, dès lors, affirmer que les exemples de résidences seigneuriales dotées, au XII^e siècle, de communications verticales mineures, avec vis située à l'un des angles de la *grande salle*, furent limités à l'orbite angevine ? Cette hypothèse n'est nullement dépourvue de fondements, tant la résidence seigneuriale d'essence anglaise paraît avoir été différente du programme français.

Les escaliers intérieurs aux murs : une relative rareté en dehors des tours-résidences

Si les vis furent peu nombreuses dans les résidences antérieures au XIV^e siècle, les rampes intérieures aux murs ne furent guère plus nombreuses ; mieux, elles furent sans doute plus rares, hormis dans les *tours-résidences*, qu'il



181

s'agisse de *salles-tours* ou de *tours-salles* intégrées. Le cas de Crépy-en-Valois, datable des années 1200, est tout à fait instructif de ce point de vue (fig. 181) : car l'escalier majeur, escalier rampant dans l'épaisseur de l'un des murs-gouttereaux, peut s'assimiler en définitive à l'escalier qui existe dans une *tour-résidence* telle que Chevreuse un siècle plus tôt, voire dans un exemple plus ancien encore, comme Ivry-la-Bataille.

Cette solution de circulations verticales ne fut certainement pas la plus prisée, dans la mesure où, pour les murs d'une simple résidence, elle ne garantissait pas la stabilité, ni la solidité.

L'orbite culturelle française privilégiée, en revanche, l'utilisation des espaces annexes à la résidence pour créer les communications verticales. Le meilleur exemple conservé est très certainement celui d'Yèvre-le-Châtel, où les communications verticales existant dans les

181. CRÉPY-EN-VALOIS (Oise). Axonométrie en écorché de l'ensemble seigneurial.

tours de flanquement, qu'il s'agisse de vis ou d'escaliers dans l'épaisseur du mur, étaient utilisés pour la résidence : les escaliers des tours encadrant le logis servaient, de fait, pour les circulations verticales de celui-ci. On retrouve cette caractéristique au XIII^e siècle à Bourbon-l'Archambault (fig. 115), à Châluçet ; plus généralement, on peut reconnaître cette desserte externe par les escaliers des tours flanquantes dans tous les châteaux d'essence philippienne où, peu ou prou, les logis vinrent s'intégrer entre des tours dotées de circulations verticales.

La disposition fréquente de l'espace résidentiel seigneurial à la charnière entre tours circulaires défensives dotées de moyens de communication verticale autonomes fit, bien souvent, que la résidence s'appuya sur l'existence de tels moyens. Ainsi, à Armentières-sur-Ourcq, au milieu du XIII^e siècle, l'ensemble résidentiel formé d'une *grande salle* et d'une *chambre*, accessible au principal par une rampe longeant le grand côté de la *salle*, était desservi de façon secondaire par les escaliers rampants dans l'épaisseur des murs des tours flanquantes (fig. 56).

Escaliers en vis flanquants

Peut-on affirmer pour autant que les fonctions d'escaliers furent, en toutes circonstances, si discrets par rapport aux espaces de la résidence ? Il existe çà et là des exemples contraires, comme on peut s'y attendre par l'application de simples règles statistiques. Parfois, dans les résidences, à partir du XIII^e siècle, les communications s'affirment au travers de vis qui ne furent pas pourtant des *grandes vis* remplaçant les *grands degrés*. Voyons ainsi le palais de Salon-de-Provence, avec sa *grande salle* du XIII^e siècle flanquée à un angle extérieur entre pignon et mur d'enceinte par une tourelle d'escalier en vis reliant rez-de-chaussée au premier étage, celui de la *salle noble* (fig. 28) : il est intéressant de remarquer que l'escalier n'est ainsi pas vu depuis l'intérieur de la cour, formant véritablement un élément architectural exclusivement utilitaire. Voyons également Montélimar, où le palais du début du XIII^e siècle comporte une tourelle d'angle contenant un escalier en vis montant de fond, sur l'arrière du bâtiment palatial (fig. 35) ; le logis Saint-Louis à Septmonts offre également un bel exemple d'escalier en vis placé en position secondaire, et pourtant débordant sur le bâtiment, attribuable au milieu du XIII^e

siècle, destiné à relier les trois niveaux de cette résidence épiscopale (fig. 159). Disposition qui ne fait, en définitive, que reprendre d'autres usages, liés aux *salles-tours* telles que Nemours, dès la fin du XII^e siècle, où il existait un escalier en vis dans une tourelle d'angle.

Escaliers intérieurs ou extérieurs en bois : l'incertitude

Mais, en définitive, devant la discrétion de l'escalier dans la résidence, telle qu'elle se présente aujourd'hui, comment ne pas s'interroger sur l'existence de dispositifs non pérennes, en bois, qu'ils soient internes ou externes ? Si l'on examine un édifice tel que Senlis, dans son état au XII^e siècle, force est de constater qu'il dut exister des communications verticales internes ou externes aujourd'hui totalement ignorées ; s'il s'agissait de communications externes, alors il faudrait imaginer un grand degré tel que celui qui fut construit au XVI^e siècle entre logis et tour maîtresse. En revanche, rien n'interdit qu'il ait existé des escaliers de bois intérieurs, disparus depuis.

De la même façon que se pose la question de la structuration des circulations horizontales dans la résidence, se pose donc celle des circulations verticales. J'aime à citer, une fois encore, la livrée Ceccano en Avignon, au XIV^e siècle : car dans la *grande salle* de cette résidence, recoupée par des cloisons internes appelées "méjeans", il existait un escalier de bois reliant un niveau à l'autre. Or, l'existence passée de cet escalier ne serait pas perceptible si elle ne s'imposait au vu du décor peint de la *salle*, qui suit exactement le tracé de cet ancien escalier (fig. 182).

Indépendamment de l'époque, comment, au vu d'un tel exemple, ne pas faire l'hypothèse

182. AVIGNON (Vaucluse). Livrée Ceccano. Vue du décor peint permettant de reconnaître, en négatif, un ancien escalier de bois dans la *grande salle*.



182

de telles dessertes verticales entre niveaux dans toutes résidences aujourd'hui constituées de quatre murs éventuellement cloisonnés ? De la même façon que l'on oublie trop souvent que le plâtre permettait des cloisonnements internes indécélables aujourd'hui, l'on oublie également que le bois permettait d'édifier des communications verticales intérieures dont toute trace a disparu.

Le statut incertain de l'escalier dans la résidence avant le XIV^e siècle

En définitive, ce qui apparaît frappant est le caractère disparate de la fonction de desserte verticale dans les résidences jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Caractère disparate qui s'explique par plusieurs causes : différence de statuts entre résidences, différence de fonctions entre les bâtiments conservés, différences de programmes exprimés. Mais, en tout état de cause, cette fonction verticale s'exprime, dès le XII^e siècle, par la vis, ce qui ne saurait étonner dès lors que l'usage en était général dans l'architecture religieuse, voire dans l'architecture des tours-résidences.

Mieux encore, la vis, encore intérieure aux murs dans la résidence du XII^e siècle, comme l'est l'escalier droit, s'extériorise parfois dès le XIII^e siècle, soit au travers de tourelles d'angle, soit même au travers de tourelles d'escalier flanquant des pignons. L'évolution vers la tourelle d'escalier placée en façade, et structurant celle-ci, n'était pas encore de mise ; mais il existait des exemples, et non des moindres, où la vis formait déjà une excroissance s'imposant sur la conception architecturale.

D'une façon plus générale, cette fonction de communication verticale semble être restée discrète, s'appuyant sur toutes les possibilités externes à la résidence sans s'affirmer comme structurante au niveau de l'architecture. Cachée comme dans les vis mineures, ou dans les rampes ménagées dans l'épaisseur des murs, opportunément renvoyée dans les tours de flanquement cantonnant le château, et sa résidence intérieure, la communication verticale n'était pas considérée comme fonction nobiliaire, à l'exception de celle qui conduisait à la *grande salle*. Ainsi cachée, et aussi peu multipliée, la communication verticale n'assurait qu'une faible fonction de distribution des appartements.

LA MULTIPLICATION DES ESCALIERS MAÇONNÉS, ET LA NOTION DE DISTRIBUTION, DANS LA RÉSIDENCE PALATIALE À PARTIR DES ANNÉES 1360

À quelle époque se place la mutation architecturale qui conduisit à une conception plus moderne des notions de circulation verticale ? Il n'est que d'examiner le palais des papes d'Avignon, qui, dans les années 1340, n'offre encore que de très rares escaliers – si l'on excepte ceux, extérieurs, des galeries de cloître du palais vieux, ainsi que la grand escalier de la chapelle Clémentine. Pour desservir verticalement l'aile résidentielle du palais vieux, on ne trouve en définitive que l'escalier droit dans l'épaisseur du mur situé au pignon du Tinel, et les rampes droites de la Tour des Anges ; il n'existe donc aucune souplesse dans la gestion des circulations de l'ensemble papal, pourtant largement en pointe sur d'autres plans, ne serait-ce que celui du décor.

Trois bouleversements vont se produire au cours du dernier tiers du XIV^e siècle : l'extériorisation des vis, la diversification de leur usage, leur multiplication enfin.

L'extériorisation des vis

Déjà, en évoquant la question des accès solennels aux grandes *salles*, avait été évoquée la question du remplacement des *grands degrés*, rampes droites affirmées sur l'extérieur, par de *grandes vis* exprimées de la même façon : le premier exemple bien attesté dans la construction castrale est, on le rappellera, celui de la *grande vis* du Louvre, bâtie au début du règne de Charles V pour desservir l'aile résidentielle du château rénové. Pour la première fois, la vis prend place à l'extérieur du bâtiment et s'affirme au point de devenir structurante ; son décor, en particulier le décor sculpté, est soigné au point que la vis devient l'élément dominant de l'élévation de la façade sur cour.

On sait, grâce aux comptes de ces années 1360-1370, mais surtout grâce aux écrits de l'érudite parisien SAUVAL qui put analyser les pièces avant le catastrophique incendie de la Chambre des Comptes, que cette vis, dénommée dès l'époque de sa construction *grande vis*, fut une réalisation majeure, où s'exprimait, au travers de la sculpture, tout le faste de la dynastie royale. Mary WHITELEY en a



183

183. SAUMUR (Maine-et-Loire). Vue de la *grande vis* construite par Louis I^{er} d'Anjou vers 1370.

proposé récemment une restitution sensiblement différente de celle qu'avait effectué VIOLLET-LE-DUC avant les fouilles du siècle passé, et avant les nouvelles fouilles les plus récentes. Mais qu'importe : l'essentiel est bien dans le concept, celui d'une vis extériorisée, affirmée en tant que symbole.

J'ai déjà eu l'occasion de remarquer que cette première, due à Raymond du Temple,

n'était pas pour autant simple remplacement des *grands degrés* desservant une *grande salle* ; la desserte était ici celle des espaces résidentiels et semi-résidentiels. On y reviendra à propos de la diversification et de la distribution : la *grande vis* du Louvre n'avait certainement pas pour but de remplacer l'accès à la *grande salle*, accès solennel par essence, mais de s'y ajouter. On ne doit en aucune façon exclure que cette première fut conditionnée par le manque de place à l'intérieur de la forteresse *philippienne* : l'architecte devait maintenir une largeur maximale pour l'aille résidentielle, ce qui le conduisit à bâtir celle-ci tangentiellement au fossé de la tour maîtresse, et il devait tout à la fois concevoir une desserte verticale majeure. Or celle-ci n'était pas possible sous forme d'une rampe droite, ou d'une succession de volées comme en Avignon, une dizaine d'années plus tôt : il aurait fallu combler le fossé. Dès lors ne demeurait que la solution de l'escalier en vis extériorisée, jouant très exactement le même rôle que l'escalier rampe sur rampe d'Avignon (fig. 40).

Il est difficile d'attribuer, de façon définitive, la naissance de mode de la vis extériorisée au Louvre et à Raymond du Temple ; mais, dès avant 1371, le palais de Saumur sous Louis II d'Anjou offre un autre exemple de vis extériorisée, à un degré moindre que celui du Louvre au plan purement géométrique (fig. 183). Ce "grand escalier" conservé est manifestement paré de décors architecturaux qui en font un élément majeur de la conception architecturale ; curieusement d'ailleurs, l'architecte a privilégié ici les "loges", créant en dépit du caractère hélicoïdal de la vis une série de balcons horizontaux ouverts sur la cour, répondant à chaque révolution. La dynamique est donc, dans cet édifice, orientée sur la présentation de plans horizontaux dans l'élévation : on n'a pas abandonné la vieille répulsion relative au caractère non noble de la circulation verticale, puisque l'on affirme au contraire vers l'extérieur une expression horizontale, entièrement centrée sur le prestige.

Mais, quelles que soient les différences entre ces deux exemples, sans doute les premiers construits dans le dernier tiers du XIV^e siècle, s'affirme nettement la volonté d'extérioriser l'escalier ; celui-ci n'est plus caché dans un angle, masqué par une courtine, mais acquiert une noblesse d'usage. Évolution qui ne va cesser de s'affirmer : on citerait, sans exhaustivité aucune, le palais de Moulins, celui

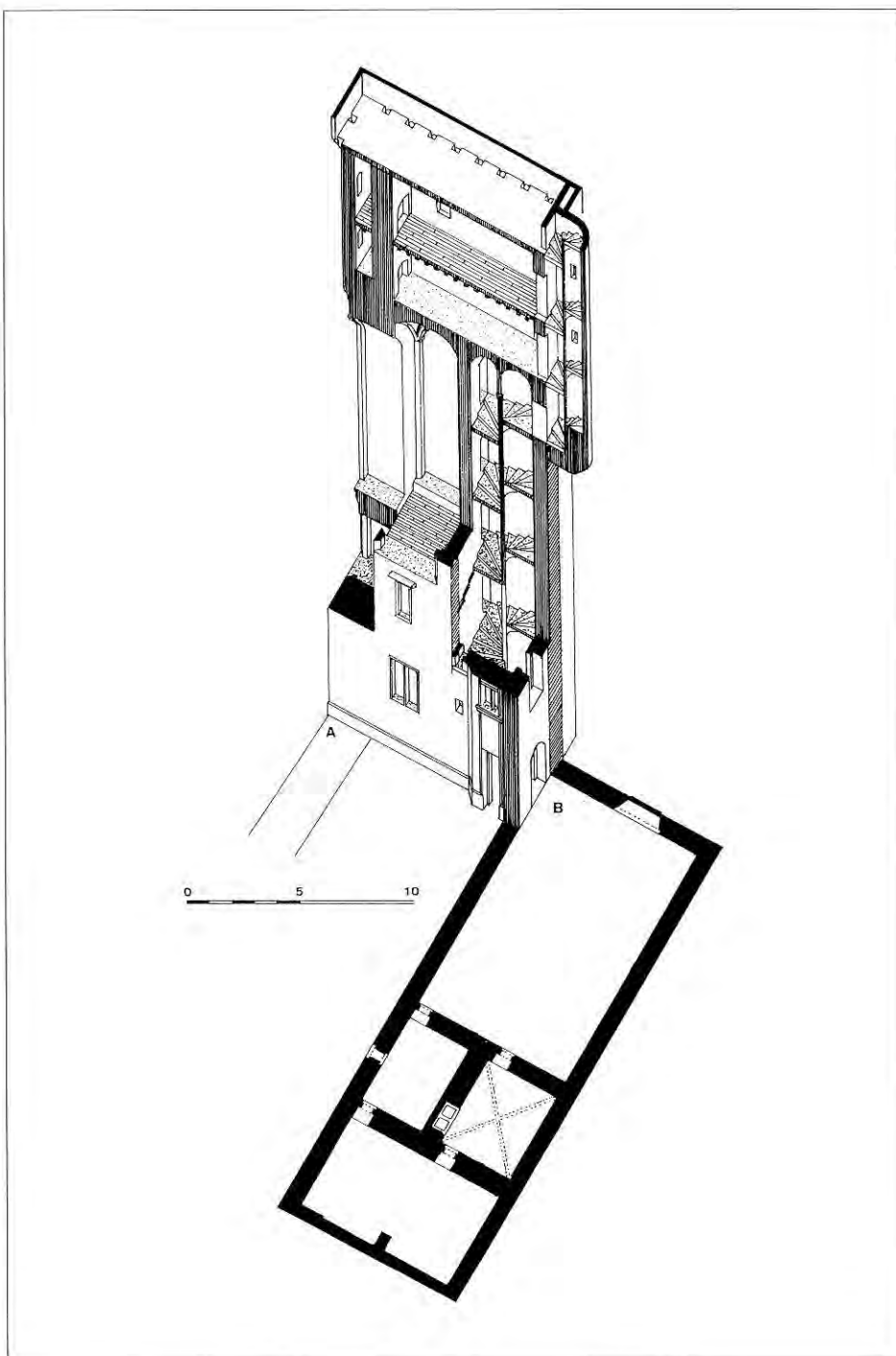
de Pierrefonds, celui de Bourges, celui de Coucy, ne faisant qu'annoncer l'énorme vague de fond qui, au XV^e siècle, allait voir se multiplier les vis en tourelles indépendantes affirmées au-devant de tout logis, de toute *salle*, de tout manoir.

Si l'on s'essaye à faire un parallèle avec l'évolution des mentalités, cette évolution architecturale est conforme : car les *grands degrés*, les rampes, correspondent fort bien à un certain esprit chevaleresque nécessitant le *perron*, les accès larges pour l'accès des chevaliers en armes, pour les convois solennels. Au contraire, la vis extériorisée, abondamment décorée et affirmée comme image de marque, correspond à une vie de cour, où le paraître l'emporte sur l'être, une société plus courtisane dans tout ce que ce terme comporte.

La diversification des communications verticales

Un deuxième facteur de la rénovation fut lié à la diversification de l'usage de la communication verticale. Il n'est nullement indifférent de constater qu'au Louvre, la *grande vis* fut édifiée pour desservir l'aile résidentielle, menant directement à la *chambre de parement*, et pas du tout à la *grande salle*. Oubliera-t-on, dans le même ordre d'idées, que le "grand escalier" de Saumur était établi à la charnière entre *chambres de retrait* et *grande salle*, sans communication directe avec le cœur de résidence des années 1370 (fig. 150) ? L'escalier, quelle que soit sa forme, n'est donc plus, à compter du dernier tiers du XIV^e siècle, lié de façon indissociable à la *grande salle* ; il constitue un facteur d'appoint, une verticalité souvent solennisée, pour desservir l'un ou l'autre des secteurs de la résidence, voire l'un et l'autre.

C'est pourquoi, comme on l'a déjà exprimé plus haut, le concept d'accès privilégié, solennisé, voire symbolisé, semble s'effacer à partir des années 1360, au profit d'une conception plus souple. Certes, la *grande vis* remplaçant les *grands degrés* fut sans doute à l'ordre du jour ; sans pourtant qu'il y ait liaison biunivoque entre l'un et l'autre. Ainsi la *grande vis* de l'hôtel d'Artois à Paris, propriété des ducs de Bourgogne, édifiée au début du XV^e siècle prit-elle la forme d'une tour indépendante, dotée, au-dessus de l'escalier proprement dit, de deux appartements nobles desservis par une petite vis annexe ; la fonction d'escalier pour la



184

résidence était tout à la fois banalisée, donnant accès aux zones résidentielles, et spécialisée, étant le passage obligé pour atteindre les appartements de repli ducaux dans les événements dramatiques opposant Orléanais ou Armagnacs aux Bourguignons (fig. 184).

Si l'on prend un autre exemple, celui de la résidence palatiale de Bourges édifiée à la charnière XIV^e-XV^e siècles, il est frappant de

184. PARIS (Seine). Tour Jean sans Peur. Axonométrie en écorché de la Tour Jean sans Peur, construite au tout début du XV^e siècle pour contenir la *grande vis* de l'hôtel d'Artois, et pour abriter les deux chambres de sûreté du duc de Bourgogne. A : Enceinte de Philippe Auguste. B : Hôtel d'Artois.



185

185. GERMOLLES (Saône-et-Loire). Vue de la *grande vis* du château édifié par Marguerite de Flandres en 1380-1390.

constater que l'escalier en vis principal était celui qui desservait les *chambres à parer*, faisant d'une certaine façon pendant aux *grands degrés* conduisant depuis l'extérieur à la *grande salle* (fig. 43). La *grande vis*, comme au Louvre quatre décennies plus tôt, était destinée à desservir les espaces de parement au premier chef, en tant qu'espaces introducteurs aux chambres purement privatives ; et cette vis était exprimée de façon extérieure. Il n'en allait, au plan des programmes, pas autrement à Riom, palais aménagé également par le duc de Berry : ici, la *grande vis*, contenue dans une tour non débordante, avait pour but essentiel de desservir les chambres ou salles de parement (fig. 110).

C'est exactement la même disposition que l'on trouve à Tarascon, dans la premier tiers du XV^e siècle : la *grande vis* est établie à la charnière entre la chapelle et les appartements royaux (fig. 48). En revanche, du château bourguignon de Germolles, la *grande vis* se trouvait à la charnière entre la *grande salle* et la chapelle (fig. 185).

La multiplication des escaliers en vis

La dernière composante de la mutation fut liée à la multiplication des escaliers en vis, désormais banalisés pour permettre une plus grande rapidité des communications verticales. Un bon exemple est fourni, une fois encore, par le palais de Bourges, où en complément de la grande vis des *chambres à parer* on trouvait de petites vis annexes côté jardins, les unes pour descendre dans ceux-ci, les autres au contraire pour relier les étages des *chambres à parer* (fig. 105). De la même façon, la restructuration du palais de Coucy, dans les années 1380, s'accompagna d'une multiplication des vis, puisque l'on n'en comptait pas moins de six pour irriguer l'ensemble des bâtiments, y compris une petite vis à usage privé pour la desserte de la *chambre* seigneuriale proprement dite : ceci sans compter les vis des tours qui existaient dès le siècle précédent (fig. 27).

Saumur, à partir du dernier quart du XIV^e siècle, offre à nouveau un exemple remar-

quable : car cette fois les escaliers prennent position aux angles intérieurs de la cour. Alors qu'au siècle précédent, les logis devaient se servir d'escaliers situés dans les tours, donc à leurs angles extérieurs, désormais ils s'affirment sur la cour, permettant une affectation des circulations par secteur (fig. 150).

Cependant toutes n'avaient pas, il s'en faut, à jouer le rôle de *grande vis* extériorisée : à Coucy par exemple, seule la vis principale, à la charnière entre *grande salle* et logis, était ainsi disposée en saillie.

LA RÉSIDENCE DISTRIBUÉE

Ainsi l'analyse des édifices permet-elle de mettre en évidence une véritable révolution, qui vit s'imposer à compter des années 1360 une nouvelle conception du palais : celle d'un ensemble "distribué", c'est-à-dire organisé tant verticalement qu'horizontalement, au travers de réseaux de circulation basés sur des vis verticales et des galeries horizontales.

Le mot révolution est utilisé ici à bon escient, tant il paraît clair que la transformation du programme fut brutale et voulue par les couples maître d'ouvrage-maître d'œuvre. D'une extrême discrétion de l'escalier, que l'on peut constater encore sur l'ensemble des constructions des années 1300 en Gascogne, la transition à l'affirmation des communications verticales fut manifestement orchestrée par le groupe d'architectes conduit par Raymond du Temple, depuis le Louvre. L'escalier extériorisé en fut le premier aspect ; mais l'escalier banalisé en fut très certainement le second, accompagné d'une volonté d'affirmer la vis conduisant au cœur même du pouvoir, c'est-à-dire au domaine de plus en plus réservé au prince, celui du parement et de la résidence.

Il restait encore à lier de façon plus explicite la communication verticale à la communication horizontale ; quelques décennies allaient être nécessaires pour intégrer ce concept.